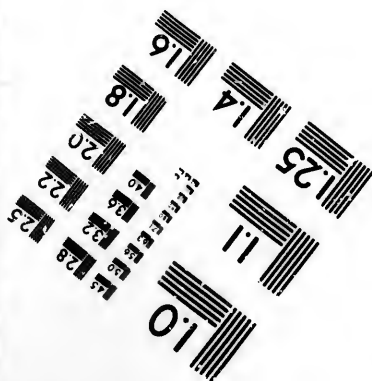
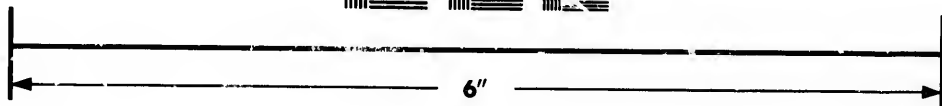
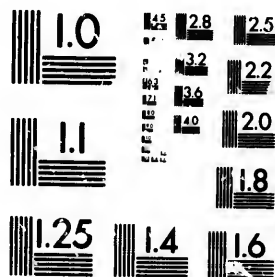


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

25  
22  
20  
18

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1981**

10

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

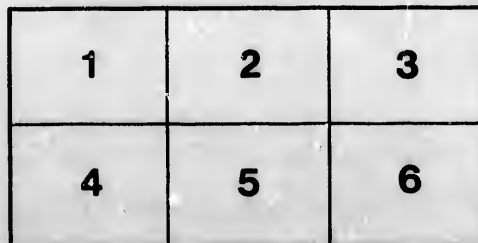
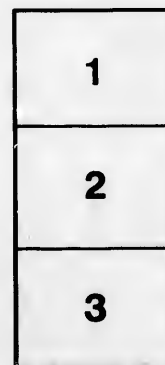
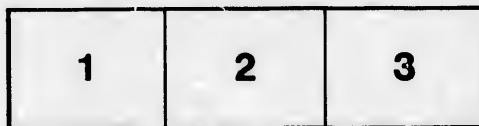
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaires. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails  
du  
odifier  
une  
mage

rrata  
o

peure,  
n à



JEAN-BAPTISTE COLBERT.

*Le plus Grand Ministre de Louis XIV.*



PAUL CHAZY DE LA RIVIÈRE

*Premier Gouverneur de Montréal.*



JEAN-BAPTISTE COLBERT

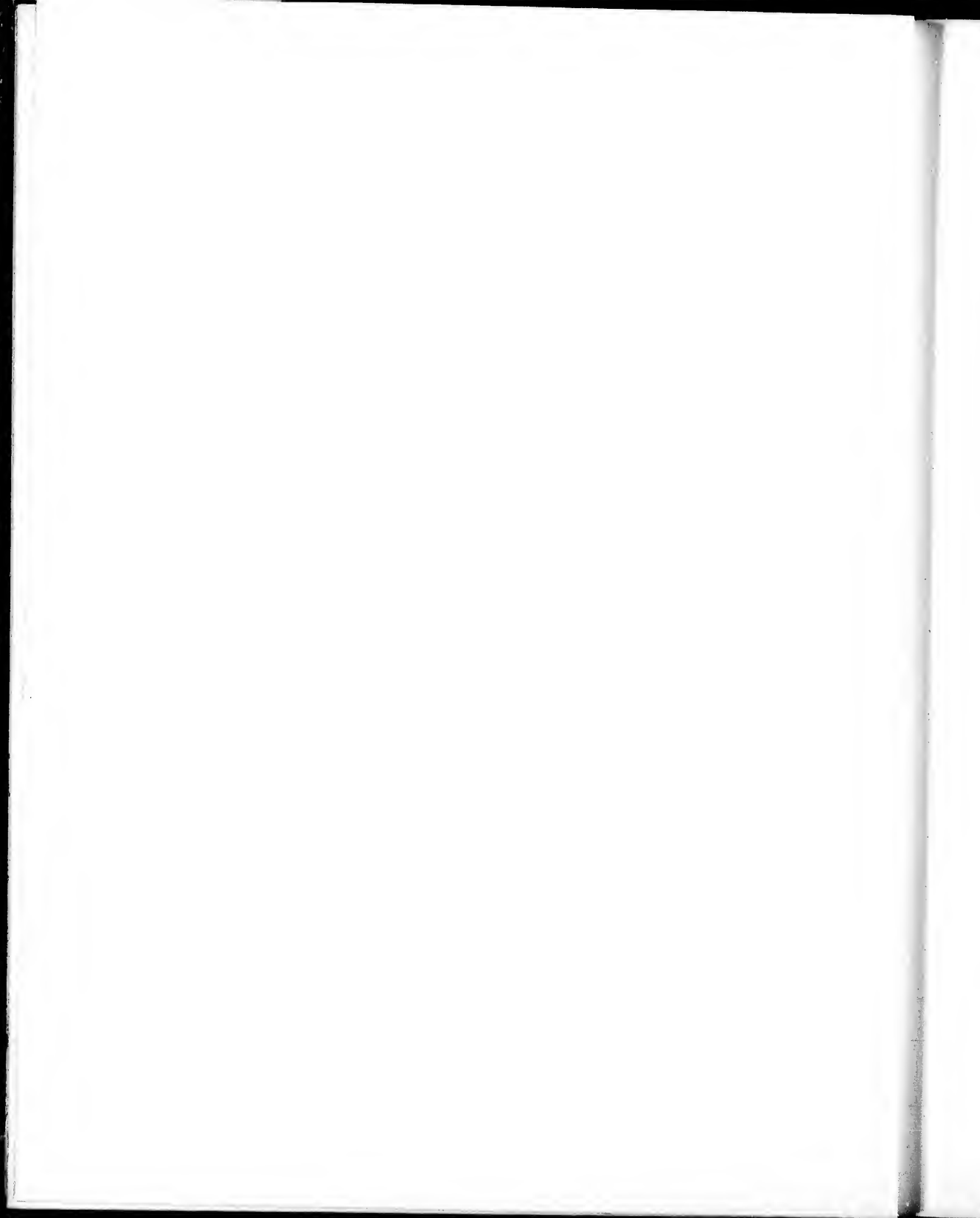
*Le plus Grand Ministre de Louis XIV*



PAUL CHOMEDEY DE MAISONNEUVE.

*Premier Gouverneur de Montréal.*

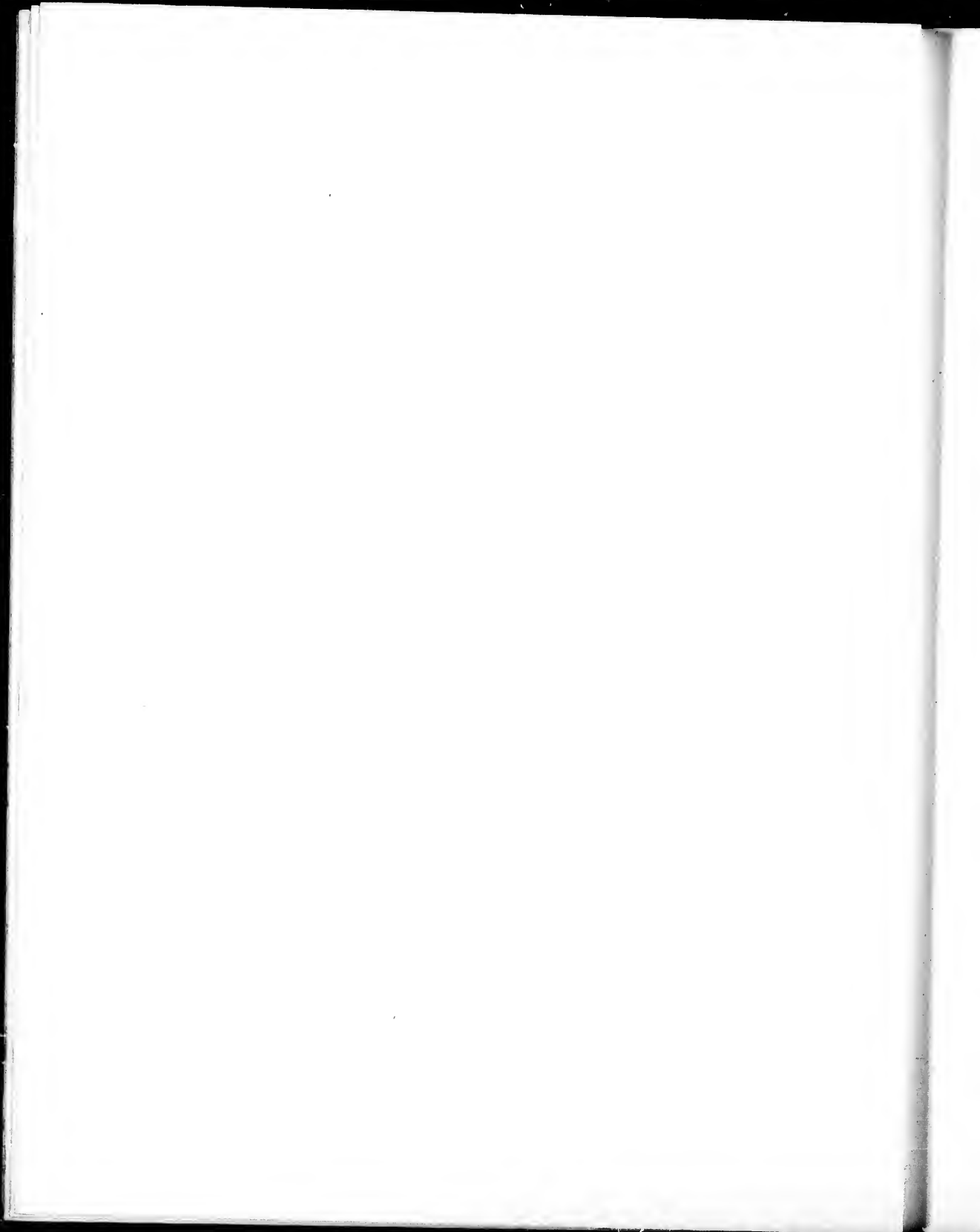






L'HONORABLE MICHEL-EUSTACHE-GASPARD-ALAIN CHARTIER DE LOTBINIÈRE.

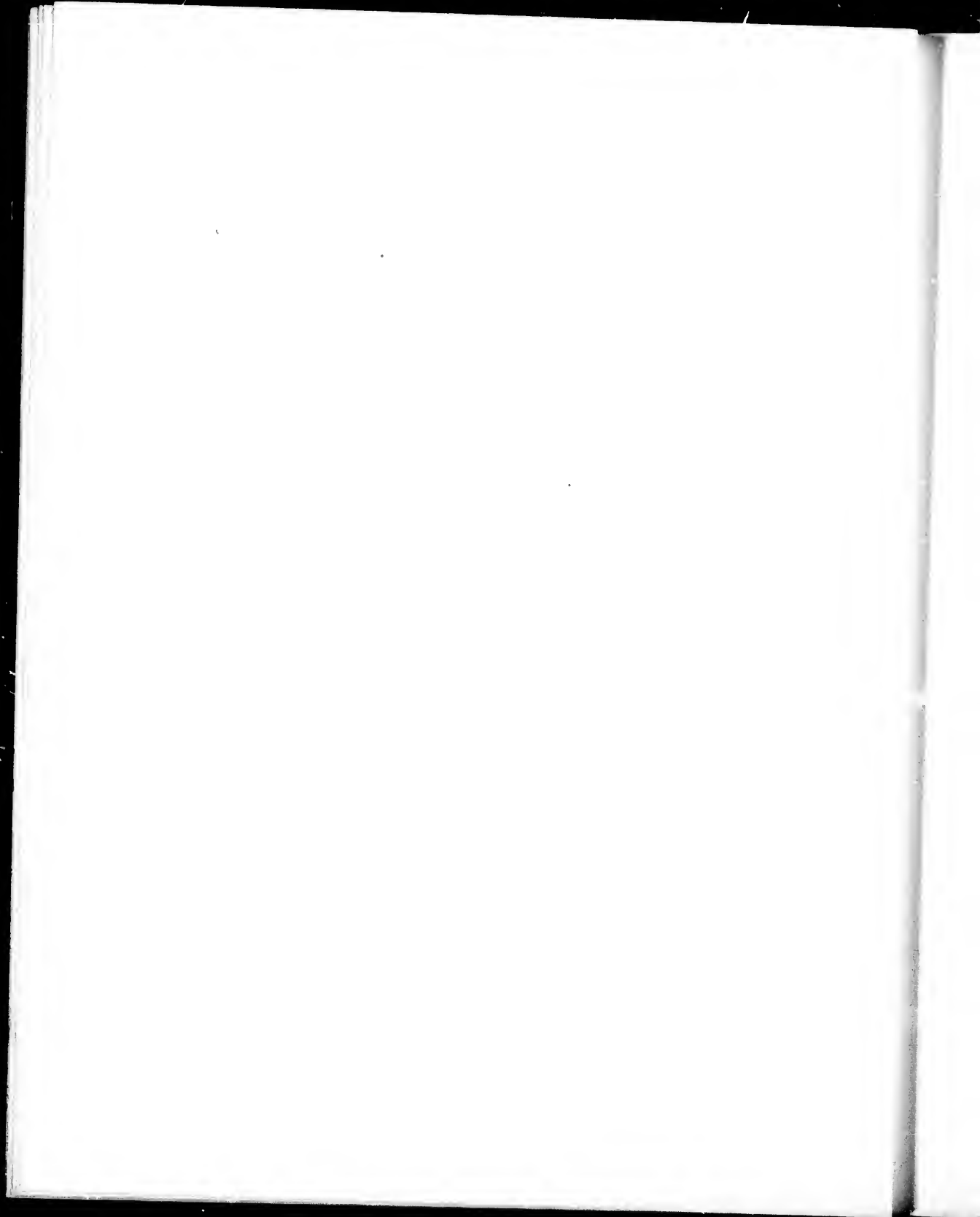
*Deuxième Président de l'Assemblée Législative.*





LOUIS-ANTOINE DE BOUGAINVILLE.

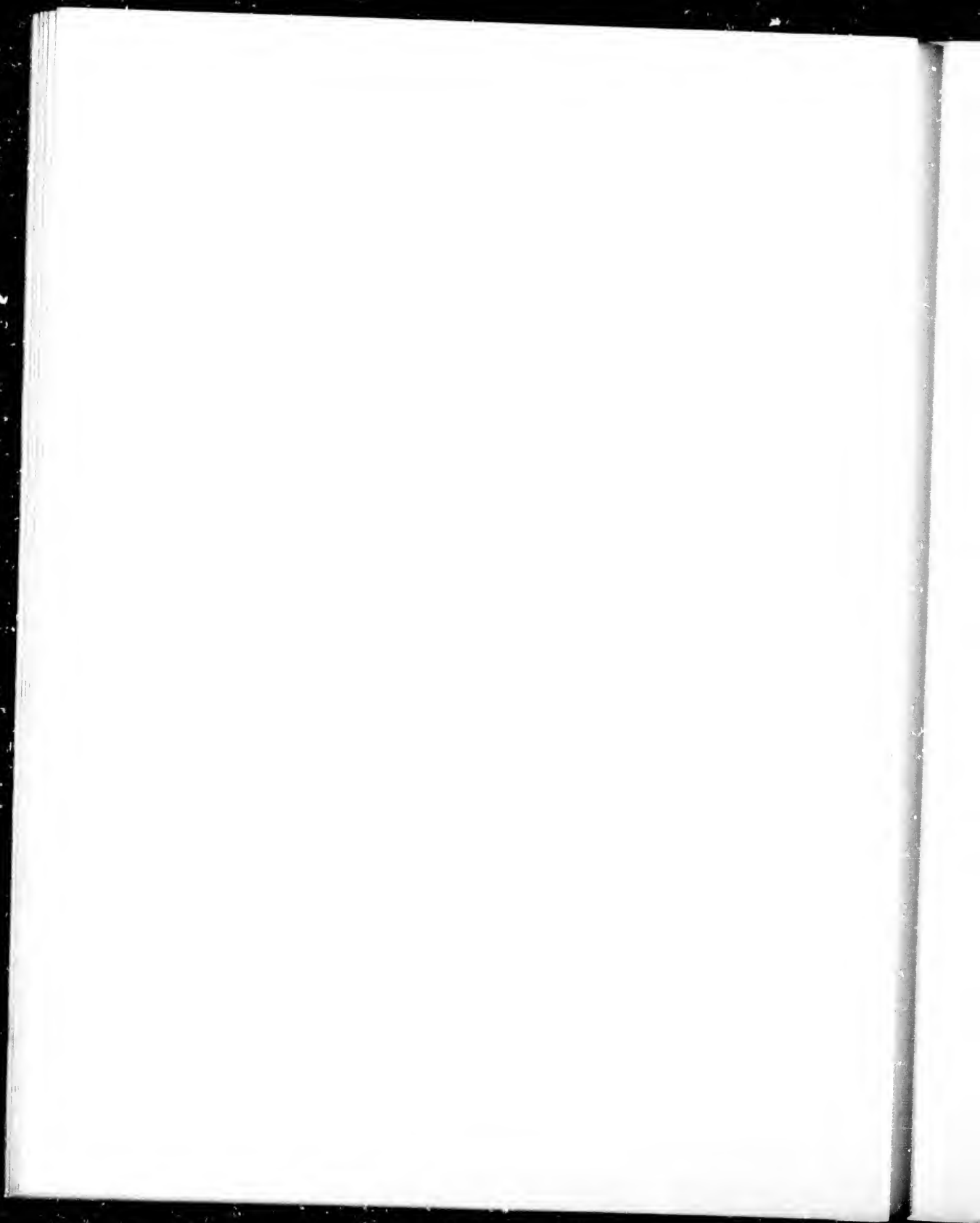
*Commandant les Grenadiers de l'Armée de Montcalm.*





MARGUERITE BOURGEOYS.

*Fondatrice des Sœurs de la Congrégation de Villemarie.*

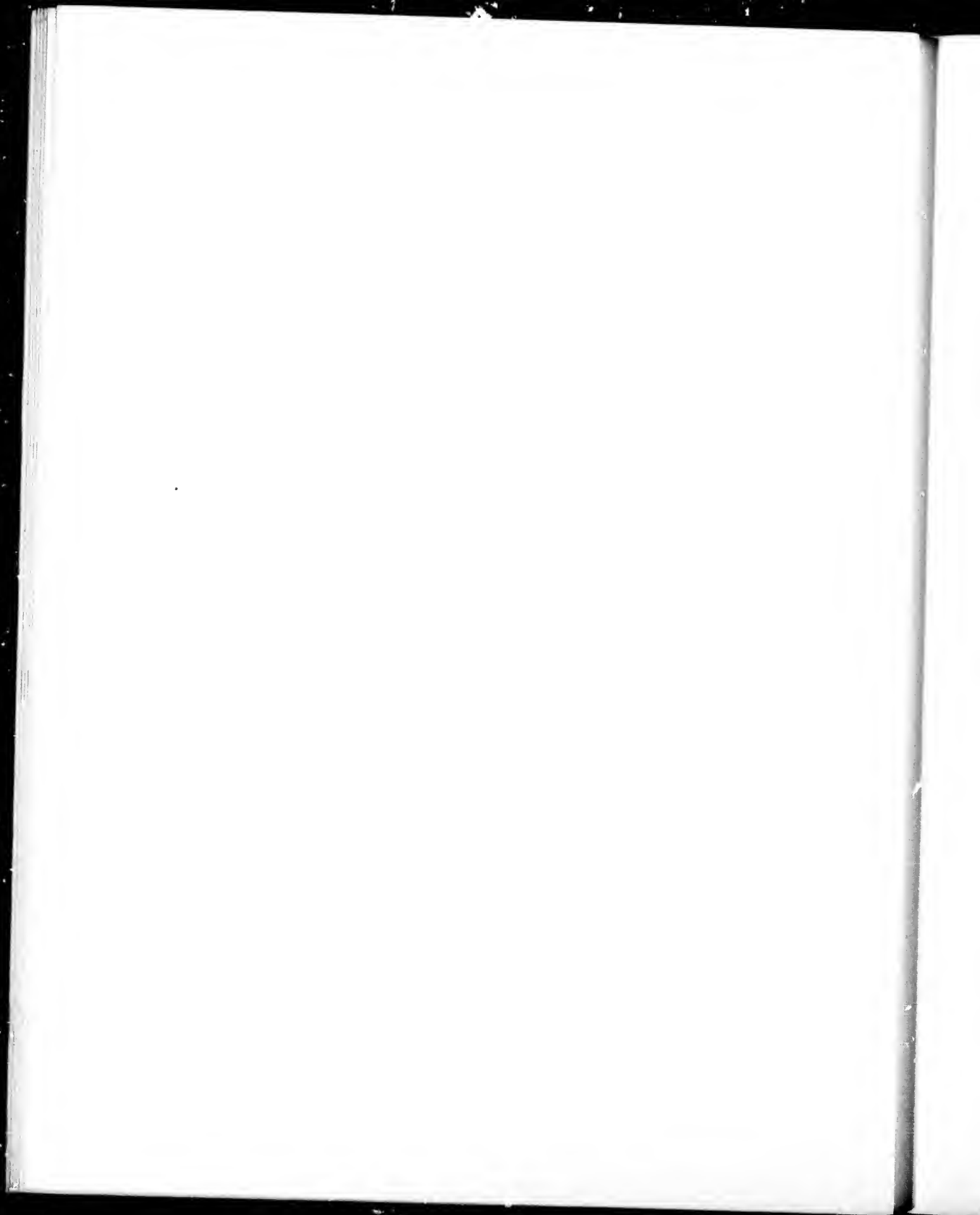




MELLE JEANNE MANCE.

*Fondatrice des Hôpitaux de Montréal.*

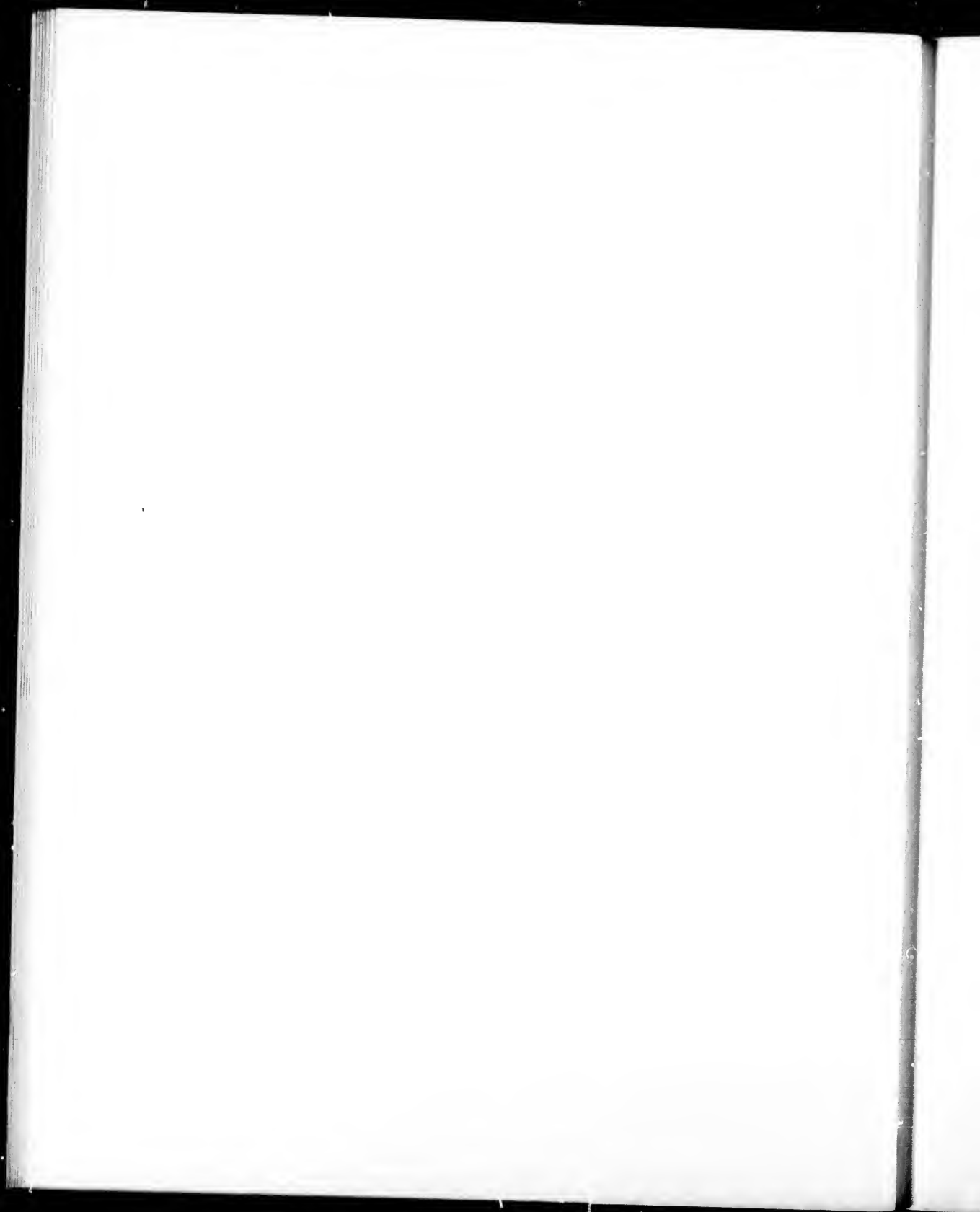






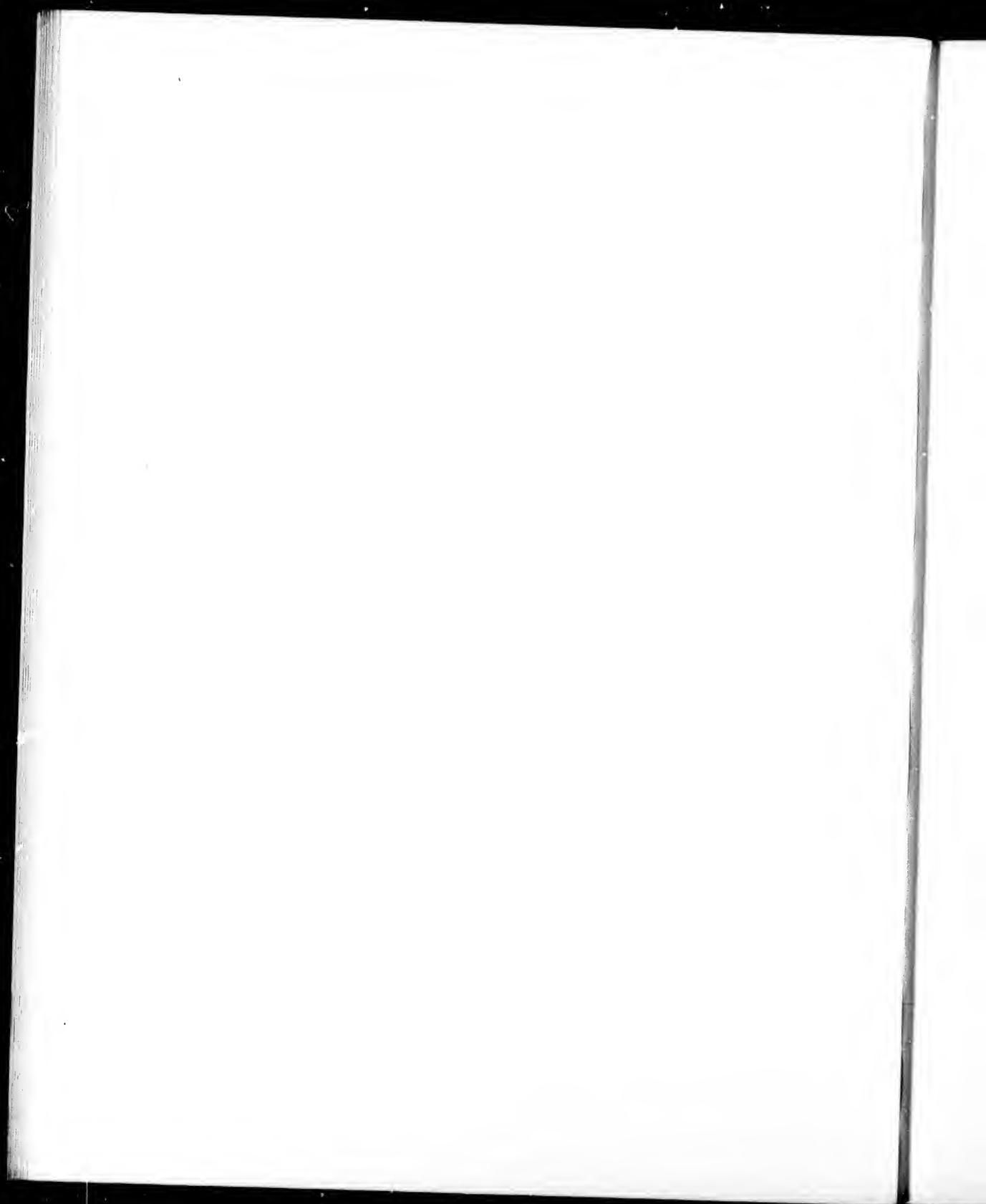
JÉRÔME LE ROYER DE LA DAUVERSIÈRE.

*Instituteur des neurs Hoopitalières de La Fêche*





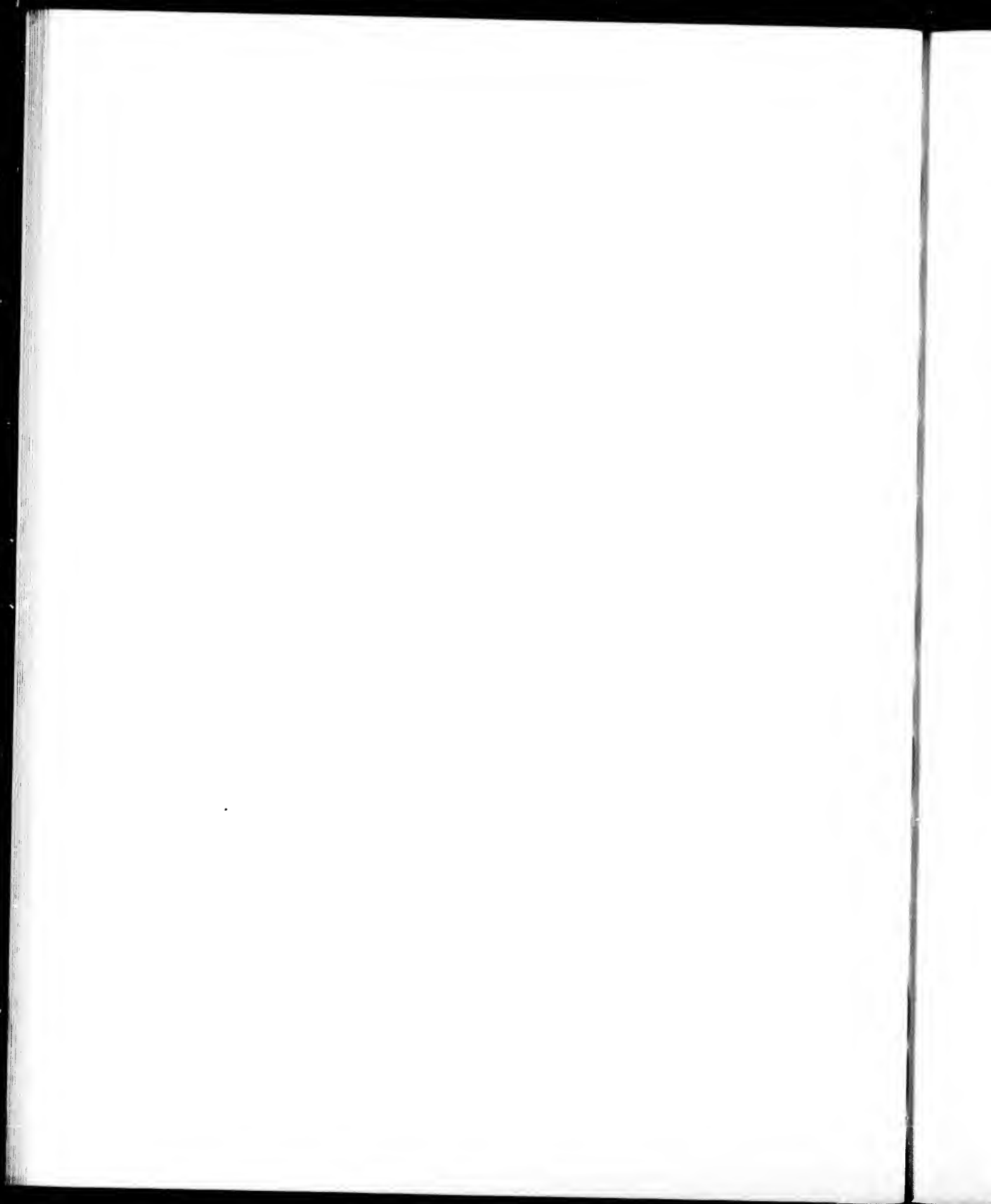
L'HONORABLE TOUSSAINT POTHIER





L'HONORABLE JOSEPH-GODERIC BLANCHET,

*Président de la Chambre des Communes.*

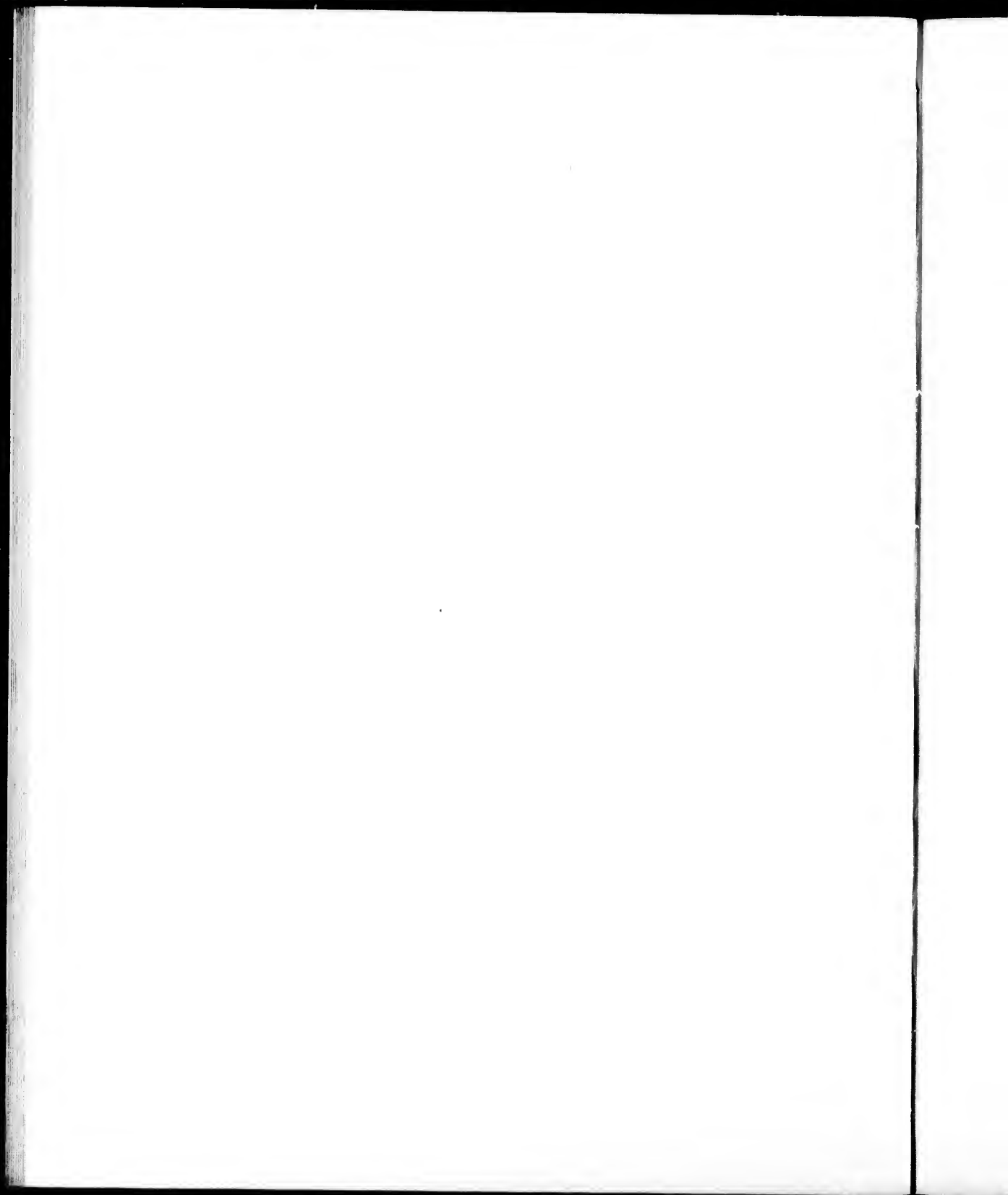




L'HONORABLE RENÉ-ÉDOUARD CARON.

*Lieut-Gouverneur de Québec.*

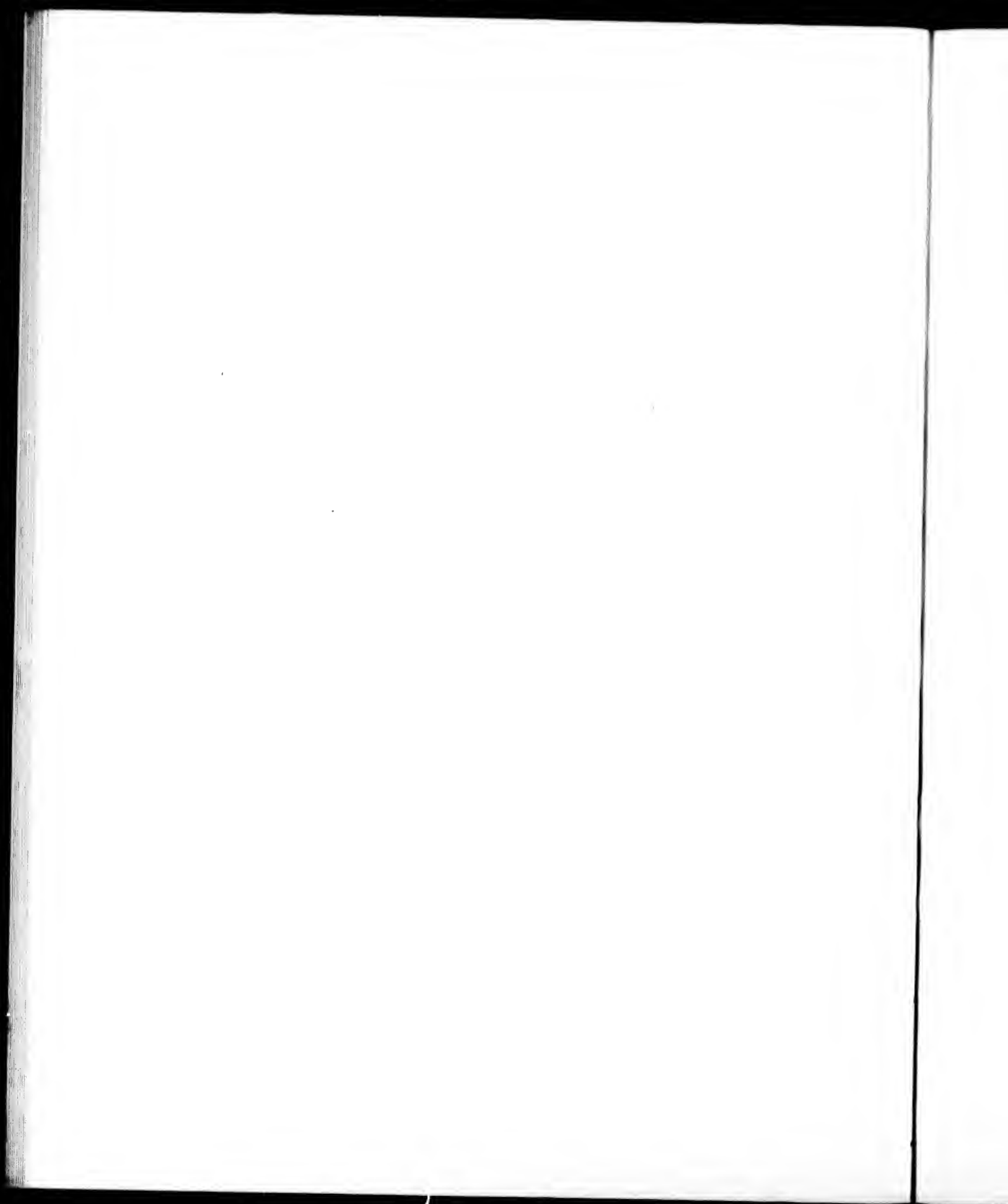






SIR ETIENNE-PASCAL TACHÉ.

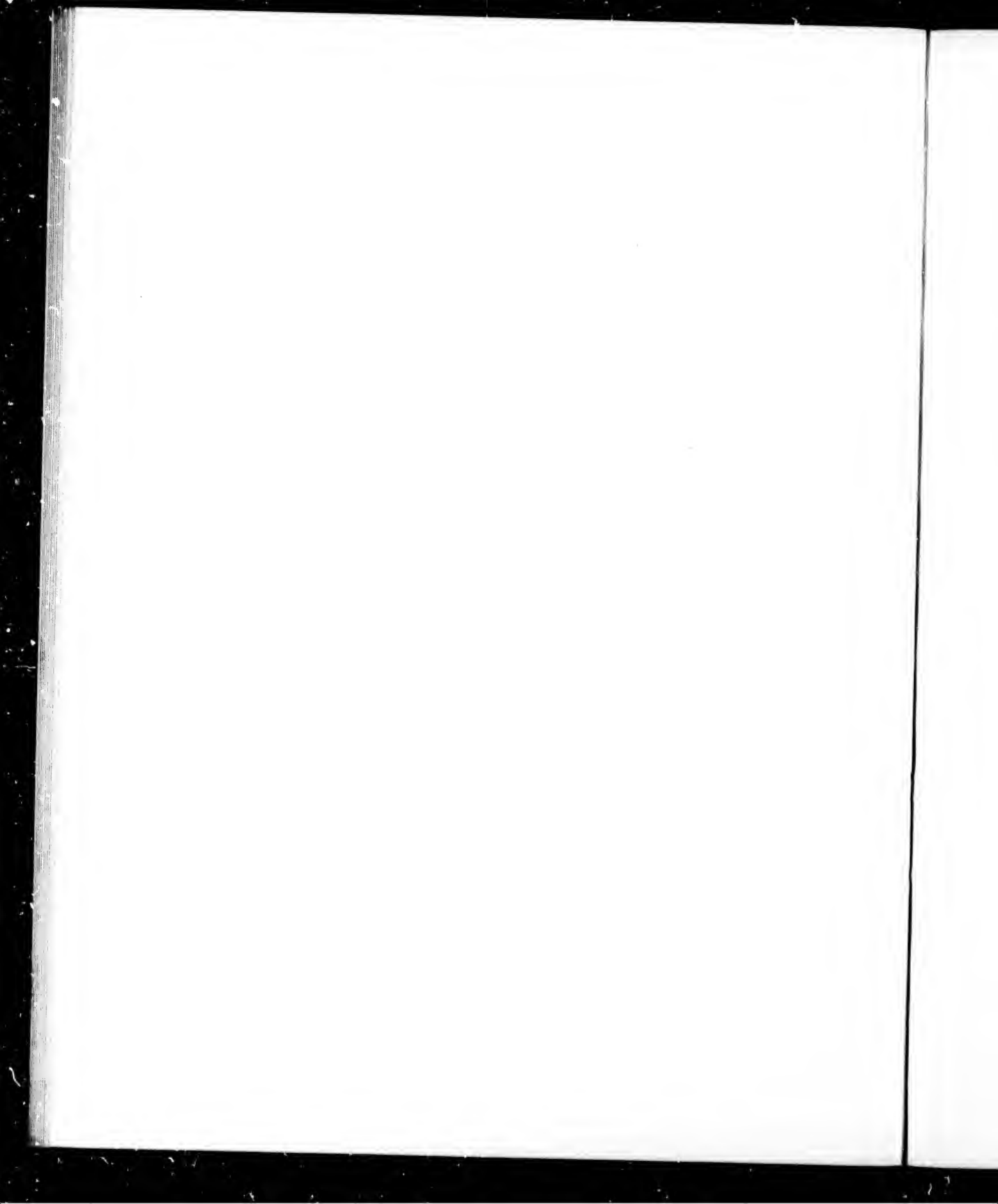
*Premier Ministre*





L'HONORABLE AUGUSTIN-NORBERT MORIN.

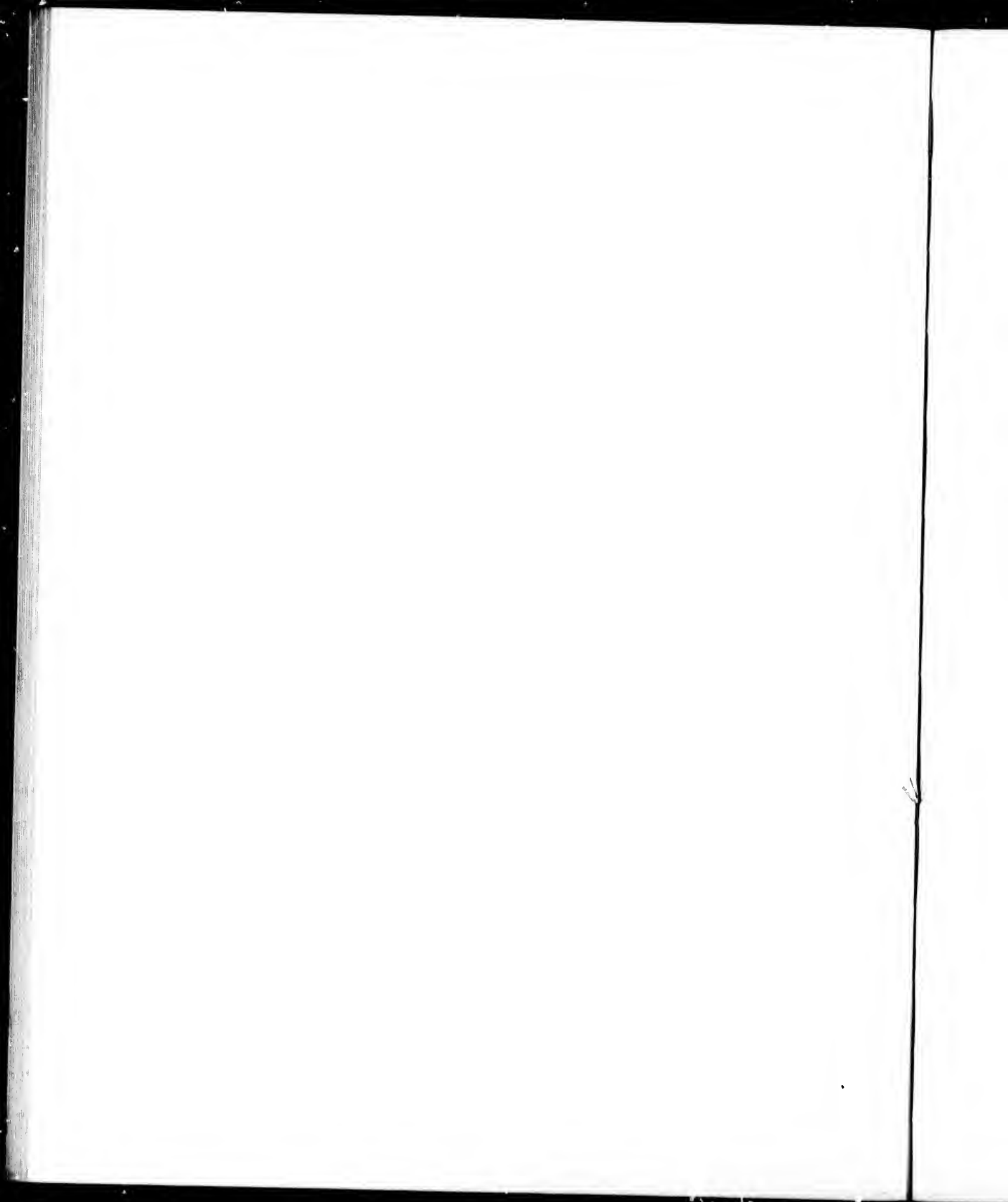
*Juge de la Cour Supérieure.*





JEAN-ANTOINE PANET.

*Premier Président de l'Assemblée Législative.*

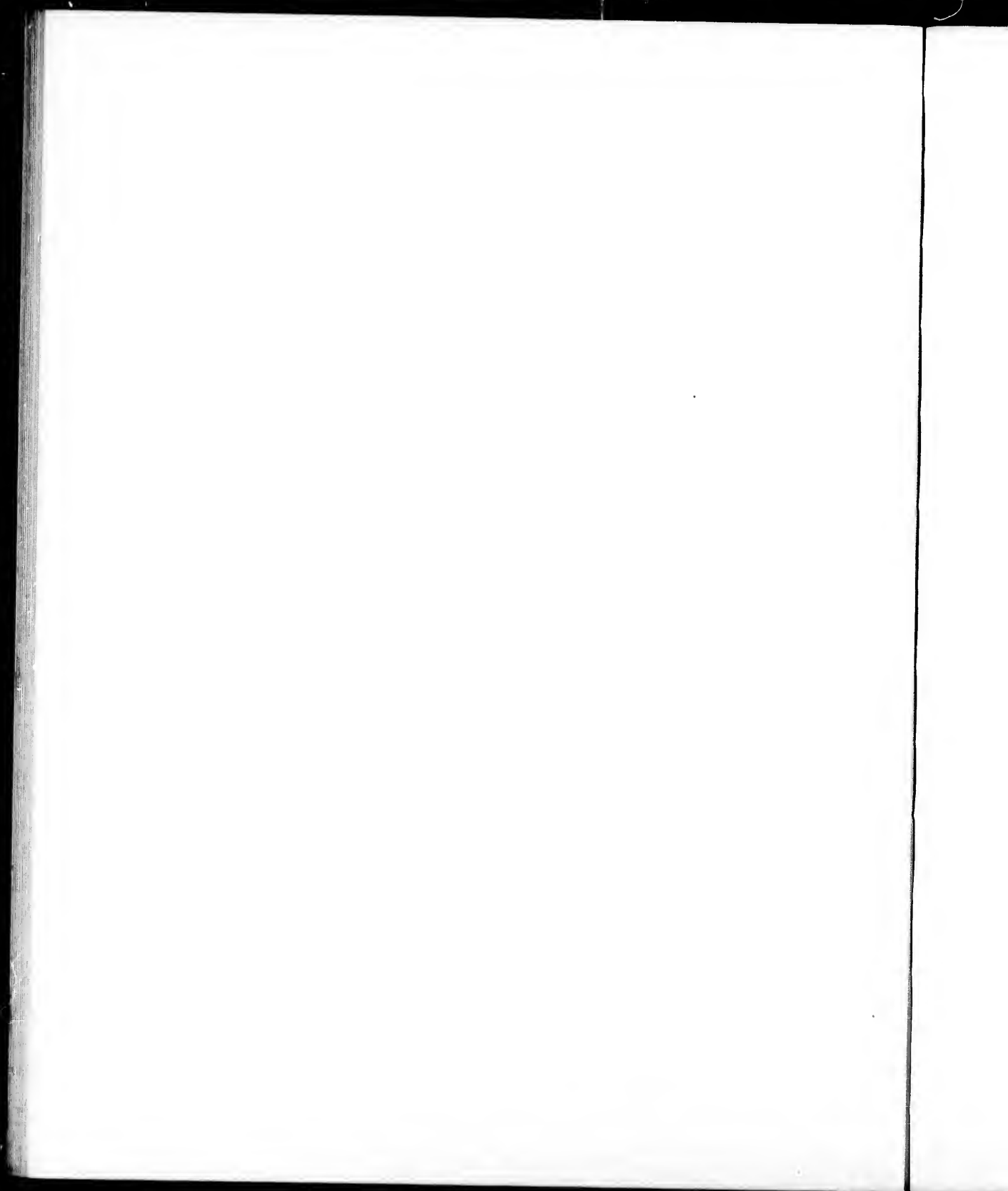




L'HONORABLE JOSEPH-EDOUARD CAUCHON.

*Lieut-Gouverneur de Manitoba.*

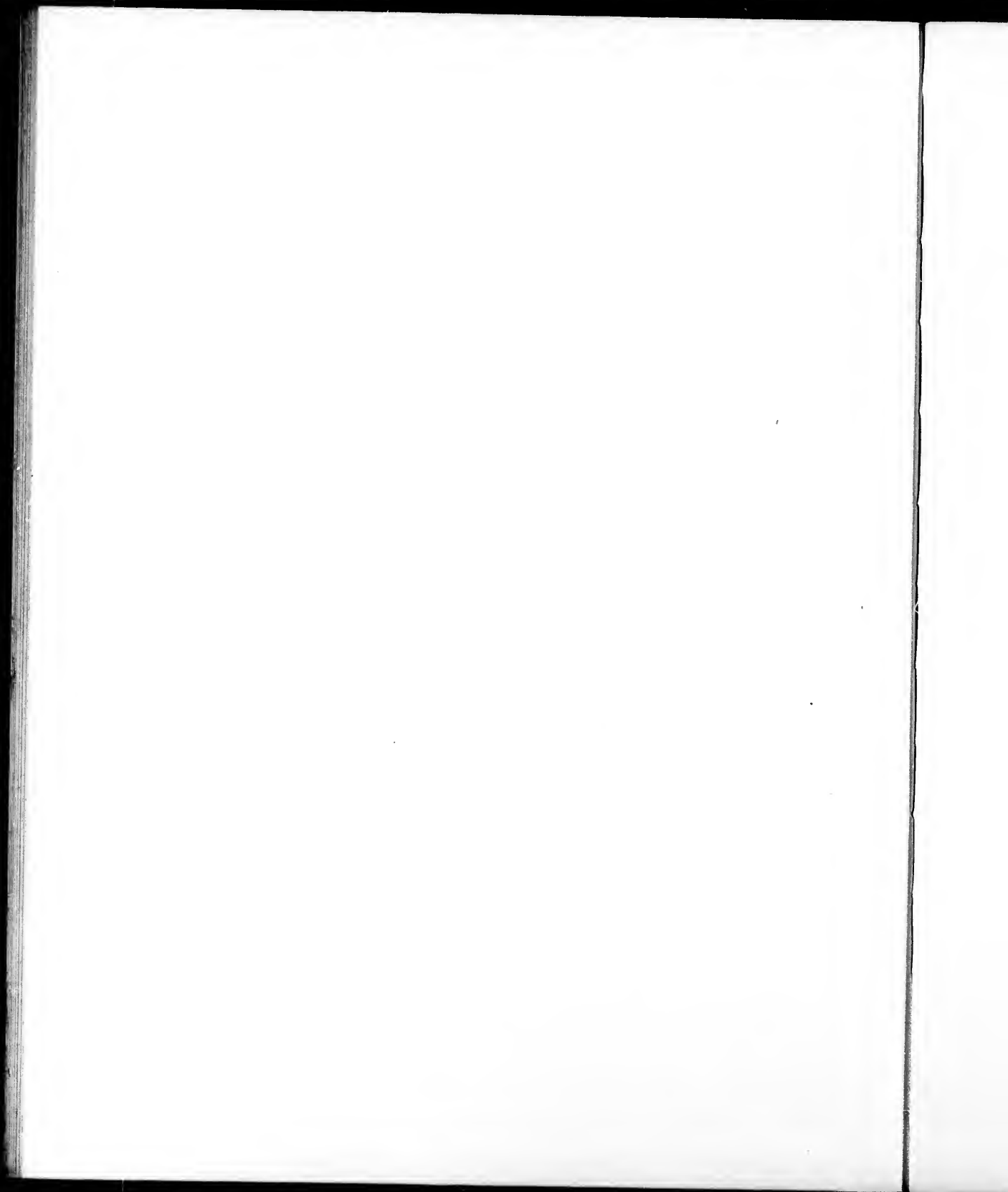






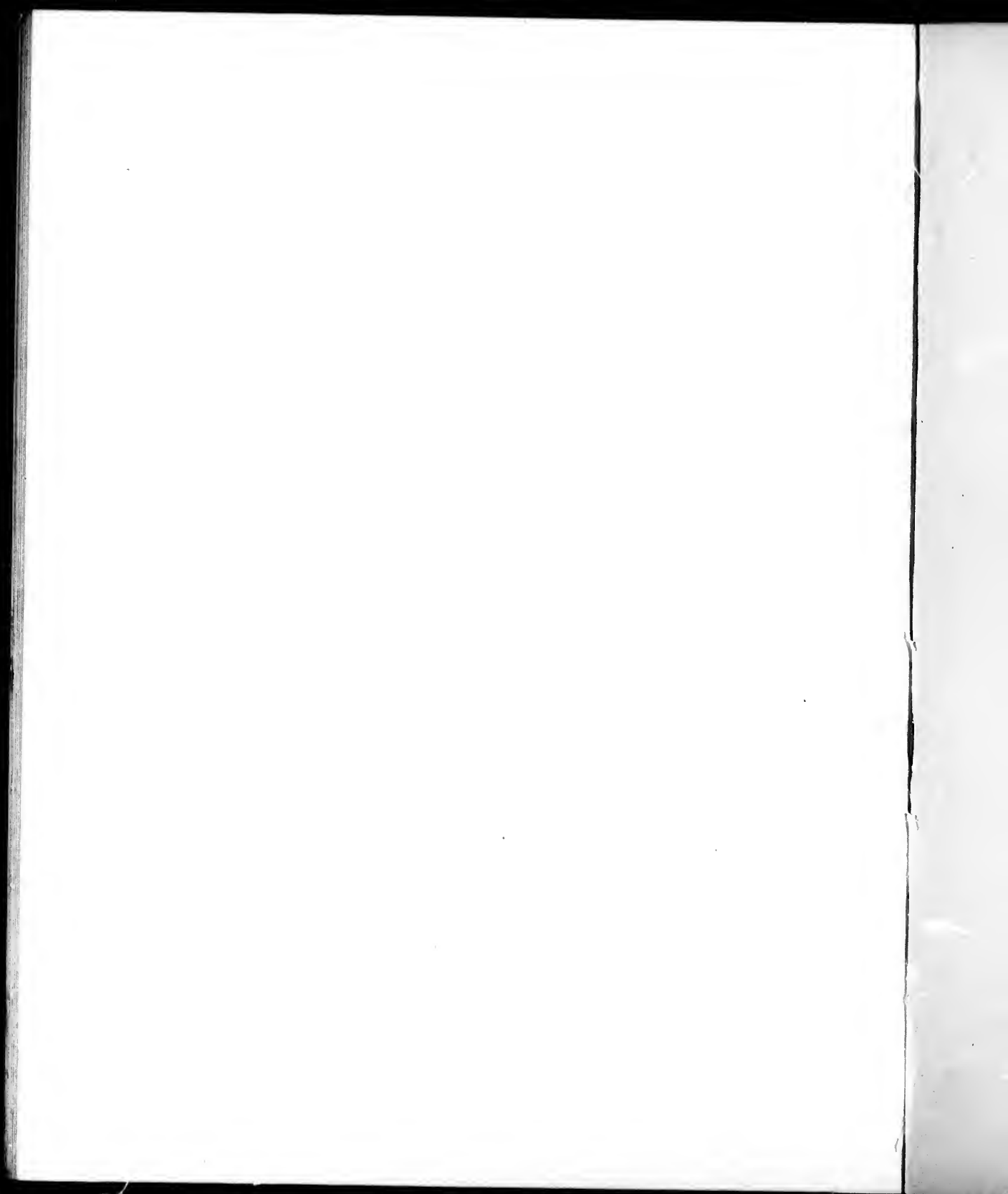
L'HONRABLE JOSEPH-RÉMY VALLIÈRES.

*Juge en Chef du Bas-Canada.*





PIERRE BOUCHER.



HISTOIRE  
DES  
CANADIENS-FRANÇAIS

1608 - 1880

ORIGINE, HISTOIRE, RELIGION, GUERRES, DÉCOUVERTES, COLONISATION, COUTUMES,  
VIE DOMESTIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE, DÉVELOPPEMENT, AVENIR

PAR  
BENJAMIN SULTE

---

*Ouvrage orné de portraits et de plans*

---

TOME III

---

MONTREAL

WILSON & C<sup>ie</sup>, EDITEURS, 89, RUE SAINT-JACQUES, 89

1882

F5029  
S 9  
q. l.  
N. 3

180409

Suite B

ENREGISTRÉ, conformément à l'acte du parlement du Canada en l'année 1882,

PAR WILSON & CIE.,

au bureau du ministre de l'Agriculture.

## CHAPITRE I

1646-48.

NOUVELLES SEIGNEURIES. — COLONS NOUVEAUX. — RÉFORMES DANS L'ADMINISTRATION DU PAYS. — GUERRE DES IROQUIIS. — M. D'AILLEBOUST GOUVERNEUR.



IENT loin d'avoir plu aux Cent-Associés, la compagnie des Habitants leur portait ombrage, et comme les premiers s'étaient réservé la concession des terres, leurs amis croyaient que son influence dans les affaires du Canada ne serait aucunement diminuée par l'abandon du trafic. Cent vingt colons ne pouvaient lutter, croyaient-ils, contre la politique d'un cercle d'hommes bien établis en cour. Ils ne songeaient pas que les colons, fatigués des abus du passé, opposeraient une résistance aussi habile que courageuse.

L'automne de 1645, MM. Le Gardeur de Repentigny, Le Gardeur de Tilly et Jean-Paul Godefroy étaient partis pour la France, dans l'espoir de régler définitivement les conditions du nouvel état de choses. A Québec, les commis des Cent-Associés ne s'entendaient point avec les Habitants ; aussi voit-on que, dès le mois de janvier 1646, il y eut des désaccords où figurent Marsolet, Maheu et le jeune Robineau. Marsolet était un esprit indépendant qui ne voulait recevoir la dictée de personne ; Maheu, véritable habitant, s'inspirait des besoins du pays ; Robineau, fils d'un ancien membre de la compagnie des Cent-Associés, montrait déjà qu'il comptait faire du pays nouveau sa patrie d'adoption. Tous trois ont fondé des familles purement canadiennes. Cet esprit de résistance alarmait les fidèles de la grande compagnie ; mais rien n'était moins propre à le faire disparaître que l'ombrageuse conduite de ceux dont les habitants avaient à se plaindre : c'est pourquoi il se perpétua. Les Normands ont l'instinct de la liberté, prise dans de justes mesures ; c'est pourquoi le petit groupe de colons du Canada, tiré en majorité du nord de la France, surtout de la Normandie et du Perche, ne craignit point d'engager la lutte sur le terrain où on l'avait poussée. Nous en verrons les résultats à mesure que les événements se dérouleront sous nos yeux.

Des colons signalés pour la première fois en 1646, nous connaissons ceux qui suivent :

Urbain Baudry dit Lamarche, taillandier, de Luché ou Huché, Anjou, se maria (1647) avec Madeleine, fille de Gaspard Boucher. Sa descendance est fort nombreuse. Il s'établit aux Trois-Rivières ; une branche de cette famille porta le nom de Desbuttes · une autre



branche a fourni à la ville de Montréal des marchands renommés et l'un de ses maires les plus remarquables.

Pierre Deschamps, laboureur, arrivé en 1646, mourut à Batiscan cinquante ans plus tard.

Pierre Lefebvre et sa femme, Jeanne Aunois, étaient aux Trois-Rivières en 1646. Leurs nombreux enfants ont fondé les familles de Bellefeuille<sup>1</sup>, Belle-isle, Labaie, Denoncourt, Lacerisaie et Décoteaux. Jacques Lefebvre, fils de Pierre, fut le premier seigneur de la Baie-du-Febvre ou Saint-Antoine.

Marin Terrier dit Francheville, sieur de Repentigny, de Grandmesnil, Normandie, arrivé en 1646, épousa (1647) Jeanne Jallaut. Il fut tué par les Iroquois dans la banlieue des Trois-Rivières, en 1652. Son fils Pierre, secrétaire de monseigneur de Laval, était curé de la Rivière-Ouelle en 1690, et, à la tête de ses paroissiens, repoussa vigoureusement les Anglais de l'escadre de Phipps.

Gilles Hénard ou Enard, de Saint-Lazare, évêché de la Rochelle, arrivé (1646) au service des jésuites, épousa à Québec (1665) Marie de Bure dit Battanville.

Eustache Lambert, au service des jésuites, fit un second ou troisième voyage aux Hurons en 1646. On le voit à l'île d'Orléans et à Tadoussac avec le père Chaumonot (1651). Deux ans plus tard, il commandait une compagnie du camp volant. En 1656, à Québec, il épousa Marie Laurence, devint marchand, propriétaire d'une barque, et mourut à Québec en 1673. Nombreuse descendance.

Etienne de Lessard, de Sens, en Champagne, arrivé en 1646, épousa (1652) Marguerite Sevestre. Ses fils ont obtenu des seigneuries et ont fondé de nombreuses familles dans les districts de Québec et des Trois-Rivières.

Jules ou Julien Trottier, de Saint-Martin d'Igée, au Perche, marié vers 1630 à Catherine Loisel ou Loiseau, arriva dans le pays en 1646 et se fixa aux Trois-Rivières. Ses descendants, les Trottier des Ruisseaux et les Trottier de Beaubien, ont possédé des seigneuries et exercé des fonctions publiques au Canada, au Détroit, à Chicago et ailleurs.

Jean Véron, sieur de Grandmesnil, de Livano, Normandie, se maria à Québec (1646) avec Marguerite Hayet. Il fut tué par les Iroquois, aux Trois-Rivières, en 1652. Ses descendants ont fourni des notaires au Bas-Canada.

Pierre Le Petit, habitant établi avec sa femme, Catherine Desnoyers, sur les terres des jésuites à Beauport, où son fils Joseph, âgé de trois ans, fut enlevé par les Iroquois (1650).

Jacques Caulmont possédait une terre près du saut Montmorency (1646). En 1647, il la vendit aux hospitalières et partit pour les Hurons au service des jésuites.

Nicolas Macart dit Champagne, de Marcuil-sur-Aï, en Champagne, et qui était à Québec dès 1639, épousa<sup>2</sup> (1646), à Québec, la veuve de Jean Nicolet, qui lui donna une terre aux Trois-Rivières, mais il demeura à Québec. Il devint commis des Habitants et fit un voyage en France (1647). Son fils Charles devint conseiller du gouverneur.

<sup>1</sup> Plus tard, vint au Canada une autre famille du nom de Lefebvre de Bellefeuille.

<sup>2</sup> Voir Tanguay : *Dictionnaire*, I, 401 ; *Journal des Jésuites*, 70-71, 15.

Jean Mignot dit Chatillon, du diocèse de Bayeux, Normandie, était à Québec en 1646. Il y épousa<sup>1</sup> (1648) Louise Cloutier. L'un de ses enfants s'établit en Acadie et fut la tige de nombreuses familles.

Jean-Julien Petau, des Tours de Belan, Bretagne, était à Québec en 1646. L'année suivante, il y épousa Marie Peltier<sup>2</sup>, veuve de César Gouin.

En 1637, il y avait, aux Trois-Rivières, un nommé Pierre Martin, commis à un magasin et interprète des Hurons. C'est peut-être le même que Pierre Martin, de l'île d'Oléron, évêché de la Rochelle, qui se maria dans cette dernière ville (1642) avec Madeleine Panie, et que nous voyons au Canada quelques années plus tard.

Charles le Chevalier, chirurgien aux Trois-Rivières (1645-7), avait une fille, Anne, qui épousa Pierre Pinguet en 1659.

Antoine Martin dit Montpellier, soldat et cordonnier, de Xiste, ville de Montpellier, Bas-Languedoc, épousa à Québec, 1646, Denise Sevestre. Aux noces, "cinq soldats dansèrent une espèce de ballet." Une branche de cette famille a pris le nom<sup>3</sup> de Beaulieu.

Guillaume Pelletier, jeune homme au service des jésuites en 1646 (défricheur et charpentier), devait être fils de Guillaume Pelletier, natif du Perche, marié, vers 1630, avec Michelle Morille, et que nous voyons syndic-adjoint de Beauport en 1653. En 1647, Antoine Pelletier, frère de Guillaume, se noya près de sa maison au saut Montmorency ; quelques semaines auparavant, il avait épousé Françoise Morin.

Paul Vachon, du Poitou, notaire, à Beauport, de 1646 à 1693, épousa (1653), à Québec, Marguerite Langlois. Très nombreuse descendance.

La famille de Lotbinière est, de tout le Canada, celle dont l'origine se retrace le plus loin en France d'après l'abbé Tanguay. A partir de 1345, on la suit jusqu'à nos jours. Louis Théandre Chartier de Lotbinière, marié (1641) à Paris avec Marie-Elizabeth, fille de Louis Damours, arriva à Québec en 1646, devint lieutenant-général de la prévôté de cette ville, et laissa une belle descendance qui a continué dans les charges élevées, civiles et militaires, jusqu'au présent lieutenant-colonel de Lotbinière-Harwood, député-adjutant-général.

Au retour des navires, été de 1646, on apprit que la situation du Canada donnait lieu à nombre de commentaires et même de projets contradictoires. En attendant les résultats de cette agitation, M. Le Gardeur de Repentigny amenait des colons, dont la plupart, croyons-nous, sont signalés dans le passage qui précède. Une question nouvelle se présentait, savoir si on nommerait un évêque au Canada. Le siège épiscopal de Rouen croyait avoir droit à la gouverne religieuse de la colonie. Les jésuites pensaient autrement. Au premier moment, le choix tomba sur M. Thomas le Gauffre, de la société de Montréal ; mais ce digne prêtre mourut (1645) presque aussitôt, et la question se rouvrit d'elle-même. Il est à remarquer que les pères jésuites avaient approuvé ce choix, et que, sans la mort du titulaire, la création du premier évêché canadien n'eût soulevé ni dispute ni tiraillement, comme cela devait avoir

<sup>1</sup> Il avait demandé en mariage une femme sauvage qui le refusa.

<sup>2</sup> Voir Tanguay : *Dictionnaire*, I, 477.

<sup>3</sup> Presque toutes les familles canadiennes ont des surnoms. Voir le dictionnaire de l'abbé Tanguay.

lieu une douzaine d'années plus tard. Dès le mois d'octobre 1646, la mère de l'Incarnation exprimait la pensée que "les révérends pères jésuites ayant planté le christianisme en Canada, il semble qu'il y a de la nécessité qu'ils le cultivent encore quelque temps, sans qu'il y ait personne qui puisse être contraire à leurs desseins." Nous ne savons pas en quoi un évêque pouvait être contraire aux desseins des pères jésuites ; mais il est visible que ceux-ci entendaient conserver seuls les missions du Canada. Comme la société de Montréal avait exprimé le désir d'avoir dans la colonie des prêtres séculiers et même un évêque, c'était aux démarches de l'un de ses principaux membres, M. de Maisonneuve, qu'était dû le consentement de Mazarin à ce sujet. En 1647, le ministre, pressé par certaines influences, recula devant la tâche de nommer un autre évêque, et le projet alla rejoindre les requêtes déjà anciennes des Canadiens qui demandaient le retour des récollets à titre de curés.

M. de Maisonneuve arriva de France à Québec le 20 septembre 1646. Un navire, qui le suivait de près, lui apporta la nouvelle de l'assassinat de son beau-frère et du mariage probable de sa mère. Sans monter à Montréal, il se rembarqua pour la France le 30 octobre.

M. Le Gardeur de Repentigny était arrivé à Québec le 23 septembre. Le ministre lui avait prêté, pour cette année, un navire nommé la *Marquise*, avec lequel il avait mis à la voile du port de la Rochelle. Quelque différend était survenu, en France, entre MM. de Repentigny et Olivier le Tardif au sujet du commerce. Le Tardif, revenu à Québec, le 17 octobre, se plaignit du traitement qu'on lui avait fait subir. Il y eut parmi les Habitants des divisions et des mécontentements, que les amis des Cent-Associés ne virent pas d'un mauvais œil. Certains officiers de la compagnie des Habitants prétendaient à une augmentation de gages ; M. de Maisonneuve s'y opposa, et, lorsque ce gentilhomme reprit la mer, il emmena en France MM. Giffard et Tronquet<sup>1</sup>, qui paraissent avoir pris une part active à ces débats. M. de Repentigny, continué amiral, commandait les vaisseaux ; le 3 octobre, il avait marié sa fille, Madeleine, à Jean-Paul Godefroy. Les familles Leclerc, Le Gardeur, Robineau, Juchereau, Giffard et Godefroy commençaient à contracter des mariages qui les unirent de plus en plus et leur donnèrent bientôt l'apparence d'un *family compact* absolument canadien, par opposition aux ligues dont quelques membres des Cent-Associés avaient fait usage dans les dernières dix ou douze années.

Le 27 février 1647, dit le *Journal des Jésuites*, "il y eut un ballet au magasin ; c'était le mercredi gras : pas un de nos pères ni de nos frères n'y assista, ni aussi des filles de l'hôpital et des ursulines, sauf la petite Marsolet." Marie Marsolet, née 1637, épousa (1652) Mathieu Damours. "On tenait M. Marsolet, et surtout sa femme, auteurs de la mutinerie des petits habitants," dit encore le *Journal*.

"L'année 1645, qui fut celle du changement de la traite, et que messieurs de la compagnie générale partagèrent la traite avec les Habitants, les seuls Habitants eurent pour leur part les quatre-vingt-dix-huit poinçons de castor ; et, en 1646, plus de cent soixante. Dans un poinçon il y a deux cents livres de castor, et la livre vendue dix francs — sans les peaux

<sup>1</sup> Les sieurs Tronquet et Boutonville étaient, en 1646, secrétaire de M. de Montmagny.

d'original, etc... Le 24 octobre 1645, partirent les vaisseaux, cinq en nombre, chargés à ce que l'on tient de vingt mille livres de castor pesant, pour les habitants, et dix mille livres pour la Compagnie générale, à une pistole ou dix ou onze francs la livre." (*Journal des Jésuites.*)

Les habitants étaient en butte aux tracasseries de ceux qu'ils avaient pour ainsi dire supplantés. C'est l'histoire de tous les temps. Ils avaient aussi contre eux le singulier préjugé européen qui taxe d'incapacité les populations des colonies ; mais, dans le cas qui nous occupe, les Canadiens pouvaient se reposer sur de vigoureux champions, capables de faire triompher la juste cause qui les ramenait aux pieds du trône. Par malheur, la discorde s'était mise quelque peu dans le camp, au Canada, et des réformes devenaient nécessaires pour la bonne administration du pays. Les pouvoirs accordés au gouverneur-général, par sa commission en date du 6 juin 1645, se lisent comme suit : " Nous vous avons commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons gouverneur et notre lieutenant-général, représentant notre personne à Québec et dans les provinces arrosées du fleuve Saint-Laurent et des autres rivières qui se déchargent en icelui, et lieux qui en dépendent en la Nouvelle-France, pour commander à tous les gens de guerre qui seront au dit pays, tant pour la garde des dits lieux que pour maintenir et conserver ce négoce, prendre soin de la colonie du dit pays, conservation et sûreté d'icelui sous notre obéissance, avec pouvoir d'établir sous vous tels lieutenans pour le fait des armes que bon vous semblera ; comme aussi, par forme de provision et jusqu'à ce qu'il y ait des juges souverains établis sur les lieux pour l'administration de la justice, vous donnons pouvoir, et aux lieutenans qui seront par vous établis, de juger souverainement et en dernier ressort, avec les chefs et officiers de la Nouvelle-France qui se trouveront près d'eux, tant les soldats qu'autres habitans des dits lieux ; tenir la main à l'exécution des dits arrêts et réglemens du conseil, faits pour l'établissement et conduite de la compagnie de la Nouvelle-France, et des accords faits entre la dite compagnie et les habitans des dits lieux ; et jouir par vous, durant les dites trois années à commencer du jour et date des présentes, de la dite charge, aux honneurs, autorités, prééminences, privilèges, droits, profits et émolumens qui y sont attribués<sup>1</sup>."

C'était le gouvernement du " bon père de famille."

Pour remédier aux abus qui commençaient à se commettre dans le cercle ou groupe de directeurs de la compagnie des Habitants, le conseil du roi passa, le 27 mars 1647, un règlement qui était une espèce de charte constitutionnelle octroyant certaines libertés aux colons. Le gouverneur en chef, le supérieur des jésuites et le gouverneur de Montréal composaient un bureau qui devait nommer l'amiral de la flotte, les capitaines et autres officiers de vaisseaux, ainsi que les commis et contrôleurs de la traite, tant en France qu'au Canada. Le commandant de la flotte et les syndics de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal avaient entrée et séance à ce conseil, avec voix délibérative, pour y représenter seulement ce qui

<sup>1</sup> *Édits et Ordonnances*, III, 15.

regardait les charges et les intérêts de leurs commettants. Les officiers ne pouvaient rester en fonction plus de trois années de suite. Les syndics, élus au scrutin, ne pouvaient garder leur mandat plus de trois années. Le conseil réglait les comptes et les gages, en toute matière qui concernait la traite. Les habitants pouvaient acheter des sauvages, au moyen des produits de leurs terres, des fourrures que les magasins de la compagnie leur payaient au taux fixé par le conseil. Sur les profits que ce commerce réaliserait en France, devaient être prélevés vingt-cinq mille francs par année pour les appointements du gouverneur-général et ceux de ses lieutenants à Québec et aux Trois-Rivières, ceux des officiers, des soldats et leur nourriture, pour entretenir et armer les forts de ces lieux et leur fournir des provisions de bouche ; de plus, un droit à soixante-dix tonneaux de fret. Soixante-dix hommes de garnison devaient être nourris aux frais du magasin. Une somme de dix mille francs était affectée au gouverneur de Montréal, avec trente tonneaux de fret, tant pour ses appointements et ceux de ses officiers et soldats, que pour l'entretien du fort de Villemarie, dans lequel serait maintenue une garnison de trente hommes. Cinq mille francs étaient accordés, chaque année, aux jésuites pour leurs missions. Nul autre navire que ceux de la compagnie des Habitants n'était autorisé à pénétrer dans le fleuve.

Le 21 juillet (1647), dans une assemblée générale tenue à Québec, ceux qui se plaignaient de la conduite des directeurs de la compagnie cassèrent l'élection de ces derniers, désignèrent le gouverneur-général pour avoir le soin de leurs affaires, et nommèrent Jean Bourdon procureur-syndic. Celui-ci présenta leur requête à M. de Montmagny, le 28.

Le règlement du 27 mars fut connu à Québec le 6 août, par l'arrivée de trois navires sous les ordres du sieur de Repentigny. Les jésuites consentirent à entrer au conseil, tout en décidant "le voyage de France d'un de nos Pères pour les affaires des ursulines, hospitalières, Iroquois et validité des sacrements de mariage, qu'on nous disputait par lettres venues de France cette année." Le vaisseau que montait Jean-Paul Godefroy arriva le 14. Le règlement du 27 mars avait été publié le 11 août et mis de suite en opération ; mais les principales familles, qui avaient en main les affaires des Habitants depuis 1644, ne le voyaient pas d'un bon œil : il leur enlevait toute perspective de monopole. En pratique, observe M. Faillon, le gouverneur-général, par "impossibilité de réunir les membres épars du conseil, pouvait être très souvent le seul arbitre des affaires, et représenter au fond tout le conseil.

Les personnes qui revenaient de France, cette année, apportaient quelques actes de concession de seigneuries. Les pères jésuites avaient désiré obtenir des terres à Montréal, mais la compagnie qui possédait cette île refusait de faire aux gens de main-morte d'autres concessions que celles qu'elle accordait aux habitants. M. de Lauson vint en aide aux jésuites. Le grand domaine de la Cité était encore inoccupé et appartenait à François de Lauson, qui paraît être né vers 1636, puisque son frère aîné, Jean, était de 1634 ou 1635 ; cependant, dans une pièce du 1er avril 1647, par laquelle il donne aux révérends pères jésuites la seigneurie de Laprairie, il s'intitule "conseiller du roi en sa cour du parlement de Bordeaux." Devons-nous voir ici un simple titre honorifique, comme ceux des majors et des

colonels de l'armée anglaise âgés de six mois ?—ce qui ne les empêche pas de faire leurs dents. Le 3 mai 1649, M. d'Ailleboust, alors gouverneur-général, étant à Montréal, mit les jésuites en possession de la seigneurie, en présence de Jean Bourdon et de François de Chavigny.

La compagnie des Cent-Associés conservait toujours son privilège sur les terres de la Nouvelle-France. Le 16 avril 1647, elle accorda les titres de cinq seigneuries :

A " Robert Giffard, seigneur de Beauport, coronaire et médecin ordinaire de Sa Majesté, et... de l'expérience et connaissance qu'il s'est acquises dans le dit pays, depuis longues années qu'il y a fait son séjour... deux lieues de terre... à prendre au même endroit de sa présente concession (Beauport) et rangeant icelle ou de proche en proche autant qu'il se pourra faire, sur dix lieues de profondeur dans les terres vers le nord-ouest... conformément à la coutume de Paris, que la compagnie entend être gardée et observée<sup>1</sup> partout en la Nouvelle-France..." Le 15 mai suivant, une décision, signée Lamy, Dupuys et Bégon, porte que cette concession étant " bornée d'un côté aux révérends pères jésuites et d'autre côté de celles concédées à la compagnie Beauporté<sup>2</sup>..." le sieur Giffard pourra prendre les terrains " non concédés, soit au nord soit au sud, ainsi qu'il sera désigné par M. de Montmagny<sup>3</sup>..." En conséquence, on lui donna l'espace (fief Saint-Gabriel) situé entre les fiefs nommés plus tard Saint-Ignace, Gaudarville, Fossembault et Hubert. Le 13 mars 1651, deux lieues et demie de cette concession furent passées aux Hurons de la Jeune-Lorette, et le reste accordé aux jésuites (2 novembre 1667) par Giffard, cinq mois avant son décès. L'Ancienne-Lorette, la Jeune-Lorette, Saint-Ambroise et Valcartier sont des paroisses de cette seigneurie.

A Pierre Lefebvre, un quart de lieue de front sur une lieue de profondeur, à la charge d'un denier de cens pour chaque arpent lorsqu'il sera en valeur seulement. A Nicolas Marsolet, une demi-lieue de front sur deux lieues de profondeur, sujet aux droits et redevances accoutumés et au désir de la coutume de Paris. Ces deux fiefs se fondirent plus tard (1669, 1676) dans la seigneurie de Gentilly, lorsque Michel Pelletier, sieur de la Prade ou de la Pérade, les acheta et se fit concéder une lieue et trois-quarts de terre avoisinant pour former cette seigneurie, qui mesura ainsi deux lieues et demie sur le fleuve et deux lieues dans les terres<sup>4</sup>.

A René Robineau, sieur de Bécancour, une terre de deux lieues et un quart de front au fleuve, tenant du côté nord-est à la rivière Puante ou Saint-Michel (Bécancour) qui la sépare de la concession de M. Le Neuf (le fief Dutort), et du côté sud-ouest au fief Godefroy—sur deux lieues et un quart dans les terres, avec les îles, îlets et battures qui se trouvent tant dans la rivière Bécancour que dans la rivière Saint-Paul (rivière Godefroy)<sup>5</sup>. C'est la seigneurie de Bécancour.

<sup>1</sup> Ceci est à remarquer.

<sup>2</sup> C'est la compagnie Cheffault-Lauson-Fouquet-Berruyer-Rosé-Duhamel-Castillon-Juchereau.

<sup>3</sup> *Titres seigneuriaux*, 47-9.

<sup>4</sup> *Titres seigneuriaux*, 12.

<sup>5</sup> *Chronique tristucienne*, 67-9.

A " Pierre Le Gardeur, écuyer, sieur de Repentigny... l'expérience et connaissance qu'il s'est acquises au dit pays de la Nouvelle-France depuis qu'il y est établi... l'étendue et consistence des terres situées sur le fleuve Saint-Laurent, du côté du sud, vis-à-vis les Trois-Rivières, à prendre entre la Petite-Rivière d'un côté et la rivière Puante, à présent dite la rivière Saint-Michel ; d'autre côté voisinant du côté de la dite Petite-Rivière, les terres ci-devant concédées<sup>1</sup> au sieur Godefroy ; et du côté de la rivière Saint-Michel celles concédées au sieur Le Neuf<sup>2</sup> ; la dite largeur sur le fleuve, sur pareille profondeur dans les terres, et compris en la dite profondeur le lac qui se rencontre en icelles appelé le lac Saint-Paul... et les îles et îlets qui sont dans la Petite-Rivière et dans le fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis ces terres<sup>3</sup>." Ce fief, appelé plus tard Cournoyer, du nom du sieur Hertel de Cournoyer, s'étend de Gentilly à Dutort.

Au même Pierre Le Gardeur, sieur de Repentigny, quatre lieues de terre le long du fleuve, côté du nord, sur six de profondeur, à compter depuis la seigneurie (Saint-Sulpice) des sieurs Chevrier et Le Royer<sup>4</sup>." C'est la seigneurie de Lachenaye, divisée plus tard en deux paroisses : L'Assomption ou Repentigny, et Lachesnaie.

Voici la liste des colons qui figurent cette année 1647 pour la première fois au Canada :

Etienne Seigneuret, sieur de L'Isle, épousa (1647) Madeleine Bénassis. Il fut seigneur de la Pointe-du-Lac et exerça des fonctions publiques dans la ville des Trois-Rivières.

Mathurin Meunier ou le Mounier, de l'Anjou, épousa à Montréal (1647) Françoise Fafard, de la Normandie. C'est le premier mariage célébré en cette ville. Leur fille, Barbe, fut la première enfant de race blanche baptisée (1648) au même endroit. En 1651, Meunier était aux Trois-Rivières ; en 1653, à Québec ; vers 1660, sa famille était à la côte de Beau-pré, d'où elle se répandit à l'île d'Orléans ; il a laissé une nombreuse descendance.

Michel Chauvin, du Maine, se maria (1647), à Québec, avec Anne Archambault, de l'Aunis. Trois ans plus tard, il était à Montréal, et sa maison y fut brûlée (1651) par les Iroquois.

Jean Aymard, du Poitou, était venu avec sa femme, Marie Bureau, et ses trois filles, qui se marièrent bientôt à Québec.

Charles Guilbaut, du Perche, épousa, à Québec (1647), Françoise Bigot, aussi du Perche. Il a laissé des filles.

Emery Cailletau, de la Saintonge, épousa, à Québec (1647), Marie Couteau, aussi de la Saintonge. Il fut tué (1653) au Cap-de-la-Madeleine, par les Iroquois.

Pierre Lemieux, de la Normandie, épousa, à Québec (1649), Marie Benard, de la Beauce. Il avait un frère, Gabriel, qui se maria (1658) avec Marguerite Lebeuf, de la Champagne. De ces deux ménages sont descendues les nombreuses familles Lemieux du district de Québec.

<sup>1</sup> Cette concession, entre Gentilly et Cournoyer, n'est pas autrement connue.

<sup>2</sup> Le fief Dutort, qui avoisine Bécancour, a donc été concédé à Michel Le Neuf avant 1646.

<sup>3</sup> *Titres seigneuriaux*, 361-3.

<sup>4</sup> *Idem*, 353.

Louis Loisel, serrurier, épousa à Montréal (1648), Marguerite Charlot ; leurs enfants se sont établis à la Pointe-aux-Trembles de Montréal.

Charles Gautier dit Boisverdun, de Paris, était aux Trois-Rivières en 1646. Il épousa (1656) Catherine Le Camus, et, de 1656 à 1669, vécut à Québec, aux Trois-Rivières, au Cap-de-la-Madeleine, au Château-Richer et à l'île d'Orléans.

Les colons menticanés pour la première fois en 1648 sont plus nombreux ; peut-être quelques-uns appartiennent-ils à l'année 1647 :

Jacques Brisset arriva de France avec sa femme, Jeanne Fétive. Il s'établit aux Trois-Rivières et laissa une nombreuse descendance, parmi laquelle on remarque les seigneurs Courchesne, Dupas et Beaupré.

Paul Chalifoux, de l'Aunis, marié à Québec (1648) avec Jacqueline Archambault, aussi de l'Aunis, s'établit à Charlesbourg et y laissa une nombreuse descendance.

Etienne Dumet, Dumay ou Demers, charpentier, se maria à Québec (1648) avec Françoise Morin, de la Rochelle, veuve d'Antoine Pelletier ; en 1653, il reçut une terre dans la seigneurie de Lauson ; il demeura à Sillery, puis à Montréal ; sa descendance est nombreuse dans ce dernier district.

Guillaume Gauthier, de Paris, épousa à Québec (1648) Esther de Lambourg, de la Beauce.

Jean Houdan dit Gaillarbois, arrivé avec sa femme, Marie Heudes, de la Normandie, fut tué (1652) au Cap-de-la-Madeleine par les Iroquois.

Blaise Juillet, du diocèse d'Avignon, avait une terre à Montréal ; il se maria (1651) avec Marie-Antoinette Liercour. En 1660, étant parti avec Dollard Desormeaux pour la guerre des Iroquois, il se noya en compagnie d'un nommé Mathurin Soulard. La descendance de Juillet est nombreuse dans le district de Montréal.

Pierre Pineau dit la Perle, du Mans, s'établit aux Trois-Rivières ; en 1658, il épousa Anne Boyer, de la Rochelle ; sa nombreuse descendance s'est fixée principalement à Batiscan et au Cap-Santé.

Pierre Biron, huissier, fut d'abord serviteur des jésuites ; en 1655, il épousa Barbe Martin ; de sa seconde femme, Jeanne Poireau, il a laissé de nombreux enfants.

Etienne Vien, de l'Aunis, marié (1638) avec Marie Denot de la Martinière, avait trois filles, qui épousèrent des habitants des Trois-Rivières.

François Bissot, sieur de la Rivière, épousa à Québec (1648) Marie Couillar, et concède, en même temps, une terre de deux cents arpents dans la seigneurie de Lauson. Parmi ses nombreux enfants, on remarque la femme de Louis Jolliet, et Jean-Baptiste Bissot, sieur de Vincennes, officier distingué des troupes de la marine.

Pierre Plusson, de la Saintonge, épousa à Québec (1648) Marie Renault, de la Rochelle.

Benigne Basset, sieur Deslauriers, exerça la profession de notaire, à Montréal, de 1648 à 1699. Marié (1659) à Jeanne Vauvilliers, il a laissé plusieurs enfants.

Urbain Tessier dit la Vigne, scieur de long, venu de l'Anjou, épousa à Québec (1648)



Marie Archambault, de l'Aunis, et alla s'établir à Montréal ; sa maison, située rue Saint-Jacques actuelle, où sont les banques de Montréal et de la Cité, fut brûlée par les Iroquois en 1651. C'était un homme résolu, utile et fort respecté. Sa nombreuse descendance lui fait honneur de nos jours. Un autre Tessier (Pierre), du diocèse de la Rochelle, abjura le calvinisme, à Montréal, en 1650 ; il avait une terre dans cette ville.

Charles-Joseph d'Ailleboust, écuyer, sieur de Muceaux ou Musseaux<sup>1</sup>, né 1624, était fils de Nicolas d'Ailleboust, sieur de Coulonges-la-Madeleine, et de Marie de Manteth, et neveu de Louis d'Ailleboust, nommé gouverneur-général du Canada en 1648, lequel l'attira dans ce pays et lui confia le commandement du camp volant organisé contre les Iroquois. En 1651, il remplaça M. de Maisonneuve à Montréal. Plus tard (1666), il était à la tête d'une partie des milices du district de ce nom. En 1652, il épousa Catherine Le Gardeur. Il fut juge civil et criminel. Sa nombreuse descendance compte, entre autres hommes de marque, son fils Pierre, qui porta le nom d'Argenteuil, conservé parmi nous, ainsi que le nom de Coulonge.

Ces braves gens arrivaient dans des circonstances fort critiques : la guerre était partout. Durant l'automne de 1645 et l'hiver qui suivit, la nouvelle de la conclusion de la paix avait été portée jusqu'aux sources du Saguenay, du Saint-Maurice, de l'Ottawa et même dans le Wisconsin. Les jésuites avaient ajouté des bâtiments à leur résidence des Trois-Rivières, et pris des mesures pour augmenter le poste des sauvages à Sillery. Le commerce avec les Hurons paraissait devoir reprendre sur un grand pied. La traite qui eut lieu aux Trois-Rivières, le 15 septembre 1646, avait rassemblé quatre-vingts de leurs canots ; mais le magasin était tellement dénué de marchandises, qu'ils s'en retournèrent rapportant une douzaine de paquets de castors. En route, les Iroquois les surprirent et massacrèrent plusieurs hommes. Par surcroît de malheur, un brigantin, chargé d'effets pour la traite, périt le 21 novembre, non loin du Platon de Lotbinière, en essayant de se rendre aux Trois-Rivières. Le fort de Richelieu, où commandait le sieur Jacques Babelin dit la Crapaudière, venait d'être abandonné, faute de moyen pour soutenir sa garnison ; les Iroquois le brûlèrent. Les bandes de maraudeurs se répandirent le long du fleuve. Les sauvages des Trois-Rivières se réfugièrent à Sillery. Les Hurons, toujours perfides, avaient laissé une de leurs bandes chercher une retraite à Montréal ; ils ne tardèrent point à tromper les Français de ce poste et à en livrer plusieurs aux Iroquois, qui les firent mourir dans les supplices. Au printemps (1647), le vaillant Piescaret fut assassiné à la chasse, ainsi que deux troupes de chasseurs de sa nation. Dès que la navigation le permit, Jean Bourdon remonta le fleuve à la tête d'une trentaine d'hommes ; mais il était inutile de tenter de surprendre des ennemis nombreux et agiles, qui s'envolaient comme des oiseaux à l'approche des soldats. La traite du mois d'août n'apporta aux Trois-Rivières qu'une poignée d'Attikamègues et quelques Algonquins de la petite tribu des Iroquets. Les lettres du pays des Hurons parlaient de la lenteur des

<sup>1</sup> Il est impossible de s'en tenir à une orthographe précise des noms des personnes. Chaque individu s'ignait de deux ou trois manières. C'est encore la pratique aujourd'hui.

conversions et de l'épouvante que la guerre semait dans les bourgades même les plus éloignées.

Les Hurons, peuple agriculteur, partaient chaque année de leur pays, près des grands lacs emportant plus de céréales que de fourrures ; parvenus à l'Ottawa, soit à la décharge de la Matawan, ou à l'île des Allumettes, ou à la Gatineau, ils rencontraient les Attikamègues et d'autres nations du nord, ainsi que les Algonquins des bords de l'Ottawa, tous chasseurs, qui échangeaient avec eux des pelleteries pour du blé et de la farine. En même temps se transmettaient les lettres des missions huronnes destinées aux Trois-Rivières et à Québec ; car les dépêches de ces deux postes, que l'on craignait de voir se perdre en tombant aux mains des Iroquois, étaient confiées aux Attikamègues. Les Hurons, qui traitaient avec ceux-ci sur l'Ottawa ou ailleurs, descendaient, il est vrai, par le Saint-Laurent jusqu'aux Trois-Rivières ; mais en cas d'attaque de la part des Iroquois, les lettres n'eussent pas été en sûreté. La Relation de 1647 s'exprime ainsi : " Les Attikamègues ont commerce avec les Hurons et avec les Français. Leur rendez-vous se fait certain mois de l'année en un lieu dont ils sont convenus, et là les Hurons leur apportent du blé et de la farine de leur pays, des rets et d'autres petites marchandises qu'ils échangent contre des peaux de cerfs, d'élans, de castors et d'autres animaux. Ceux qui communiquent avec les Français les abordent une ou deux fois l'année, par le fleuve appelé les Trois-Rivières, ou même encore par le Sagné qui se décharge à Tadoussac — mais ce chemin leur est fort difficile... Ils se sont trouvés cette année (aux Trois-Rivières) au nombre de plus de trente canots. Nous leur avons donné des lettres pour les faire porter par cinquante Hurons qui se trouvaient en cette assemblée à nos pères qui sont en leur pays, et nos pères de ces contrées-là en avaient aussi donné à leurs Hurons pour nous les faire rendre par les Attikamègues. Ces bonnes gens ont été fidèles : ils ont donné nos lettres aux Hurons, et nous ont rendu celles qui venaient de nos pères qui sont en ce pays-là. Les Iroquois nous contraignent de chercher ces voies merveilleusement écartées."

Ainsi, deux mille maraudeurs nous empêchaient de vivre tranquillement au milieu de nos paroisses naissantes. La voie du Saint-Laurent nous était fermée. Les promesses que l'on avait faites aux petits métayers français, invités à s'établir dans la Nouvelle-France, devenaient illusoires du moment où les incursions des tribus hostiles mettaient un obstacle sérieux aux travaux des champs. Vendre des céréales aux Algonquins, en échange de leurs pelleteries, n'était plus possible. Nul commerce de grain n'était encore ouvert du côté de la France. Le procédé, ou plutôt le système imposé jusque là, consistait à produire du blé et à le vendre aux Algonquins, lesquels donnaient en retour des pelleteries. La compagnie des Cent-Associés, ou celle des Habitants, troquaient ces peaux à leurs magasins ; les articles de France — lainages, tissus, meubles, outils, objets d'habillement — faisaient défaut aux colons en 1647, par suite de cette guerre absurde que trois cents hommes bien armés eussent rendue impossible pour toujours.

M. de Montmagny ne manquait ni de courage ni de bonne volonté ; mais que pouvait-il

faire sans secours ? Sa longue administration tirait à sa fin. Il avait été décidé de ne plus garder les gouverneurs de colonies dans leur poste au delà de trois ans. La charge de gouverneur-général était offerte à M. de Maisonneuve ; mais c'était un homme dépouillé de toute ambition personnelle, et qui désirait se consacrer uniquement à sa colonie de Montréal ; aussi proposa-t-il M. Louis d'Ailleboust, qui fut accepté. Aussitôt revenu de France à Québec, l'automne de 1647, il avertit M. d'Ailleboust, lequel prit la mer à son tour, le 18 octobre, en compagnie de M. Noël Juchereau des Chastelets, tous deux délégués par les habitants pour obtenir la réduction du traitement du gouverneur-général de vingt-cinq mille à dix mille francs, et autres changements qui furent approuvés par un arrêt du 5 mars 1648. Des Chastelets mourut en France, laissant bien des regrets dans la colonie. Il n'était pas marié, mais s'était constitué le protecteur de Jean sieur de la Ferté, et Nicolas sieur de Saint-Denis, fils de son frère, auxquels il donna les terres qui lui avaient été accordées près de Québec.

La décision royale dont il vient d'être fait mention portait que le conseil de la colonie serait composé du gouverneur-général, du supérieur ecclésiastique, du dernier gouverneur-général, de deux habitants élus de trois ans en trois ans par les gens du pays, des syndics de Québec, Trois-Rivières et Montréal, et des gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières lorsqu'ils se trouveraient à Québec. Les appointements du gouverneur-général étaient réduits à dix mille francs, les soixante et dix tonneaux de fret à douze, la garnison à douze soldats ; les gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières recevraient trois mille francs, et auraient droit à six tonneaux de fret et à six soldats pour leur garnison. Les dix-neuf mille francs ainsi épargnés devaient être employés à former, sans délai, un camp volant de quarante soldats tirés des garnisons déjà existantes, si l'on y trouvait ce nombre d'hommes disponibles ; à leur défaut, on en lèverait le plus tôt que l'on pourrait. Le camp garderait les passages par eau et par terre ; l'hiver, il serait réparti dans les garnisons et irait battre le pays. On ferait passer aux Hurons, chaque année, une compagnie composée des habitants qui auraient le désir d'y aller à leurs frais, pour servir d'escorte. Ces volontaires auraient la permission de faire le négoce durant le voyage, à condition de vendre les pelleteries au magasin de la compagnie. De plus, et ceci est le point le plus important, les ministres ou secrétaires d'Etat, par un autre arrêt du 3 mai (1648), abandonnaient toute ingérence dans l'exécution du règlement ; les parlements de Rouen et de Paris étaient notifiés que le conseil du roi pourrait seul connaître des litiges qui se produiraient au Canada. La colonie ferait ses lois locales, régenterait son commerce, déciderait de la paix ou de la guerre avec les nations sauvages, jugerait les différends entre les particuliers, et ferait sa propre police ; c'était là des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires équivalant presque à l'indépendance. Il y manquait les institutions municipales. Si les Cent-Associés n'eussent pas maintenu leur crampon sur nous ; si les favoris des grands n'eussent pas, par la suite, introduit de leurs créatures dans cette organisation si rationnelle, et si Louis XIV n'eût point défendu les assemblées des habitants, le Canada prenait un élan qui l'eût conservé à la France.

On observe que le cas avait été prévu où il n'y aurait pas d'ancien gouverneur dans le pays, et alors le cinquième conseiller devait être choisi par le conseil parmi les habitants. Cette concession était d'accord avec le choix de M. d'Ailleboust comme gouverneur-général ; en effet, un Canadien appelé à ce haut poste applanissait nombre de difficultés. Malheureusement, trois ans plus tard, on nous envoya M. de Lauson, qui représentait un ordre d'idées plutôt adverse que favorable aux colons.

Parmi ceux qui avaient contribué à cette transformation de gouvernement figurait M. Pierre Le Gardeur de Repentigny. Il est étrange que le règlement (1648) nouveau lui ait paru défectueux. L'opposition qu'il fit au projet alla si loin que le conseil du roi nomma M. d'Ailleboust à la conduite de la flotte pour le voyage de ce printemps entre la France et le Canada, sans toutefois priver M. de Repentigny, pour l'avenir, de cette charge qu'il remplissait avec conscience et habileté. " Vous le prendriez pour un courtisan, écrivait en 1644 la mère de l'Incarnation ; mais sachez que c'est un homme de grande oraison et d'une vertu bien épurée. Sa maison, qui est proche de la nôtre, est réglée comme une maison religieuse... C'est de lui que nous prenons conseil en la plupart de nos affaires."

Les vaisseaux mirent à la voile ; mais M. de Repentigny, probablement accablé par sa disgrâce, mourut en mer. Son frère, Charles Le Gardeur de Tilly ; le père Vimont ; M. Vignal, chapelain des ursulines ; Jean-Paul Godefroy, M. d'Ailleboust et un chirurgien du nom de Bélanger, porteur des dépêches du ministre, arrivèrent à Québec vers le milieu d'août. Trois religieuses hospitalières — les mères Anne de l'Assomption, de Dieppe ; Jeanne Thomas de Sainte-Agnès, de Vienne, et la sœur Catherine Simon Long-Pré de Saint-Augustin, de la maison de Bayeux — étaient aussi du voyage.

Les élections eurent lieu au mois de septembre. Aux Trois-Rivières, Michel Leneuf du Hérisson fut élu par treize voix contre huit<sup>1</sup>. Les autres membres étaient, paraît-il, François de Chavigny, Robert Giffard et Jean-Paul Godefroy. Aux termes du règlement, il fallait trois syndics, deux conseillers du pays et un autre conseiller à la place d'un ancien gouverneur manquant. L'élément montréalais fait ici défaut.

M. de Montmagny emportait les regrets de tout le pays. Il s'embarqua à Québec, le 23 septembre, sur le navire que montait Jean-Paul Godefroy, amiral de la flotte, et, après avoir passé trois ou quatre années à Paris, il alla mourir, dit-on, à Saint-Christophe, chez son parent, le commandeur de Poinci, ancien gouverneur-général des îles de l'Amérique, démis pour avoir voulu conserver sa charge malgré les ordres du conseil du roi ; ce qui avait motivé aussi la retraite de M. de Montmagny du Canada, parce que l'on craignait que cet exemple ne fût contagieux.

Une période de l'histoire du Canada se termine au départ de M. de Montmagny. C'est la cinquième.

La première date de Cartier (1534) et s'arrête à la fondation de Québec (1608). Elle est nulle au point de vue de l'établissement de la colonie.

<sup>1</sup> Nous avons publié dans l'*Album* de l'histoire des Trois-Rivières le curieux document qui fait foi de cette élection.

Durant la seconde, Champlain travaille à créer un centre agricole. Il n'y parvient pas.

Vers 1620, la société de marchands, dont Guillaume de Caen est le chef, inspire quelque confiance ; il en résulte un léger commencement de colonisation, qui résiste à peine à la bourrasque de 1628-31.

De 1632 à 1635, Champlain a le bonheur de mettre la main à l'exécution pratique du plan qu'il avait conçu.

L'année 1636 nous amène M. de Montmagny en qualité de gouverneur, ou plutôt nous livre à l'influence néfaste des marchands favorisés. Les conflits d'intérêts matériels sont à l'ordre du jour. Au milieu de ces débats, l'Habitant est méconnu ; on lui laisse à peine l'air libre. Tout roule, en apparence, sur le motif de la conversion des sauvages. Les accapareurs ont la main ferme et les doigts longs. La traite de ce pays, si riche en fourrures, est à eux ; les obligations qu'ils ont contractées, en retour de ce privilège royal, sont mises en oubli. Lorsque l'Habitant, poussé à bout, remontre contre les abus, on jette ses requêtes au panier. Un jour (1645), la crise étant devenue plus vive, un coup de Jarnac fait retomber sur les plaignants les charges des Cent-Associés. Par excès de courage, et afin de se débarrasser de cette influence maligne qui pèse sur eux, les véritables fondateurs de la colonie — les Habitants — acceptent ces conditions déjà trop lourdes, et, pour les punir de cet acte patriotique, les accapareurs suscitent sans relâche de nouveaux obstacles. Pauvre M. de Montmagny ! homme droit et sincère, qu'il a dû souffrir, pendant douze ans, lui qui ne pouvait empêcher le mal, et qui était le représentant des Cent-Associés et consorts !



## CHAPITRE II

1649-51.

PREMIÈRES TROUPES ENVOYÉES AU CANADA. — DISPERSION DES HURONS. — SITUATION DU PAYS EN GÉNÉRAL. —  
M. D'AILLEBOUST RAPPELÉ.

**J**USQU'À la mort de Champlain (1635), la force armée de la colonie était demeurée à peu près nulle. La vieille querelle des Algonquins et des Iroquois n'avait pas encore mis en cause le sort des Français ; d'ailleurs, ceux-ci, armés à l'euro péenne, eussent fait bon marché d'un ennemi qui ne lançait que des flèches et qui redoutait si fort les tonnerres des visées pâles. M. de Montmagny amena (11 juin 1636) sans doute des soldats et du matériel de guerre, puisque nous le voyons, dès le premier été de son séjour, faire reconstruire plus en grand le fort Saint-Louis de Québec, dresser le plan de cette ville, agrandir le fort des Trois-Rivières et y ajouter une batterie de canons. Au mois d'août de la même année, le père Le Jeune écrivait : " Nous avons nombre de très honnêtes gentilshommes, nombre de soldats de façon et de résolution ; c'est un plaisir de leur voir faire les exercices de la guerre, dans la douceur de la paix, de n'entendre le bruit des mousquetades et des canons que par réjouissance, nos grands bois et nos montagnes répondant à ces coups par des échos roulants, comme des tonnerres innocents qui n'ont ni foudres ni éclairs. La diane nous réveille tous les matins ; nous voyons poser les sentinelles. Le corps de garde est toujours bien muni ; chaque escouade a ses jours de faction ; en un mot, notre forteresse de Kébec est gardée dans la paix comme une place d'importance dans l'ardeur de la guerre. Le reste des habitants fait un gros de diverses sortes d'artisans, et de quelques honorables familles, qui s'est notablement accru<sup>1</sup> cette année."

En 1637, on trouve la mention du soldat Jolicœur, de la garnison de Québec. Tel est bien le nom du troupier français : Portelance, Bellepointe, Laparade, Bellehumeur, Sansfaçon, Vadeboncœur, Lamoureux, Belavance, Lafleur, Lecoq, Bienvenu, Jolicœur !

Les chaloupes et les brigantins qui faisaient le service entre Québec et les Trois-Rivières portaient des petits canons de fonte appelés *espoirs*, ce qui suppose des artilleurs pour les manœuvrer.

<sup>1</sup> Voir pp. 60-61 du tome II.  
HISTOIRE

En 1640, les Iroquois apprirent l'usage des armes à feu. Nos établissements se trouvèrent en danger. Chaque habitant devint son propre défenseur. Les soldats étaient en si petit nombre, qu'il fallut en quelque sorte que tout le monde se fit milicien. " Faute de troupes, dit M. Garneau, le gouverneur se voyait témoin passif de la lutte des sauvages, exposé souvent à leurs insultes, sans pouvoir faire respecter son drapeau, qu'ils venaient braver jusque sous le canon des forts."

Le jeune Pierre Boucher, revenant du pays des Hurons, entra dans la garnison de Québec comme simple soldat, en 1641. Si cette garnison était composée de troupes royales, ou des Cent-Associés, on voit qu'elle recevait aussi des volontaires canadiens.

Le roi n'était pas obligé de prendre sur lui la charge de défendre la Nouvelle-France. C'était là le devoir de la compagnie des Cent-Associés ; mais, en cela comme dans presque tout le reste, ces tristes seigneurs négligeaient de remplir leurs obligations.

M. de Maisonneuve partait pour le Canada (1641) lorsque, sur la demande d'un père jésuite, la duchesse d'Aiguillon se chargea d'exposer au cardinal de Richelieu la situation dangereuse dans laquelle se trouvaient les habitants du Canada, " ce qui lui succéda si heureusement, écrit le père Vimont, qu'elle obtint un puissant secours contre nos ennemis." La nouvelle en parvint à Québec vers l'automne, et M. de Montmagny " fit aussitôt disposer la charpente d'une maison, devant même que les vaisseaux qui devaient apporter les ouvriers eussent paru, se doutant bien que, si on attendait leur venue, ils ne pourraient loger durant l'hiver au lieu où l'on désire poser les fortifications... La joie que les Français et sauvages ont senti par deçà à la venue de ce secours n'est pas concevable. La crainte qu'on avait des Iroquois avait tellement abattu les cœurs qu'on ne vivait que dans les appréhensions de la mort ; mais sitôt que la nouvelle fut venue que l'on allait dresser des fortifications sur les avenues des Iroquois, toute crainte cessa, chacun reprit courage et commença à marcher tête levée, avec autant d'assurance que si le fort eut déjà été bâti." Le secours en question arriva l'année suivante. Le fort dont il est parlé ci-dessus devait être celui de Richelieu<sup>1</sup>, où se distingua le caporal Durocher (août 1642).

Au mois d'octobre (1642), nous rencontrons au registre des Trois-Rivières les noms des soldats Sevestre, Desvittets, Joli et Laharpinière.

La plupart des hommes conduits à Montréal en 1642 paraissent avoir été engagés à titre de soldats et d'artisans ; mais c'était là un simple effort particulier, un acte de dévouement de M. de Maisonneuve et de ses associés. Ni la grande compagnie ni le roi n'y avaient pris part.

Dans la *Vie du Père Jogues*, le R. P. Martin dit que, en 1642, il y avait quinze soldats à Québec qui coûtaient au trésor douze mille cent quatre-vingts livres ; aux Trois-Rivières, soixante et dix soldats, et à Montréal, autant. Ceci n'est pas très clair, puisque Montréal commençait et ne renfermait guère plus de quarante personnes.

Au mois de mai 1643, nous avons vu Pierre Caulmont dit La Roche conduire une

<sup>1</sup> Voir tome II, pages 120, 122.

patrouille de soldats dans le lac Saint-Pierre ; M. de Montmagny se plaça à la tête d'une seconde escouade, pour le même objet, quelques jours plus tard. Un appel venait d'être fait — non pas aux Cent-Associés, car ils affectaient d'être sourds sur le chapitre de la dépense, mais à la reine régente, Anne d'Autriche — pour qu'on augmentât la force armée du Saint-Laurent. Depuis trois ans, la petite population canadienne s'était mesurée plusieurs fois contre les Iroquois, et l'on peut affirmer que, à partir de cette époque, le mot colon signifie également soldat ou milicien.

Après l'enlèvement du père Jogues (1642), les Français s'étaient décidés à fournir des arquebuses à quelques Hurons bien notés. Le premier usage que ces derniers firent de leurs armes, en chassant le long de la route, attira les Iroquois, qui les battirent et enlevèrent le père Bressani, leur compagnon (1644). Le danger des embuscades était continu. "A Montréal, dit le *Journal des Jésuites*, les Français ne marchaient jamais qu'armés et sur la défiance ; ils allaient toujours au travail et en revenaient tous ensemble, au temps marqué par le son de la cloche." Même chose aux Trois-Rivières. Si ce n'est pas là le métier du milicien, cela lui ressemble beaucoup.

La reine, voyant l'inertie des Cent-Associés, accorda cent mille francs pour l'entretien d'une compagnie de soixante soldats levée en France, et dont le commandement fut confié à un nommé De La Barre, "qui n'avait rien de saint que son chapelet." Elle lui donna, en même temps, deux petites pièces de fonte qui étaient depuis longtemps dans les rues de la Rochelle, et que, selon toutes les apparences, M. de la Dauversière y avait remarquées. Les soldats devaient être distribués dans les différents postes du pays. Ils arrivèrent en 1644. Les cent mille francs paraissent avoir été confiés au baron de Renty, qui fut pendant quel temps directeur de la compagnie de Montréal. Au mois d'août (1644), le gouverneur-général se fit accompagner d'une partie de ces soldats à l'assemblée des Trois-Rivières, et, lorsque les missionnaires partirent pour les "pays d'en haut," vingt-deux de ces hommes leur servirent d'escorte ; ceux-ci revinrent, l'automne de 1645, rapportant pour leur compte la valeur de trente à quarante mille francs de peaux de castors. Le *Journal des Jésuites* explique comment fut distribuée cette pelleterie, et aussi le mode de casernement de la troupe. La Barre, qui s'était trop promené avec les femmes sauvages, dut repasser en France.

L'automne de 1645, on ne laissa au fort Richelieu que huit ou dix soldats, sous les ordres du capitaine Jacques Babelin dit Lacrapaudière.

Martin Duclos, soldat, était aux Trois-Rivières en 1644 et 1645.

À Québec, les soldats de la garnison tirèrent trois salves, le soir de la fête de saint Joseph (1646). Le 18 juin, Denise Sevestre épousa Antoine Martin dit Montpellier, soldat et cordonnier ; aux noces, cinq soldats dansèrent "une espèce de ballet." Le jour de la Conception, un soldat, nommé de Champigny, natif de Fontainebleau, fit abjuration du calvinisme, avant la grand' messe ; comme il savait la musique "et pouvait chanter un dessus, nous commençâmes, le jour de saint Thomas, à chanter à quatre parties." Aux Trois-Rivières,



deux soldats, La Groye et La Fontaine, se battirent à l'épée. " La Groye<sup>1</sup> fut blessé en deux endroits pour s'être comporté sagement et chrétiennement, ce qui ayant été vérifié par les sauvages, La Fontaine fut mis en une fosse," autrement dit dans un cachot. Au même endroit (juillet 1646), le parrain d'un petit Attikamègue fut Marin Terrier de Francheville, sieur de Repentigny, soldat, lequel devint colon et fut tué par les Iroquois en 1653.

Un nommé Jacques Clique, soldat, de Rouen, se noya en 1646, ainsi qu'un autre soldat de Rouen appelé Jacques Auclair ou Aucleine. Le soldat ... Decovenne est cité aux Trois-Rivières en 1647. " *Dominus* de Boisvert, *miles*," est mentionné en 1648, ainsi que ... Largille, soldat. Au mois de septembre (1648), on amena de Montréal à Québec un tambour condamné aux galères ; au lieu de subir sa peine, il accepta l'office d'exécuteur des hautes œuvres. Trois soldats, emprisonnés aux Trois-Rivières, sont suffoqués " par la fumée de charbon et l'eau-de-vie," vers la fin de décembre 1648. Le 3 avril suivant, même lieu, Louis Mariche de Saint-Maurice, soldat et chirurgien, est parrain d'une Algonquine. Au mois d'août 1649, douze soldats allèrent au pays des Hurons. Simon Desfossés et son frère, tous deux soldats, partis pour les mêmes contrées en 1648, revinrent l'automne de 1649, apportant sept cent quarante-sept livres de castor qui leur fut payé quatre francs et cinq francs cinq sous la livre. Les autres Français formant partie de la même expédition apportaient vingt-cinq mille livres pesant de castor, qu'ils faillirent perdre en arrivant aux Trois-Rivières ; car les Iroquois les surprirent à une demi-lieue du fort, et ne furent repoussés qu'après un combat très animé. François Turpin dit Lafleur, de Paris, est cité comme soldat du camp volant en 1649.

Ce camp volant, dont le projet datait au moins de 1647, fut organisé au printemps de 1649, et ses quarante hommes mis sous les ordres de Charles-Joseph d'Ailleboust, lequel les conduisit aussitôt à Montréal, où l'on en avait le plus besoin. Le 1er janvier 1650, à Québec, des soldats tirèrent une salve en l'honneur des révérends pères jésuites, sur l'ordre du gouverneur. Le 17 mars, on " assembla la jeunesse pour aller sur les Iroquois." Le 30 août, la mère de l'Incarnation écrit : " Le secours ne peut venir que de la France, parce qu'il n'y a pas assez de forces en tout le pays pour résister aux Iroquois." La situation était, en effet, comme désespérée : les cinq cantons pouvaient mettre en campagne au moins deux mille hommes, et c'est à peine si le Canada eut pu en fournir deux cent cinquante, dont la plupart ignoraient et le métier des armes et la vie du coureur de bois. Le camp volant devait aider les habitants à repousser les Iroquois, ce " qui lui fut plus aisé que de les battre, observe M. Dollier de Casson ; car aussitôt qu'ils entendaient le bruit des rames de ses chaloupes, ils s'enfuyaient avec une telle vitesse qu'il n'était pas facile de les rejoindre... Si l'on avait eu l'expérience que l'on a aujourd'hui... mais nous n'avions pas les lumières... et nous étions moins habiles à la navigation du canot qui est l'unique dont on doit user contre ces gens-là." Le père Vimont écrivait, en 1642, parlant du projet de construire un fort au lac Saint-Pierre :

<sup>1</sup> En 1647, il y avait un nommé La Groye, censitaire des jésuites près Beauport.

“ Ces fortifications ne tranchent point le mal par la racine ; les barbares font la guerre à la façon des Scythes et des Parthes ; la porte ne sera point pleinement ouverte à Jésus-Christ, et les dangers ne s'éloigneront point de notre colonie, jusqu'à ce qu'on aie ou gagné ou exterminé les Iroquois.” Telle était la bonne manière de voir ; on ne le comprit qu'après un quart de siècle de dévastations, d'horreurs et de souffrances inouïes.

Lorsque M. d'Ailleboust arriva de France, automne de 1648, la destruction des tribus huronnes était commencée dans le Haut-Canada. C'est le lieu d'apprécier le caractère de ce peuple et le chiffre auquel il s'élevait. Souvenons-nous d'abord qu'il était semblable, par l'origine, la langue et les coutumes, aux cinq tribus qui portaient le nom d'Iroquois : en d'autres termes, il avait toute leur férocité ainsi que leur perfidie. Sans les malheurs qui ont dispersé et anéanti les Hurons, personne ne songerait aujourd'hui à en faire des héros de douceur et des amis des Français. Les missionnaires et Champlain ont été, à leur insu, les auteurs de cette légende des “ bons Hurons,” par opposition aux cinq tribus dont la politique entrava si longtemps les progrès du Canada. Les pères jésuites ne voyaient point, dans les premières années, que les Hurons faisaient toute chose par calcul. Ces sauvages demandaient le baptême pour plaire aux robes-noires, qu'ils regardaient comme des chefs parmi les Français ; de là cette croyance à leur penchant pour la religion chrétienne. C'est par exception que l'on compte des Hurons véritablement convertis. Il n'en était pas de même des Algonquins, moins hypocrites, plus fiers et “ remplis de superbe ” ; aussi les regardait-on comme de fort mauvaises gens, ce qui n'empêche pas que les Algonquins convertis l'étaient véritablement ; il n'y a qu'à lire les *Relations* pour s'en convaincre. Prises dans leur ensemble, ces deux races n'étaient susceptibles ni d'être civilisées, c'est-à-dire amenées à la vie européenne, ni à être imbuës de notre foi religieuse. Honneur aux missionnaires qui ont tout sacrifié pour le salut de leurs âmes ! Honneur aussi aux Français qui ont travaillé à rendre leur existence terrestre moins misérable ! Quant aux résultats, ils furent nuls, ou à peu près, si ce n'est que, par l'intervention généreuse et persistante des jésuites, nous avons contrebalancé avec avantage l'influence des Anglais parmi ces barbares.

Les écrivains ont commis plus d'une erreur en parlant du chiffre des populations sauvages. Ils ont évalué à trente mille âmes et plus les familles huronnes. “ Champlain lui-même tombe dans cette erreur, qu'il corrige, cependant, d'une certaine façon, en disant que cette nation comptait seulement deux mille guerriers, ce qui suppose environ dix mille âmes. Et, en effet, un recensement régulier fait par les missionnaires en 1639, c'est-à-dire à l'époque de la plus grande concentration des Hurons, constate alors trente-deux bourgades, sept cents cabanes (chez les Hurons-Iroquois des bourgades sédentaires, ces logements en tonnelles servaient à un plus ou moins grand nombre de familles), deux mille feux, douze mille personnes. Il faut remarquer que les Hurons cultivaient le sol, pêchaient dans le lac Huron et chassaient dans une assez grande étendue de forêts inhabitées, à l'est de leur pays de séjour. La guerre d'extermination que se firent entre elles les diverses tribus de race huronne-iroquoise habitant la vallée des lacs Ontario, Erié, Huron et voisinage, amena la

presque extinction des Hurons en 1648 et 1649, et réduisit le nombre des autres tribus au point que la confédération des cinq cantons iroquois, la plus puissante organisation aborigène connue, ne comptait, en 1665 et 1677, malgré l'annexion des restes d'autres peuplades, que quelques milliers d'âmes<sup>1</sup>. De dix à douze mille âmes, disent les documents.

Vers 1648, bon nombre de Hurons, défaits par les Iroquois, s'étaient alliés à ceux-ci et grossissaient les bandes qui couraient sus aux Français comme à leurs propres compatriotes. Ces gens adoptés rendaient la situation des Canadiens plus difficile ; car, bien souvent, au moment d'en venir aux mains avec l'ennemi, les Hurons reconnaissaient leurs parents dans le camp opposé, allaient les visiter, dévoilaient le secret du parti avec lequel ils marchaient, et refusaient de combattre. " Ils viennent à Montréal (1648) et font mille trahisons," dit un auteur. Nous avons raconté, dans un autre ouvrage, la conduite qu'ils tinrent aux Trois-Rivières, en tout semblable à ces tristes exemples.

En 1646, il y avait quinze pères jésuites aux Hurons, desservant sept petites églises, dont six dans les bourgades huronnes et la septième parmi les Algonquins de ces contrées. En 1648, M. d'Ailleboust y envoya soixante Français et des munitions de guerre, secours insuffisant, néanmoins, puisqu'il ne recula point le désastre imminent, et ajouta au nombre des victimes des Iroquois. Ces derniers parurent le 4 juillet (1648) à la mission de Saint-Joseph, composée de quatre cents familles, tuèrent le père Daniel et massacrèrent ou amenèrent prisonniers sept cents individus, après avoir brûlé le village et commis des cruautés dont le seul récit fait frémir. Vers l'automne, les débris de la peuplade huronne trouvèrent un refuge aux Trois-Rivières et semèrent la consternation sur les bords du Saint-Laurent. Les Hurons s'étaient bien défendus, mais le coup moral fut encore plus sensible que la calamité qu'ils venaient de subir ; le découragement gagna les Algonquins de l'Ottawa ; presque toutes les familles se replièrent dans le territoire compris entre cette rivière, le Saint-Maurice et les bords du fleuve.

Les lignes qui suivent, écrites par La Hontan, trente-cinq ans plus tard, exposent la manière de combattre des Iroquois : " Ils luttent dans une forêt avec des armes à feu ; car ils tirent fort adroitement, outre qu'ils savent très bien ménager leur avantage, se couvrant des arbres, derrière lesquels ils tiennent ferme sans lâcher le pied, après avoir fait leur décharge, quoique leurs ennemis soient quelquefois doublement supérieurs. Mais comme ils sont plus grands et moins agiles que les méridionaux, ils sont moins propres à manier la massue, et, à cause de cela, ils sont presque toujours défaits en pleine campagne, où l'on se bat avec cet instrument, ce qui fait qu'ils évitent les prairies autant qu'il leur est possible."

Le père Ragueneau écrivait du pays des Hurons, le 1<sup>er</sup> mars 1649 : " Nous sommes ici dix-huit pères. Nous avons avec nous quatre coadjuteurs, vingt-trois domestiques qui ne nous quittent jamais, et sept autres dont le temps de service n'est point déterminé ; ces derniers seuls reçoivent des gages ; de plus, nous avons quatre enfants et huit soldats. Le

<sup>1</sup> J.-C. Tacné : Recensement de 1870, tome IV, p. lv.

naturel belliqueux et féroce des sauvages qui nous environnent nous a obligé à réunir un si nombreux personnel... Nous avons onze missions : huit chez les Hurons, trois chez les Algonquins ; autant de pères, choisis parmi les plus anciens, se partagent le travail. Quatre autres apprennent la langue ; ce sont ceux qu'on nous a envoyés l'année dernière ; nous les avons donnés comme compagnons à ceux des missionnaires dont le travail est plus étendu. Trois pères seulement restent à la maison : le préfet des choses spirituelles, le procureur, qui est en même temps ministre, et un autre père chargé de prendre soin des chrétiens qui arrivent de tous côtés à la résidence. Vous saurez, en effet, que, malgré notre pauvreté, nous venons en aide à nos sauvages ; c'est nous qui soignons leurs maladies, non-seulement celles de l'âme, mais aussi celles du corps. Et je puis le dire, c'est un grand avantage pour notre religion. L'année dernière, nous avons ainsi donné l'hospitalité à plus de six mille hommes. N'est-ce pas là tirer le miel de la pierre et l'huile du rocher, que nous, au milieu d'une terre étrangère et d'une solitude affreuse, nous ayons pu non-seulement fournir à nos besoins, mais encore à ceux d'une multitude nécessaire ?”

Le 15 mars (1649), eut lieu le plus terrible de ces massacres dont les annales du temps nous fournissent les détails. Mille Iroquois, la plupart armés d'arquebuses achetées des Hollandais, attaquèrent la mission de Saint-Ignace, et s'en emparèrent sans perdre eux-mêmes plus de dix hommes. Ils livrèrent ensuite aux flammes le bourg de Saint-Louis, et firent périr dans les supplices les pères de Brebeuf et Gabriel Lalemant. Les scènes horribles qui marquèrent la prise de ces villages sont les premières qui se présentent à la pensée de ceux qui ont lu l'histoire du Canada. Les noms de Brebeuf, Lalemant, Daniel sont entourés d'une auréole de grandeur que le temps ne saurait diminuer. Tous nos écrivains leur ont payé un tribut d'hommage.

Les Hurons de quinze autres bourgades abandonnèrent leurs cabanes après le 15 mars (1649), y mirent le feu et se dispersèrent au loin. Les jésuites se décidèrent, le 15 mai, à incendier la résidence de Sainte-Marie, leur principal poste, et se retirèrent, avec trois cents familles, dans l'île Saint-Joseph, où les Iroquois les assaillirent de nouveau, le 25 mars 1650, et en firent une boucherie générale, comme ils avaient déjà fait de plusieurs autres détachements de fugitifs hurons, dans le voisinage des grands lacs.

Dès le printemps de 1649, les Iroquois exerçaient leurs ravages par tout le Haut-Canada, et pénétraient aux sources du Saint-Maurice, où ils commettaient des massacres continuels. Leur puissance ne fit que s'accroître à partir de ce moment. Au mois de septembre (1649), les Hurons, les Nipissiriniens, les Algonquins, les Attikamègues, chassés par la terreur, demandèrent asile aux Trois-Rivières et à Québec. L'hiver se passa dans des trances dont il est facile de se faire une idée.

Le 13 mars 1650, le père Ragueneau écrivait du pays des Hurons : “ Nous sommes encore treize pères dans cette mission, avec quatre frères coadjuteurs, vingt-deux domestiques qui ne nous quittent jamais, et onze autres, gagés, pour un temps plus ou moins considérable ; six soldats et quatre enfants : en tout soixante personnes... Pour toute nourriture,

nous avons un peu de blé, des racines et des herbages, et notre boisson, c'est l'eau du lac. Nous n'avons plus guère pour vêtements que des peaux de bêtes. Nous n'avons gardé que dix poules, une paire de cochons, deux bœufs et deux vaches pour la reproduction, et du blé-d'Inde pour un an."

Le 1er avril 1650, les jésuites de Québec décidèrent d'affecter cinq cents écus par an pour loger les Hurons sur leurs terres de Beauport, "mais il fallait que ce fussent familles les plus choisies." Bientôt, ce projet ne suffit plus aux nécessités du moment. En effet, quatre cents personnes étaient parties du pays des Hurons avec les missionnaires, et, après cinquante journées de marche, arrivèrent à Québec le 16 juillet (1650). Nous allons voir ce que devinrent ces sauvages.

Les ursulines et les hospitalières avaient reçu des terres des jésuites, prises dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges. Aux mois de juin et juillet 1646, il y eut échange pour des terrains situés à la Longue-Pointe, et, en même temps, la compagnie qui possédait l'île d'Orléans en accorda d'autres à ces deux maisons religieuses ; les titres de ces derniers furent signés en 1650, par Olivier Le Tardif, agent de MM. Cheffault, Rozée, etc. Quelques habitants cultivaient sur l'île avant cette date. Nous voyons que, le 14 janvier 1648, le père De Quen y fit une mission et constata que, de Beauport au cap Tourmente ainsi que dans l'île d'Orléans, il y avait "plus de deux cents âmes et plus de cent quarante communiants." Au mois d'avril suivant, le père Bailloquet alla dire la messe à l'île aux Oies, qui est dans le voisinage, et à la Pointe-Lévis pour la première fois. Olivier Le Tardif accorda à René Mahieu, le 15 janvier 1651, la plus ancienne terre d'habitant dont la date précise nous soit connue ; c'était plutôt un fief, car elle mesurait quinze arpents de front. Eléonore de Grandmaison demeurait alors sur l'île ; son mari était parti pour la France, où il mourut bientôt. Le 19 mars 1651, les pères jésuites passèrent contrat avec cette dame pour l'achat d'une partie de ses terres à l'endroit appelé l'anse du Fort, et, le 18 avril, on les divisa en trente lots, le plus grand d'un demi-arpent, les autres de vingt, trente et quarante perches, sur lesquels les Hurons commencèrent à semer ; car ils avaient encore cela de commun avec les Iroquois qu'ils s'adonnaient à la culture de la terre. Cette année, il fallut les nourrir ; en 1652, ils ne récoltèrent pas suffisamment pour le nombre de bouches que renfermait la bourgade ; car il augmentait par l'arrivée de nouveaux fugitifs, et atteignit bientôt six cents. La chapelle de la paroisse de Saint-Jean, commencée en 1651, fut bénite le 2 juillet 1653 : elle servit aux sauvages et aux Français ; le père Chaumonot alla y demeurer.

La reprise de la guerre avait attiré à Sillery, comme dans un lieu de refuge, plusieurs petites bandes d'Algonquins. L'hiver de 1646-7, le poste renfermait à peu près deux cents âmes. "Deux chemins, écrit M. Ferland, conduisaient de Québec à ce lieu : celui du Cap-Rouge et un autre qui suivait le grève. Deux moulins à farine étaient érigés dans les environs ; l'un sur le ruisseau Saint-Denis, qui traverse le chemin du Cap-Rouge... il appartenait, ainsi que le fief sur lequel il était, à M. Juchereau<sup>1</sup>. Un second moulin était sur le ruisseau

<sup>1</sup> Quelques années après 1647, il appartenait à Jean Juchereau, sieur de Maure. (Voir *Journal des Jésuites*, pp. 212, 263.)

Belleborne... il se trouvait sur une terre concédée aux sieurs Jean Nicolet et Olivier Le Tardif<sup>1</sup>. L'automne de 1646, un nouveau four avait été construit, et, durant l'hiver, on installa le bâtiment et les appareils d'une brasserie, laquelle donna de la bière au mois de mars 1647. Une brasserie existait déjà à Québec, une autre aux Trois-Rivières et une troisième à Montréal. Le peuple du nord de la France consomme de la bière et du cidre ; c'est pourquoi les premiers Canadiens, nés la plupart dans cette région, amenèrent des brasseurs avec eux, sans s'occuper des buveurs de vin, qui ne parurent dans le Canada que plus tard, avec les classes militaires, civiles et religieuses. L'année 1649, dit le *Journal des Jésuites*, "on commença la muraille de Sillery sur les deniers de la communauté, c'est-à-dire les dix-neuf mille francs affectés par le roi pour les affaires du pays." Plus tard (13 mars 1651), la compagnie de la Nouvelle-France accorda le titre qui suit : "Notre désir étant de rassembler les peuples errants en certains endroits, afin qu'ils y soient instruits en la foi et en la religion chrétienne, et ayant reconnu que quelques-uns d'entre eux avaient choisi, depuis quelques années, un lieu appelé en leur langue *Kamiskda d'Angachit*, vulgairement appelé des Français Sillery ou l'anse de Saint-Joseph ; considérant, en outre, que les pères jésuites, reconnaissant que le lieu était agréable aux sauvages, ils leur avaient fait bâtir une église en laquelle ils administrent les sacrements à ceux qu'ils ont baptisés en ces quartiers-là ; voulant favoriser un si grand ouvrage et retenir ces bons néophytes proche de leur église, nous leur donnons l'étendue d'une lieue de terre, depuis le cap qui termine le cap de Saint-Joseph, en montant sur le grand fleuve Saint-Laurent, sur quatre lieues de profondeur — le tout sous la conduite et direction des pères jésuites, sans toutefois déroger aux concessions de quelques portions de terre que nous avons faites par ci-devant à quelques particuliers français, dedans cette étendue — lesquels releveront du capitaine chrétien des sauvages, comme ils relevaient de nous avant cette donation que nous faisons pleine et entière, avec tous les droits seigneuriaux que nous avons, sauf et réserve la justice que nous nous réservons à faire exercer par nos officiers<sup>2</sup> à Québec, leur cédant tous les autres droits qu'un seigneur peut jouir... (Signé) A. Cheffault, secrétaire de la compagnie<sup>3</sup>." Le chef sauvage de Sillery se trouvait donc seigneur comme M. Giffard et autres. En 1657, la résidence des jésuites, la maison d'un sauvage et l'église furent consumées par un incendie. La bourgade sauvage était réduite à l'abandon, vers 1688, par suite de l'épuisement des terres et la destruction des bois de chauffage : les jésuites avaient acheté ailleurs des propriétés pour y continuer leurs missions et empêcher les néophytes de retourner à la vie nomade. En conséquence, le 23 octobre 1699, M. de Callière donna "en propre aux révérends pères le fief, terre et seigneurie de Sillery, d'une lieue de large sur le fleuve Saint-Laurent et d'une lieue et demie ou environ de profondeur, jusqu'à la seigneurie de Saint-Gabriel qui la termine par derrière, commençant du côté du nord-est à la pointe de Puisseaux, et d'un côté, au sud-ouest, à une ligne qui la

<sup>1</sup> Beaux-frères. Nicolet était décédé.

<sup>2</sup> Dans cette pièce, il est fait mention, pour la première fois, d'un grand sénéchal du Canada.

<sup>3</sup> *Titres seigneuriaux*, pp. 50-52.

sépare du fief de Gaudarville, lesquelles lignes ont été tirées, l'une il y a environ vingt-cinq ans, et l'autre il y a environ quarante."

Si Québec, l'île d'Orléans, la côte de Beaupré et Sillery couraient le danger d'être ravagés par les Iroquois en 1650, combien plus les Trois-Rivières, et surtout Montréal, devaient-ils craindre ! M. Louis d'Ailleboust avait, il est vrai, ajouté aux moyens de défense de cette dernière ville (1646), et en faisant construire (1648), sur la place Dalhousie actuelle, un moulin à vent qui pouvait au besoin servir de redoute et commander les environs, il rendait double service. Des défrichements, commencés en 1648 et poursuivis avec vigueur, éclairaient la place du côté de la forêt et permettaient de découvrir les approches de l'ennemi. Toutefois, la situation des affaires du Canada empêchait M. de Maisonneuve, qui était en France (1646-47), de recruter des colons. La compagnie de Montréal se démembrait, par suite du peu de progrès réalisé durant les six ou sept années écoulées ; un certain découragement s'était emparé des associés, et plusieurs tournèrent leurs vues du côté de l'Orient, où les attiraient quelques nouveaux projets. M. de la Dauversière, embarrassé dans ses finances, ne pouvait plus prêter son aide. La nouvelle organisation de la traite (1648) détruisait celle de Montréal, et, cependant, le changement avait été surtout provoqué par le zèle bien louable de la compagnie de Montréal. Mademoiselle Mance repassa la mer (1649) pour conjurer l'orage qui menaçait d'anéantir son œuvre et celle de M. de Maisonneuve. Elle reconnut, avec surprise, que les associés penchaient plutôt du côté des missions huronnes que pour l'entretien de Villemarie. On conservait encore, en France, l'illusion de la conversion des sauvages. Après bien des pourparlers, il fut résolu que Montréal ne serait point abandonné, et que l'Hôtel-Dieu recevrait deux cents arpents de terre, ce qui le mettrait en état de se soutenir en attendant la paix et d'autres libéralités ; selon sa coutume, madame de Bullion contribua sa large part des secours destinés à la jeune colonie. Outre MM. d'Ailleboust et de Maisonneuve, les membres de la compagnie de Montréal étaient alors MM. de Fancamp<sup>1</sup>, de la Dauversière, Alexandre le Rageois de Bretonvilliers, prêtre ; Nicolas Barreau, prêtre ; Roger Duplessis de Liancourt, Henri-Louis Habert de Montmor, Bertrand Drouart, Louis Séguier de Saint-Germain et Jean-Jacques Olier, prêtre, qui fut nommé directeur, en remplacement du baron de Renty, décédé au mois d'avril 1649. M. Le Rageois, très zélé pour Montréal, n'épargna point sa bourse ; il passait pour l'ecclésiastique de France le plus riche en biens de patrimoine. Revenue au Canada (8 septembre 1650), mademoiselle Mance imprima comme une nouvelle vie à Montréal. Aux colons qui avaient pris des terres en 1648, savoir : Pierre Gadois, Simon Richomme, Blaise Juillet, Léonard Lucault dit Barbot, François Godé, Godefroy de Normanville, se joignirent Lambert Closse, Augustin Le Ber, Urbain Tessier dit Lavigne, Louis Prudhomme, Gilbert Barbier, Jean de Saint-Père, Jacques Archambault, Jacques Messier, Antoine Primot, Jean des Carries, Jean Leduc, Nicolas Godé, Jean Desroches, Charles Lemoine, Henri Perrin, André David, François

<sup>1</sup> En 1646, il avait acheté des biens que madame de la Peltrie possédait en France. Il se fit prêtre. (Faillon : *Histoire de la colonie*, I, 391 ; II, 56.)

Davenne et d'autres. La récolte de blé, en 1651, fut abondante. Mais quelle existence que celle de ces cultivateurs ! Journallement aux prises avec les Iroquois, ils se battaient aussi souvent qu'ils poussaient la charrue. Cinquante Français étaient tout ce qu'il y avait d'hommes à Montréal (1651), chiffre que l'on peut regarder comme le cinquième de toute la population en état de porter les armes dans le Canada. Et la guerre redoublait d'intensité. Les Hurons réfugiés à l'île d'Orléans ne changeaient rien à leur caractère : ils avaient déjà recommencé la course aux Iroquois, en compagnie des Algonquins aussi peu raisonnables qu'eux, et, comme la vengeance de l'ennemi était inévitable, les Français devinaient aisément que le danger approchait de leurs habitations de jour en jour.

M. Louis d'Ailleboust augmenta de trente hommes sa force du camp volant. Il organisa les cadres de la milice, première démarche de ce genre qui nous soit connue. Les instructions données (6 juin 1651) au capitaine Pierre Boucher, des Trois-Rivières, divisaient les habitants en escouades, prescrivait les exercices, les gardes, les patrouilles, enfin tout le service des places en temps de guerre. Quelques troupes arrivèrent de France (1651) ; on les destina aux Trois-Rivières, poste plus exposé que les autres ; des Français et des Hurons y avaient été tués, et, d'après la rumeur, on craignait un coup de main sur le village même. Montréal était pour le moins autant menacé. " Il n'y a pas de mois en cet été où notre livre des morts ne soit marqué en lettres rouges par la main des Iroquois," dit M. Dollier de Casson. A Québec, on était si tranquille qu'on y commença, sous la direction de Martin Boutet, paraît-il, une école pour les enfants des Français, voyant que les jeunes sauvages ne profitaient pas de l'instruction qu'on tentait de leur fournir depuis treize ou quatorze ans. Il était temps que l'on se mit à songer un peu à la population, qui seule pouvait faire la force du pays.

Les colonies anglaises, nos voisines, avaient manifesté, vers 1647, le désir de nouer des relations commerciales. Le père Druilletes et Jean-Paul Godefroy les visitèrent en 1651, mais sans résultat, parce que nous exigeons, ou que l'on arrêtât les déprédations des Iroquois, ou que les commerçants anglais ne leur donnassent plus les moyens de tenir la campagne contre nous. Cet esprit égoïste des chambres de la Nouvelle-Angleterre ouvrit un champ plus vaste que jamais aux massacres des sauvages ; il fut la cause que, plus tard, nous eûmes à prendre les armes contre les Anglais — et cela eut lieu alors que nos habitants, formés à la guerre par une cruelle nécessité, étaient en état de faire payer chèrement à leurs voisins la fausse politique derrière laquelle ils s'étaient retranchés, dans l'espoir de nous voir succomber sous les coups des Iroquois.

M. Louis d'Ailleboust déployait toute l'activité d'un militaire et d'un administrateur ; mais la partie n'était pas égale. Les Cent-Associés jouissaient de grands privilèges, en retour desquels ils ne donnaient à peu près rien. La compagnie des Habitants avait assumé un rôle au dessus de ses forces, vu que la guerre était plus terrible qu'autrefois. Les jésuites ne faisaient point corps avec la population. Plusieurs personnes parlaient ouvertement d'abandonner le Canada aux Iroquois, puisque les colons y étaient livrés à ces barbares par l'indifférence de la mère-patrie. C'était une situation lamentable sous tous les aspects.



Les lignes suivantes du père Le Clercq, récollet, exposent la rivalité qu'il y avait entre les jésuites et ceux de son ordre :

“ Il arriva qu'au mois de novembre 1650, un de nos amis de la compagnie du Canada prit la peine de venir à notre couvent de Paris rendre visite au révérend père Placide Gallemau, son ami particulier et gardien de la maison, à dessein de nous demander si nous ne voulions pas envoyer des religieux en Canada, assurant que nous y étions de plus en plus souhâité de la plus grande partie des habitants français, comme les députés arrivés de Canada l'en avaient assuré, singulièrement messieurs Geodfroy amiral de la flotte, de Tilly gentilhomme et Maheu, syndic du pays ; que nous pouvions les voir là-dessus, qu'il en avait communiqué à plusieurs de ses associés, qui lui avaient dit n'y trouver aucune difficulté, mais au contraire que notre retour était absolument nécessaire, que c'était un acte de justice, que les habitants n'avaient point le repos de leur conscience à cause de certaines difficultés d'intérêts qui se rencontraient dans le Canada avec ceux auxquels il fallait se confesser (ce sont les termes de son exposé). Il ajouta que, si nous ne prenions ce parti, les députés et la compagnie prendraient leurs mesures à notre défaut pour y faire passer des prêtres séculiers. Sur ces avances, le révérend père Raphaël Le Gault, qui se trouvait alors provincial, voulut éprouver à son tour : il serait plus heureux que ses prédécesseurs. Il fit venir à Paris le père Paul Huet, qui était de la communauté de Rouen, et les frères Gervais Mohier et Charles Langoisseux, qui connaissaient le Canada, et leur donna pour adjoint le R. P. Zacharie Moreau, homme d'esprit et d'intelligence, afin de négocier tout de nouveau notre retour. On alla trouver notre ami, qui ne nous conseilla pas d'aller à la cour, mais bien de nous adresser directement à messieurs de la compagnie, à qui nous pourrions présenter requêtes à l'assemblée générale qui se tiendrait le 16 janvier 1651, et qu'assurément on n'y trouverait point d'opposition ; que M. de Lauzon même était entièrement changé, pourvu qu'il n'en coûtât rien à ces messieurs ; qu'il fallait leur rendre visite en particulier, et surtout prendre langue des députés du Canada. On n'oublia rien de tous ces avis. Les députés nous en apprirent plus que nous n'en voulions savoir et plus que la charité ne me permet d'en donner au public, et enfin nous dirent résolument qu'ils cherchaient quelqu'un pour mettre curé à Québec et en quelques-uns des endroits principaux — leurs consciences se trouvant trop gênées d'avoir affaire aux mêmes gens, tant pour le spirituel que pour le temporel, n'ayant personne à qui ils pussent communiquer confidentiellement les difficultés de leurs consciences, et qu'à notre refus, ils en iraient chercher d'autres. Messieurs de la compagnie, instruits par ces députés, nous tenaient à peu près les mêmes discours, singulièrement monsieur Rosé, directeur, messieurs Margonne des Portes, Beruhier et Chamfion, ajoutant en termes exprès : “ Mes pères, il eût bien mieux valu que vous fussiez retournés au Canada que d'autres personnes ; c'est une haute injustice qu'on vous fait et aux habitants ; nous voyons bien d'où “ cela provient ; présentez vos raisons, et on vous fera justice et à ceux du pays.” Ensuite l'on visita le sieur Cheffault, secrétaire de la compagnie, qui nous dit : “ Autrefois, mes pères, “ j'ai été contre vous et j'en ai demandé pardon à Dieu ; on m'avait surpris ; à présent, je

“vois bien que j'ai manqué ; plutôt à Dieu que vous y fussiez passé il y a longtemps et y faire votre charge de curé ; l'on vous y désire pour le repos des consciences.”

“Les pères Zacharie Moreau et Paul Huet lui déclarèrent et le prièrent de rendre témoignage à ces messieurs, que quand ils nous permettraient de retourner en Canada, nous ne prétendrions pas y exercer les fonctions curiales, pour ne point faire de jalousie à personne, à moins que les révérends pères jésuites ne nous rendissent les mêmes honnêtetés que nos anciens pères leur avaient faites en 1625, lorsque le père Joseph Le Caron, supérieur, leur permit et même les pria, pour entretenir l'amitié, d'exercer avec nous, à l'alternative, les fonctions curiales à Québec ; qu'au reste, nous nous contenterions d'y exercer notre ministère comme en France et partout ailleurs pour le soulagement des consciences et de concert avec les révérends pères jésuites.

“On rendit pareillement visite à monsieur de Lauzon, intendant de la compagnie, lequel, à son ordinaire, parut décider en notre faveur. On lui présenta même les cautions de notre syndic et autres pour le certifier que nous ne serions pas à charge au pays ni à la colonie, avec un projet de la requête, qu'il approuva. Il demanda combien nous désirions faire passer de religieux ; on lui répondit qu'il en passerait trois : deux prêtres et un frère, pour aller reconnaître les lieux. Il ordonna, enfin, de lui remettre la requête quand elle serait en état, et qu'il nous répondait de notre affaire.

“En effet, nos pères étaient assez bons pour ne pas douter du succès. Ils prirent même toutes les mesures avec les députés du Canada. On prépara les religieux à l'embarquement. Enfin, la requête fut portée à monsieur de Lauzon, le 15, signée : le père Raphaël Le Gault, provincial, Vincent Paladuc, définitiveur, Placide Gallemand, gardien de Paris, au nom de toute la province, accompagnée d'un manifeste contenant le détail de nos raisons et notre droit.

“L'assemblée, qui se tenait le 16 du dit mois de janvier, dans la maison même de M. de Lauzon, se commença, poursuivit et finit sans que mon dit sieur de Lauzon produisit notre requête, jusqu'à ce que l'assemblée fût rompue, et messieurs ayant levé le siège pour sortir, monsieur Clarantin dit à monsieur de Lauzon : “Vous ne parlez pas de la requête des pauvres pères récollets...” Messieurs reprirent leur place. Le dit sieur de Lauzon fit lecture d'une partie de la requête, qu'il interrompit pour faire une harangue toute contraire à nos intérêts. Enfin, la décision fut prononcée qu'attendu que la compagnie avait remis la traite entre les mains des habitants, et qu'ainsi ils (la compagnie) n'envoyaient point de vaisseaux en Canada, il remettait notre affaire à la disposition des habitants, et qu'au cas qu'ils n'y trouvassent point de difficultés, il nous permettait d'y passer. C'est ainsi que trois de ces messieurs et de nos intimes amis, nous en firent le rapport, et ils nous avertirent de nous défier du sieur de Lauzon parce qu'il n'avait pas voulu que le résultat fût écrit à l'instant sur le livre de la compagnie, ni au bas de la requête.

“Suivant cette décision, nous avions sujet de croire notre affaire assurée puisque quatre habitants du Canada, qui étaient députés en France, les trois ci-dessus nommés nous demandaient absolument des récollets et que nous étions certains de leur fermeté ; mais nous fûmes

bien surpris, le 19 janvier, lorsqu'on nous envoya notre requête répondue de la sorte : " Attendu que les officiers ont remis la traite du castor aux habitants du pays et qu'ainsi ils n'envoient point de vaisseaux en la Nouvelle-France, la compagnie a résolu que la requête sera communiquée au conseil de Québec et syndic du pays, pour, leur avis rapporté, être pourvue par les directeurs et associés. Ainsi qu'il appartiendra, par raison fait le 16 janvier 1651, en l'assemblée de la Nouvelle-France. Signé : A. Cheffault, secrétaire de la dite compagnie, avec paraphe."

" On voit assez que la réponse écrite n'était pas conforme à la résolution de l'assemblée puisque, dans cette réponse, M. de Lauzon avait fait glisser qu'elle serait communiquée au conseil de Québec, au lieu que messieurs de la compagnie, comme la plupart nous en assurèrent, n'avaient demandé autre chose que de communiquer notre requête aux députés et habitants du pays qui étaient alors en France.

" Nos pères eurent recours aux susdits députés, qui nous donnèrent tous leurs certificats et nous dirent en même temps qu'ils avaient appris de bonne part que notre affaire s'en irait à rien si messieurs de la compagnie ne donnaient une autre réponse sur une nouvelle requête ; que c'était nous amuser inutilement de nous renvoyer par devant le conseil de Québec qui était composé du gouverneur, créature des révérends pères jésuites, du supérieur de la mission, d'un syndic et habitants que l'on gagnerait aisément pour empêcher notre retour. Ils nous ajoutèrent même que l'on était sur le point d'envoyer M. de Lauzon en qualité de gouverneur, et que nous pouvions prendre là-dessus nos mesures.

" Nouvelle requête présentée à messieurs de la compagnie le 20 janvier (1651), dont l'assemblée se tenait chez monsieur des Portes ; M. de Lauzon fit si bien qu'il ne s'y trouva de nos amis que messieurs Margonne et Robinot : les autres, particulièrement monsieur de la Madeleine, déclarèrent qu'il s'en fallait tenir aux termes de la réponse couchée sur notre requête ; qu'au reste il nous donnait toute permission de passer, pour solliciter notre affaire auprès des messieurs du conseil de Québec, laquelle réponse nous fut signifiée dans les formes.

" Ainsi finit notre négociation, qui se termina à envoyer le résultat à Québec, avec des lettres de recommandation de plusieurs personnes ; l'on en obtint même du révérend père provincial des jésuites et du révérend père Lallemand, supérieur de la maison professe qui était alors en France, supérieur des missions, celui-ci nous promettant toutes sortes de faveurs lorsqu'il serait au pays ; il voulut bien en écrire une lettre de protestation à notre révérend père provincial, et à la province, si bien que nous ne désespérions pas encore de notre retour (au Canada).

" Le lecteur peut juger que, si les révérends pères jésuites avaient été en notre place et les récollets à la leur, nous n'aurions pas manqué de faire valoir et enteriner leur requête et d'y employer notre crédit, puisqu'autrefois nous avions tenu ferme contre tout le pays pour les appeler en Canada, et ensuite pour les y soutenir lorsqu'ils y furent arrivés en 1625 et que le gouvernement et les habitants s'opposaient à leur réception. La charité, qui est droite

et simple, nous persuade que ces révérends pères ne manquèrent point de bonne volonté pour nous rendre le réciproque dans l'occasion présente, et qu'ils ne manquèrent que de crédit et de pouvoir dans le conseil de Québec, comme ils nous en assurèrent l'année suivante par leur lettre. On juge assez que la résolution ne fut pas en notre faveur, et que M. de Lauzon, qui passa ensuite au pays en qualité de gouverneur, ne manqua pas de continuer aux récollets les offices qu'il leur avait rendus jusques alors <sup>1</sup>."

Au mois de juin (1651), les personnes suivantes écrivirent, au nom de la compagnie des Cent-Associés, une lettre adressée au général des jésuites à Rome : De la Ferté abbé de la Madeleine, Margonne, Robineau, Fleuriau, Desportes, J. Beruyer et Cheffault secrétaire. On y lit :

" Dieu ayant voulu se servir de nous pour l'établissement de la compagnie de la Nouvelle-France, dite Canada, qui n'a eu d'autre dessein que la gloire de Dieu par la conversion des peuples de ce pays, où nous avons contribué de nos soins et de nos biens plus de douze cent mille livres, depuis vingt-deux à vingt-trois années que cet établissement a commencé, et quoique les pères de votre compagnie n'ont pas seulement employé leurs personnes, mais leurs vies qu'ils ont libéralement sacrifiées pour ce saint œuvre, et à présent que cette colonie se forme et se rend nombreuse, nous avons estimé qu'il était nécessaire pour la consolation des habitants français et des sauvages convertis d'y avoir un évêque que nous avons supplié très-instamment la reine de nous l'accorder, ce qu'elle a fait, et même promis d'en écrire à Sa Sainteté ; et comme l'obligation principale que notre compagnie et ces peuples ont à vos pères, nous avons cru qu'il était à propos d'en avoir un d'entre eux pour être évêque de ce pays. Ce qu'ayant été proposé au conseil des choses ecclésiastiques établi par Sa Majesté très-chrétienne, en présence du père Paulin, confesseur du roi, qui a sa place au conseil, il en a été nommé trois, qui sont les pères Lallemant, Ragueneau et Le Jeune, et renvoyé aux pères de votre compagnie pour le choix de l'un des trois, dont, sans doute, l'on vous écrira, bien que notre dite compagnie n'ait nommé à Sa Majesté que le père Charles Lallemant, supérieur de la maison de Paris, lequel ayant été l'un des premiers qui s'est exposé dans les périls ordinaires pour la conversion des sauvages, jusqu'à trois naufrages qu'il a soufferts en ces voyages, pour lequel M. de Lauzon, gouverneur du pays, et notre compagnie avons très-grande inclination, ce qui fait que nous supplions instamment votre paternité nous faire la grâce d'agréer le choix de sa personne, dont la naissance, son emploi dans les charges, et son mérite le rendent recommandable. Votre paternité nous pourrait objecter celui qu'il a présentement de supérieur en la dite maison de Paris ; mais quand elle considérera qu'il faut du temps pour achever cette œuvre avant qu'elle soit parfaitement établie, et que, par ce moyen, il pourrait encore accomplir celui de sa supériorité ; cela réussissant selon nos souhaits, le pays <sup>2</sup> et notre compagnie vous aurions très-grande obligation

<sup>1</sup> *Premier Etablissement*, I, 498-513.

<sup>2</sup> Le pays protestait précisément contre tout ceci !

de tout le bien qu'il y pourra faire en cette dignité, priant la divine bonté de répandre ses bénédictions abondantes sur l'heureuse conduite de votre paternité, à laquelle nous sommes, etc.<sup>1</sup>"

Le lecteur a pu juger si nous suivons la vérité historique, telle que les documents nous la font connaître, ou si, nous faisant avocat d'une cause quelconque, nous imposons notre manière de voir à ceux qui, ordinairement, lisent l'histoire du Canada.

La mode qui se répand d'argumenter sur notre passé devrait bien avoir sa source dans l'étude, et non pas dans une foule de fantaisies qui ressemblent aux contes dont Chateaubriand a régalé ses lecteurs.

Ne vaut-il pas mieux narrer les faits sans parti pris, et mettre de côté, une bonne fois, les questions d'école ou de système qui, jusqu'à présent, ont embrouillé l'histoire de notre pays ?

Il est vrai, pourtant, que nous défendons ici une cause — la cause des Habitants — méconnue par la généralité des écrivains ; mais nous n'agissons de la sorte que pour rétablir la vérité sur plusieurs points, et montrer le vide des auteurs qui se sont occupés des Canadiens-français, qu'ils assimilent toujours aux Européens et qu'ils confondent avec ces derniers dans la plupart de leurs ouvrages.

<sup>1</sup> *Première missions*, publié par le père Carayon, p. 254.



## CHAPITRE III

1648-53.

QUELQUES SEIGNEURIES. — M. DE LAUSON, GOUVERNEUR. — SITUATION DU CANADA. — NOUVEAUX COLONS  
À MONTRÉAL.



N pourrait faire de la chronique des années 1645-1665 trois ou quatre gros volumes, tant les détails abondent sous nos yeux, grâce aux recherches des écrivains qui, depuis un quart de siècle, se sont tournés vers l'étude de notre histoire. Nous nous bornerons à retracer les grandes lignes du tableau, tout en appuyant sur les faits que nous tenons à mettre en lumière dans ce travail particulier qui est, avant tout, la chronique des Habitants.

Les concessions de terre, de 1648 à 1651, sont à peu près sans importance, ce qui s'explique par le malaise général qui régnait dans la colonie. Le dernier acte de ce genre que M. de Montmagny paraît avoir fait est daté du 15 août 1648 ; c'est l'échange d'un morceau de la seigneurie des jésuites, aux Trois-Rivières, pour un autre lopin, d'égale étendue, situé dans la banlieue actuelle. Les six cents arpents concédés aux pères (1634) se trouvaient contigus aux propriétés des habitants. Tout le plateau de la haute-ville était déjà en culture ; il ne restait plus (1648) d'espace pour un pâturage en commun ; les pères s'opposaient à la cession d'une lisière demandée pour cette fin. Le conflit de 1646, au sujet du Cap-de-la-Madeleine, se renouvela, et on en vint aux menaces, si bien que les religieux durent céder. Plus tard, nous verrons que la lutte n'était qu'engagée.

Michel Le Neuf du Hérisson, passé en France, l'automne de 1648, y fut retardé quelques mois par suite du départ de la cour de Paris pour Saint-Germain : on était en pleine guerre de la Fronde. Le calme s'étant rétabli, au printemps de 1649, ce seigneur se fit donner une lieue de terre de front sur cinq lieues de profondeur, à prendre dans la banlieue des Trois-Rivières, à la suite des terrains des jésuites ; c'est aussi en cette occasion que furent accordés le marquisat du Sablé, dans la ville actuelle, à Jacques Leneuf de la Poterie ; l'île aux Cochons, dans les bouches du Saint-Maurice, au même la Poterie ; et que les pères jésuites décidèrent d'appeler des colons dans leur seigneurie du Cap-de-la-Madeleine (voir tome II, page 141), où ils établirent une résidence en 1651. De plus, Leneuf de la Poterie activait le défrichement de sa concession de Portneuf, en ayant fait renouveler le titre l'année 1647. Le 29 mars 1649, la compagnie des Cent-Associés concède à Anne Gagnier, veuve de

Jean Clément du Wault, chevalier, seigneur de Monceaux, commandant un régiment de chevaux-légers, une demi-lieue sur cinq de profondeur, qui forme la seigneurie de la rivière Jacques-Cartier ; et un arpent de terre, à prendre " dans l'enceinte désignée pour la ville de Québec, ou aux Trois-Rivières." Le nom de la rivière Jacques-Cartier était adopté dès cette époque. Madame de Monceaux est citée à Québec en 1649 ; l'année suivante, elle fit un voyage en France et revint en 1651. Le petit fief Pachirini, dans la ville des Trois-Rivières, occupé par les jésuites depuis 1634, fut accordé à ces pères, le 5 juin 1651, en pure roture, " à condition d'y faire bâtir la renclure fermée du village de ce lieu." La même année, fut signé en leur faveur le titre définitif de la seigneurie du Cap-de-la-Madelaine.

M. Jean de Lauson paraît avoir quitté le Dauphiné vers 1650. A cette époque, sa femme, Marie Gaudart, était décédée. Son fils aîné, Jean, avait visité Québec en 1644, puis il était entré dans le régiment de Navarre, ensuite dans celui de Picardie, où il était fort considéré du duc d'Epemon et devint capitaine vers l'âge de quinze ou seize ans. Les affaires du Canada s'embrouillaient ; la compagnie des Habitants s'était endettée à la Rochelle ; les charges qu'elle avait assumées pour l'entretien du pays étaient onéreuses ; la guerre des Iroquois gênait les transactions ; les différends soulevés au sujet du choix des prêtres et de la nomination d'un évêque compliquaient la situation. Le 2 janvier 1651, le bureau des Cent-Associés se réunit chez M. A. Cheffault, son secrétaire, et " ayant mis en délibération qu'attendu que les trois ans du gouvernement de M. d'Ailleboust... étaient expirés... et, suivant qu'il est accordé à la compagnie présenter au roi et à la reine régente trois associés en la dite compagnie, pour par l'un d'eux faire et exercer la dite charge pendant trois ans, il a été résolu que les sieurs de Lauson, conseiller ordinaire du roi en son conseil d'Etat et privé, Duplessis-Guerbodo et Robineau Bécancour, associés en la dite compagnie, seront présentés au roi et à la reine pour être l'un des trois qu'il leur plaira." Le 17 janvier, le roi signa la commission qui suit :

" Etant le nécessaire, pour le bien de notre service, de pourvoir d'un gouverneur et notre lieutenant-général dans toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent, au lieu et place du sieur Daillebout, dont le tems, qui ne doit être que de trois ans, ordonne par nos réglemens pour le dit pays, est expiré, savoir faisons que pour l'entière confiance que nous avons de la personne de notre amé et féal conseiller de notre conseil d'état, le sieur de Lauzon... établissons par ces présentes... gouverneur et notre lieutenant-général dans toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent en la Nouvelle-France, isles et terres adjacentes de part et d'autre du dit fleuve, et autres rivières qui se déchargent en icelui jusqu'à son embouchure, à prendre dix lieues près de Miscou<sup>1</sup>, du côté du sud et du côté du nord, autant que s'étendent les terres du dit pays, de la même sorte et tout ainsi que l'avait, tenait et exerçait le dit sieur Daillebout, pour trois ans seulement<sup>2</sup> qui commenceront du jour que le dit sieur de Lauzon arrivera à Québec ; auquel nous donnons plein pouvoir... de commander dorénavant tant aux

<sup>1</sup> Depuis 1645, la traite du Saint-Laurent, au dessus de Miscou, appartenait aux Habitants.

<sup>2</sup> M. de Lauson, qui était un homme de polme, garda sa commission six ans.

gens de guerre qui sont et pourront être ci-après en quelque endroit que ce soit, que tous nos officiers, ministres et sujets d'icelui ; juger de tous les différends qui pourront naître entr'eux, faire punir les délinquans, et même exécuter à mort, si le cas échet, le tout souverainement et sans appel ; leur ordonner tout ce qu'il verra et connaîtra être nécessaire pour notre service et le bien de nos affaires, et la garde et conservation du dit pays en notre obéissance ; et ce aux mêmes droits et honneurs et prérogative que les précédens gouverneurs, pendant les dites trois années<sup>1</sup>."

La compagnie de la Nouvelle-France ayant droit de haute, moyenne et basse justice, elle songea, probablement à l'instigation de M. de Lauson, à mettre les tribunaux du Canada sur un pied plus solennel. Par un acte<sup>2</sup> du 13 mars (1651), on voit que un grand-sénéchal avait été nommé pour tout le pays ; c'était Jean de Lauson, fils aîné du nouveau gouverneur, un enfant, qui avait commencé à servir dans l'armée ; comme il était impossible de prendre au sérieux un pareil juge en chef, il fallut nommer un homme rompu au métier à qui l'on confiât les fonctions de lieutenant-général civil et criminel : il se nommait Nicolas Le Vieux, écuyer, sieur de Hauteville ; son tribunal devait être fixé à Québec ; des lieutenants particuliers pour les causes en première instance devaient être nommés aux Trois-Rivières et à Montréal. Les appels venaient devant le gouverneur-général, qui avait pouvoir de juger en dernier ressort. Ainsi donc, la charge du grand-sénéchal n'était qu'un titre honorifique ; la justice était administrée au nom d'un homme de paille, par des officiers compétents, auxquels on adjoignit, dans chaque centre, un procureur fiscal, remplissant, devant les magistrats ou juges de seigneuries, les fonctions de procureur-général dans les cours du roi.

Voilà où en étaient les Habitans, après une lutte de quinze années : ils subissaient de plus en plus la loi des influences, et, au moment où M. de Lauson, qui personnifiait le génie de la spéculation et le manque de bonne foi des Cent-Associés, devenait gouverneur-général, son ancienne alliance avec les jésuites mettait virtuellement le Canada sous la main de ces derniers ; car nous savons avec quelle adresse ce corps religieux s'introduit dans les gouvernements et les mène.

Jusqu'à 1650, les jésuites avaient tenté principalement la conversion des sauvages. Malheureusement, ils n'y avaient pas réussi ; cette entreprise généreuse nous paraît avoir été chose impossible, étant donné le caractère des races huronne et algonquine. Par surcroît, la mauvaise administration des Cent-Associés (qui ne visaient qu'aux bénéfices de la traite) et les conseils des jésuites (qui faisaient porter les secours vers les missions sauvages) augmentèrent les difficultés. Il eût fallu s'en tenir à la politique de Champlain : former une colonie solide de sujets français et catholiques, et après cela tenter la conversion des indigènes.

Les calculs erronés ayant produit les catastrophes que l'on sait, les missionnaires redevinrent hommes d'Etat : ils dirigèrent leurs forces du côté du gouvernement de la colonie. M. de Lauson était désigné par la nature même des services qu'il avait rendus à ces religieux,

<sup>1</sup> *Edits et Ordonnances*, III, 16.

<sup>2</sup> *Titres seigneuriaux*, 51.



services que certains historiens regardent comme ayant été utiles au Canada, mais qui n'ont fait que du mal à nos pauvres Habitants.

Ce gouverneur, accompagné de son fils Jean, grand-sénéchal, déjà seigneur de la côte de Lauson ; de son autre fils, Louis (le quatrième), à qui il avait passé récemment le domaine de la Cité ; de Guillaume Guillemot, écuyer, sieur Duplessis-Bochart-Kerbodot, nommé gouverneur des Trois-Rivières, et de Nicolas Le Vieux de Hauteville, débarqua à Québec le 14 octobre 1651. Le père Ragueneau fait à ce moment une peinture navrante de la situation du pays, et il ajoute : " Nous recommandons toujours cette mission aux prières de Votre Révérence et de tous ceux qui ont de l'affection pour la conversion des sauvages, puisque, après tout, c'est en Dieu seul que nous jettons nos confiances et qu'il est vrai que le ciel, plutôt que la terre, remplira l'attente de nos désirs." La terre, dans ce langage, signifie les Cent-Associés : — pourquoi ne remplissaient-ils pas leurs obligations ? La colonie française, devenue forte et prospère, eût fait bon marché des Iroquois, et les missions s'en seraient ressenties. Toutes les *Relations* s'écartent de la cause des Habitants.

Le 18 octobre, dit le *Journal des Jésuites*, M. le gouverneur vint dîner en notre réfectoire. M. Duplessis, M. le sénéchal et M. de la Cité, M. de Hauteville, M. de Tilly, M. de Repentigny, M. Robineau, M. Dauteuil : une heure après midi, les écoliers reçurent M. le gouverneur dans notre nouvelle chapelle, *latina oratione et versibus gallicis*, etc. Les sauvages dansèrent." Un mot des personnes ci-dessus :

Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, né 1632 en France, arrivé (1636) avec son père, Pierre Le Gardeur, épousa (1656) Marguerite, unique enfant de Jean Nicolet, et laissa une nombreuse et belle descendance.

René Robineau, fils de Pierre Robineau de Bécancour, l'un des Cent-Associés, épousa (été 1652) Marie, fille de Jacques Leneuf de la Poterie. Sa descendance s'est distinguée au Canada et en Acadie. Vers 1654, il y avait, dans le cercle des beaux-esprits de Paris, une demoiselle Robineau que Mlle de Scudéry a peinte sous le nom de *Doralise*.

Denis-Joseph Ruelle, sieur d'Auteuil, maître d'hôtel général du roi, était à Québec en 1650. Sa femme, Claire-Françoise, fille de madame de Monceaux, faillit être enlevée par les Iroquois, à Québec, le 1er mai 1651 ; elle alla demeurer à Beauport, en attendant sa mère et son mari, partis ensemble pour la France, l'automne de 1650, d'où ils revinrent le 20 septembre 1651. Madame de Monceaux épousa (1655) l'ingénieur Jean Bourdon. Le sieur d'Auteuil fut procureur-général, et plus tard aussi l'un de ses fils occupa la même charge. Sa descendance est encore parmi nous.

Le juge Le Vieux de Hauteville épousa à Québec, en 1654, Marie, fille de Vincent Renardin de la Blanchetière ; une de ses filles devint religieuse hospitalière, et mourut en 1713 à Québec.

Le sieur Duplessis-Bochart, que nous n'avons pas revu depuis 1635, paraît s'être marié vers 1646 avec Etiennette, fille de noble homme Nicolas Després (décédé avant 1651) et de Madeleine Leblanc. Cette dernière accompagna ses enfants au Canada : Etiennette, ci-dessus ;

Anne, dont nous allons parler ; Geneviève, qui épousa (1653) Louis Couillard de l'Épinay ; Guillaume, et Nicolas, noyé en 1652.

Le 21 octobre 1651, Jean de Lauson, grand-sénéchal et " lieutenant au gouvernement de la Nouvelle-France," signa son contrat de mariage avec Anne Després ci-dessus nommée ; la cérémonie eut lieu à l'église deux jours plus tard. Signatures au contrat : Jean de Lauson, Anne Després, De Lauson, Thiénnète Després, Geneviève Després, Duplessis Querbodo, Paul Ragueneau, supérieur, Barthélemy Vimont, curé, Louis de Lauson, Guillaume Després.

Les appointements du gouverneur des Trois-Rivières venaient d'être fixés à cinq mille deux cent cinquante francs, et cette charge confiée à M. Duplessis-Bochart, qui en prit possession vers le 15 novembre. Pour compenser cette augmentation de dépense, on retrancha mille francs à M. de Maisonneuve sur ce qui lui était versé annuellement, pour lui et sa garnison, ce qui le réduisit à trois mille. Le gouverneur-général, dont l'intervention est visible dans toute cette affaire, obtint pour lui-même un supplément de deux mille livres, sans autre charge que d'accroître la garnison de Québec de trois soldats. M. de Lauson, cependant, passa pour mesquin aux yeux des gens du pays ; car il ne mit jamais, paraît-il, sa maison sur un pied digne du rang qu'il tenait ici. D'un autre côté, Montréal ne plaisait que médiocrement à ce fonctionnaire, et il ne manqua point les occasions de le témoigner. " A Québec, écrit M. l'abbé Faillon, le conseil attribuait des pensions aux jésuites, aux ursulines, aux hospitalières, à la fabrique de la paroisse, au chirurgien, au boulanger et à beaucoup d'autres, et il n'y avait pour Villemarie que trois mille livres, destinées au gouverneur et à sa garnison, et quatre cents livres pour le garde-magasin de la compagnie des Habitants."

L'été de 1651, les Iroquois étaient venus tellement nombreux dans l'île de Montréal, que l'on avait dû abandonner les cinq ou six maisons habitées par des familles françaises, et que Mlle Mance, ne se voyant pas en sûreté à l'hôpital, en sortit pour se réfugier au fort avec tout le monde. Elle pressa M. de Maisonneuve de se rendre à Paris, d'y voir madame de Bullion et de prendre des arrangements pour relever leur colonie, sans quoi, pensait-on, il valait mieux s'en retourner en France. Ce gentilhomme, tout dévoué à l'œuvre méritoire qu'il poursuivait depuis plusieurs années, descendit à Québec et commença par plaider la cause de Montréal auprès de M. de Lauson ; mais tout ce qu'il put obtenir fut la promesse d'un renfort de dix soldats. Il avait laissé son poste entre les mains de M. d'Ailleboust<sup>1</sup> des Musseaux<sup>2</sup>, ne voulant pas y rappeler M. Louis d'Ailleboust, probablement à cause des vues de ce brave officier, lesquelles ne s'accordaient pas avec celles de M. de Lauson — et l'on croyait prudent de ne point susciter d'antagonisme entre deux hommes placés à la tête du pays. M. de Maisonneuve s'embarqua pour la France le 5 novembre 1651. La plupart des missionnaires, revenus du pays des Hurons, retournèrent aussi en France ; il resta trente jésuites au Canada. Cinq religieux de cet ordre avaient péri, depuis six ans, de la main des

<sup>1</sup> Le 8 septembre 1650, arriva de France " M. d'Ailleboust le jeune," avec Mlle Mance, dit le *Journal des Jésuites*.

<sup>2</sup> Le 16 septembre 1652, à Québec, il épousa Catherine, fille de feu Pierre Le Gardeur de Repentigny.

Iroquois : les pères Jogues (1646), Daniel (1649), Brebeuf (1649), Garnier (1649), Chabanel (1649), et l'année 1652 vit succomber le père Buteux.

Les dix soldats promis arrivèrent à Montréal, le 10 décembre, dans un tel état de pénurie qu'on "les prenait pour des spectres vivants qui venaient, tout squelettes qu'ils étaient, affronter les rigueurs de l'hiver," dit M. Dollier de Casson. L'un de ces hommes, André Charly dit Saint-Juge, natif de la paroisse de Saint-Gervais de Paris, épousa, à Montréal (1654), Marie Dainesnil, de l'Anjou, et laissa une nombreuse descendance. Un autre, Honoré Langlois dit Lachapelle, chapelier, aussi de Paris, se maria (1661), au même endroit, avec Marie Pontonnier.

Le mère de l'Incarnation parle de l'arrivée d'un grand nombre de personnes en 1651. Nous avons tenté de réunir leurs noms dans les tableaux que le lecteur trouvera plus loin.

L'octroi de quelques seigneuries marque les débuts de l'administration du nouveau gouverneur-général. Madame Eléonore de Grandmaison, veuve de M. François de Chavigny, demeurait à l'île d'Orléans, mais elle tenait à conserver les deux fiefs de Chavigny concédés à son époux en 1640 et 1647. C'est pourquoi, le 1er mars 1652, M. de Lauzon lui accorda le titre suivant : "L'intention de la compagnie de la Nouvelle-France ayant toujours été de faire le possible afin de peupler la Nouvelle-France, et de veiller sur ceux qui, sous prétexte d'avoir ce dessein, auraient obtenu de la même compagnie des concessions avec des conditions avantageuses, pour, en cas de négligence de leur part, en gratifier d'autres particuliers, pour les faire valoir, et sur le rapport qui nous a été fait que François de Chavigny, sieur de Berchereau, ayant quitté la Nouvelle-France, il y aurait abandonné tout ce qu'il y possédait, et que, laissant les affaires en cette incertitude, cela pourrait empêcher d'autres particuliers de cultiver les dits lieux au bénéfice d'un pays, et ayant ci-devant fait publier notre ordonnance<sup>1</sup>, par laquelle nous avons enjoint à tous particuliers ayant concession de la compagnie non-seulement de se faire mettre en possession, mais de travailler incessamment au défrichement, autrement déchus de leurs concessions, desquelles nous disposerons en faveur d'autres personnes qui les feraient valoir — à ces causes... nous avons, par ces présentes, disposé des lieux par lui ainsi abandonnés... en faveur de damoiselle Eléonore de Grandmaison... aux mêmes charges, clauses et conditions... (Signé) De Lauzon. Et plus bas : par monseigneur : (signé) Le Sieur<sup>2</sup>." On remarque combien est sévère M. de Lauzon au sujet de l'obligation de défricher et mettre les terres en valeur. Excellente pratique dont il ne tenait pas beaucoup compte lorsque sa famille était en cause. La concession ci-dessus mesurait une lieue au fleuve ; elle passa à Jacques-Alexis de Fleury Deschambault, marié (1671) à Marguerite de Chavigny. Un autre fief, voisin, d'une lieue de front, fut accordé, en 1672, à Eléonore de Grandmaison, mariée en secondes noces avec le sieur Jacques Descailhaut de la Tesserie. De cette manière, la seigneurie dite Deschambault s'étend de celle de Portneuf à celle des Grondines.

<sup>1</sup> Pas connue d'ailleurs.

<sup>2</sup> *Titres seigneuriaux*, p. 378.

Le 8 février 1652, le gouverneur-général accorda à l'un de ses fils la seigneurie décrite ci-après : " La compagnie de la Nouvelle-France, depuis son établissement, ayant été en continuelles recherches de personnes de condition qui voulussent, en favorisant leur dessein, concourir avec eux à la peuplade de cette vaste et grande province ; sur la certitude que nous avons que Louis de Lauson, escuyer, seigneur de la Citière et de Gaudarville, aurait volonté avec le temps de s'habituer en la Nouvelle-France et de faire défricher et désarter, et ensuite le plus de familles qui lui serait possible, afin de fortifier le pays contre ceux qui y voudraient entreprendre... concédons au dit sieur de la Citière les lieux situés dans l'étendue des bornes qui ensuivent, c'est à savoir : aboutissant d'un côté à la ligne qui sépare la concession accordée aux sauvages (Sillery, 13 mars 1651) ; d'autre côté tirant une ligne parallèle et de séparation et qui prendra pour borne la rivière du Cap-Rouge icelle rivière comprise ; et par devant aboutissant à la route qui va de Québec au Cap-Rouge et qui prend le derrière des concessions d'Antoine Martin dit Montpellier, Nicolas Chaigneau<sup>1</sup>, Pierre Garemment<sup>2</sup>, François Boulé<sup>3</sup>, René Mézeré, François Boucher, Charles Gaultier dit Boisverdun<sup>4</sup>, Guillaume Boisset, Pierre Gallet, Jacques Archambault, Nicolas Ruelle et Etienne Dumetz, la dite route, entre deux lignes parallèles ci-dessus écrites, commençant, l'une derrière la concession du dit Dumetz, sur la rivière du Cap-Rouge, et l'autre derrière celle du dit Montpellier, étant en partie sur la concession des sauvages et l'autre en la censive de la compagnie, jusqu'à quatre lieues de profondeur et ainsi aboutissant aux terres non-concédées... à même droit que la compagnie de la Nouvelle-France en jouit... (Signé) De Lauson ; et plus bas : par monseigneur : (signé) Limero<sup>5</sup>." Le nom de Gaudarville donné à cette seigneurie vient de Marie Gaudard, première femme de Jean de Lauson et mère de Louis, le concessionnaire. Le 15 novembre 1653, fut accordé le titre que voici : " Les irruptions continuelles des Iroquois paraissant journellement aux habitants du Cap-Rouge, où ils ont fait plusieurs massacres et enlevé nombre d'habitants, le peu d'habitations qu'il y a demeurent abandonnées, soit par la mort de ceux qui les faisaient valoir, soit parce que effectivement les habitants les ont quittées, de manière que ce lieu court fortune d'être entièrement perdu pour être éloigné de tous secours et avoir besoin de quelque personne puissante qui, avec l'assistance de ses amis, put soutenir l'effort de ces barbares, y faisant construire quelque réduit ; et jugeant que Louis de Lauson<sup>6</sup>, escuyer, sieur de la Citière et Gaudardville, se pourrait résoudre à la défense de ce poste, si on lui voulait accorder ce petit espace<sup>7</sup> de terre et le joindre ensemble, la censive qui est sur icelui, à sa terre et seigneurie de Gaudardville... lui accordons l'espace de terre qui est enclos entre sa dite concession de Gaudardville, la ligne

<sup>1</sup> Sa femme, Louise ..., avait été tuée dans sa maison par les Iroquois, au mois de septembre 1651.

<sup>2</sup> Enlevé, le 10 juin 1653, par les Iroquois. Son fils Charles, enlevé avec lui, fut racheté par les jésuites.

<sup>3</sup> Tué par les Iroquois vers ce temps.

<sup>4</sup> Le *Journal des Jésuites* mentionne un combat qu'il soutint sur sa terre contre les Iroquois.

<sup>5</sup> *Titres seigneuriaux*, 383.

<sup>6</sup> Il devait être âgé de quinze ans à la date de l'acte ci dessus.

<sup>7</sup> Mentionné dans l'acte précédent comme appartenant encore aux Cent-Associés.

qui borne la concession des sauvages, le fleuve Saint-Laurent, et à la rivière du Cap-Rouge, icelle rivière du Cap-Rouge comprise... (Signé) De Lauson ; et plus bas : par monseigneur : (signé) Durant<sup>1</sup>." Depuis ce temps, la seigneurie est bornée au nord-est par Sillery et Notre-Dame-des-Anges, au nord-ouest par Saint-Augustin ou Des Maures, en arrière par la rivière Jacques-Cartier, et en front par le fleuve ; elle mesure quarante-cinq arpents sur quatre lieues de profondeur.

Le 15 avril 1653, M. de Lauson avait accordé à ce même fils, Louis, une étendue de terre de trois lieues de front sur trois lieues de profondeur, comprenant la rivière au Saumon, vis-à-vis l'Île-Verte ; et, le 31 décembre (1653), il lui concède vingt arpents de front au fleuve, sur une profondeur d'une lieue et demie<sup>2</sup>. Le jeune Louis, ainsi pourvu, songea à se marier. Le 3 octobre 1655, il épousa Catherine, fille de feu Jacques Nau de Fossambault, conseiller du roi et procureur-général des finances en Berry, et de Catherine Granger, demeurant à Pau. Cette jeune personne (née 1634) avait été envoyée à Québec (1655) par la duchesse d'Aiguillon pour être religieuse à l'Hôtel-Dieu. "Elle avait beaucoup d'esprit et de piété, mais point de vocation." Sa sœur, Marie-Thérèse, se maria (1663) avec Joseph Giffard.

Jean de Lauson, grand-sénéchal, ne fut pas oublié. Le 1er septembre 1652, on lui donna la rivière du Petit-Pré, consistant en vingt-huit arpents au fleuve sur une lieue et demie de profondeur. Puis, le 3 octobre 1653, il reçut une autre seigneurie, entre celle de Lauson et celle de Bellechasse, avec pareille profondeur dans les terres. Ensuite (14 août 1655), il eut dix arpents de terre faisant partie de la ferme de la Grange, avec la cour et les bâtiments. En compensation, Jean, qui possédait aussi la seigneurie de Lauson, concéda diverses terres sur cette côte, de 1652 à 1658 ; l'une d'elles fut accordée (1652) à "messire Charles de Lauson, chevalier, seigneur de Charny, grand maître des eaux et forêts en la Nouvelle-France<sup>3</sup>."

Charles de Lauson, troisième fils du gouverneur, était arrivé à Québec le 23 juin 1652, et, bien que âgé à peine de quinze ans, il était déjà revêtu d'une charge en apparence considérable et qu'on venait de créer pour lui ; les eaux et forêts de la Nouvelle-France, c'était quelque chose de plus étendu que les ombrages de Fontainebleau ! Dès le 12 du mois d'août suivant, il épousa Marie-Louise, fille de Robert Giffard, seigneur de Beauport, âgé de treize ans et cinq mois.

L'année suivante, Giffard fit reculer les bornes de sa seigneurie du côté de Montmorency, et reçut la concession de Mille-Vaches<sup>4</sup> : "trois lieues de front sur le fleuve, du côté du nord, au dessous de Tadoussac et les grandes et petites Bergeronnes, avec quatre lieues de profondeur... suivant la coutume du Vexin-le-Français<sup>5</sup> enclavée de celle de Paris<sup>6</sup>." M. de Lauson avait des vues du côté de Tadoussac.

<sup>1</sup> *Titres seigneuriaux*, 384.

<sup>2</sup> *Société historique de Montréal*, 1859, p. 95. Bouchette, article "Verte."

<sup>3</sup> *Idem*, 1859, p. 95.

<sup>4</sup> Ainsi nommée en raison du grand nombre de vaches marines qui se rencontraient dans le voisinage.

<sup>5</sup> Première mention de cette coutume au Canada.

<sup>6</sup> *Titres seigneuriaux*, 352, 388.

La situation du Canada devenait de plus en plus critique. Chaque semaine était signalée par quelque meurtre ou des enlèvements qui fournissaient des victimes aux Iroquois. La femme d'Antoine Primot, de Montréal, soutint un long combat contre l'un de ces barbares, et réussit à sauver sa vie. Aux portes de Québec, les maisons de la campagne étaient attaquées à tout moment. Le poste des Trois-Rivières restait nuit et jour sous les armes. On se battait sans cesse, et le nombre des maraudeurs semblait augmenter. Vers le printemps de 1652, le père Buteux, qui revenait de son second voyage dans le haut Saint-Maurice, fut tué près des chutes de Shawinigan, avec un soldat, Pierre Legros dit Fontarabie, qui l'accompagnait. Au mois d'août, M. Duplessis-Bochart fit une sortie contre les bandes qui infestaient la contrée, et tomba sous leurs coups, ainsi qu'une vingtaine de Français, dont plusieurs chefs de famille. Et cependant, M. de Lauson supprima le camp volant, à cause de la dépense qu'il occasionnait. Les campements des Attikamègues dans le Saint-Maurice, visités en 1651 et 1652 par le père Buteux, furent emportés de vive force, et il s'y commit des horreurs que la plume se refuse à décrire.

" On ne voit goutte, écrit la mère de l'Incarnation, on marche à tâtons, et quoiqu'on consulte des personnes très éclairées et d'un très bon conseil, pour l'ordinaire les choses n'arrivent point comme on les avait prévues et consultées. Cependant, on roule, et lorsqu'on pense être au fond d'un précipice, on se trouve debout. Cette conduite est universelle, tant dans le gros des affaires publiques que dans chaque famille en particulier. Lorsqu'on entend dire que quelque malheur est arrivé de la part des Iroquois, comme il en est survenu un bien grand (le désastre des Trois-Rivières) depuis un mois, chacun s'en veut aller en France; et au même temps, on se marie, on bâtit, le pays se multiplie, les terres se défrichent, et tout le monde pense à s'établir... Il y en a qui regardent ce pays comme perdu... Si nous avions connaissance des approches de l'ennemi, nous ne l'attendrions pas, et vous nous reverriez dès cette année. Si je voyais seulement sept ou huit familles françaises retourner en France, je croirais commettre une témérité de rester... Les mères hospitalières sont dans la même résolution. Mais pour vous parler avec simplicité, la difficulté qu'il y a d'avoir les nécessités de la vie et du vêtement, fera plutôt quitter, si l'on quitte, que les Iroquois: quoiqu'à dire la vérité, ils en seront toujours la cause foncière, puisque leurs courses et la terreur qu'ils jettent partout arrêtent le commerce de beaucoup de particuliers. C'est pour cela que nous défrichons le plus que nous pouvons... On ne craint point les Iroquois dans les habitations, mais dans les lieux écartés et dans les maisons qui sont proches des bois. L'expérience qu'on a qu'il n'y a rien à gagner à les poursuivre, fait qu'on se tient seulement sur la défensive, et c'est bien le meilleur. Les Iroquois craignent extrêmement les canons, ce qui fait qu'ils n'osent approcher des forts. Les habitants, afin de leur donner la chasse et de la terreur, ont des redoutes en leurs maisons pour se défendre avec de petites pièces... Si Dieu ouvrait les yeux à cet ennemi, qui est assez fort pour tout perdre, tout le pays serait en grand hasard." Elle ajoute, faisant allusion à la guerre civile qui désolait la France et où la barbarie des Iroquois était imitée à la lettre: " Je viens de vous parler de nos disgrâces, mais quand j'ai

appris les troubles et guerres de la France, j'ai ressenti dans mon âme une douleur qui m'a fait oublier toutes les croix que nous souffrons en ce bout du monde."

Le camp volant, qui, le 7 juillet 1652, existait encore, sous les ordres de M. des Mazures, se trouva réduit à rien l'automne de la même année. M. de Lauson le réorganisa durant l'hiver qui suivit. On attendait des secours de France, surtout de la part de M. de Maisonneuve; mais ce gentilhomme était découragé; il écrivait, au sujet de Montréal: "Je tâcherai d'amener deux cents hommes... Si je n'en ai pas du moins cent, je ne reviendrai point, et il faudra tout abandonner, car aussi bien la place ne serait pas tenable." Au printemps de 1653, une barque armée, envoyée à Montréal, retourna à Québec annonçant que les Français de ce lieu devaient être morts ou faits prisonniers, parce qu'on n'y voyait aucun signe de vie, et qu'on avait cru prudent de ne point s'aventurer à terre sous ces circonstances. Les pauvres colons de Montréal étaient tellement renfermés dans leur fort que la place, en effet, paraissait déserte.

Le 7 juillet (1653), le camp volant, composé de cinquante Français sous les ordres de Eustache Lambert, se mit en branle, à Sillery, pour remonter le fleuve. Ce faible secours pouvait à peine gêner quelques bandes d'Iroquois; il était de beaucoup insuffisant pour s'opposer à une armée de cinq cents Agniers qui bloquaient les Trois-Rivières. Lorsque la nouvelle de ce péril parvint à Québec, le père Lemercier, supérieur des jésuites, courut encourager les habitants du poste et les inciter, écrit-il, à élever des fortifications; il va même jusqu'à leur reprocher de n'avoir pas travaillé à mettre la bourgade en état de défense; mais nous savons à qui attribuer cette faute: aux pères eux-mêmes qui, par l'acte de concession du fief Pachirini, s'étaient obligés de construire la palissade sans retard, et n'en avaient rien fait. Un homme de mérite, l'une des plus belles figures de notre histoire, se révéla dans ces circonstances redoutables. Pierre Boucher, capitaine de milice, défendit la place en l'absence de son gouverneur, Jacques Leneuf de la Poterie, alors à Québec. Après plusieurs jours d'escarmouches et d'alertes, il repoussa l'ennemi dans un combat qui donna à réfléchir aux barbares. En même temps, le père Poncet fut enlevé, un peu au dessus de Québec. Pour des raisons qui ne sont pas très bien connues, les Iroquois se décidèrent brusquement à parler de paix, et tout se régla à l'amiable. Le père Poncet fut libéré; M. Boucher descendit à Québec, où M. de Lauson le complimenta et le nomma gouverneur des Trois-Rivières. On crut un instant que le calme était rétabli.

Au milieu du va-et-vient des ennemis, on avait constaté qu'un certain nombre de Hurons les accompagnaient et enlevaient les Français, lorsqu'ils ne les massacraient pas. Les familles fixées à l'île d'Orléans avaient eu des pourparlers avec les maraudeurs dans le dessein de quitter les environs de Québec et aller vivre avec les cinq nations. C'étaient là de tristes alliés pour les Français; car leur attitude redoublait les dangers de la situation.

Le 9 août, malgré les troubles, les habitants firent les élections de leurs représentants. "Fut faite et déclarée, dit le *Journal des Jésuites*, la nomination de M. d'Ailleboust au syndicat; Thomas Hayot, adjoint du Cap-Rouge, y compris Sillery; M. de Tilly, adjoint de la

Côte-Sainte-Geneviève ; M. Denis, adjoint de Québec ; le sieur de la Meslée, adjoint de la côte de Notre-Dame-des-Anges ; Guillaume Peltier, adjoint de Beauport ; François Belanger, adjoint de la Longue-Pointe ; Pierre Picard, adjoint du Cap-Tourmente ; M. Buisson, adjoint de la côte de Lauson."

Nous avons tenté de réunir dans un tableau, que l'on trouvera à la suite de cette page, les noms de tous les Français de Montréal, entre les années 1641 et 1653, c'est-à-dire avant l'arrivée de la fameuse colonie amenée par M. de Maisonneuve, l'automne de 1653. Le lecteur comprendra que le chiffre indiquant la date de l'arrivée de chaque individu se rapporte, dans certains cas, à la plus ancienne mention connue ; car la véritable date de l'arrivée fait parfois défaut. Ces recherches nous ont pris beaucoup de temps.

Les années 1641-44 fournissent la moitié des soixante et douze hommes que renferme ce tableau, ce qui correspond de bien près aux quarante hommes que l'on dit avoir été envoyés dans ce poste pour le fonder, sous les ordres de M. de Maisonneuve.

Nous indiquons les provinces d'où sont sortis quarante et un de ces hommes et celles de vingt-six femmes sur les trente-six, qui se sont mariés avant ou après 1653. Vingt et un de ces ménages sont antérieurs à l'année 1654. Vingt-sept colons ont reçu des terres à titre d'habitants. Trente-deux hommes, ou près de la moitié du nombre total, ont péri de la main des Iroquois durant les vingt premières années.

Que de réflexions inspirent ces simples chiffres ! Et quel respect ne devons-nous pas avoir pour les courageux fondateurs de la grande ville !

Les quatorze ou quinze hommes cités comme étant arrivés de 1651 à 1653 inclusivement appartiennent plutôt aux dix années antérieures, puisque nous savons dans quel état de délaissement Montréal était tombé après 1651 ; néanmoins, faute de pièces justificatives, nous n'osons leur assigner une autre date que celle où on les trouve mentionnés pour la première fois.

Si, maintenant, nous calculons le nombre des hommes, des femmes et des enfants arrivés avant 1653, nous formons un total approximatif de cent âmes au moins, peut-être cent vingt. Les ménages restant, à la date de 1652, ou l'été de 1653, devaient être de douze ou quinze, et toute la population, de quatre-vingt-dix à cent âmes. Les annales du temps parlent de cinq ou six maisons construites en dehors du fort, et dont quelques-unes abritaient probablement deux ménages.

Mademoiselle Mance n'avait avec elle ni sœur ni élève. Jeanne Loisel, née le 21 juillet 1649, est la première fille du poste qui ait survécu après être sortie du berceau ; elle venait d'atteindre l'âge de quatre ans lorsque la sœur Bourgeois arriva, en 1653.



HOMME.			PROVINCE.		FEMME.		ETAT.	Reçut une terre.	Tué par les Iroquois.	OBSERVATIONS.
Nom.	Prénom.	Surnom.	Homme.	Femme.	Nom.	Prénom.				
Chomeley	Paul de	Maisonneuve	Champagne		Moyen		Militaire.			
Cloze	Lambert		Touraine		Manger		Id.	1650	1662	
Gadois	Pierre		Perche		Gadois		Perche	1658		
Godé	Nicolas		Id.		François		Id.	1650	1657	
Damien	Antoine		Normandie				Normandie			
Gorey	Jean		Perche				Perche			
Emery	Pierre		Normandie				Normandie			
Robelin	François		Paris		Buvisier		Paris		1651	
Herbert	Jean-Aug. Sim.	Alfereur.	Normandie		Delavan		Normandie			
Barber	Gilbert	Minné	Nivernois		Delavan		Charente	1650		
Fruilhomme	Louis		Paris		Gadois		Perche	1650		
Caillot	Jean		Lyon				Perche			
Yrimot	Antoine		Normandie		Messier		Normandie	1650		
Belanger									1643	
Touge	Désiré de la.									
Bilbeis	Pierre									
Quesnel	Pierre									
Saint-Her	Jean de		Gatinois		Godé		Perche	1650	1657	
								1651		
Philippe	Jean						Mathurise	1654		
Boni	Jacques								1643	
Caron	Jean									
Javene	Jean-Bte									
Sauvigny	Jean-Bte									
D'Ailliboss	Louis		Champagne		Boulouge		Perche			
Godé	François		Perche		Bugeon		Perche		1648	
Léger	César		Saintonge		Gadois		Perche		1643	
Boissier	Guillaume		Limoisin		Poisson		Perche	1648	1651	
Lacault	Léonard		Id.							
Berte	Bernard		Lyonnais						1643	
Jallard	Pierre								1643	
Alphonse	Jacques									
Mathieu	Jean									
Bigot	Pierre								1644	
Lebeau	Guillaume								1644	
DeCelles	Gab. Duclou.	de Sully	Normie		Poisson		Perche	1651	1654	
Archambault <sup>e</sup> .	Jacques				Toureau		Normie	1650	1654	

<sup>1</sup> Veuve de Léonard Lacault.  
<sup>2</sup> Arrive avec sa femme, son  
fil et trois filles.

<sup>3</sup> Amenee de France par Mai  
sonneuve, 1647.

<sup>4</sup> Amenee par Maisonneuve,  
1647.

Lemone	Charles	de Longueuil	1646	1653	Normandie	Terry	Catherine	Interprète	1653	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Mennier	Mathurin	Moumier	1646	1647	Normandie	Fafard	Françoise			Mariés à Québec.
Chauvin	Michel	Sainte-Suzanne	1647	1648	Normandie	Archambault	Anne	Serrurier	1654	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Julliet	Alain	Avignon	1647	1651	Avignon	Charlo <sup>e</sup>	Marguerite	Nataire	1648	Mariés à Québec.
Basset	Bénigne	Desautiers	1647	1659	Avignon	Vauvillers	Antoinette de Jeanne	Notaire	1659	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Tessier	Urban	Lavigne	1647	1648	Anjou	Archambault	Marie	Charpentier	1659	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Desrosches	Jean		1647	1647 <sup>10</sup>	Bourgogne	Gault <sup>11</sup>	Françoise		1659	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Richeume	Simon		1647						1659	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
avessier	Pierre	La Tremblade	1648		Rochelle	Inconnu			1648	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Bonenfant	Mathurin		1648						1650	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
D'Ailleboust	Ch. Joseph	Muscoux	1648	1652	Paris	Le Cardonnet	Catherine	Militaire	1648	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Trotter	Gilles		1649						1650	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Boudart	Jean	Grand Jean	1649		Normandie				1650	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Pappe	Jean		1649		Rochelle	Marcher <sup>12</sup>	Catherine		1650	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Stamus	Jesur		1649						1650	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Sisotte	Jean		1649	1662	Rochelle	Mechin	Marguerite		1650	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
LeBer	Augustin		1649						1650	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Herrin	Henri		1649						1650	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Pavanne	François		1649	1661		Merrin	Jeanne		1650	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
David	André		1649						1650	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Archambault	Denis		1651						1650	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Ollivier	Antoine	Petit-Breton	1651						1651	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Rous	Antoine		1651						1651	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Langlois	Etienne	Lachapelle	1652	1661	Paris	Pontonnier	Marie	Chapelier	1654	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Tilcaut	Etienne	Ladobetiere	1652						1654	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Charly	André	Saint-Angé	1652	1654	Paris	Dumessil	Marie	Soldat	1652	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Leduc	Jean		1652	1652	Perche	Soubrié	Marie		1652	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Faminin	David		1653		Normandie				1653	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Villain <sup>13</sup>	Pierre		1653	1654	Polou	Lorion <sup>14</sup>	Catherine		1653	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Nolla	Michel		1653						1653	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Beauvais	Jacques	Saint-Jone	1653	1654	Perche	Solde	Jeanne		1653	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Cavelier	Robert	Deslaupers	1653	1654	Normandie	Dovier	Alain	Annuaire	1653	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Picot	Jean	Lahie	1653	1654	Brie	Grandin	Marie		1653	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Lery	Eloi	Lahaye	1653	1654	Perche	Merrin	Jeanne	Charon	1653	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.
Milod	Jean	Millet	1653	1654	Paris	Pinson <sup>15</sup>	Marie-Marche	Tailleur	1653	Année, 1647, par Meison neuve, Prem' mari, à Montréal.

Tuë par un canot, 1651, par un canot qui s'est enfoncé.

Tuë par un canot, 1652, elle s'est enfoncée quatre fois.

Veuve de Jean-Aug. Libert.

Envoyée par la Dauversière.

A Paris, le gouverneur de Montréal avait obtenu de madame de Bullion de forts secours en argent. Il s'occupait d'enrôler des hommes, jeunes, robustes, de divers métiers et de bonnes mœurs, pour augmenter sa colonie. M. de la Dauversière et son frère, M. Le Royer de Bois-taillé, juge à la Flèche, lui aidèrent avec succès dans ce travail. A la Flèche, au printemps de 1653, on passa l'engagement de cent vingt hommes, et ailleurs trente-quatre autres. Les contrats étaient faits pour cinq années. L'Anjou, le Maine et le Mans contribuaient pour les deux tiers, ou une centaine d'hommes dans cette recrue. Venaient ensuite Paris et ses environs, une douzaine ; la Normandie, une dizaine ; les autres provinces ne comptaient que pour un chiffre insignifiant. D'après les pièces visitées à la Flèche par M. l'abbé Faillon, il y avait dans cette troupe : trois chirurgiens, trois meuniers, deux boulangers, un brasseur de bière, un tonnelier, un chaudronnier, un pâtissier, quatre tisserands, un tailleur d'habits, un chapelier, trois cordonniers, un sabotier, un coutelier, deux armuriers, trois maçons, un tailleur de pierre, quatre couvreurs, neuf charpentiers, deux menuisiers, un taillandier, un cloutier, un serrurier, un paveur, deux jardiniers, soixante défricheurs ou bêcheurs dont plusieurs étaient scieurs de long, un maréchal.

La sœur Bourgeois écrit qu'il ne débarqua à Montréal que cent huit hommes de ce contingent ; M. de Belmont dit cent cinq. Notre tableau (pages 48-51) constate que cent un se retrouvent à Montréal dans les années qui suivirent. Les cinquante-trois manquants étaient ou restés en France ou arrêtés à Québec, ou, s'ils se sont rendus à Montréal, il n'existe plus d'acte constatant leur présence en ce lieu.

M. de Maisonneuve avait bien de la besogne sur les bras. Il comprenait que le salut ou la perte de la colonie entière dépendait du résultat de ses démarches, et, en homme de cœur, il voulait faire face à la situation. C'est à Paris, à la Flèche et en Champagne qu'il trouva les ressources dont le Canada avait besoin. Étant allé saluer ses parents, à Troyes, et surtout sa sœur, Louise de Chonedeu, sœur de Sainte-Marie, supérieure de la congrégation de Notre-Dame, il rencontra mademoiselle Marguerite Bourgeois, native de Langres, alors âgée de trente-trois ans, qui désirait, depuis plusieurs années, se vouer aux missions de la Nouvelle-France. Sans hésiter davantage, cette courageuse personne partit pour Saint-Nazaire, près de Nantes, où devait se faire l'embarquement. C'était au mois de juin 1653.

M. de la Dauversière, procureur de la compagnie de Montréal, avait envoyé à Saint-Nazaire, entre autres gens choisis, Marie-Marthe Pinson, de la ville de la Flèche, qui, l'année suivante, épousa Jean Millot ; Marie du Mans ; une autre femme avec son mari et quelques jeunes filles. Sous le rapport moral, cette troupe, tant hommes que femmes, était irréprochable ; on en vit la preuve dans la conduite d'un chacun une fois rendu à Montréal.

Le *Saint-Nicolas-de-Nantes*, capitaine le Besson, mit à la voile le 20 juin, avec plus de cent colons ; mais c'était un mauvais navire qui faisait eau de toutes parts, et il fallut retourner à terre. La traversée définitive ne commença que le 20 juillet. Comme on arrivait en vue de Québec, le 22 septembre, un accident faillit faire couler le bâtiment.

Toucher le port n'était pas la fin des contretemps. M. de Lauson voulut contester le

droit qu'avait M. de Maisonneuve d'agir comme gouverneur de Montréal, vu l'arrêt de 1648 qui limitait la durée de cette charge à trois années. Une lettre de cachet, datée du 8 avril 1653, dont M. de Maisonneuve s'était muni, coupa court à la contestation ; mais alors, le gouverneur-général, prétextant que les secours devaient être répartis autant à Québec qu'à Villemarie, réclama une proportion des hommes qui venaient d'arriver. S'appuyant de nouveau sur la lettre du roi qui le rendait libre à cet égard, M. de Maisonneuve refusa. Lorsqu'il fallut partir pour remonter le fleuve, les barques se trouvèrent à manquer. Enfin, le 16 novembre, une centaine d'hommes étaient rendus à Montréal.

M. de Lauson, qui, plus que tout autre, savait jusqu'à quel point les Cent-Associés avaient oublié leur devoir, se montrait mécontent des secours envoyés à Montréal. Il craignait, sans doute, que la traite ne tombât entre les mains de ceux qui n'étaient pas absolument sous son contrôle. La colonie pouvait dépérir, pourvu que les Cent-Associés en retirassent quelques bénéfices. L'intendant Bigot (1755-59) n'agissait pas autrement.

Du reste, la situation du Canada était affreuse. " Jamais il n'y eut plus de castors dans nos lacs et dans nos rivières, écrivait, cette année, le père Le Mercier, mais jamais il ne s'en est moins vu dans les magasins du pays. Avant la désolation des Hurons, les cents canots venaient en traite tous chargés de castors. Les Algonquins en apportaient de tous côtés, et, chaque année, on en avait pour deux cent et pour trois cent mille livres. C'était là un bon revenu, de quoi contenter tout le monde et de quoi supporter les grandes charges du pays. La guerre des Iroquois a fait tarir toutes ces sources... le magasin de Montréal n'a pas acheté des sauvages un seul castor depuis un an. Aux Trois-Rivières, le peu qui s'y est vu a été employé pour fortifier la place, où on attend l'ennemi. Dans le magasin de Québec, ce n'est que pauvreté. Et ainsi, tout le monde a sujet d'être mécontent, n'y ayant pas de quoi fournir au paiement de ceux à qui il est dû, et même n'y ayant pas de quoi supporter une partie des charges du pays les plus indispensables." De son côté, la mère de l'Incarnation disait, le 12 août : " Il vient du secours de France (M. de Maisonneuve et sa troupe), ce qui console tout le pays, car c'eût été une chose déplorable s'il eût fallu venir à cette extrémité que de quitter (retourner en France). Plus de deux mille Français qui l'habitent et qui ont fait de grandes dépenses pour s'y établir, n'ayant point de bien ailleurs, eussent été misérables. Et de plus, les sauvages (alliés des Français) n'ayant pas assez de force pour résister aux Iroquois, ils eussent été en des hasards continuels de perdre la vie et peut-être la foi. Mais enfin, nous attendons le secours que M. de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, amène de France, où il est allé exprès."

En ce moment, les Iroquois préparaient une ruse de guerre digne de leur génie. Elle consistait à offrir la paix, qui ne pouvait manquer d'être acceptée, et, par ce moyen, se rapprocher des Hurons, afin de les détacher des Français et s'en faire des alliés contre la colonie. M. de Lauson leur prêta l'oreille, ne pouvant faire autrement, et, presque aussitôt, les jésuites consentirent à envoyer des missionnaires dans les cantons. En dessous, la bourgade huronne de l'île d'Orléans s'entendait avec les délégués iroquois Onnontagués descendus à Québec.



Davoust	Jean			Anjou	France	Chedeville	Marie		1653		1657, moyé. Premier homme de la nouvelle terre qui prend une terre. Né 1630.
Demars	André			Normandie							
Temers	Jean	Sully		Id.	Anjou	Veille	Jeanne				
Denaud	Marin			Id.	Bretagne	Le Breuil	Marie-Therese		1664		
Déprés	Simon	Lapointe		Berr							
Pesautels	Pierre	Le Honx		Maine		Réni	Marie		1653		Né 1631.
Dessartres	Jean					Arus	Michelle		1655		
Dessommes	Jessé								1655		
Dessonson	Zacharie			Anjou							
Dessons	Jean			Paris							
Dubois	Jean										
Doussin	René										Né 1630
Druzeau	Jean										
Druzeau	Marin			Paris	Saintonge	Tacrau	Marie		1654		Né 1628.
Incharme	Francé			Paris					1654		
Duval	Nicolas			Orléans	Canada	Brassard	Marie-Madeleine				
Henry	Jacques			Normandie							
Fenome	Louis			Maine							
Foucault	Etienne			Mane							
Foucault	Etienne			Mane							
Fouquet	Jean			Mane							
Frigot	Jean			Mane							
Frigot	Gilles			Anjou					1654		
Frefquet	Pierre			Anjou							
Fruiter	Jean			Anjou							
Gaillard	Christophe			Anjou							
Galliban	Simon			Id.							
Gallois	François			Id.							
Gastena	Jean			Id.	Beauce		Charlotte				
Gervais	William	La Kolandiere		Id.	Paris	Argonne	Marie				
Gervais	Jean			Id.	Mane	Archaubault	Marie				
Gilles	Niel			Id.							
Godin	Pierre	Chatillon		Champagne	Saintonge	Rouillon	Jeanne		1654		
Graveline	L'Isah	durean		Anjou	Canada	Juillet	Marguerite				
Gregoire	Louis			Id.							
Guerin	Louis	Sabouet		Anjou	Paris	Le Camus	Elizabeth		1654		
Guesery	Pierre	Dessy		Id.							
Guyot	Jean			Id.							
Hardy	Pierre			Id.							
Hérisé	Etienne			Id.							
Houray	François			Id.							
Houray	René			Id.		Damaré	Deuse		1655		
Hulay											
Hulin	François			Anjou							
Hunot	Toussaint			Normandie	Normandie	Lorguel	Marie		1653		
Hurebise	Marin			Mane	Anjou	Alton	Emmette				
Hurebise	André			Id.							
Jeanot	Etienne	Lachapelle		Champagne	Mane	Renard	Françoise		1654		
Jouanneau	Etienne			Id.	Paris	Charles	Chatherine				
Jouanneau	Mathurin			Id.							
Jouanneau	Nicolas			Id.							
Jouisset	Mathurin			Id.							
Laferé	Jean	La Loire		Id.							
Lafr	Etienne	Le Roi		Id.							
Langevin	Mathurin			Anjou	Orléans	Renault	Marie		1654		Né 1621. ? Age de quatorze ans.
Larcher	François			Id.					1653		Né 1636.
Lassouray	François			Normandie							
Lassouray	Grles			Normandie		Archaubault	Marie				Joune ans.
Lassouray	Grles			Normandie					1654		

Elle s'est mariée à l'âge de treize ans.



Tavernier	Jean	La Loche	1658	Amour	1660
Theodore	Michel	Gilles	1658	Maçon	1655
Touffault	Romain	Mauro	1658	Jacqueline	1659
Trepanier	Simon	Berri	1658	Mauro	1660
Vacher	Silvestre	Saint-John	1658	Mauro	1659
Valets	Valley	Valley	1658	Mauro	1660
Valliquet	Jean	Valley	1658	Mauro	1659
Vigoureux	Jean	Laverdure	1658	Mauro	1660
	Charles	Paris	1658	Mauro	1659
		Paris	1658	Mauro	1660

Nous lisons ce qui suit dans le *Journal des Jésuites* au sujet de la fête du jubilé : " Le 8 septembre (1655), les Onnontagués voient la procession où il y avait plus de quatre cents fusiliers en bel ordre." La *Relation* dit : " On fit marcher quatre cents mousquetaires bien armés qui, faisant leurs décharges de temps en temps, bien à propos, donnèrent de l'épouvante aux Iroquois, qui étaient descendus pour parler de la paix."

Les Iroquois firent semblant d'être épouvantés — cela ressort de toute l'histoire de cette malheureuse époque. Ces barbares pouvaient mettre deux mille hommes sous les armes, et les Français à peine deux cents, et encore au prix de tels sacrifices que l'abandon du Canada eût été préférable. Les quatre cents " mousquetaires " mentionnés ci-dessus devaient être les Algonquins de Sillery et les Hurons de l'île d'Orléans — parade de sauvages, bande indisciplinée et peu fidèle, dont la valeur se réduisait à zéro en temps de guerre. Si ces quatre cents " fusiliers " eussent eu quelque valeur, on les eût rencontrés, au mois d'août (1653), lorsque soixante et dix Français de Québec et des environs coururent au secours du père Poncet, et les lettres écrites cette même année ne seraient pas remplies de lamentations sur le sort du pays ; et surtout, après l'arrivée des cent hommes de M. Maisonneuve, on n'eût pas proclamé avec tant d'enthousiasme que, par sa seule présence, ce faible détachement sauvait le Canada.

Nous estimons la population fixe, c'est-à-dire les habitants du Canada, été de 1653, à six cent soixante et quinze âmes, distribuées comme suit, dans les trois gouvernements : Québec, 400 ; Trois-Rivières, 175 ; Montréal, 100. Nos calculs sont plutôt exagérés que réduits.

Si la mère de l'Incarnation ne se trompe pas, il y avait, à la même date, " plus de deux mille Français " dans le pays, ce qui correspondrait, en chiffres ronds, à sept cents *Canadiens* et treize cents *Français* ; mais il nous paraît impossible que le nombre de ces derniers ait été si grand. Les postes de traite des Trois-Rivières, de Tadoussac et de Miscou n'employaient probablement pas dix personnes chacun. Il y aurait donc eu plus de douze cents *Français* à Québec ? — et à quoi bon tout ce monde ? Nous sommes d'avis que le texte de la mère de l'Incarnation doit se lire ainsi : " plus de mille Français," ce qui signifie Français et Canadiens réunis.

Ceux qui se sont occupés de ce genre de statistiques savent combien d'erreurs se cachent dans les documents qu'il faut consulter. Les lettres qui nous restent de ces temps reculés ne sont ni écrites ni



imprimées avec plus de précaution que les articles de nos journalistes ou les critiques de la presse périodique ; elles demandent à être contrôlées soigneusement, quand ce ne serait que pour y découvrir les fautes typographiques dont fourmillent la plupart des livres d'histoire. Tous nos renseignements autorisent à penser que la population du Canada, en 1653, ne dépassait pas un millier d'âmes.

Les actes des notaires, les registres des paroisses, les recensements nominaux, tous les manuscrits dont on fait usage pour compléter l'histoire du Canada demandent à être étudiés avec la plus grande précaution ; aussi n'est-ce pas sans regret que le véritable antiquaire voit paraître tant de livres et de brochures qui ont la prétention de reproduire les textes de nos vieilles archives, et qui ne font qu'ajouter à la somme déjà énorme des erreurs historiques. Telles personnes se sont fait une renommée parmi nous au moyen de ces publications, sans se douter qu'elles contribuent à embrouiller l'histoire du Canada.

Ce n'est pas tout que de découvrir un manuscrit ; il faut le lire et, ce qui est plus difficile, le comprendre. Il faut savoir le soumettre à l'analyse, à la critique historique, et l'annoter, le corriger par des observations ou tout autre renseignement nécessaire à l'intelligence du sujet.



## CHAPITRE IV

1654-57.

MONTRÉAL SE DÉVELOPPE. — AFFAIRES DU COMMERCE. — LES CENT-ASSOCIÉS. — MASSACRES DES FRANÇAIS ET DES HURONS. — M. DE LAUSON RAPPELÉ.



Il y avait quarante-cinq ans que le poste de Québec était fondé ; dix-neuf ans que les Trois-Rivières possédaient des habitants stables ; onze ans que Montréal vivait au pied des murs de son fort — et cette colonie, qui eût dû compter deux ou trois mille hommes en état de la faire respecter, était si faible qu'elle regardait comme son unique salut une centaine d'artisans engagés pour partager ses travaux, sa destinée, et au besoin ses périls.

“Aucun seigneur jusque-là n'avait amené un pareil noyau de population ; en outre, la situation de Montréal, presque au centre du pays des Iroquois, plus périlleuse pour elle-même, créait un poste avancé et menaçant qui assurait plus de tranquillité aux établissements inférieurs du fleuve ; ce n'est donc point sans raison que l'abbé Faillon dit que cette œuvre toute chrétienne et dévouée fut alors le bouclier et peut-être le salut de la colonie canadienne<sup>1</sup>.” Montréal sauva la colonie en 1653 et en 1660.

Les annalistes et les historiens qualifient de soldats les hommes arrivés à Montréal en 1653. C'étaient tout bonnement des laboureurs et des gens de métiers qui, à l'heure de l'épreuve, ont su se transformer et manier les armes avec bravoure.

Engagés pour cinq ans avec l'intention de retourner en France, ils paraissent, néanmoins, avoir pris goût au pays nouveau, puisque, dans l'espace de dix-huit mois qui suivirent leur arrivée, plus de trente d'entre eux se firent accorder des terres ; en même temps, seize ou dix-sept anciens colons reçurent des lots destinés à être mis en culture. M. Faillon porte à quarante-six le nombre des familles de l'île, année 1655. La société de Montréal les aidait par tous les moyens en son pouvoir : elle comprenait l'importance de la colonisation.

“Ce qui nous reste aujourd'hui de ces gens-là, écrivait en 1670 M. Dollier de Casson, sont de fort bons habitants dont le nom sera, j'espère, mentionné dans le livre de vie pour la récompense de leurs bonnes actions. Si la manière d'écrire l'histoire me permettait de les nommer tous, je les nommerais joyeusement, parce qu'il y en a bien peu qui n'aient mérité

<sup>1</sup> Rameau : *La France aux colonies*, II, 19.

leur place dans cette relation, mais puisque le discours historique n'accorde pas cette liberté, ils m'excuseront si je ne le fais pas." Le discours historique est plus libre à présent.

Les mariages faits à Montréal entre Français et Françaises, de 1647 à 1653, étaient au nombre de dix. Dès l'année 1654, on en célébra treize autres.

M. l'abbé Faillon, qui a étudié si parfaitement les origines de Villemarie, peut être consulté avec avantage sur une foule de détails intéressants. " Dès son arrivée, M. de Maison-neuve avait augmenté les bâtiments de l'hôpital ; et, afin de les garantir des insultes des Iroquois, il avait fait construire, tout auprès, deux redoutes où l'on plaça deux pièces de fonte et toutes autres munitions nécessaires en cas d'attaque. L'arrivée de cette nombreuse recrue et les travaux de défense que les colons exécutaient inspirèrent de la crainte aux Iroquois ; ce qui fut cause qu'au printemps de 1654, mademoiselle Mance quitta le fort et rentra à l'hôpital, d'où elle ne sortit plus dans la suite. De leur côté, à mesure qu'ils avaient construit des maisons pour leur usage, les colons quittaient aussi le fort et allaient les habiter. Ces maisons, en 1659, étaient au nombre d'environ quarante, toutes isolées et situées les unes en face des autres, de manière à se protéger et à se défendre naturellement, car dans chacune on avait eu soin de pratiquer des meurtrières, d'où l'on pût en assurance faire feu sur les assaillants. Ainsi transformées en autant de redoutes et habitées par des soldats armés, ces maisons devinrent un moyen et à la fois un motif des plus efficaces pour exciter ceux à qui elles appartenaient à défendre vigoureusement le pays, en défendant ainsi leurs propres foyers. Aussi rendirent-elles comme inutile le fort de Ville-Marie, dont on cessa alors de réparer les bastions, que les glaces du fleuve endommageaient fréquemment ; et il ne resta plus dans le fort que M. de Maisonneuve, la famille d'Ailleboust, le major (Closse) avec la garnison ordinaire et quelques autres personnes, parmi lesquelles la sœur Bourgeois... La garde nécessaire à la conservation des travailleurs était un privilège réservé à soixante et trois colons que M. de Maisonneuve avait choisis pour former entre eux une confrérie militaire. Il l'avait composée de soixante et trois hommes, afin d'honorer par ce nombre celui des années que la très-sainte Vierge a passées sur la terre... on les appelait les "soldats de la très-sainte Vierge." M. Dollier de Casson fait voir le bon résultat de ces mesures : " Nous commençâmes, dès lors, à inspirer aux Iroquois une certaine frayeur qui leur empêchait de s'avancer si avant dans nos desseins qu'ils faisaient autrefois."

En effet, cent hommes résolus devaient inspirer du respect aux maraudeurs ; aussi voyons-nous que, dès l'automne de 1655, ce fut Montréal qui inspira aux Iroquois l'idée de "faire la paix" selon la manière de s'exprimer de ces barbares ; car ils entendaient par là une suspension d'armes plus ou moins longue. Aux Trois-Rivières, vingt hommes à peine pouvaient contribuer à la défense du poste. Québec, rarement menacé, était ouvert à tout venant. Auteur, en partie, de cet état de choses, le gouverneur-général jouissait d'une détestable réputation à Québec et aux Trois-Rivières.

" Il eût été difficile, dit M. Faillon, que M. de Lauson fût aimé à Villemarie. Nous avons vu qu'en 1653 il fit tous ses efforts pour retenir la dernière recrue et l'empêcher de se rendre

à ce poste. C'est apparemment qu'ayant autrefois donné l'île de Montréal à la compagnie de ce nom, sous la condition générale d'y faire passer des hommes, il prétendait qu'elle devait en envoyer aussi pour cultiver ses propres terres, et fortifier Québec et les environs ; du moins blâmait-il les associés de Montréal de n'en pas envoyer de France un plus grand nombre. De plus, il s'attribuait le droit de lever un tribut sur les vivres, les hardes et les munitions qui passaient devant Québec pour monter à Villemarie ; et c'était vraisemblablement sur sa qualité de gouverneur-général qu'il fondait cette prétention. Il n'aurait pu, en effet, l'établir sur le privilège abusif qu'il avait accordé autrefois à François de Lauson, son fils, d'un droit exclusif de navigation sur le fleuve, puisque, par un acte en forme, il avait accordé à la compagnie de Montréal, tant en son propre que comme légitime administrateur des biens de son fils, le droit de navigation et de passage dans l'étendue du fleuve Saint-Laurent. Enfin, il trouvait mauvais qu'à Villemarie, les associés eussent un magasin pour y garder les hardes, les vivres et les munitions nécessaires aux colons et à la défense du pays, prétendant apparemment qu'ils auraient dû se procurer tous ces objets à Québec même, et c'est peut-être pour tous ces motifs et d'autres semblables que M. de Belmont dit, dans son *Histoire du Canada*, que M. de Lauson " persécuta le Montréal."

Des plaintes ayant été portées à la cour, le ministre fit adresser par le jeune roi une lettre à M. de Lauson (8 mars 1655), qui enjoignait à ce dernier de laisser sa liberté d'action à la société de Montréal, laquelle possédait le droit de faire venir de France les objets dont elle avait besoin, et ce sans payer de droits à Québec<sup>1</sup>.

Les Iroquois commettaient toujours des massacres. A part ceux déjà cités, il faut mentionner Mathurin Guillet, le sieur La Boujonnier, notaire, Jean Véron, Guillaume Isabel, Matris Belhomme, Jean Potvin dit Lagrave, Marin Terrier de Francheville, Jean Poisson, Jean Turcot, Thomas Godefroy, François Crevier, Emery Cailleteau, Dupuis, Langoumois, Deslauriers, Lapalme, Saint-Germain, Chaillon, Saint-Denis, Jean Houdan dit Gaillarbois, Le Valon, Plassey, chirurgien, Rochereau, assommés, brûlés à petit feu ou enlevés près des Trois-Rivières. Du même lieu désertèrent aussi " Barré, enspesade, et La Montagne, soldat ; La Rose, serviteur de M. de la Poterie, et un nommé Lépine ; Baudet, domestique de Mme veuve Jean Véron de Grandmesnil ; Lafond, La Verdure, Coquelin, Paul Langlois — ces cinq derniers qualifiés de matelots ; Des Noyers, Du Plessis, Lamontagne, Savary, Lafranchise, Des Lauriers et Tête-Pelée, serviteur de la veuve de Francheville." Cette bande paraît avoir pris le chemin de l'Acadie ; elle périt de misère en route ; Paul Lafranchise, Savary, Deslauriers, Lafond moururent ; " il y avait des marques qu'ils s'étaient mangés les uns les autres."

Aux alentours de Québec, les serviteurs s'enfuyaient des habitations, comme le montre à plus d'une reprise le *Journal des Jésuites*. François Boulé fut tué au Cap-Rouge ; au même lieu, Pierre Gareman dit le Picard et son fils Charles furent enlevés, ainsi qu'un jeune garçon nommé Hugues Le Couturier, et le frère jésuite Jean Liégeois périt non loin de Québec.

<sup>1</sup> Faillon : *Histoire de la colonie française*, II, 244-5.

Partir de France sur la foi d'un engagement solennel, et se trouver au milieu des forêts du Nouveau-Monde abandonné à la fureur des sauvages, uniquement parce que les entrepreneurs de la colonie ont manqué de parole, est un cas révoltant. Dans ces circonstances, il arrive ordinairement deux choses : une partie des colons s'échappent et cherchent fortune ailleurs ; les autres à l'instar des soldats qui ne veulent pas être battus, résistent à la situation et finissent par trouver en eux-mêmes assez de valeur pour se maintenir sans le secours de leurs prétendus protecteurs. Durant un siècle et demi, ce fut toujours la même chose. Si les Canadiens — ceux qui sont véritablement dignes de ce nom — n'eussent pas compris que, à un moment donné, la France se retirerait d'eux et les livrerait à leurs seules ressources, notre nationalité n'existerait pas ; car nous ne nous serions jamais préparés à la résistance.

Au printemps de 1655, quatre travailleurs, employés par M. Denis, tombèrent sous les coups des Iroquois alors qu'ils vauquaient à leurs occupations dans les champs, près de Québec. La terreur gagna les campagnes environnantes. Ce n'était que le prélude de malheurs plus grands.

Nous devons une mention à la famille Denis, qui figure avec éclat dans nos annales. Simon Denis, sieur de Vitré, seigneur du lieu appelé la Trinité, né (1599) à Saint-Vincent de Tours, avait épousé (1628) Marie-Jeanne Dubreuil, laquelle mourut en France (1639), lui laissant deux fils : Pierre et Charles. Vers 1643, il se maria en secondes noces avec une veuve du nom de Française du Tartre, qui lui donna plusieurs enfants. En 1650 (10 août, greffe d'Andouard), à Québec, les jésuites lui concédèrent un terrain. C'était à l'époque où les troubles de l'Acadie amenaient plusieurs Français de cette province au Canada ; aussi voyons-nous que, en 1651, les " messieurs Denys, qui avaient été pris prisonniers par madame Daunay, furent renvoyés " à Québec dans une frégate de cette ville capturée quelques semaines auparavant par la femme de l'ancien gouverneur de l'Acadie. L'année suivante, son ami, Amador de Latour, ayant épousé madame d'Aulnay, on voit que Simon Denis partit de Québec, au mois de mai, dans le dessein " d'aller trouver M. de la Tour, afin de se rétablir vers Miscou." Sa famille resta à Québec ; en 1657, le 28 octobre, M. l'abbé de Queylus " jetta l'excommunication, à la grande messe, après avoir publié le monitoire par trois dimanches, contre ceux qui auraient brûlé la maison de M. Denis." Deux ans plus tard, le *Journal* dit : " 4 septembre, le moulin de M. Denis sur le cap aux Diamants commença à moudre." La citadelle de Québec, construite il y a une soixantaine d'années, occupe la terre de Denis ; les descendants de ce colon ne cessent de réclamer une indemnité du gouvernement.

Pierre Denis sieur de la Ronde, fils de Simon, né à Tours en 1630, prit des terrains à Notre-Dame-des-Anges, près Québec. Il épousa (1655) Catherine, fille de Jacques Leneuf de la Poterie, et fonda une nombreuse famille. En 1690, il occupait un haut rang dans les troupes et demeurait à Beauport. Nous parlerons de ses fils.

Charles Denis sieur de Vitré et de la Trinité, membre du conseil souverain de la Nouvelle-France, fils de Simon, né à Tours (1632), épousa à Québec (1668) Catherine de Costelneau, native de Paris. Il a laissé plusieurs enfants.

Paul Denis sieur de Saint-Simon, grand prévôt de la maréchaussée, fils de Simon, né en France, 8 juin 1638, épousa à Québec (1678) Marie-Madeleine Depeiras, dont le père était conseiller du roi à Paris. Sa descendance est très nombreuse.

N'oublions pas les Iroquois. "L'île aux Oies, dit la Relation de 1663, est peuplée en son temps d'une multitude d'oies, de canards et d'outardes dont elle paraît toute couverte. Elle est plate et chargée d'herbes, comme une prairie." En 1655, plusieurs habitants y demeuraient. Le seigneur en partie de cette île était alors Jean-Baptiste Moyen, sieur des Granges, de Paris, arrivé dans la Nouvelle-France avec sa femme, Elizabeth Le Bret, et ses deux filles, Elizabeth et Marie. Au printemps de cette année 1655, les Iroquois firent une descente dans l'île, tuèrent tous ceux qui leur tombèrent sous la main, y compris monsieur et madame Moyen, enlevèrent les enfants de ces derniers ainsi que deux filles de Nicolas Macart, et s'arrêtèrent, en remontant le fleuve, dans les environs de Montréal, où Charles Le Moine, qui retournait de Québec, surprit deux de leurs chefs et procura l'échange des prisonniers. L'aînée des demoiselles Moyen épousa (1657), à Montréal, le major Lambert Closse ; l'autre, après être restée plus de douze ans auprès de mademoiselle Mance, se maria avec le capitaine Sidras Dugué de Boisbriant, seigneur de l'île Sainte-Thérèse. Marie Macart épousa (1663) Charles-Pierre Le Gardeur de Villiers ; sa sœur Geneviève fit alliance (1666) avec Charles Bazire, receveur des droits et domaines du roi, l'un des plus riches particuliers du Canada.

Il nous paraît impossible de raconter, même en les abrégant, les scènes de cet âge de misère sans nous répandre en invectives contre les auteurs de tant de maux. Les Canadiens actuels sont les descendants de ceux qui ont souffert. Chacun de nous compte un ancêtre enlevé, brûlé, mangé par les Iroquois. A qui la faute ? A l'affreux système des monopoles. Et dire que plusieurs écrivains veulent nous faire aimer le gouvernement qui commettait ces infamies !

Les Canadiens, observe-t-on, se plaignaient des Cent-Associés comme les trappeurs du Nord-Ouest remontent contre la compagnie de la Baie-d'Hudson. C'est faire rimer miséricorde avec hallebarde. La compagnie de la Baie-d'Hudson avait obtenu un privilège de traite et rien que cela ; elle n'a pas beaucoup dépassé cette limite légale. Les Cent-Associés, au contraire, se donnaient mission de créer une colonie française et d'évangéliser les sauvages, moyennant qu'on leur abandonnât la traite des pelleteries pour se rembourser de leurs avances d'argent. Ont-ils évangélisé les sauvages ? C'est plus qu'incertain. Ont-ils fondé une colonie "de naturels français" ? L'Histoire dit non. Quelques seigneurs, véritables interprètes des lettres-patentes de cette compagnie, ont travaillé dans le bon sens ; mais l'honneur en revient à ces individus isolés, et non pas à ceux qui avaient promis d'établir une Nouvelle-France. Les Canadiens, mécontents des abus, représentaient à la cour que, tout en ne remplissant pas leurs obligations, les Cent-Associés conservaient la véritable souveraineté du Canada. Si on forçait la main à ces marchands, ils cédaient... les charges de la colonie, mais gardaient les terres, les revenus à venir, et une rente d'un millier de castors, et le droit de

nommer les gouverneurs, et la direction des missionnaires, mais ils continuaient à être sourds lorsque nous demandions des troupes, des colons, des prêtres séculiers, des curés. La compagnie de Montréal, toute influente qu'elle était, ne pouvait lutter contre la bande noire qui écrasait le Canada.

De cinq vaisseaux sortis des ports de France en destination du Canada, le printemps et l'été de 1655, deux seulement arrivèrent à Québec. L'un était naufragé, un autre avait été pris par les Anglais, le troisième par les Espagnols. Ces désastres redoublèrent la gêne de la colonie.

Dans l'espoir de compenser les pertes occasionnées par l'abandon du trafic du Haut-Canada, M. de Lauson se tourna vers Tadoussac ; mais, là comme ailleurs, il avait la main malheureuse en cherchant à accaparer la direction des choses et les bénéfices possibles. Des plaintes furent portées contre lui à ce sujet, tant par les Habitants que par la compagnie des Cent-Associés, dès 1653<sup>1</sup> ; mais il paraît qu'elles ne reçurent que peu d'attention de la part des autorités. Il en résulta un mécontentement général parmi les Habitants. En réponse, le gouverneur défendit à ces derniers de faire aucun commerce du côté de Tadoussac. C'était enfreindre le règlement de 1648 qui accordait le privilège exclusif du trafic des castors du Canada, au-dessus du poste de Miscou, à la compagnie des Habitants, sous condition que ceux-ci livreraient au gouverneur le quart de ces fourrures, pour subvenir aux dépenses de l'administration du pays, et aux Cent-Associés, une rente annuelle de mille livres de castors. M. de Lauson, trouvant que la traite diminuait et que le quart en question ne suffisait plus aux charges publiques, établit une ferme particulière à Tadoussac et bientôt cessa de payer aux Cent-Associés la rente convenue. Sa triste politique, depuis vingt ans, avait amené la colonie à cet état désespéré ; il n'était pas de force à l'en sortir.

" Les traites du côté du sud sont presque anéanties, mais celles du nord sont plus abondantes que jamais, écrivait, en 1652, la mère de l'Incarnation. Si l'on était exact à apporter de bonne heure des marchandises de France, en sorte que par ces retardements les castors ne fussent point divertis ailleurs, les marchands seraient riches. Mais, au fond, tandis que les habitants s'amuse à cette traite, ils n'avancent point tant leurs affaires que s'ils travaillaient à défricher la terre et s'attachaient au trafic de la pêche et des huiles de lous-marins et de marsouins, et autres semblables denrées, dont on commence d'introduire le commerce."

Tadoussac et les Trois-Rivières étaient les débouchés de la traite du nord. Québec n'a jamais été un poste de ce genre ; en 1655, Montréal ne l'était pas encore.

La vallée de l'Outaouais, ou, comme on dit à présent, de l'Ottawa, était fréquentée par les peuples de langue algonquine avant l'époque de Champlain. Le quartier-général de cette race était l'île des Allumettes. On appelait les tribus de ce dernier endroit les " Algonquins supérieurs," parce qu'elles habitaient le haut de la rivière et dominaient sur une grande étendue de pays. La langue algonquine était répandue très loin, puisque ses dialectes

<sup>1</sup> Harrisse : *Bibliographie*, p. 96.

couvraient les sources du Saguenay, du Saint-Maurice, de l'Ottawa et des rivières qui se déversent dans le lac Supérieur, sans compter les plaines de l'ouest. La présence des Français sur le Saint-Laurent ayant attiré de ce côté de nombreuses familles, et les désastres des Hurons, en 1648 et 1649, refoulant ces peuples vers le grand fleuve, la rivière Ottawa se trouva dépeuplée. Alors, on vit paraître une nouvelle tribu, de langue algonquine, dont Champlain avait eu connaissance sur la rivière des Français (1615), et que le frère Sagard avait rencontrée, vers 1627, dans les mêmes territoires. C'étaient les Outaouais (nation des Oreilles), connus principalement par la manière dont ils relevaient leurs cheveux et s'en ornaient la tête en se découvrant les oreilles. Avant 1654, la rivière "des Algonquins" avait aussi porté le nom "des Prairies"; mais, après cette date, elle prit le nom de rivière des Outaouais, par suite du passage fréquent des gens de cette tribu, qui, sans craindre les Iroquois, descendaient par là à Montréal et jusqu'à Québec.

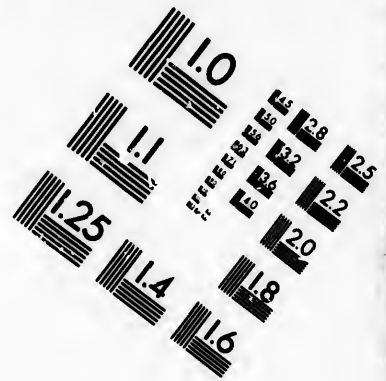
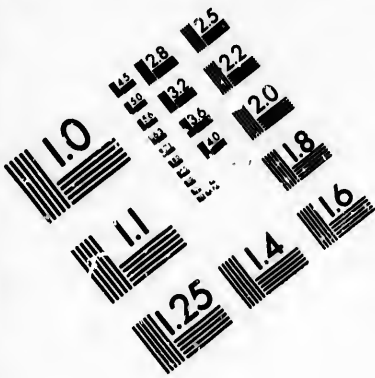
Les Outaouais commerçaient chez les nations du sud-ouest. Ils continuaient la tradition de leurs ancêtres qui avaient eu, pendant des siècles, des rapports avec les peuples du Mississippi et du Missouri, par le Wisconsin et le lac Supérieur. En 1654, la mère de l'Incarnation disait : "Des sauvages fort éloignés disent qu'il y a, au-dessus de leur pays, une rivière fort spacieuse, qui aboutit à une grande mer que l'on tient être celle de la Chine. Si, avec le temps, cela se trouve véritable, le chemin sera fort abrégé, et il y aura facilité aux ouvriers de l'Évangile d'aller dans ces royaumes, vastes et peuplés; le temps nous rendra certains de tout." La *Relation* de la même année, rapportant les dernières nouvelles reçues des contrées lointaines, s'exprime ainsi : "Dans les îles du lac des Gens-de-Mers (la baie Verte du lac Michigan), que quelques-uns appellent mal à propos les Puants, il y a quantité de peuples dont la langue a grand rapport avec l'algonquine; il n'y a que neuf jours de chemin depuis ce grand lac jusqu'à la mer<sup>1</sup> qui sépare l'Amérique de la Chine, et que, s'il se trouvait une personne qui voulût envoyer trente Français en ce pays-là, non-seulement on gagnerait beaucoup d'âmes à Dieu, mais on retirerait encore un profit qui surpasserait les dépenses qu'on ferait pour l'entretien des Français qu'on y enverrait, pour ce que les meilleures pelleteries viennent plus abondamment de ces quartiers-là. Le temps nous découvrira ce que nous ne savons encore que par le rapport de quelques sauvages, qui nous assurent avoir vu de leurs yeux ce qu'ils expriment de leur bouche." Une flottille de traite, conduite par des Outaouais, venant de quatre cents lieues à l'ouest, se rendit aux Trois-Rivières en 1654; chemin faisant, elle avait capturé treize Iroquois dont on se débarrassa à Montréal en apprenant que la paix était conclue sur le Saint-Laurent.

L'arrivée des Outaouais prend l'importance d'un événement dans l'histoire du Canada. Ils étaient, en quelque sorte des ambassadeurs envoyés vers les Français pour les inviter à porter leurs opérations de commerce dans les lointaines régions du lac Michigan, d'où, selon leurs rapports, il était possible d'atteindre la mer Pacifique. Au printemps de 1653, ces gens

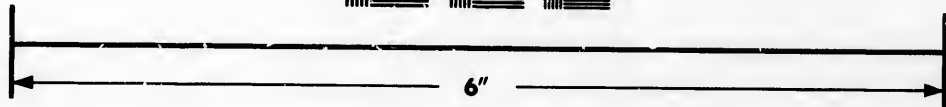
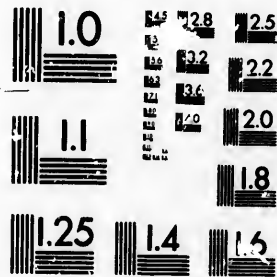
<sup>1</sup> De la baie Verte en remontant la rivière au Renard, en franchissant le portage, puis descendant le Wisconsin, il y a, en effet, de sept à neuf journées de canot pour atteindre le Mississippi, ou les *grandes eaux* -- expression sauvage que les Français prenaient pour l'océan.







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14560  
(716) 872-4503

1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

01

avaient été annoncés par trois canots qui apportaient des nouvelles des Hurons réfugiés chez eux, et qui disaient que, l'été suivant, des sauvages de quatre nations du lac Michigan descendraient à la traite. Cette promesse s'accomplissait. Les Français répondirent à leur attente. Le 6 août (1654), date du départ des Outaouais, deux "voyageurs," dont malheureusement les noms ne nous sont pas fournis, se joignirent à eux et firent ainsi un trajet de cinq cents lieues avant d'arriver aux cantons de leurs nouveaux amis. La série des grands voyages au nord-ouest commence de cette manière. Sur la fin du mois d'août 1656, deux cent cinquante Outaouais ramenèrent ces deux explorateurs. Trente Français s'embarquèrent aussitôt, à Québec, pour aller commercer dans l'ouest ; mais on leur donna avis que les Iroquois gardaient le fleuve, et en effet, avant de toucher aux Trois-Rivières, ils eurent connaissance d'une embuscade, qu'ils évitèrent. Aux Trois-Rivières, les Français changèrent de résolution, sauf trois qui continuèrent leur route avec les pères Garreau et Druillètes et le frère Le Boême. Les Iroquois qui guettaient la flottille réussirent à la dépasser et lui dressèrent une embuscade dans laquelle elle tomba ; le père Garreau mourut d'un coup de feu, les Outaouais se dispersèrent et les Français durent renoncer à l'entreprise de l'ouest. Voyant les Outaouais se rapprocher de la colonie française, les Iroquois n'hésitaient pas à les envelopper dans le plan de destruction qu'ils avaient conçu et qu'ils exécutaient si aisément, grâce à l'inaction du gouvernement français.

A quel point de vue ces choses étaient-elles envisagées en France ? Voici : la cour ne s'en occupait nullement ; les Cent-Associés, ayant le privilège de la traite de Miscou, de plus une rente d'un millier de castors payée par les Habitants, et de plus la propriété foncière de tout le Canada, avec l'avantage de nommer les gouverneurs de cette colonie, ne se donnaient pas la peine de songer à nous ; les personnes charitables qui versaient au fonds des jésuites pleuraient les souffrances et la mort de ces pères lorsqu'il arrivait malheur à ceux-ci — mais les Habitants ne comptaient pour rien ; et cependant les Habitants composaient la seule colonie sérieuse. "Le plus grand mal qu'aït fait la guerre des Iroquois, dit la Relation de 1653, c'est d'avoir exterminé nos églises naissantes, désolant le pays des Hurons, dépeuplant les nations algonquines, faisant mourir cruellement et les pasteurs et le troupeau, et empêchant qu'on ne passât plus outre aux nations éloignées, pour en faire un peuple chrétien." Le plus grand mal qu'aït fait la guerre des Iroquois, c'est d'avoir mis sous le couteau et dans les flammes des bûchers des colons que la France avait le devoir de protéger et qu'elle a abandonnés à la merci d'une horde de barbares. Avec le système de ne faire de l'histoire que pour les missions des jésuites, on arrive à ne plus savoir ce que l'on dit.

Déterminés à se jouer des Français comme ils se jouaient des Hurons, les Iroquois feignaient de désirer des missionnaires. On se laissa prendre à ce piège plus que grossier. La Relation de 1654 nous dit : "L'entreprise d'aller, dès le printemps prochain, porter une mission dans le cœur des nations iroquoises nous oblige à demander à votre Révérence le secours de six de nos Pères, car nous sommes trop peu. M. de Lauson, notre gouverneur, fait état d'y envoyer un nombre de Français choisis, pour y commencer une nouvelle

habitation... Les dépenses seront excessives ; mais étant les affaires de Dieu plus que les nôtres, sa providence y pourvoira." La colonie — une poignée de cultivateurs, pauvres et sans aide — payait sa large part de ces courses. Les dépenses seront excessives, dit la Relation. Et ailleurs, on ajoute qu'il est pénible de voir les Habitants si maltraités par les Iroquois, vu que l'on n'a pas les moyens d'entretenir des troupes... mais que, dans cette extrémité, on a la consolation que chacun pense à son salut... par la crainte continuelle d'être tué ou brûlé par les sauvages... C'est se moquer du monde !

Si l'histoire que nous racontons n'était remplie de scènes attristantes, il serait facile d'égayer le lecteur en citant certains passages des *Relations* écrits avec une telle naïveté que l'on s'y perd. Plus les Iroquois trompent les Français, les Hurons et les Algonquins, plus les auteurs de ces lettres ferment les yeux pour ne pas voir leurs duperies. Lorsque les chefs des cinq nations prennent la peine de débiter des discours dans lesquels la mauvaise foi perce à chaque phrase, ces morceaux littéraires sont consignés comme l'expression de tout ce qu'il y a de plus amical ; on croirait lire les contes en l'air de Chateaubriand. De 1645 à 1656, les Iroquois n'ont fait que prononcer des allocutions... et se servir de la hache — mais voyez si les Relations y comprennent quelque chose !

La paix avait été consentie par les Iroquois, en 1645, parce que les circonstances forçaient ces barbares à ajourner leurs projets de destruction. En 1646, la guerre recommençait. Une fois les Hurons anéantis et les Algonquins dispersés, ce fut au tour des Habitants à éprouver les conséquences de cette lamentable situation. Après les combats livrés autour des Trois-Rivières, l'été de 1653, les Iroquois crurent prudent de songer à la retraite. Une nouvelle paix fut conclue. Les massacres ne cessèrent pas, cependant. L'année 1654, la guerre régnait dans toute son horreur. En 1655 de même. Et pas de troupes ! Le père Le Mercier écrivait : " Depuis la destruction du pays des Hurons, les Iroquois ont toujours avancé leurs conquêtes et se sont rendus si redoutables en ce pays que tout plie sous leurs armes. Ils ont encore la force en main, et il ne tenait qu'à eux de massacrer le reste de la colonie française, ne trouvant presque point de résistance, ni du côté des Français ni du côté des sauvages nos confédérés." C'est à peine si les Français de tout rang, âge et sexe dépassaient un millier d'âmes — soit deux cents hommes en état de porter les armes — et ces hommes n'étaient pas ici pour la guerre. Montréal, placé à la frontière, intimidait seul les maraudeurs ; aussi voyons-nous que, l'automne de 1655, on convint en ce lieu d'une suspension d'hostilités, en retour de sept ou huit chefs iroquois capturés que M. de Maisonneuve consentit à rendre. Par malheur, les Hurons de l'île d'Orléans avaient donné des espérances aux Iroquois, leurs frères par la langue, par le sang et par les coutumes, et la belle saison de 1656 était à peine commencée que les bandes de massacreurs reparurent sur les bords du fleuve.

De 1652 à 1656, une quinzaine de colons français s'étaient établis dans l'île d'Orléans :

1652. Gabriel Gosselin, de Normandie, qui épousa (1653) Françoise Lelièvre, de la Lor-

raine. Cette famille, aujourd'hui très nombreuse, fournit au commerce les délicieux petits fromages raffinés dont la réputation est répandue dans la province.

1653. René Mézeray, abandonnant sa terre du Cap-Rouge, se fixa à la Sainte-Famille, ainsi qu'un autre Français du nom de Jacques Levrier, et Pierre Le Petit avec sa femme, Catherine Desnoyers. Il faut mentionner aussi Claude Charon, sieur de Labarre, marchand, et sa femme, Claudine Camus ; le 29 avril (1653), sur sa terre de la paroisse Saint-Jean, deux de ses serviteurs tentèrent de l'assassiner ; en 1660, il fit un voyage en France ; au recensement de 1666, il habitait Québec.

1656. Claude Guyon, du Perche, prit une terre à la Sainte-Famille. Il était marié (1655) avec Catherine Colin, des environs de Paris. Robert Gagnon, aussi du Perche, épousa (1657) Marie Parenteau ou Parentelle, de la Rochelle ; il s'établit à la Sainte-Famille. Pierre Nolin dit la Feugière, de l'Aunis, arrivé en Canada avant 1650, avait épousé à Québec (27 janvier 1653) Marie Gachet, de la Brie ; il prit une terre à la Sainte-Famille. Simon Leureux et sa femme, Suzanne Jarouselle, même paroisse. Guillaume Landry, du Perche ; il épousa (1659) Gabrielle Barré. Pierre Aloignon avait épousé (1652), à Québec, Françoise Roussin ; il se fixa aussi à la Sainte-Famille.

Le sieur Jacques Gourdeau obtint, le 1er mars 1652, le fief connu sous le nom de Beau-lieu, Gourdeau ou Grosardière, dans l'île d'Orléans : quarante arpents de front sur toute la largeur de l'île à l'extrémité sud-ouest de celle-ci. Le 13 août suivant, dans la chapelle récemment construite de la paroisse Saint-Pierre, Gourdeau épousa Eléonore de Grandmaison, veuve de François de Chavigny.

Argenteuay est le nom d'un village de la Champagne. Voulant faire revivre un nom qui lui était cher, M. Louis d'Ailleboust l'imposa à un fief (paroisse Saint-François) de l'île d'Orléans dont le titre lui fut accordé le 23 juillet 1652. Dix-huit ans plus tard, madame d'Ailleboust vendit cette propriété à l'Hôtel-Dieu, qui la transmit (1700) à Jacques Perrot.

"Le 2 avril 1656, dit M. L.-P. Turcotte, M. Charles de Lauzon concéda, dans sa seigneurie de Lirec, des terres aux personnes suivantes : Guillaume Beaucher dit Morency, natif de Montmorency, île de France ; Jacques Perrot ; Robert Gagnon, de Tourouvre, en Perche ; Claude Guyon (Dion), Denis Guyon, Michel Guyon — ces trois derniers étaient fils de Jean Guyon du Buisson, établi à Beauport, originaire de Mortagne, en Perche ; Pierre Nolin dit Lafeujière, de la ville de Paris ; Pierre Loignon ou Lognon ; Guillaume Landry, de Ventrouse, en Perche ; Simon Leureu ; Louis Côté ; René Mézeray dit Nos, de Thury, en Normandie ; Jacques Billodeau et Maurice Arrivé. On doit ajouter à ces noms ceux des trois personnes suivantes, qui s'établirent à peu près dans ce temps, et dont les titres de concession n'ont pu être trouvés : Pierre le Petit, d'Auneuil, en Picardie ; Gabriel Rouleau dit Sansucy, et Jacques Delugré, de la Rochelle. Presque tous les colons nommés ci-dessus s'établirent dans la paroisse de la Sainte-Famille, un peu au nord-est de l'église."

Les Hurons qui se sentaient disposés à suivre les Iroquois étaient retenus par le voisinage des Français et par la désapprobation de ceux de leurs compatriotes moins portés à

se joindre aux vainqueurs. Il n'en est pas moins vrai que la cause iroquoise gagnait du terrain à l'île d'Orléans, par suite de l'audace des entreprises de cette nation et du peu de ressources que possédait la colonie française. Résolus de frapper un coup décisif, les maraudeurs visaient surtout à intimider les Hurons — et il faut avouer qu'ils avaient carte blanche pour cela. De temps en temps, la décharge d'un fusil abattait une personne à l'orée d'un bois ; un canot était poursuivi et coulé par des gens placés en embuscade ; le feu prenait aux alentours des cabanes de sauvages : le plan d'action des Iroquois était complet.

La situation devint tellement critique que le sentiment de la défense n'exista plus. C'est alors que les Iroquois firent irruption dans l'île d'Orléans, massacrèrent ceux qui leur résistèrent, et repartirent en bel ordre, emmenant une foule de prisonniers. Les soixante et quinze ou quatre-vingts Canadiens et Français qui demeuraient à Québec eurent le loisir de se porter au bord de l'eau et de voir défiler les ennemis brandissant les chevelures qu'ils venaient de lever, et faisant crier de douleur les prisonniers en leur arrachant les ongles et leur brûlant les chairs avec des allumettes à leur mode.

Les étapes de la conversion des sauvages sont faciles à suivre : du côté des Algonquins, les travaux des missionnaires n'ont presque rien produit, sauf un commencement de village au Cap-de-la-Madeleine, qui n'a pas duré quinze ans, et la mission de Sillery, dont l'histoire est un peu plus intéressante et voilà tout, car elle a fini par s'éteindre du vivant de ceux qui l'avaient fondée.

Chez les Hurons, vingt-cinq années de prédication (1625-1650) ont eu plus de retentissement et aussi plus de succès ; mais le tout aboutit aux catastrophes que les lecteurs connaissent : après 1650, il ne restait que le petit groupe réfugié à l'île d'Orléans et qui fut dispersé (1656) par les Iroquois. Les faibles débris de la nation huronne, obligés, comme les Algonquins, de se tenir sous le canon des forts français, adoptèrent le voisinage de Québec. Les Algonquins, se conformant à un reste de leurs anciennes habitudes, s'arrêtèrent auprès des Trois-Rivières. Dans l'un et dans l'autre cas, ceux de ces sauvages qui demeurèrent chrétiens étaient réduits à une simple bande de chasseurs.

Avec l'année 1656 commencent les missions du pays des Iroquois. Bien des comparaisons pourraient être faites entre les travaux des missionnaires chez les Hurons et chez les Iroquois, puisqu'ils se terminèrent de part et d'autre par des désastres et l'installation de quelques familles dans les environs de nos villes.

Nous n'avons pas converti les sauvages ; ceux-ci ne sont venus à nous qu'à l'état de fugitifs. La gloire des missionnaires n'en est pas moins grande, cependant ; car s'ils ont tenté l'impossible, s'ils ont versé leur sang avec une générosité qui rappelle les premiers âges du christianisme, c'était dû à l'espérance de répandre les lumières de l'Évangile au milieu de peuples privés de la connaissance du vrai Dieu.

Avant de passer plus loin, notons que le gouverneur-général abandonna le pays, l'automne de 1656, pour retourner en France, soit qu'il fût rappelé, soit que le découragement l'eût décidé à s'éloigner des lieux où sa présence évoquait trop de souvenirs pénibles.

Le sieur de Charny, âgé de vingt ans, fils de M. de Lauson, prit la charge de gouverneur-général en attendant qu'un successeur fût nommé. Cet enfant devint, encore plus que son père, le jouet des Cinq-Nations. Les délégués iroquois se présentèrent à lui, en 1657, et lui intimèrent l'ordre de leur livrer les derniers Hurons. Cela se passait à Québec, en présence de toutes les autorités de la colonie — et personne n'osa répondre à d'aussi humiliantes propositions ! Et, comme pour mettre le comble à ce déplorable état de choses, on consentit à envoyer un certain nombre de Français former un établissement au milieu du pays des Iroquois. C'était non-seulement subir l'insolence de nos ennemis, mais entrer dans leurs vues et leur obéir à la lettre. Les jésuites y voyaient la cause de la religion à servir, et les amis du gouverneur s'imaginaient que la bonne entente allait désormais régner entre les Français et toutes les nations : double erreur dont il est étrange qu'on ne se soit pas aperçu ; car les Iroquois n'en étaient pas à leurs premières fourberies !

Il ne restait plus d'espoir à la colonie en dehors de Montréal. Ce petit poste devenait le boulevard de tout le pays. La force armée des Trois-Rivières était à peine suffisante pour garder les abords du village. Les habitants, trop dispersés autour de Québec, soit à l'île d'Orléans, soit à la côte de Beaupré, soit aux environs de Sillery, se trouvaient dans l'impossibilité de se défendre malgré leur nombre, tandis qu'à Montréal, outre l'avantage du groupement, on avait eu à la tête du poste, depuis plusieurs années, un homme d'énergie qui était en même temps un militaire redouté des Iroquois. Cependant, la situation menaçant de se compliquer davantage, M. de Maisonneuve était passé en France, l'automne de 1656, dans l'espoir d'obtenir des secours, et le sort de la colonie entière dépendait de nouveau du succès de ce personnage dévoué.





## CHAPITRE V

1633-1666.

LES URSULINES ET LES HOSPITALIÈRES. — ORIGINE DES CANADIENS. — SITUATION MORALE DU PAYS. — LA NOBLESSE AU CANADA.

**EX**POSÉE aux hasards de la guerre, établie dans un climat rigoureux au-delà de toute expérience, la jeune colonie était peuplée de plus d'hommes que de femmes, cela va sans dire. Québec ne paraît avoir reçu qu'un très petit nombre de femmes avant 1633, véritable point de départ de la colonisation de la Nouvelle-France. Les Trois-Rivières renfermaient à peu près trois hommes pour une femme. Cependant, vers 1639, nos tableaux montrent que la disproportion était moins grande, dans la colonie en général, qu'on a voulu le croire de notre temps : les femmes étaient venues presque en nombre égal de celui des hommes. L'île de Montréal, dans ses commencements (1642-5) occupée par une quarantaine de personnes, ne comptait que cinq ou six femmes. Le fort Richelieu (1642-6) n'en renfermait probablement pas plus de deux ou trois sur une quinzaine de personnes. Tadoussac, n'étant qu'une station d'été, devait être fréquenté uniquement par des hommes.

Entre 1642 et 1653, il paraîtrait qu'il arriva peu de femmes.

“ La reine, écrit le père Le Mercier, ayant de la tendresse pour la conversion des sauvages, et de l'affection pour l'établissement de la colonie française en ce nouveau monde, y envoya, ce printemps dernier (1654), quelque nombre de filles fort honnêtes tirées des maisons d'honneur. On n'en reçoit point d'autres dans cette nouvelle peuplade. J'ai l'assurance que dix-huit ans se sont écoulés sans que le maître des hautes œuvres qui était en ce pays-là ait fait aucun acte de son métier, sinon sur deux vilaines, que l'on bannit après avoir été publiquement fustigées. Tant que ceux qui tiennent le timon défendront aux vaisseaux d'amener de ces marchandises de contrebande ; tant qu'ils s'opposeront au vice et feront régner la vertu, cette colonie fleurira et sera bénite de la main du Très-Haut.” L'insistance, non-seulement des jésuites, mais des hauts fonctionnaires civils à n'admettre ici que des personnes respectables est démontrée par tous les écrits du temps.

“ L'histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec rapporte qu'il s'y trouvait plusieurs demoiselles placées sous la garde d'une religieuse, la mère Renée de la Nativité. Vers ce temps (1654),

les registres de Notre-Dame de Québec contiennent les actes de mariages de personnes portant de beaux noms. Parmi plusieurs autres est celui de Gabrielle Rolland d'Assonville, fille de Pierre d'Assonville, ancien gouverneur de Nancy<sup>1</sup>."

" Ce qu'on appelait les filles du roi étaient, dit la sœur Bourgeois, de jeunes personnes combées orphelines ou malheureuses en bas âge, et qui étaient élevées aux frais de l'Etat à l'hôpital-général de Paris. C'était de cet établissement que l'on dirigeait des envois sur le Canada ; malheureusement, ces jeunes filles étaient élevées trop délicatement<sup>2</sup> pour le climat et les travaux du Canada. En 1670, M. Colbert pria M. de Harlay, archevêque de Rouen, de faire choisir désormais par les curés de trente ou quarante paroisses des environs de cette ville, une ou deux filles en chaque paroisse pour les envoyer en Canada, en remplacement des anciennes filles du roi."

" Il est facile, ajoute M. Rameau, de juger de la sollicitude que les communautés religieuses et les ecclésiastiques qui s'intéressaient au Canada apportaient au choix et à l'envoi des filles destinées à épouser les colons établis dans ce pays. Tout nous porte à croire que les prêtres des missions étrangères de Québec, les ursulines de cette ville, les jésuites et autres maisons religieuses agissaient de même de leur côté... En 1658, les ecclésiastiques de Saint-Sulpice exhortèrent et aidèrent de leur bourse bon nombre d'hommes vertueux et de filles pieuses à aller s'établir à Montréal. Il partit ainsi soixante hommes et trente-deux filles. M. l'abbé Vignal, qui partait pour Montréal, engagea deux hommes à le suivre ; M. l'abbé Souard, quatre, et M. de Queylus, qui partait aussi, en détermina vingt-trois à partir avec lui. Les trente-deux filles furent confiées à la sœur Bourgeois, qui veilla sur elles jusqu'à leur établissement. Il y avait aussi, dans le même convoi, dix-huit filles pour Québec, qui lui furent remises en garde. En 1672, la sœur Bourgeois amena de France onze filles, dont six destinées à entrer dans son ordre, et cinq autres pour les marier à Québec. En 1679, revenant encore d'un nouveau voyage, elle amena plusieurs filles pour Montréal, dont plusieurs étaient envoyées par les prêtres du séminaire de Saint-Sulpice<sup>3</sup>."

Nous suivrons attentivement cette question des envois de filles, et le lecteur pourra juger si les mauvais propos de certains auteurs de lettres légères méritent créance. Plus tard, il en sera de même au sujet des criminels (hommes) que l'on nous prête si aisément... et que nous ne pouvons pas rendre parce que nous ne les avons jamais possédés.

Ici commence sérieusement le travail des religieuses ursulines dans notre pays, c'est-à-dire vers l'année 1644, après l'arrivée de plusieurs hommes non encore mariés. Inspirées d'abord, comme les jésuites, par le désir d'amener à la foi chrétienne les tribus sauvages de la Nouvelle-France, les ursulines s'étaient dévouées à la conversion des filles de ces malheureux peuples ; mais la mère de l'Incarnation comprit plus vite que les jésuites la répugnance des aborigènes à adopter nos mœurs, à se plier aux règles de l'Eglise,

<sup>1</sup> Ferland : *Cours d'histoire*, I, 420.

<sup>2</sup> L'expérience a prouvé qu'il fallait faire venir des paysannes de France et les instruire en ce pays.

<sup>3</sup> Rameau : *La France aux colonies*, II, 283.

en un mot à se transformer. " Dès le lendemain de notre arrivée (1639), écrivait-elle en 1669, l'on nous amena les filles sauvages et celles des Français qui trafiquaient en ce pays, ce que l'on a continué jusqu'à présent. Comme ce pays a augmenté, nous avons, pour l'ordinaire, vingt à trente pensionnaires. Les françaises nous donnent cent et vingt livres de pension (par an, chacune) ; nous prenons les filles sauvages gratuitement : encore leurs parents, qui sont passionnés pour leurs enfants, croient nous obliger beaucoup... Pour les externes, je ne puis pas dire le nombre, parce qu'il y en a partie que le froid très grand et les neiges obligent de demeurer l'hiver en leur maison. Enfin, nous avons toutes celles de la haute et basse-ville ; les Français nous amènent leurs filles de plus de soixante lieues d'ici, quoique monseigneur notre prélat ait établi des maîtresses d'école à Montréal pour suppléer en ce lieu en attendant que nous y soyons établies. Nous sommes vingt-deux religieuses, dont trois sont encore novices ; en ce nombre il y a quatre sœurs converses. Nous sommes encore six professes de France ; les autres ont fait profession en ce pays. Sept d'entre elles et deux novices sont filles du pays ; les autres sont de France." C'était bien là une institution nationale qui, au lieu d'exclure les enfants de la colonie, les appelait à elle et les faisait entrer dans ses rangs. Nous entendons par " nationale " la nationalité canadienne, que les religieux français n'ont reconnue en aucun temps, sauf les femmes de forte trempe, comme la mère de l'Incarnation, mademoiselle Mance et la sœur Bourgeois.

La résidence des ursulines brûla en 1650. Les parents français retirèrent leurs enfants, en attendant des jours meilleurs. Ce fut, pour toute la colonie, une calamité vivement ressentie. En 1651, la courageuse supérieure écrivait : " Nous logeons dans une petite maison qui est à un bout de notre clôture, de trente pieds de longueur et vingt de largeur. Elle nous sert d'église, de parloir, de logement, de réfectoire, d'office et de toute autre commodité, excepté la classe que nous faisons dans une cabane d'écorce. Avant notre incendie, nous la louions, mais aujourd'hui nous sommes trop heureuses d'y loger. Elle nous est commode en ce que nous pouvons veiller à nos bâtiments sans sortir de notre clôture." L'année suivante, elle disait que madame la Peltrie ne voulait pas retourner en France ; qu'elle était décidée de bâtir une église pour les ursulines, et qu'elle achetait des matériaux pour cet objet. " Elle fera ramasser quelques pauvres filles françaises dans les établissements écartés, afin de les faire élever dans la piété et de leur donner une bonne éducation, qu'elles ne peuvent avoir dans leur éloignement... M. de Bernières lui a envoyé, cette année, cinq poinçons de farine, qui valent ici cinq cents livres. Il nous a aussi envoyé une horloge, avec cent livres pour nos pauvres Hurons." L'instinct si juste, nous oserons dire si canadien de madame de la Peltrie lui faisait entrevoir que ces " filles françaises des établissements écartés " seraient un jour le rempart moral du pays. Les ursulines n'ont jamais perdu de vue ce grand objet.

" Quand même nos sœurs voudraient repasser en France — ce qu'elles sont bien éloignées de faire — celles du pays que nous avons faites professes, ayant été élevées dans nos règles et n'ayant jamais goûté d'autre esprit, seraient capables de le maintenir. C'est pour cela que nous ne nous pressons pas d'en demander." Ceci est daté de 1652. Il n'y avait pas

encore un seul garçon français instruit par les jésuites. Affermissant la colonie par l'éducation des femmes, la mère de l'Incarnation se mettait à la hauteur de sa noble tâche. Elle est le seul homme du groupe religieux du temps. Ses lettres reviennent souvent sur ce sujet. " Sans l'éducation que nous donnons aux filles françaises (disait-elle en 1633) qui sont un peu grandes, durant l'espace de six mois ou environ (par année), elles seraient des brutes pires que les sauvages. C'est pourquoi on nous les donne presque toutes, les unes après les autres, ce qui est un gain inestimable pour ce pays." N'était-il pas honorable pour ces pauvres cultivateurs de tant désirer l'instruction de leurs filles ? Et ne doit-on pas être reconnaissant aux saintes femmes qui allaient au devant d'eux dans ce dessein ? Nous devons à cette heureuse rencontre, douce consolation de la Providence, une partie de notre caractère national. Les hommes, livrés aux durs travaux des champs, appelés à la guerre, embauchés par la traite, oubliaient ces traditions de la famille française où la politesse, la douceur, l'urbanité, le bon langage, les manières aimables dominent. De civilisés, nous allions devenir des demi-barbares, retourner à la rudesse des Gaulois, sans peut-être conserver la joyeuse humeur de ces grands ancêtres. Mais non ! les ursulines étaient au milieu de nous, et elles inspiraient à nos filles, destinées à devenir des femmes canadiennes, ces admirables vertus de la famille chrétienne et française qui nous ont empêché d'être emportés à la lame par les événements de la politique, de la guerre, du commerce, des intérêts mesquins et l'esprit d'aventure si fort chez notre race. Les hommes dépensaient au dehors les forces du pays ; nos sœurs et nos femmes contrebalançaient ces désavantages en nous rappelant aux pures traditions. Le langage même — cette langue vivace et savante de la vieille France — était placé sous la sauvegarde des femmes ; car, plus instruites que nous, elles maintenaient dans la famille l'accent, le vocabulaire, la grâce, " le ton de bonne compagnie " que le défricheur, le coureur de bois et le canotier devaient mettre en oubli si souvent. Qui donc a corrigé les chansons grivoises de la France et en a fait ces admirables mélodies dont nous sommes si fiers ? Les femmes, sans doute. Pas les hommes, assurément. La tournure polie et à la fois digne du langage des habitants actuels dénote à son origine une influence qui n'est point ordinaire : les communautés de femmes ont passé par là.

M. de Maisonneuve, et l'esprit admirable qui inspirait les fondateurs de Montréal, ne pouvaient méconnaître les bienfaits d'une institution comme celle des ursulines ; aussi voulait-on appeler dans ce lieu des sœurs si parfaitement disposées à servir à la fois la religion et la patrie — une seule et même chose lorsqu'on veut les comprendre. En 1654, la mère de l'Incarnation écrivait : " L'on nous propose et l'on nous presse de nous établir à Montréal ; mais nous n'y pouvons entendre si nous ne voyons une fondation, car on ne trouve rien de fait en ce pays, et l'on y peut rien faire qu'avec des frais immenses. Ainsi, quelque bonne volonté que nous ayons de suivre l'inclination de ceux qui nous y appellent, la prudence ne nous permet pas de faire autrement." La France ne se pressait pas de fortifier la colonie ; les Cent-Associés traitaient du castor à Miscou ; les Iroquois promenaient le fer et le feu dans nos établissements — tout allait bien ! La mère de l'Incarnation ne se découragea pas

cependant. En 1660, rendant compte de ce qui se passait, car la situation était toujours la même, elle disait : " Nous faisons de grands frais pour notre séminaire ; non qu'il y ait un grand nombre de filles sauvages sédentaires, mais parce qu'on nous donne plusieurs filles françaises pour l'entretien desquelles les parents ne peuvent fournir que peu de choses, et d'autres ne peuvent rien donner du tout : et ce qui est à remarquer, les Françaises nous coûtent sans comparaison plus à nourrir et à entretenir que les sauvagesses."

Les filles françaises étaient l'espoir du pays. Toutefois, on caressait la pensée que les sauvagesses<sup>1</sup> finiraient par entrer dans la civilisation. Ni filles ni garçons sauvages ne voulaient se conformer à ce désir. " Pour les filles sauvages, dit la mère de l'Incarnation (1668), nous en prenons de tout âge... D'autres n'y demeurent que jusqu'à ce qu'elles soient tristes, ce que l'humeur sauvage ne peut souffrir : car dès qu'elles sont tristes, les parents les retirent, de peur qu'elles ne meurent. Nous les laissons libres en ce point ; car on les gagne plutôt par ce moyen, que de les retenir par contrainte et par prières. Il y en a d'autres qui s'en vont par fantaisie et par caprice ; elles grimpent comme des écurcuis notre palissade, qui est haute comme une muraille, et vont courir dans les bois. Il y en a qui persévèrent et que nous élevons à la française ; on les pourvoit ensuite si elles font très bien. L'on en a donné une à M. Boucher, qui a été depuis gouverneur des Trois-Rivières. D'autres retournent chez leurs parents ; elles parlent bien français et sont savantes dans la lecture et dans l'écriture... Nous avons, tous les jours, sept religieuses de chœur employées à l'instruction des filles françaises, sans y comprendre deux converses qui sont pour l'extérieur. Les filles sauvages logent et mangent avec les filles françaises ; mais pour leur instruction, il leur faut une maîtresse particulière, et quelquefois plus, selon le nombre que nous en avons. Je viens de refuser, à mon grand regret, sept séminaristes algonquines, parce que nous manquons de vivres, les officiers ayant tout enlevé pour les troupes<sup>2</sup> du roi, qui en manquaient. Depuis que nous sommes en Canada, nous n'en avons refusé aucune, nonobstant notre pauvreté ; et la nécessité où nous avons été de refuser celles-ci m'a causé une très-sensible mortification. Nous nous sommes restreintes à seize françaises et à trois sauvages, dont deux iroquoises et une captive, à qui l'on veut que nous apprenions la langue française... L'on est fort soigneux, en ce pays, de faire instruire les filles françaises, et je puis vous assurer que s'il n'y avait des ursulines, elles seraient dans un danger continu de leur salut. La raison est qu'il y a un grand nombre d'hommes ; et un père et une mère qui ne voudront pas perdre la messe, une fête ou un dimanche, laisseraient leurs enfants à la maison, avec plusieurs hommes pour les garder. S'il y a des filles, quelque âge qu'elles aient, elles sont dans un danger évident, et l'expérience fait voir qu'il faut les mettre en lieu de sûreté. Enfin, ce que je puis vous dire est que les filles, en ce pays, sont, pour la plupart, plus savantes<sup>3</sup> en plusieurs matières dan-

<sup>1</sup> L'Académie n'accepte pas le mot "sauvagesse" dans ce sens ; elle dit : fille sauvage. Il en sera de ce mot comme de tant d'autres que l'Académie a sanctionnés parce que le peuple les avait rendus français. Et français il est !

<sup>2</sup> C'était l'époque où le régiment de Carignan marchait contre les Iroquois.

<sup>3</sup> Ceci est particulier à l'Amérique, tant aux États-Unis qu'au Canada. Encore aujourd'hui, nos filles ont des allures beaucoup plus libres que leurs cousines de France, et c'est pour le mieux.

gereuses que celles de France. Trente filles nous donnent plus de travail<sup>1</sup> dans le pensionnat que soixante ne font en France. Les externes nous en donnent beaucoup, mais nous ne veillons pas sur leurs mœurs comme si elles étaient en clôture. Elles sont dociles, elles ont l'esprit bon, elles sont fermes dans le bien, quand elles le connaissent : mais, comme plusieurs ne sont pensionnaires que peu de temps, il faut que les maîtresses s'appliquent fortement à leur éducation, et qu'elles leur apprennent, quelquefois dans un an, à lire, écrire, calculer, les prières, les mœurs chrétiennes, et tout ce que doit savoir une fille. Il y en a que les parents nous laissent jusqu'à ce qu'elles soient en âge d'être pourvues, soit pour le monde, soit pour la religion. Nous en avons huit, tant professes que novices, qui n'ont point voulu retourner au monde, et qui font très bien, ayant été élevées dans une grande innocence ; et nous en avons encore qui ne veulent point retourner chez leurs parents, se trouvant bien dans la maison de Dieu. Deux de celles-là sont petites-filles de M. de Lauson bien connu en France, lesquelles n'attendent que le retour de M. de Lauson-Charny pour entrer au noviciat. L'on nous en donne pour les disposer à leur première communion ; pour cet effet elles sont deux ou trois mois dans le séminaire... Si les *Relations* ne disent rien de nous, ni des compagnies ou séminaires dont je viens de parler, c'est qu'elles font seulement mention du progrès de l'Évangile et de ce qui y a du rapport : et encore lorsqu'on en envoie les exemplaires d'ici, l'on en retranche en France beaucoup de choses. Madame la duchesse de Sennessay, qui me fait l'honneur de m'écrire tous les ans, me manda, l'année dernière, le déplaisir qu'elle avait eu de quelque chose qu'on avait retranché, et elle me dit quelque chose de semblable cette année. M. Cramoisy, qui imprime la Relation et qui aime fort les hospitalières d'ici, y inséra, de son propre mouvement, une lettre que la supérieure lui avait écrite, et cela fit bien du bruit en France<sup>2</sup>."

N'oublions pas, à l'époque dont nous nous occupons, les services rendus par les hospitalières de Québec. Les marins, les immigrants, les employés de la traite et surtout les familles déjà établies autour de la capitale, ainsi que celles des Trois-Rivières, recouraient aux soins si dévoués et si intelligents des bonnes religieuses. Les difficultés de la navigation maritime occasionnaient alors grand nombre de maladies ; en débarquant des navires, bien des personnes étaient forcées de passer à l'hôpital. D'un autre côté, la guerre des Iroquois, qui faisait tant de victimes, amenait souvent des blessés à la maison des sœurs. Et puis, tout favorable que soit le climat de notre pays, il ne laissait point de causer des dérangements dans certaines santés, surtout parmi les nouveaux colons. C'était une œuvre des plus méritoires que celle des hospitalières ; aussi voit-on, par tous les témoignages qui nous sont parvenus, qu'elle était entourée du respect général.

Aux citations nombreuses que nous avons déjà mises devant le lecteur relativement à l'origine des Canadiens, ajoutons celles qui suivent. M. Pierre Boucher écrivait en 1663 : " Il est vrai que ce pays de la Nouvelle-France a quelque chose d'affreux à son abord ; car, à

<sup>1</sup> Le Canadien ne subit de règle qu'en autant qu'il le juge à propos.

<sup>2</sup> Nous dirons plus tard pourquoi les *Relations* furent supprimées.

voir l'île de Terre-Neuve, où est Plaisance, les îles Saint-Pierre, le cap de Raye, l'île Saint-Paul et les autres terres de l'entrée du golfe, tout cela donne plus d'effroi et d'envie de s'en éloigner que le désir d'y vouloir habiter ; c'est pourquoi je ne m'étonne pas si ce pays a demeuré si longtemps sans être habité. Je trouve, après tout considéré, qu'il ne lui manque que des habitants. C'est la raison qui m'a obligé à faire ce petit traité, pour informer avec vérité tous ceux qui auraient de l'inclination pour le pays de la Nouvelle-France et qui auraient quelque volonté de s'y venir habiter, et pour ôter la mauvaise opinion que le vulgaire en a ; et que mal à propos on menace d'envoyer les garnements<sup>1</sup> en Canada, comme par punition ; vous assurant que, tout au contraire, il y a peu de personnes de ceux qui y sont venus, qui aient aucun dessein de retourner en France, si des affaires de grande importance ne les y appellent ; et je vous dirai sans déguisement que, pendant mon séjour à Paris et ailleurs, l'année précédente, j'ai fait rencontre de plusieurs personnes assez à leur aise, qui avaient été par ci-devant habitants de notre Canada, et qui s'en étaient retirés à cause de la guerre<sup>2</sup> ; lesquels m'ont assuré qu'ils étaient dans une grande impatience d'y revenir : tant il est vrai que la Nouvelle-France a quelque chose d'attrayant pour ceux qui en savent goûter les douceurs... Québec est donc la principale habitation où réside le gouverneur-général de tout le pays ; il y a une bonne forteresse et une bonne garnison<sup>3</sup>, comme aussi une belle église qui sert de paroisse, et qui est comme la cathédrale de tout le pays. Le service s'y fait avec les mêmes cérémonies que dans les meilleures paroisses de France ; c'est aussi dans ce lieu que réside l'évêque. Il y a un collège de jésuites, un monastère d'ursulines qui instruisent toutes les petites filles, ce qui fait beaucoup de bien au pays ; aussi bien que le collège des jésuites pour l'instruction<sup>4</sup> de toute la jeunesse dans ce pays naissant. Il y a pareillement un couvent d'hospitalières qui est un grand soulagement pour les pauvres malades. C'est dommage qu'elles n'ont davantage de revenu... Pour la justice, elle se rend ici ; il y a des juges : et quand on ne se trouve content, on en appelle devant le gouverneur et un conseil souverain établi par le roi à Québec. Jusques à cette heure, on a vécu assez doucement, parce que Dieu nous a fait la grâce d'avoir toujours des gouverneurs qui ont été des gens de bien, et d'ailleurs nous avons ici les pères jésuites qui prennent un grand soin d'instruire le monde ; de sorte que tout y va paisiblement : on y vit beaucoup dans la crainte de Dieu, et il ne s'y passe rien de scandaleux qu'on n'y apporte aussitôt remède : la dévotion est grande en tout le pays." Le père Vimont disait dans la Relation de 1641 : " Les hommes de travail arrivent ordinairement ici le corps et la dent bien sains, et si leur âme a quelque maladie, elle ne tarde guère à recouvrer une bonne santé. L'air de la Nouvelle-France est très sain pour l'âme et pour le corps. On nous a dit qu'il courait un bruit dans Paris qu'on avait mené au Canada un vaisseau tout chargé de filles dont la vertu n'avait l'approbation d'aucun docteur ; c'est un

<sup>1</sup> Dans un autre endroit, il dit qu'on " sait aussi bien les pendre ici qu'ailleurs."

<sup>2</sup> Au lieu d'augmenter, la colonie diminuait.

<sup>3</sup> Il est difficile de s'expliquer de pareilles assertions, même à la date 1663 ; car le pays était encore à ce moment sous les coups des Iroquois, et les renforts de France commençaient à peine à nous arriver.

<sup>4</sup> Instruction religieuse ; car les jésuites avaient à peine songé à ouvrir des classes pour les fils d'habitants.

faux bruit : j'ai vu tous les vaisseaux ; pas un n'était chargé de cette marchandise." Le père Le Clercq déclare de son côté qu'il tient ces faits pour véritables, ayant interrogé nombre de témoins parfaitement renseignés : " On a, dit-il, rendu une grande injustice au Canada, dont il semble qu'on commence (1691) à revenir, de croire (en France) que la colonie ne s'est formée que de personnes de néant, de débauchés, de libertins, de filles déshonorées, de gens repris de justice, ou tout au plus de sujets et de familles poussés dans ces nouveaux pays par une disgrâce et une décadence de fortune. J'avoue que ce serait flatter de dire que, durant l'époque que nous parcourons (1665-1691), aussi bien que dans la précédente (1608-1664), il se soit habitué au Canada des personnes de naissance, à l'exception de quelques-uns qui sont reconnus pour bons gentilshommes et à qui le pays sera éternellement redevable, comme messieurs de Tilly, de Repentigny, de la Poterie, Denys, d'Alleboust, Robineau de Bécancourt et Chasteauneuf, mais aussi on doit reconnaître que les autres chefs de famille qui ont passé en Canada étaient en France de bons bourgeois de ville médiocrement accommodés, ou des artisans de différents métiers, des laboureurs peu aisés, ou des soldats, mais tous honnêtes gens de leurs personnes, ayant de la probité, de la droiture et de la religion, et, quand bien même la disgrâce de la fortune, à l'égard d'un petit nombre, aurait contribué à leur éloignement, ils ne laissaient pas d'être gens d'honneur dans leur état et dans leur condition. L'on sait même que quantité de chefs (de familles) sont passés en Canada à dessein de contribuer à la conversion des sauvages — témoin la compagnie des messieurs de Montréal, sous la direction du séminaire de Saint-Sulpice... Je vois que, du côté de France, on y a souvent fait passer des personnes suspectes, parmi quantité de gens d'honneur, mais on doit cette justice aux gouverneurs et aux missionnaires du pays de n'y avoir rien souffert d'impur, de libertin ou de mal réglé. L'on a examiné et choisi les habitants et renvoyé en France les marchandises de contrebande et les personnes vicieuses ou marquées, aussitôt qu'on les a connues, et s'il en est resté, de l'un et l'autre sexe, qui n'avaient pas été en France tout-à-fait exemptes de reproche, on a remarqué que le passage de la mer les avait purifiées ; qu'elles effaçaient glorieusement, par leur pénitence, les taches de leur première conduite — leur chute n'ayant servi qu'à les rendre plus sages et plus précautionnées, en sorte qu'elles sont devenues et ont été les exemples et les modèles de la colonie." Charlevoix, puisant aux sources que nous avons consultées nous-même, formulait ainsi son opinion : " Toute l'île de Montréal ressemblait à une communauté religieuse. On avait eu dès le commencement une attention particulière à n'y recevoir que des habitants d'une régularité exemplaire ; ils étaient d'ailleurs les plus exposés de tous aux courses des Iroquois, et, ainsi que les Israélites au retour de la captivité de Babylone, ils s'étaient tous obligés, en bâtissant leurs maisons et en défrichant leurs terres, d'avoir presque toujours leurs outils d'une main et leurs armes de l'autre, pour se défendre d'un ennemi qui ne fait la guerre que par surprise ; ainsi les alarmes, qui les tenaient toujours dans la crainte, avaient beaucoup servi à conserver leur innocence et à rendre leur piété plus solide." Le père Le Jeune disait en 1636 : " Les exactions, les tromperies, les vols, les rapt, les assassinats, les perfidies, les inimitiés, les malices noires ne



se voient ici qu'une fois l'an, sur les papiers et sur les gazettes que quelques-uns apportent de l'ancienne France." Le père Jérôme Lalemant notait ce qui suit dans le *Journal des Jésuites*, dix années plus tard : " En arrivant à Québec, je trouvai qu'on avait volé et crocheté un coffre ; on avait pris tout le pauvre butin d'un homme, montant à plus de vingt-cinq écus ; on déclama fort là contre en chaire, comme contre un commencement de vice qui n'avait point encore été vu par deçà, où on allait sans défiance." La sœur Morin, parlant de Montréal, vers 1654, nous dit : " Rien ne fermait à clef, ni les maisons, ni les coffres, ni les caves — tout demeurait ouvert, sans que personne eût à se repentir de sa confiance. Ceux qui jouissaient de quelque aisance s'empresaient d'aider les autres, et leur donnaient spontanément, sans attendre qu'ils réclamassent leurs secours, se faisant, au contraire, un plaisir de les prévenir et de leur donner cette marque d'affection et d'estime."

" Les seigneurs et les communautés religieuses, dit M. Rameau, faisaient venir d'Europe des familles de cultivateurs et des domestiques engagés. Ces engagés finissaient presque toujours par rester dans le pays, en prenant des terres à rente dans les seigneuries et en se mariant dans les familles déjà établies de 1640 à 1650. Nous connaissons ainsi environ trente mariages d'émigrants dans le seul district de Québec... Ce fut l'immigration réelle d'un élément intégral de la nation française, paysans, soldats, bourgeois et seigneurs — une colonie dans le sens romain du mot, qui a emporté la patrie toute entière avec elle. Le fond de ce peuple, c'est un véritable démembrement de la souche de nos paysans français. Leurs familles, cherchées et groupées avec un soin particulier, ont transporté avec elles les mœurs, les habitudes, les locutions de leurs cantons paternels, au point d'étonner encore aujourd'hui le voyageur français... Ce sont aussi des soldats licenciés s'établissant sur le sol, officiers en tête, sous la protection du drapeau... Les premiers Canadiens semblent être, en quelque façon, la population d'un canton français transplanté en Amérique ; le fond dominant fut toujours une importation de paysans français, paisibles, laborieux, régulièrement organisés sous leurs seigneurs, avec l'aide et l'encouragement du gouvernement... Les campagnes canadiennes ont toute la rusticité de nos paysans, moins la brutalité de leur matérialisme. La simplicité des existences, la douce fraternité des familles, l'heureuse harmonie qui réunit toute la paroisse sous la direction paternelle et aimée de son curé, y rappellent quelquefois ces rêves de l'âge d'or, qui d'ici ne nous semblent appartenir qu'aux fantaisies de l'imagination... Il y a deux cents ans que les Canadiens passent pour le peuple le plus gai et le plus affable de toute l'Amérique, sans avoir eu besoin de faste ni d'apprêt dans leurs plaisirs."

" Le clergé, écrit M. Garneau, a exercé une grande influence sur le choix des émigrés. Si nous n'en avons pas d'autres témoignages, nous pourrions le présumer sur quelques circonstances dont la signification ne peut être douteuse. Une entre autres : le choix d'épouses fort jeunes, dont l'âge répondit de l'innocence et de la vertu, se faisait sans doute d'après une idée qui venait bien plus de la religion que de la politique."

" On avait apporté une très grande attention au choix de ceux qui s'étaient présentés pour alier s'établir dans la Nouvelle-France, ajoute Charlevoix, et il n'est pas vrai que les

filles qu'on y envoya de temps en temps pour les marier avec les nouveaux habitants aient été prises dans des lieux suspects, comme des voyageurs peu instruits l'ont avancé dans leurs relations. On eut toujours soin de s'assurer de leur conduite avant que de les embarquer, et celle qu'on leur a vu tenir dans le pays est une preuve qu'on y avait réussi. Ainsi en très peu de temps on vit presque tous ceux qui composaient la nouvelle colonie faire, à l'exemple de leur gouverneur, une profession sincère et ouverte de piété... On continua, les années suivantes, d'avoir la même attention, et l'on vit bientôt dans cette partie de l'Amérique commencer une génération de véritables chrétiens, parmi lesquels régnait la simplicité des premiers siècles de l'Eglise, et dont la postérité n'a point encore perdu de vue les grands exemples que leurs ancêtres leur ont laissés... Tout le monde sait de quelle manière la plupart des colonies se sont formées en Amérique ; mais on doit rendre cette justice à celle de la Nouvelle-France, que la source de presque toutes les familles qui y subsistent encore aujourd'hui est pure et n'a aucune de ces taches que l'opulence a bien de la peine à effacer : c'est que les premiers habitants étaient ou des ouvriers qui y ont toujours été occupés à des travaux utiles, ou des personnes de bonne famille qui s'y transportèrent dans la seule vue d'y vivre plus tranquillement et d'y conserver plus sûrement leur religion, qu'on ne pouvait faire alors dans plusieurs provinces du royaume, où les religionnaires étaient fort puissants. Je crains d'autant moins d'être contredit sur cet article que j'ai vécu avec quelques-uns de ces premiers colons presque centenaires, de leurs enfants et d'un assez bon nombre de leurs petits-fils ; tous gens encore plus respectables par leur probité, leur candeur et la piété solide dont ils faisaient profession, que par leurs cheveux blancs et le souvenir des services qu'ils avaient rendus à la colonie. Ce n'est pas que dans ces premières années, et plus encore dans la suite, on n'y ait vu quelquefois des personnes que le mauvais état de leurs affaires ou leur mauvaise conduite obligeaient de s'exiler de leur patrie, et quelques autres dont on voulait purger l'Etat et les familles ; mais, comme les uns et les autres n'y sont venus que par petites troupes, et qu'on a eu une très-grande attention à ne les pas laisser ensemble, on a presque toujours eu la consolation de les voir en très peu de temps se réformer sur les bons exemples qu'ils avaient devant les yeux, et se faire un devoir de la nécessité où ils se trouvaient de vivre en véritables chrétiens, dans un pays où tout les portait au bien et les éloignait du mal."

M. Ferland a beaucoup étudié cette question : " A l'appui des témoignages rendus à la pureté des mœurs de nos ancêtres, dit-il, nous citerons une autorité qui ne peut être soupçonnée de flatterie : ce sont les registres mêmes où furent inscrits presque tous les baptêmes qui se firent dans le gouvernement de Québec jusque vers l'année 1672. Sur six cent soixante-quatorze enfants qui furent baptisés, depuis l'an 1621 inclusivement jusqu'à l'année 1661 exclusivement, on ne compte qu'un seul enfant illégitime. Il faut remarquer que, pendant une partie de cette période, tous<sup>1</sup> les enfants nés de parents français dans la colonie entière étaient baptisés à Québec. Depuis 1661 jusqu'à 1690, on rencontre le nom d'un seul

<sup>1</sup> Non. Mais plus de la moitié du nombre total.

autre enfant né de parents inconnus. En sorte que, dans l'espace de soixante-neuf ans, au milieu d'une population composée de militaires, de marins, de voyageurs, de nouveaux colons, deux enfants seulement sont nés hors du légitime mariage de leurs parents. Ces chiffres fournissent une réfutation péremptoire des calomnies inventées par les La Hontan et quelques aventuriers de même aloi contre la réputation de nos aïeules canadiennes."

Les registres des Trois-Rivières, ouverts en 1634, et dans lesquels figurent cent cinquante familles avant l'année 1665 (par conséquent à peu près autant d'enfants qu'à Québec durant la même période), ne renferment pas une seule mention de naissance illégitime.

M. Garneau revient plus d'une fois sur cette question de nos origines. Écoutons-le encore : " Les émigrants étaient des chercheurs d'aventures, plutôt que des hommes poussés hors de leur pays par la nécessité ; des jeunes gens, plusieurs de bonnes familles, attirés en Amérique par la traite des pelleteries, et qui espéraient que la fortune les dédommagerait de leurs travaux et des dangers qu'ils auraient courus ; des marins, las de la vie sur mer ; d'ardents catholiques, fuyant le voisinage des huguenots puissants dans quelques provinces, dans le Poitou, par exemple, où il y eut beaucoup de protestants."

M. Pierre Boucher, parlant du sujet qui nous occupe, conclut en ces termes : " En un mot, les gens de bien peuvent vivre ici bien contents ; mais non pas les méchants, vu qu'ils y sont éclairés de trop près : c'est pourquoi je ne leur conseille pas d'y venir ; car ils pourraient bien être chassés, et du moins être obligés de s'en retirer, comme plusieurs ont déjà fait ; et ce sont ceux-là proprement qui décrient fort le pays, n'y ayant pas rencontré ce qu'ils pensaient. Je ne doute pas que ces gens-là, qui ont été le rebut de la Nouvelle-France, quand ils entendront lire cette même description, ne disent que j'ajoute à la vérité : et peut-être encore quelques autres personnes diront de même, non pas par malice, mais par ignorance : je vous assure, mon cher lecteur, que j'ai vu la plus grande partie de tout ce que j'ai dit, et le reste je le sais par des personnes très dignes de foi."

Raynal, écrivant un siècle plus tard, sans avoir été à même d'étudier notre histoire, a tracé les lignes suivantes que plusieurs auteurs ont citées, contribuant par là à répandre une fausse impression sur les commencements du peuple canadien : " Les premiers Français étaient venus se jeter plutôt que s'établir en Canada ; la plupart s'étaient contentés de courir les bois ; les plus raisonnables avaient essayé quelque culture, mais sans choix et sans suite. Un terrain où l'on avait bâti et semé était aussi légèrement abandonné que défriché." La vérité est que l'immense majorité des Français établis et auxquels on a donné le nom d'Habitants, sont venus exprès de France prendre des terres et se sont attachés à les cultiver, en dépit des efforts que les traiteurs faisaient pour ruiner la colonisation, et c'est ce qui rend notre caractère si distinct lorsqu'on le compare avec ceux des autres colonies.

Un écrivain canadien, M. L.-O. Letourneau, disait en 1845 : " Pour prendre notre société comme un type à part et isolé, jeté par la Providence sur ce coin d'un immense continent, au milieu de populations étrangères qui la pressent de toutes parts ; pour examiner et mettre en relief ses mœurs, son originalité, son allure — pour montrer les transformations

diverses que déjà elle peut avoir subies et qu'elle pourrait encore prendre et éprouver, il faudra nécessairement mêler à notre sujet des considérations et des faits de politique nationale qui s'y rattachent, et surtout laisser voir l'influence si naturelle des lois sur les mœurs, et de la politique sur les destinées d'une nation. Celui qui veut étudier la société canadienne depuis les premiers établissements de la Nouvelle-France jusqu'à nos jours, qui veut en approfondir l'histoire et surtout bien connaître l'esprit des temps et des époques qu'il faut traverser, s'apercevra bientôt avec combien peu de justice on a jusqu'aujourd'hui apprécié le passé, et combien on l'a injustement calomnié ; et pourtant le cœur de tout Canadien-français devrait se réchauffer au souvenir de ce qui existait autrefois, en songeant que cette brillante civilisation qui aujourd'hui se répand partout, et qui entraîne toutes les nations dans sa dévorante activité, efface chaque jour en passant quelque chose de nos mœurs primitives."

Il est rare que l'on parle des origines de la race canadienne-française sans faire mention de la noblesse. Les écrivains étrangers surtout se plaisent à affirmer que tout, ici, était sous la dépendance des nobles — ce qui signifie de gens qui jouissaient tandis que nous travaillions. Cette erreur, dans laquelle il entre autant de malice que d'ignorance, est plus répandue aujourd'hui dans notre population qu'on ne le croirait généralement, et c'est pourquoi nous allons nous y arrêter un instant.

La France avait, au dix-septième siècle, un grand nombre de familles nobles, dont les privilèges étaient depuis longtemps une source d'abus. Ces familles étaient divisées en deux classes bien distinctes : les nobles qui exerçaient des charges importantes ou possédaient des domaines, et ceux qui, n'ayant plus ni fortune ni talent, vivaient des miettes de la table royale. Au Canada, nous n'avons vu personne de la première catégorie ; pourquoi ? — parce nous étions trop pauvres pour tenter ces sangsues. Quelques membres de la seconde classe se sont établis parmi nous, mais à titre d'*habitants*, et par conséquent ils appartiennent au peuple canadien-français, et non pas à la noblesse comme on veut l'entendre ordinairement. Leur position dans ce pays a pu être favorisée, plus ou moins, par leurs parents de France ; mais ils n'ont exercé ni charge à titre de nobles, ni tiré de revenus autrement que du travail de leurs mains. Il serait temps que l'on nous montrât sur quoi repose cette accusation d'avoir été gouvernés par la noblesse ! Ce que nous reprochons à la France, dans le présent ouvrage, est surtout de nous avoir livrés aux marchands, d'avoir gêné les libertés politiques des Habitants, d'avoir mal compris la valeur réelle de la colonie — mais non pas d'avoir permis aux honnêtes gens de venir travailler à nos côtés !

En suivant l'ordre des temps, les Juchereaux, les Le Gardeurs et les Le Neufs sont les premiers nobles que mentionnent nos annales. Qu'ont-ils fait ici ? Leur devoir comme cultivateurs. Ils avaient de l'instruction, et lorsqu'ils ont eu à remplir des fonctions publiques, ils se sont comportés dans l'intérêt des habitants. Après eux vint M. de Lotbinière, qui s'est identifié à tous nos sentiments, et dont la descendance, de même que celles de Juchereau, Le Gardeur, Le Neuf, Denys, Gautier de Varennes et autres, a servi le Canada durant deux siècles. Et encore, qu'on le remarque bien, nous mettons ces familles au rang de la noblesse

à cause de la forme de leurs noms ; mais qu'elles fussent d'extraction noble ou roturière, elles ont "noblement" agi en consacrant leurs travaux à la Nouvelle-France, et nous ne connaissons aucun fait qui puisse leur être reproché.

Il a été dit que le roi, voulant se débarrasser des chenapans dont sa noblesse rougissait parfois, les envoyait de force au Canada. Cette assertion a du vrai et du faux. Tout d'abord, constatons que cela n'eut lieu qu'après le décès de Colbert, entre 1685 et 1715, alors que la colonie était parfaitement fondée. Les garnements en question étaient retenus dans les troupes ou servaient le plus souvent à la traite chez les sauvages : nous défions qui que ce soit de prouver qu'on ait établi de ces sortes de gens dans nos campagnes. Les rejetons de la noblesse, mis de cette façon en pénitence dans les bois et les lieux écartés, n'y demeuraient pas longtemps, et cela pour deux motifs : les uns désertaient et allaient se joindre aux Anglais ; les autres trouvaient grâce devant leurs familles et étaient rappelés. Quelques récits, rédigés par deux ou trois de ces tristes sires, démontrent à l'évidence qu'ils n'ont rien connu de nos paroisses, et qu'ils n'ont point été lâchés par leurs gardiens au milieu d'une population qui les eût lapidés à la première incartade. Nous reviendrons sur ce sujet vers la fin du dix-septième siècle. Aujourd'hui, occupons-nous de la première couche de la noblesse du Canada, celle qui était arrivée avant 1670.

MM. de Chavigny, Robineau, d'Ailleboust, de Fleury d'Eschambault, De Celles, de la Tesserie, Gourdeau et autres, établis avant 1670 et qui ont laissé leur descendance dans le pays, mêlée aux Habitants, ont tous exercé des fonctions publiques, il est vrai, mais dans des conditions qui les honorent et qui honorent également leurs administrés ; car l'arbitraire et le caprice du souverain n'y entraient pour rien. En tous temps, ces familles ont été respectées par un peuple qui se gêne cependant bien peu d'exprimer ses antipathies ! L'introduction de ces personnes dans le Canada comblait un vide : à part les cultivateurs, groupe essentiel de la colonie, il fallait quelques hommes de profession, quelques gens habitués aux affaires, non pas du commerce, mais de l'administration en général, et, comme les Habitants ne pouvaient encore tirer de leurs rangs cette classe dont ils devaient plus tard fournir tant d'excellents sujets, ils furent heureux de se voir aidés par des familles bien disposées et qui, ayant leur fortune à faire comme le commun des mortels, se mirent à l'œuvre avec eux, oubliant leur noblesse de sang et de rang — si toutefois elles sortaient de ce milieu, ce qui, nous le répétons, n'est point prouvé, sauf peut-être dans deux ou trois cas.

Il y a donc une ressemblance notable entre la physionomie des premiers habitants, des premiers officiers civils et des premiers seigneurs du Canada, c'est-à-dire avant 1670. Les uns et les autres n'avaient qu'un but : créer un avenir pour leurs enfants. Si les mots "noblesse" et "seigneurs" n'avaient pas embrouillé les historiens, la vérité serait mieux connue aujourd'hui ; on ne parlerait plus de privilèges qui n'ont jamais existé ; on saurait que tout le mal de la colonie provenait du monopole du commerce, et non pas des seigneurs ni de la noblesse ; car les intérêts de ces deux classes d'hommes étaient identiques à ceux de l'habitant.

Plus tard, de 1670 à 1700, d'autres membres de la noblesse, ou soi-disant tels, s'établirent parmi nous. Les écrivains étrangers s'attachent à faire voir que ce fut l'époque des privilèges, des abus, de l'écrasement du peuple par les grands ; mais ils ne disent pas que ces choses se passaient en France — jamais au Canada !

On a supposé qu'un grand nombre de gens qui s'établissaient ici "devaient appartenir à la noblesse" à cause de leur nom. Le "de" exerce toujours de l'empire sur les innominations, et pourtant il n'a qu'une origine roturière : la noblesse ne s'en servait que le moins possible. Le tiers des familles de nos Habitants portent la fameuse particule ; pourquoi ? parce que l'on désignait autrefois les roturiers et le menu peuple par ce mot : un tel de tel endroit ; exemple : de Blois, de Lorme, de Vaux, comme aussi du Charme, du Breuil, du Rocher. Règle générale, le "de" provient d'une localité ou d'une terre. Condé, Vendôme, Bourbon, Montmorency, la haute noblesse n'a point porté le "de". Il reste à établir : 1° la provenance véritablement "noble" d'une foule de noms canadiens — ce qui est un objet de simple curiosité ; et 2° les privilèges dont jouissaient ces nobles — ce qui nous manque absolument jusqu'aujourd'hui.

Que devient donc la noblesse d'origine canadienne dans ce calcul ? Nous répondons qu'elle avait le rang de la noblesse créée par la reine Victoria. Sir Louis-H. Lafontaine, sir Narcisse Belleau, sir Georges-Etienne Cartier, sir Hector Langevin ont reçu leurs titres en raison de services rendus au pays, et non pas pour être placés au-dessus du droit commun ; sir Antoine-Aimé Dorion, opposé en politique aux quatre hommes que nous venons de citer, n'en a pas moins pris place à leurs côtés dans les rangs des nouveaux nobles de ce pays. Même chose à l'égard des Anglais du Canada.

Le roi de France délivrait des lettres de noblesse aux Canadiens qui s'imposaient, par leurs talents, à la reconnaissance de notre peuple. Boucher, Godefroy, Lemoine, Hertel et d'autres Canadiens, anoblis durant le dix-septième siècle, ne jouissaient pas de plus de privilèges que ceux d'aujourd'hui : le mérite était reconnu par des titres, voilà tout.



## CHAPITRE VI

### LE CLIMAT DU CANADA.



DEPUIS plus de trois siècles que les bords du Saint-Laurent sont fréquentés par les Français, la température de cette région a-t-elle subi des changements ? Il paraît que non. Les documents indiquent à toutes les époques un climat semblable à celui d'aujourd'hui. Ceci nous enlève la consolante pensée que nos descendants pourraient, à cet égard, être mieux partagés que nous-mêmes. Néanmoins, tout espoir n'est pas perdu, disent quelques-uns. La Gaule, sauvage et glacée du temps de Jules César, ne ressemblait pas à la belle France de nos jours : les historiens l'affirment. Avec les forêts qui la couvraient ont disparu<sup>1</sup> ces hivers rigoureux qui gelaient les rivières au point de permettre le roulage de ces charriots. Il est évident que le parti-pris s'en mêle, et que nous sommes tenus d'y croire parce que " tout le monde le dit." Mettons-nous à la place du conquérant des Gaules. Ce Romain parlait en homme habitué aux ardeurs du soleil. Et puis, de son temps, on se nourrissait de préjugés encore plus que de nos jours. " N'allez pas dans l'île de Crète : il y a là un monstre qui vous dévorerait." Durant des siècles, on alla le moins possible dans ce lieu redoutable, quoique l'on n'y vit point de monstre — mais on voulait bien croire qu'il ne ferait pas bon de trop s'exposer à le rencontrer. " Au nord de la Crète est un pays inhabitable, disaient les contemporains de Périclès. Pourtant, l'Autriche n'est pas à dédaigner ; mais il a fallu beaucoup de temps pour s'en convaincre. La Grande-Bretagne passa, aux yeux des lieutenants de Rome, pour une région pleine d'horreurs et parfaitement inabordable, à moins que de porter des pantalons, ce qui n'entraînait pas dans les idées des pères conscrits. Au temps de Jacques Cartier, on regardait la Prusse et la Pologne comme de simples champs de glace. Jusqu'à présent, l'Afrique a eu la réputation d'être mortelle aux populations blanches. Pourquoi ? Personne n'en sait rien. Et, cependant, que de voyageurs ont, tour à tour, démontré aux Grecs, aux Romains, aux Français l'absurdité de ces croyances ! Cela n'empêchait pas les professeurs et les instituteurs de la jeunesse de continuer à émettre de fausses notions, dont la conséquence était naturellement toujours la même : les peuples s'endurcissaient dans les

<sup>1</sup> Ceci est une manière de parler ; car les hivers rigoureux de la France, hivers comparables à ceux du Canada, se répètent de dix ans en dix ans depuis plus de quinze siècles.

préjugés et dans l'ignorance en ces matières. Çà et là, de siècle en siècle, à la faveur d'un événement inattendu, une secousse se produisait dans les esprits : le mystère se laissait entrevoir : les hommes se prenaient à vouloir agrandir leur horizon — mais bientôt, honteux de tant d'audace, ils rentraient dans leur coquille.

Reprenons l'examen des Gaules. César a fait la guerre de préférence le long du Rhin et sur les plateaux de l'Auvergne, précisément dans les contrées les plus humides et les plus froides de sa conquête. Entre le Rhin, l'Atlantique, la Garonne et la Manche, le pays était alors couvert de forêts entrecoupées de défrichements situés, comme toujours, dans les vallées, ce qui procurait aux habitants des campagnes une température supportable ; car les hauteurs sont froides en tout pays. La région qui se trouve au sud et à l'est de la Garonne était tellement florissante et civilisée qu'il n'est pas possible de la comparer à la Bretagne, à Paris, à la Normandie, par exemple, et encore moins aux territoires montagneux du sud-est : l'Auvergne, les Cévennes et le Jura. Ces derniers lieux, d'où César s'est montré si habile à lancer ses légions dans les plaines, étaient froids et ils le sont encore.

“ Le pays et terroir du Canada, écrit Thevet (1555), est beau et bien situé et de soi très bon, hormis l'intempérature du ciel qui le défavorise, comme pouvez aisément conjecturer... Le capitaine Jacques Cartier, avec lequel me suis tenu cinq mois en sa maison de Saint-Malo, en Bretagne, et autres capitaines et gentilshommes dignes de foi, m'assurèrent tous la chose être véritable.” Elle est véritable, en effet ; mais il faut en rabattre si l'on parle des moyens d'existence que cette terre offre à ses habitants. Dès les premières années de notre établissement ici, “ l'intempérature du ciel ” ne nous empêcha pas de récolter assez de blé pour nous nourrir, et bientôt en exporter des masses aux Antilles.

“ Et, ajoute Thevet, pour éviter prolixité en l'histoire de nos Canadiens (les sauvages), vous noterez que les pauvres gens universellement sont affligés d'une froideur perpétuelle par l'absence de soleil<sup>1</sup>, comme pouvez entendre... Nonobstant cette froidure tant excessive, ils sont puissants et belliqueux, insatiables de travail. Semblablement sont tous ces peuples septentrionaux ainsi courageux, les uns plus, les autres moins ; tout ainsi que les autres frant vers l'autre pôle, spécialement vers les tropiques et équinoctial sont tout au contraire : pour ce que la chaleur si véhémence de l'air leur tire dehors la chaleur naturelle et la dissipe<sup>2</sup> — et par ainsi sont chauds seulement par dehors et froids en dedans. Les autres (ceux du nord) ont la chaleur naturelle serrée et contrainte dedans par le froid extérieur, qui les rend ainsi robustes et vaillants — car la force et faculté de toutes les parties du corps dépend de cette chaleur naturelle.”

Après avoir dit que le voisinage des bancs de glace était en bonne partie la cause du froid excessif du Canada, Charlevoix observe : “ Même, malgré ce voisinage, si le Canada était aussi découvert et aussi peuplé que la France, les hivers y seraient moins longs et moins rudes. Ils le seraient pourtant toujours plus qu'en France, à cause de la sérénité et de

<sup>1</sup> Il n'y a pas de pays où le soleil brille plus constamment qu'au Canada.

<sup>2</sup> Voilà une explication !



la pureté de l'air ; car il est certain qu'en hiver, toutes choses égales d'ailleurs, la gelée est plus rude quand le ciel est pur et que le soleil a raréfié l'air."

M. Pierre Boucher (1663) dit à son tour : " Les froids y sont-ils grands l'hiver ? Il y a quelques journées qui sont bien rudes, mais cela n'empêche pas que l'on ne fasse ce que l'on ait à faire : on s'habille un peu plus qu'à l'ordinaire, on se couvre les mains de certaines moufles, appelées dans ce pays ici des mitaines ; l'on fait bon feu dans les maisons, car le bois ne coûte rien ici qu'à bûcher et à apporter au feu. On se sert de bœufs pour le charrier sur certaines machines qu'on appelle des traînes : cela glisse sur la neige, et un bœuf seul en mène autant que deux bœufs feraient en été dans une charrette. Et, comme j'ai déjà dit, la plupart des jours sont extrêmement sereins, et il pleut fort peu pendant l'hiver. Ce que j'y trouve de plus importun, c'est qu'il faut nourrir les bestiaux à l'étable plus de quatre mois, à cause que la terre est couverte de neiges pendant le temps-là ; si la neige nous cause cette incommodité, elle nous rend d'un autre côté un grand service qui est qu'elle nous donne une facilité de tirer les bois des forêts, dont nous avons besoin pour les bâtiments, tant de terre que d'eau, et pour autres choses. Nous tirons tout ce bois de la forêt par le moyen de ces traînes dont j'ai parlé, avec grande facilité, et bien plus commodément, et à beaucoup moins de frais que si c'était en été par charrette. L'air y est extrêmement sain en tout temps, mais surtout l'hiver ; on voit rarement des maladies dans ces pays ici ; il est peu sujet aux bruines et aux brouillards ; l'air y est extrêmement subtil. A l'entrée du golfe et du fleuve, les bruines y sont fréquentes à cause du voisinage de la mer ; on y voit fort peu d'orages... Puisque je suis tombé sur l'hiver, je dirai un petit mot en passant des saisons ; on n'en compte proprement que deux, car nous passons tout d'un coup d'un grand froid à un grand chaud, et d'un grand chaud à un grand froid ; c'est pourquoi on ne parle que par hiver et été. L'hiver commence incontinent après la Toussaint ; c'est-à-dire les gelées et quelque temps après les neiges viennent qui demeurent sur la terre jusques environ le quinzième d'avril pour l'ordinaire, car quelques fois elles sont fondues plus tôt, quelques fois aussi plus tard, mais d'ordinaire c'est dans la seizième que la terre se trouve libre et en état de pousser les plantes et d'être labourée. Dès le commencement de mai, les chaleurs sont extrêmement grandes, et on ne dirait pas que nous sortons d'un grand hiver ; cela fait que tout avance, et que l'on voit en moins de rien la terre parée d'un beau vert ; et en effet, cela est admirable de voir que le blé qu'on sème dans la fin d'avril et jusques au vingtième de mai, s'y recueille dans le mois de septembre et est parfaitement beau et bon ; et ainsi toutes les autres choses avancent en proportion ; car nous voyons que les choux pommés, qui se sèment ici au commencement de mai, se replantent dans le vingt ou vingt-quatrième de juin, se recueillent à la fin d'octobre et ont des pommes qui pèsent de quinze à seize livres. Pour l'hiver, quoiqu'il dure cinq mois et que la terre y soit couverte de neige, et que pendant ce temps le froid y soit un peu rude, il n'est pas toutefois désagréable : c'est un froid qui est gai, et la plupart du temps ce sont des jours beaux et sereins, et on ne s'en trouve aucunement incommodé. On se promène partout sur les neiges, par le moyen de certaines chaussures faites par les sauvages, qu'on

appelle raquettes, qui sont fort commodes. En vérité, les neiges sont ici moins importunes que ne sont les boues en France. Les saisons ne sont pas égales par tout le pays : aux Trois-Rivières, il y a près d'un mois moins d'hiver ; à Montréal, environ six semaines, et chez les Iroquois, il n'y a qu'environ un mois d'hiver. Québec, quoique moins favorable pour les saisons et pour l'aspect du lieu qui n'a pas tant d'agrément, a, toutefois, un très-grand avantage à cause du nombre d'habitants, et qu'il est l'abord des navires qui viennent de France." Ce témoignage d'un Habitant est exact en tous points.

"Comparant, dit M. Ferland, les observations faites au seizième et au dix-septième siècles, avec celles du milieu du dix-neuvième, on pourra se convaincre que le climat du Canada, du moins dans les environs de Québec, est aujourd'hui à peu près ce qu'il était il y a deux cents ans. Alors, trois ou quatre pieds de neige, aujourd'hui autant ; les premières neiges dans la première quinzaine de novembre ; la débâcle de la rivière Saint-Charles, du dix-huit au vingt-sept avril ; la navigation entre Québec et Montréal interrompue par les glaces dans la dernière semaine de novembre, et s'ouvrant vers la fin d'avril ; les cerisiers, pruniers et pommiers fleurissant dans les derniers jours de mai et les premiers jours de juin — voilà ce que nous reconnaissons aux deux époques. Sous ce rapport, rien ne paraît changé ; et les défrichements faits jusqu'à ce jour ont exercé bien peu d'influence sur la température générale du Canada."

Faites à quelqu'un une mauvaise réputation, et vous pourrez le pendre sans procès. Sous ce rapport, si le Canada était un individu, il y longtemps qu'il n'aurait plus les pieds sur la terre. Cette affreuse neige ! Ce froid à tout casser !! Quand il y songe,

" A Pise, au pied de l'Apennin ;  
A Cologne, en face du Rhin ;  
A Nice, au penchant des vallées ;  
A Florence, au fond des palais...  
A Gênes, sous les citronniers ;  
A Vevay, sous les verts pommiers..."

un frisson de glace, une onglée, saisissent l'Européen. Celui-là ne demande qu'à croire les exagérations des voyageurs et des faiseurs de théorie sur ce thème à effet.

Puisqu'il est constant que nous subissons treize mois de neige par année, notre existence ne peut être que des plus misérables. Donc : habitations à la mode des Esquimaux, ou à peu près ; costumes à l'avenant ; chasse et pêche ; manque absolu de gaieté et de culture intellectuelle. Que dire de mieux, surtout de plus conforme à la situation climatérique qui nous est imposée ? Tout raisonnement plie devant ce fantôme que Voltaire a si bien crayonné : " quelques arpents de neige."

Pourtant, le froid existe ; la neige ne peut être niée ; la longueur de nos hivers est incontestable. Les Européens ont bien l'air de ne pas se tromper. Hélas ! c'est ce qui nous désole : vues de l'autre côté de l'Atlantique, les apparences sont pour eux. Mais, vue de Québec,

Montréal, Ottawa, la question change. Si tout ici n'est pas couleur de rose, il faut au moins convenir de l'erreur dans laquelle tombent, partout et toujours, nos amis de là-bas.

Prenons, au hasard, des citations, des aperçus, des commentaires puisés dans les livres que nous avons sous la main. Rien n'empêche d'y attacher un mot d'éclaircissement au besoin.

Un Anglais, qui venait de parcourir le Canada, au commencement de ce siècle, écrit ces lignes empreintes de bon sens : " On devrait juger du climat d'un pays par le degré de santé, de fertilité et d'agréments qu'il nous procure. Sous ce rapport, le Canada est favorisé. Les étés sont très chauds, il est vrai, mais l'atmosphère est si pure et si claire que la chaleur n'en est point aussi oppressive que dans les climats dits chauds, où l'air est chargé d'émanations qui fatiguent la vie animale. Les hivers sont très froids, mais c'est un froid continu, sans intervalles de giboulées ; l'air est pur et clair comme en été ; c'est par excellence une saison où l'homme et la bête puisent de la vigueur et de la santé rien qu'en respirant sur le seuil de la porte ; le froid, au milieu de cet air vif et vivifiant, pénètre beaucoup moins que dans les pays où l'atmosphère est allourdie par l'humidité. Les brumes du golfe Saint-Laurent viennent de la mer ; on les ressent à peine à Québec ; les trois-quarts du Canada n'en ont aucune connaissance. Le froid n'exerce son action que sur la couche de neige qui couvre le sol ; il n'atteint pas la terre assez profondément pour gêner l'agriculture ; les semences ont lieu sitôt que la neige a disparu."

Du froid à la chaleur, la transition est brusque. Risquons-la toutefois ; c'est un Français qui parle : " C'était au milieu de l'été que nous parcourions le Canada ; la chaleur était presque insurmontable, et déjà les fièvres périodiques de cette saison accablaient les laboureurs exténués des fatigues de la récolte. Quelques mots français, prononcés au hasard, nous rappelaient de temps en temps notre première patrie ; mais le teint jaune et livide des habitants, leur air mélancolique, démentaient cette gaité indigène qu'ils conservent encore et s'efforcent de faire germer sous ce climat rigoureux." Ce dernier écrivain visita le Canada en 1832, l'année du choléra, dont il ne dit pas un mot, aimant mieux mettre sur le compte de notre prétendue dégénérescence les maladies qui nous accablaient alors et qui répandaient la terreur dans le monde entier. Nous ne doutons nullement du succès que ces sortes de descriptions obtiennent dans les cercles où le mot Canadien est synonyme d'homme blanc dégénéré. C'est charmant d'entendre " quelques mots français prononcés au hasard " dans une province où il n'y a que des Français. Les " fièvres périodiques de cette saison " demandent qu'on s'en explique avec l'apothicaire. A Paris comme à Londres, à Québec comme à Lisbonne, une demi-douzaine de tranches de melon produiraient un dérangement d'estomac. Nous n'avons pas d'autres fièvres périodiques. Les maladies endémiques sont inconnues chez nous. Comment aurions-nous une édition des marais Pontins, entre la fin d'un hiver et le commencement de l'autre ?

Disons que notre climat est froid, c'est son côté désagréable. Avouons qu'il est souverainement sain ; par là, il compense au centuple ses désavantages.

Combien y en a-t-il parmi les étrangers qui s'exclament sur les inconvénients de nos hivers et qui aient réfléchi aux inconvénients des climats chauds où ils vivent eux-mêmes ?

Inutile d'invoquer ici la science. Prenons les faits tels qu'ils sont. Notre pays est l'un des plus sains, sinon le plus sain qui existe au monde.

Mais cette affreuse neige ! Ce froid à tout casser !!

Que de bons amis se sont apitoyés sur notre sort, et en sont à jamais inconsolables ! " La vie doit être longue à passer au sein de ces sombres retraites ; et en effet, comment peut-on être porté à s'épanouir au milieu d'une terre ingrate, qui, à peine échauffée d'un rayon d'août, reprend en octobre son manteau de glace, et élève entre chaque habitant une barrière de neige ? " C'est M. Pavie qui signe.

Répondons-lui que rien n'est court comme les moments où l'on s'amuse. La saison des neiges étant l'époque du plaisir par excellence, il faut s'écrier avec le poète canadien :

Que tout l'automne et tout l'hiver on fête !

Syllogisme : Quand on fête on s'amuse ; quand on s'amuse, on ne trouve pas le temps long ; quand on ne trouve pas le temps long, la vie n'est pas longue.

Et puis le soleil qui n'apparaît qu'au mois d'août ! Croirait-on, en lisant cela, qu'il s'agit d'une contrée où cet astre brille avec majesté durant onze mois sur douze ? C'est à peine si, en novembre, quelques jours ternes nous sont donnés. L'été nous amène des chaleurs très fortes, un soleil qui mûrit vite le grain, qui gonflerait aussi la vigne ; mais si l'ardeur des rayons faiblit en octobre, il n'en est pas moins vrai que de décembre à mai ils gardent leur beauté.

Nos jours de nuages, nos jours de pluie vont par couple, et non pas par douzaine. Après quarante heures sombres, le soleil reparait radieux pendant dix ou quinze jours, et quelquefois plus longtemps. En hiver, sur la neige, son éclat est incomparable. Traversez les rues de nos villes ou les campagnes en janvier : l'horizon pur, bleu, immense s'étend devant vos regards. Il n'est pas de jour plus clair. L'auteur que nous venons de citer a confondu cette splendeur avec les zig-zags des lumières polaires. C'est un savant qui porte des lunettes jaunes.

Allons toujours dans la voie des citations : " En hiver, le Saint-Laurent, malgré les rapides et l'impétuosité de son courant, ne présente plus qu'un vaste miroir sur lequel voyagent des bandes de cariboux, d'orignals et de lièvres blancs qui se répandent ensuite dans les Etats de Vermont et de New-Hampshire ; toute communication est interrompue entre les habitants. Toutes ces plaines de verdure, ces champs de moissons dorées que nous voyions autour de nous, ne sont alors qu'un vaste désert couvert de neige, qu'éclaire faiblement le soleil, et où étincelle la lune pendant les longues nuits d'hiver. Au milieu de cette nature triste et désolée, l'Indien voyage sans bruit, tout enveloppé dans les peaux de cariboux, les jambes couvertes de bottes de renard, le poil en dedans ; avec ses longues raquettes aux pieds, et des gants de peau d'ours qui garantissent à peine ses mains d'un froid

violent. Cette époque est néanmoins celle du plaisir pour les laboureurs ; après avoir ouvert une brèche à travers les ramparts de neige glacée qui ferment leurs maisons, ils se frayent un chemin dans la campagne, une pioche à la main ; puis les familles se réunissent, les musiciens du village donnent le signal de la danse, une joie bruyante retentit dans ces maisons presque souterraines, et un morceau de venaison arrosé d'une bouteille d'eau-de-vie termine la fête." Ce tableau nous transporte dans les profondeurs de la Baie-d'Hudson ou du Groënland, chez les Esquimaux, mais il ne ressemble point à notre pays. Les cariboux et les originaux (en Canada, nous aimons mieux dire originaux) ne se montrent jamais dans le voisinage du Saint-Laurent, parce qu'ils s'y trouveraient en pays tout autant civilisé que sur la route de Fontainebleau à Paris. Voilà deux siècles que ces intéressants quadrupèdes ont fait retraite devant la charrue des Canadiens. On les retrouve dans les forêts du nord, et si loin, que rarement les étrangers se donnent la peine de les aller déranger ; les Canadiens n'y vont jamais ; il faut excepter les chasseurs de profession, peu nombreux, qui les relancent jusque là. Le Vermont et le New-Hampshire doivent se trouver bien étonnés des caravanes que l'écrivain leur envoie gratuitement d'ici, sans compter que ces deux Etats "avoisinent de trop loin" le Saint-Laurent pour qu'il soit permis d'oublier les terres situées entre eux et la rive droite de ce fleuve. Durant l'hiver, les communications ne sont point interrompues entre nos campagnes. Voilà cent cinquante ans que la route est ouverte entre Québec et Montréal, hiver comme été. On peut porter à deux siècles ronds l'établissement de la partie de cette route qui va des Trois-Rivières à Québec, trente lieues. Charlevoix dit que de son temps (1720), on la parcourait en un jour ; c'est encore le plus que puisse faire un bon cheval, preuve qu'elle était dès lors excellente. Nos paroisses, échelonnées sur le bord du fleuve en vue de faciliter les communications soit par eau soit par terre, n'ont jamais été isolées les unes des autres par suite des neiges, tant hautes qu'elles fussent. On y passe en plein janvier et février au grandissime galop. Il pourra paraître étrange à un Européen que la neige nous incommode si peu, mais c'est ainsi. L'Indien qui va en chasse au milieu de cette "solitude désolée" est un produit de l'imagination européenne. Les rares Indiens adonnés à la chasse qui demeurent ici en été s'éloignent vers le nord en automne, pour ne revenir qu'au printemps, sauf parfois une apparition en hiver, pour vendre dans les villes les produits de leur chasse et renouveler leurs munitions. Cet Indien, placé au premier plan du tableau, jette dans l'ombre le triste laboureur canadien qui va nous apparaître tout-à-l'heure, sortant avec misère de sa retraite enfouie sous la neige. Avec quelle peine le pauvre diable déblaie sa route, une pioche à la main (une pelle serait plus dans le rôle), pour se rendre au bal du village, manger un morceau de venaison lorsqu'il a dans le garde-manger de si bon bœuf, de si bon lard, etc. Il est vrai que la venaison pourrait avoir pour lui, comme pour le touriste étranger, un certain attrait ; mais n'en a pas qui veut et quand il veut ; il faut la faire venir de si loin que les gens riches peuvent à peine s'en régaler — tout comme à Paris.

Comparez donc cette description avec nos joyeuses et jolies maisons de campagne, les-

quelles, règle générale, sont infiniment supérieures à celles des paysans d'Europe, et pour le moins aussi accessibles — l'hospitalité aidant — l'hiver que l'été.

Restons dans la neige, cette affreuse neige et ce froid à tout casser ! "Devant chaque maison canadienne, écrit un monsieur de la presse, il y a un porche assez semblable au *stooop* des Américains sous lequel se réfugie le voyageur errant au milieu des neiges de l'hiver, en attendant qu'une main hospitalière lui ouvre la porte et l'invite à prendre place autour de son feu ; il est toujours le bienvenu ; et qu'importe au Canadien un homme de plus, quand cet isolement dans lequel le plonge la nature sévère de son pays lui fait sentir le besoin de la société !" Le *stooop* ou "tambour" n'est pas là pour recueillir les passants. Il sert, aux personnes qui entrent, de lieu où l'on secoue la neige de ses habits, avant de pénétrer dans l'intérieur ; il sert aussi à empêcher que les portes de nos maisons de campagne ne s'ouvrent directement sur la route, c'est-à-dire en plein froid. Quant aux voyageurs, jamais ils ne font antichambre dans cette espèce de guérite : on les reçoit plus vite qu'ils ne peuvent entrer ; ils n'ont pas enlevé leur pardessus que le verre d'eau-de-vie est déjà sur la table à leur côté. Le Canadien a ses traditions. Nous avons lu plus de cinquante auteurs qui répètent que l'hospitalité des Canadiens est une affaire de cœur, quelque chose de surprenant en ce siècle de calculs plus froids que nos hivers. Néanmoins, ceci est trop beau pour être porté tout entier à notre crédit ; aussi a-t-on découvert que l'isolement dans lequel nous plonge la nature sévère du pays nous fait sentir le besoin de la société. Une jolie société que celle qui nous traite si savamment une fois retournés chez elle !

Que dire de cet officier de l'armée britannique, transi de froid et couvert de givre, qui ne cesse de se lamenter sur la rigueur de nos hivers ? Il a inventé un conte bien propre à persuader ses admirateurs des bords de la Tamise. "N'est-ce pas pitoyable, s'écrie-t-il, que la terre gèle si profondément qu'il devient impossible d'inhumier les morts ! Chaque famille garde les siens chez elle, dans un appartement affecté à cet usage, d'où on les tire au printemps lorsque le fossoyeur reconnaît que le sol est devenu praticable !"

De la Nouvelle-Orléans à Québec, un touriste nous raconte ses impressions. Reste à savoir si tout son livre n'a pas été écrit à Paris par quelqu'un qui n'a jamais dépassé les abords de Versailles : "Des voyageurs espagnols qui faisaient route avec nous, dit-il, rebroussèrent chemin à Montréal, habitués qu'ils étaient à une végétation équatoriale ; ils reculèrent devant les roches gigantesques et les cimes chauves des montagnes, et si je n'eusse été Français, je ne sais pas même si j'aurais guidé mes pas errants au-delà de l'Ontario..." Ceci, d'après la date de la lettre qui nous le raconte, avait lieu en plein été, alors que le soleil dardait ses plus chauds rayons sur nos terres couvertes de moissons jaunissantes. Le spectacle qu'offrent en ce moment les rives du grand fleuve, de Kingston à Montréal, est ravissant. La végétation équatoriale est différente, mais pas plus belle. Ces pauvres Espagnols étaient-ils tout à fait dans leur assiette, lorsqu'ils voyaient des montagnes et des rochers gigantesques au milieu d'un pays aussi plat et aussi cultivé que la Beauce de France ?

Cette affreuse neige ; ce froid à tout casser ! N'avons-nous pas lu le récit du malheur

arrivé à un touriste anglais qui avait voulu chausser la raquette ? Le pauvre homme n'avait réussi qu'à se geler les pieds, et par conséquent, raconte son biographe, quand on le débotta, ses orteils se cassèrent comme du verre ! Il faut être gradué de plusieurs sociétés savantes pour expliquer ce phénomène.

Et puis, l'eau gelée qui coule ! Il paraît que l'eau d'un ruisseau ou d'une rivière gèle et continue sa marche comme si de rien n'était. C'est imprimé, en Angleterre.

Partout dans le monde, on trouve des gens que la fièvre travaille ; que les insectes et les bestioles de toutes formes incommode ; que les émanations putrides de la contrée autour d'eux gênent horriblement, mais qui y sont accoutumés. Ces mêmes personnes ne sauraient se faire à l'idée du froid. Pourtant, il faut savoir ce que c'est que le froid. Mieux vaut une température qui pince la peau qu'une atmosphère chargée de miasmes. Mieux vaut encore un climat qui rend l'homme robuste et confiant en lui-même, que ces chaleurs dont le résultat est la détente des nerfs, l'amolissement et la paresse. Quand on connaît la valeur du froid, il n'est plus question de revoir, autrement qu'en passant, les oranges en fleurs et les cannes à sucre des pays soi-disant "favorisés."

On peut lutter contre le froid. Il y a le vêtement, la voiture, le poêle. Allez donc lutter contre la chaleur, surtout contre les maladies particulières aux pays chauds !

Lutter contre le froid, dit l'Européen, ce n'est pas si gai ! Le frisson, le rhume, l'engourdissement — vous en parlez à votre aise !

Pardon, en Canada, quand on a froid, on se chauffe. Une livre pesant de bois ne suffit pas à nous contenter ; nous prenons une belle flambée, un feu à ravigoter les paralytiques, et la maison est aussi chaude qu'en juillet. Au dehors, le froid est intense si vous voulez, mais nous nous en moquons. Les moyens de le combattre abondent. Vous ne verrez pas chez nous de gens qui "subissent" un froid d'hiver ou un temps humide : ici, on le "combat." On allume le poêle. La chaleur tient tout le monde en mouvement. Partout la vie et l'animation se manifestent. On se croirait sous le soleil de messidor !

Si nos intérieurs n'étaient pas, en hiver comme en été, d'agréables retraites où le corps et l'esprit se complaisent, comment expliquerions-nous la gaieté des Canadiens ? Les Esquimaux ont-ils de ces allures ?

Un journaliste anglais raisonnable, de retour du Canada, écrivait dans une revue d'Angleterre pour réfuter les articles de ses collègues, où les Canadiens et le Canada étaient décrits d'après la méthode de fantaisie dont nous nous plaignons : " Quant au climat, je puis vous dire que la plus mauvaise profession en Canada est la médecine ; car les Canadiens ne sont jamais malades avant l'heure de leur mort. Leur pays est l'un des plus salubres qui existent. Le froid ne se fait pas sentir autant en Canada qu'en Angleterre, et quand le thermomètre descend à 30° au-dessous de zéro, on ne ressent pas là le froid dont nous souffrons ici, par suite de l'humidité de notre atmosphère. "

Disons aussi qu'un froid de trente degrés est une bagatelle. Son influence est nulle. On le brave en habit ouvert. Il ne devient piquant, incommode, froid, en un mot, que lorsqu'un

peu de vent s'élève. Rien n'est agréable à respirer comme le froid sec. Mais si le vent le pousse, il nous caresse l'épiderme par trop vigoureusement — et alors, il est bon de buttonner notre enveloppe et de relever le cache-nez à la hauteur voulue.

Parlant sur ce thème, les orateurs de la chambre des Communes, en Angleterre, s'efforçaient de dissuader le gouvernement de nous envoyer des colons, il y a 111 demi-siècle. "Avec quoi les nourrirez-vous ? s'écriaient-ils. La chasse va bientôt disparaître. Aucun animal domestique ne saurait prospérer dans cet affreux climat. Nos colons en seront réduits à attendre qu'on leur envoie de la viande du Royaume-Uni — et alors voyez dans quelle position vous les mettez !"

Réponse : aujourd'hui, en 1882, c'est nous, le Canada, qui fournissons de la viande aux marchés de l'Angleterre !

L'éloge du froid est plus facile à faire que celui de la chaleur. La raison en est fort simple. La chaleur entraîne des inconvénients qu'on ne peut éviter, tandis que le froid apporte avec lui un principe de santé indiscutable. Mais... cette affreuse neige ; ce froid à tout rompre... !

Voyons ce que sera la température de notre pays dans les âges à venir :

L'humidité produite par les grands boisés est incontestable. Dans ces conditions, le soleil ne pénètre pas jusqu'au sol ; le terrain spongieux, au pied des arbres, retient facilement une partie des eaux du ciel ; la respiration des plantes, petites et grandes, rejette dans l'atmosphère des masses d'air vicié. L'influence de la forêt est donc énorme sur la température, surtout dans les pays placés, comme la France, sous la zone dite tempérée. Supprimez les arbres, l'astre du jour chauffera la terre, celle-ci sera irriguée par l'agriculture — un climat plus doux se fera sentir. C'est ce qui a eu lieu dans les parties basses de la France. Pour ce qui est du froid en lui-même, on a vu récemment (siège de Paris, 1870) la Seine gelée au point de servir au transport d'un matériel de guerre. C'est assez "gaulois", quoi qu'on en dise.

La disparition des forêts ayant produit une élévation de température dans la France, en serait-il de même au Canada ? Impossible ! Le nord est trop acculé sur nous. La comparaison avec la France n'est pas soutenable. Si nous abattons la lisière extrême des forêts qui nous préservent de l'influence du pôle, nous ouvrirons plus grande que jamais la porte au froid — un froid de loup, qui nous dévorera. Il est vrai que nous sommes sur la latitude de la Rochelle, Lyon, et Genève, à soixante et dix lieues au sud de Paris. Plusieurs en concluent que nous finirons par jouir du même soleil que nos cousins du midi de la France ; en d'autres termes, que le nord devrait être aussi près de Versailles que du lac Saint-Jean. Géographiquement, cela est exact ; mais si on parle des frimas, des neiges, de la glace, du froid, tout change ! Le Canada est comme une annexe des contrées polaires. Les terres se touchent, se suivent, se ressemblent, sont soumises aux mêmes variations de l'air, à quelques différences près. La France a des espaces énormes de mer libre et d'îles prospères — les Hébrides, l'Ecosse, l'Irlande, l'Angleterre — au nord de ses frontières : ce sont autant de murailles de



Chine qui la protègent. Cela seul suffirait pour la rendre supérieure à notre pays ; mais que dire du *Gulf Stream*, ce courant d'eau bouillante, large et fort comme plusieurs fleuves Saint-Laurent, qui, à l'ouest et au nord, lui forme une ceinture de calorique, dont l'atmosphère, véritable serre-chaude, pénètre l'air de son littoral et y fait la pluie et le beau temps ! De ce côté-ci de l'Atlantique, à l'ouest, loin de posséder une chaudière en ébullition qui dégourdit notre air, nous avons le fameux courant polaire qui frôle le Labrador et qui dépasse Terre-neuve en tirant au sud. C'est le porteur de banquises. Pour surcroît de plaisir, nous avons au dos la baie d'Hudson, chargée de glaces flottantes depuis le jour de l'an jusqu'à la Saint-Sylvestre. Le Canada, en un mot, confine aux déserts de neige où la végétation est à peu près inconnue. Et puis, le froid marche. Oui, il marche ! il pousse au midi ; il nous envahira, comme il a fait ailleurs, soit par secousses, soit par gradation, sans merci, sans crier gare ! Il n'est plus question de savoir si nos arrière-petite-neveux chaufferont leurs poêles à meilleur marché que les nôtres. Ce qui est commencé s'achèvera ; or, la marche du froid est commencée de longue date. Il fut un temps où la zone glaciaire était habitée par des animaux dont les espèces n'existent plus que dans les climats chauds — l'éléphant, par exemple. La découverte d'une multitude de ces animaux dans un état parfait de conservation, au milieu des glaciers du nord, fait voir qu'un déluge de froid s'est abattu brusquement sur eux et les a tués sur place en quelques heures. Consultons l'Histoire : Il y a sept ou huit siècles, les Islandais fréquentaient les bouches du Saint-Laurent ; ce fleuve arrosait un beau pays, d'un aspect plus engageant qu'il ne l'est de nos jours. Vers cette époque, le Groënland renfermait plusieurs villes ; un évêché relevant de Rome y existait. Tout a disparu subitement, au quatorzième siècle ; le froid y a causé un cataclysme qui rappelle ceux des âges plus éloignés et dont les géologues ont constaté les ravages. Depuis cinq cents ans, le Groënland n'est plus habitable pour les races civilisées. L'Islande, jadis si florissante, se dépeuple à cause de la rigueur progressive du climat. Le Canada se trouve aujourd'hui à l'extrême limite des contrées habitables. Vienne un autre effort de la nature dans le sens mentionné ci-dessus, et ce sera à notre tour d'y passer ! Le phénomène de l'invasion graduelle du globe par la basse température est non-seulement visible sur terre, mais aussi sur mer. Géologiquement parlant, nous sommes dans l'âge des banquises. On constate que, depuis cinq cents ans, celles-ci ne font qu'augmenter en nombre et en volume, et qu'elles fréquentent de plus en plus les côtes de notre voisinage. Cela n'a rien qui doive surprendre, étant donné le double fait que le dépôt du froid fixé au pôle s'étend sans cesse, et que le courant glacé du nord se dirige de notre côté.

Récemment, quelqu'un a conçu le projet de nous doter d'un printemps perpétuel. La proposition part d'un bon cœur. Il suffirait, dit-on, de fermer le détroit de Belle-Isle — une passe de vingt-sept lieues de longueur sur quatre de large — et tout serait changé. Les banquises ne s'y aventureraient plus, le golfe Saint-Laurent s'en porterait mieux, et nous aussi ! Par malheur, ce n'est pas des rares banquises égarées dans nos eaux que nous avons le plus à nous plaindre. Le nord avance sur le Canada. Il y a mille ans, notre pays devait jouir de

la température de l'Etat de New-York. Dans quelques siècles, il sera semblable aux rivages du golfe de James, prolongement de la baie d'Hudson dans nos terres. La seconde édition de l'*Histoire des Canadiens-français* paraîtra peut-être à la Floride, parce que nous aurons été chassés par l'invasion définitive des terres neiges. Le globe va en se refroidissant. Il ne manque pourtant pas d'exercice physique, puisqu'il voyage à raison de neuf mille lieues à l'heure, et qu'il a commencé sa course en prenant une certaine dose de chaleur — témoins les volcans ; mais, à mesure que les années succèdent aux années, il tremblotte davantage, et les magasins de froid qui sont situés au pôle sud comme au pôle nord, déversent aux régions centrales un flot toujours grossissant de brouillards, de neiges et de glaces qui finiront par rester ici en permanence.

Laissons de côté cette perspective peu réjouissante, et parlons un peu de l'automne et du printemps.

Les mois de septembre et octobre sont les plus beaux de l'année ; car il ne fait alors ni chaud ni froid, et l'air est aussi pur qu'en hiver. Le printemps n'est qu'une longue suite de l'hiver. Qu'on nous permette de reproduire ici une lettre écrite par nous sur ce sujet :

“ O printemps, jeunesse de l'année ! chantent les poètes d'Espagne et d'Italie. A leur imitation, les poètes du Canada s'exclament : O printemps, jeunesse de l'année !

“ Pardonnez, messieurs, le compte n'y est pas, vous faussez la mesure ; trop de réminiscence de la Grèce et de Rome. Question de latitude et même de longitude. Ne pas confondre avec la porte à côté.

“ Des plages de Gaspé jusqu'au fond des Mille-Îles :

la température de l'air, comme disait Samuel de Champlain, est bigrement désagréable tant que le mois de juin n'a pas fait son apparition. Où avez-vous vu des feuilles aux arbres avant le huit ou le dix de mai ? A la Fête-Dieu, qui tombe ordinairement du premier au vingt juin, c'est à peine si nous avons des lilas.

“ Vous dites :

Les lilas sont en fleurs. Déjà, fraîches écloses,  
Au souffle de l'été vont s'éveiller les roses.

“ Mettons la date. Pour Nice et la Bulgarie, c'est mars ; pour nous, cela arrive l'été et pas du tout au printemps. Les roses ne consentent à sourire dans nos climats que sur la fin de juillet.

“ Et dire que nos poètes saluent avec enthousiasme les froidures de mai, les glaces d'avril, les giboulées de mars ! Cela se pratique en Europe, voyez-vous !

“ M. Siméon Lesage m'a jadis reproché trois petits couplets intitulés : *Mai*, trop chauds pour la saison, disait-il. J'étais si jeune ! Je croyais encore au calendrier. Et puis, l'inspiration était venue dans les bocages enchanteurs de Chippewa, à quelques arpents des chutes Niagara, par un beau vingt-quatre mai, après avoir bu un *toast* à la santé de la reine, en bonne et joyeuse compagnie. Niagara donne des cerises de France à la Saint-Jean-Baptiste. C'est loin de Québec ! Le Canada, pour nous, c'est la province de Québec.

“ Je vais lui dire son fait, à ce joli mois de mai ! ” s'écriait Lesage. Et là-dessus il rédi-geait des alinéas terribles... qui ne paraissent pas avoir produit grand résultat ; car on chante toujours les délices imaginaires de notre printemps, comme si nous avions un printemps.

“ Hier encore, on me disait : “ Voilà la navigation qui s'ouvre. ” Je répondis : “ Attendez le dernier jour d'avril, selon la coutume. ”

“ Nous avons enlevé les doubles-châssis, ” dit un autre. Un mois trop tôt, comme de coutume.

“ Il faudrait démonter les poêles, ” assure celui-ci. Pas avant le quinze de mai, mon bon, et encore vous le regretterez au temps de la canicule, par une journée de pluie et de vent froid, comme de coutume.

“ Pourquoi portez-vous ce casque de fourrure en plein milieu du mois d'avril ? — Parce que j'ai la tête glacée ; et vous ? — C'est vrai, le rhume n'est pas loin. ” Eh bien ! mettez aussi votre casque. Il faut se guider sur la température, et non pas d'après le calendrier.

“ Mais le ciel est bleu comme en Italie ; pas de brouillards ; la terre est découverte, les corneilles sont de retour, les forestiers reviennent en foule, c'est la fin de l'hiver. ” Oui, une fin qui ressemble à un épilogue en deux volumes. A quoi vous sert d'être né sur nos bords, de père en fils, depuis sept générations, si vous n'avez pas appris à mieux juger du temps ? Vous êtes de force à acheter un almanach.

“ Lorsque je rencontre, à la ville ou à la campagne, une apparence de printemps, il me prend fantaisie de réciter ces vers de Victor Hugo :

Si vous n'avez rien à me dire,  
Pourquoi passez-vous par ici ?

“ Il est vrai que le printemps fait, chaque année, le tour du monde ; mais, en voyageur capricieux, il ne suit pas une latitude fixe. Son plaisir est de contourner les îles et les continents. Un rien le fait biaiser. La moindre montagne le rend peureux. Ce n'est pas lui qui se mettrait à la recherche des enfants du capitaine Grant. Après avoir réjoui des contrées qui ne sont pas plus au nord que la nôtre, il fait un raccroc et incline au sud, exerçant contre nous une sorte de vengeance. Où cela remonte-t-il ? A quelque désagrément qu'il aurait eu avec les sauvages du Canada ; car, dès avant Jacques Cartier, il exécutait strictement le même programme, preuve que ce n'est pas à nous qu'il en voulait. Faudrait lui apprendre que les sauvages sont disparus, et tâcher de conclure la paix avec lui pour notre compte particulier. Il ne s'agit pas d'être fiers, puisque nous ne sommes pas fautifs. Peut-être aussi vaudrait-il mieux confier l'affaire au gouvernement et à ses ingénieurs. On assure qu'il suffirait de barrer le détroit de Belle-Isle, d'attirer sur nos côtes un bras du *gulf stream* et de dégeler la baie d'Hudson. Le “ public intelligent ” se prononcera sur l'à-propos de l'entreprise. Nous n'en voulons qu'aux poètes, gens fort aimables mais têtus, qui persistent à vouloir nous faire prendre des mottes de terre pour des coquelicots. ”

Le départ des récriminations est belle, comme on voit. L'éloge et le blâme peuvent sortir

de la même plume, et l'on ne dira point que nous soufflons le froid et le chaud, bien qu'il s'agisse ici de la température.

Ce qu'il faut étudier avant tout, c'est le type canadien, emprunté à la France par le sang et la langue, modifié par le climat, le mode d'existence et les besoins du pays nouveau. Les citations appropriées valent de l'or dans ces matières : " Cette rude saison, écrit M. Rameau, n'était point au Canada si effrayante que l'on veut bien croire ; c'était, au contraire, l'époque des divertissements. Les Français avaient importé dans ce pays, nous l'avons dit, la patrie tout entière, et avec elle la gaité, la sociabilité, l'entrain traditionnel ; ils avaient conservé avec soin les chroniques populaires, les chansons, les danses de la mère-patrie. Aujourd'hui encore, après plus de deux cents ans d'émigration, le Français entend avec ravissement dans les campagnes du Canada les refrains champêtres qui ont bercé son enfance. Ces chants, mêlés de récits et de danses, jetaient une vive animation au sein des nombreuses familles pendant les veillées ; les journées étaient employées en chasses et en longues courses sur la neige. L'impossibilité de tout travail, jointe à la verve du caractère français, faisait donc de cette saison difficile la véritable saison du plaisir : les relations et les voyageurs américains ne tarissent point d'étonnement, d'admiration et d'éloges sur le bonheur gai et simple de la vie quasi-patriarcale de ces bonnes gens. Ceux-ci du reste, à notre sens, entendaient l'existence beaucoup mieux que leurs voisins, dont les tristes jours de fête, avec leur air désolé, ont été une des causes essentielles de cette morosité américaine, pleine d'ennui, sans être au fond plus vertueuse que notre folle gaité. Un certain abandon et un peu de joie au cœur sont aussi nécessaires dans la vie humaine que le travail lui-même. Pour faire un homme complet et fort, il faut sans doute une juste mesure dans le goût du plaisir, mais il en faut une aussi dans la contrainte que l'on impose aux ressorts de l'esprit : il faut que ceux-ci puissent se détendre, sous peine d'être faussés ; et il n'est point douteux que cet excès de maussaderie, qui est le fond du caractère américain, ne soit pour une grande part dans l'imperfection disgracieuse de leur intelligence et dans les défauts graves de leur société. L'Anglais n'était point naturellement ainsi ; s'il n'a pas la même gaité que nous, il a la sienne propre, il a cette *humour pretty* célébrée par ses vieux chansonniers, par Chaucer, par Walter Scott, et qui n'est point dénuée de charmes. Mais chez l'Américain, le puritanisme, puis ensuite la passion du comptoir, ont dénaturé ces instincts primitifs. Le colon français avait mieux partagé sa vie, et il en a gardé un plus heureux caractère. Si l'on nous objecte qu'il a perdu ainsi bien du temps mieux employé par les Américains, nous répondrons que ce n'est pas même sur un siècle que l'on peut juger l'avenir d'un peuple ; il y a des points, surtout dans le monde moral, où l'on cherche en vain à gagner de l'avance et où le temps est un élément indispensable, qui trouve toujours tôt ou tard son compte. — Le temps est de l'argent — soit, mais il y a du temps qu'il faut savoir perdre, comme il y a des dépenses qu'il faut savoir faire, et de même que l'avare est un mauvais économiste, de même aussi ces Harpagnons des heures pourraient bien avoir perdu beaucoup de temps tout en croyant en gagner ; ce n'est point un siècle qui suffit à apprécier ces choses, et ce n'est que la suite de l'histoire qui nous

apprendra si ces progrès trop hâtifs des premiers jours ne se payeront pas plus tard par une impuissance prématurée. C'est entre le travail et la gaîté que se poursuivait en Canada l'établissement de la colonie, et chacun était entretenu dans cette riante liberté d'esprit autant par son aisance que par la modestie de ses goûts... Le grand froid même de ces climats n'était point ce que l'imagination le fait, et nous devons signaler ici une des grandes erreurs dans lesquelles sont tombés la plupart de ceux qui se sont occupés de colonisation. Nous voulons parler de la préférence donnée généralement aux pays chauds sur les pays froids ; cette opinion provient peut-être des gens de bureau qui dirigent ces sortes d'affaires ; car les pays chauds sont plus agréables pour l'homme de loisir et pour celui qui ne se livre point à des occupations pénibles ; mais ils n'offrent au travailleur que des inconvénients : il y travaille moins et s'y fatigue plus vite ; il ne peut se défendre contre la chaleur, tandis que l'activité même de son labeur le met naturellement à l'abri du froid. D'autre part, les pays chauds sont généralement moins salubres que les pays froids ; la mort et la maladie y éclaircissent les rangs des colons ; enfin, considération capitale, la race européenne — et nous le prouvons par maints exemples — ne multiplie pas dans les pays chauds comme dans les pays froids ; il faut donc dans les premiers beaucoup plus d'émigrants et de frais pour arriver au même résultat de travail et de population. C'est pourquoi nous concluons que, pour toute colonie où l'on cherche à établir un supplément, une extension de la mère-patrie, les régions d'un froid modéré sont très supérieures aux pays qui séduisent d'abord par la douceur de leur climat, et entre les deux excès, le plus nuisible est celui du chaud. L'hiver du Canada ne fut donc jamais une difficulté majeure pour l'installation des colons : le bois abondait pour se faire de solides et chaudes demeures, et pour prodiguer dans l'âtre le feu gai et pétillant des veillées d'hiver ; une vie active et laborieuse faisait le reste."

Le père Bressani assure qu'en seize ans qu'a subsisté la mission dans le pays des Hurons, il s'y est trouvé en même temps jusqu'à soixante Français, dont plusieurs étaient d'une complexion assez délicate ; que tous étaient fort mal nourris, et qu'ils avaient, d'ailleurs, à souffrir au-delà de ce qui se peut imaginer — et que personne n'y mourut.

Les étrangers se disent : " Il tombe chaque année, sur le sol du Canada, trois ou quatre pieds de neige ; l'hiver doit y être exécrable." Renversons ce raisonnement de fantaisie. Apprenons aux Français qui grelottent chez eux de novembre à avril, et aux Anglais figés par les brumes et les " soupirs du vent," que l'hiver canadien ne nous a jamais fait regretter les oignons d'Égypte. Nous n'avons rien qui ressemble à l'état misérable des sauvages découverts par nos pères. Si le climat de ce pays est parfois rigoureux, nos habitations, notre nourriture, nos vêtements sont des préservatifs efficaces contre ses atteintes. Une foule de bienfaits découlent des changements radicaux de température par lesquels nous passons de janvier à juillet, bienfaits que les populations de l'Europe n'éprouvent point, malheureusement. Le soleil luit pour tout le monde, et ici plus que partout ailleurs, tant au réel qu'au figuré.

" C'est un fait bien remarquable, dit encore M. Rameau, que la race européenne devient

de moins en moins féconde à mesure qu'elle dépasse une certaine zone plus ou moins rapprochée de l'équateur, selon les climats divers, si bien qu'en certains climats il ne paraît même pas qu'elle puisse constituer une souche véritable, comme on le voit dans les colonies fort anciennes du Sénégal, de l'Hindoustan et des îles de la Sonde, où les Européens se sont rendus en grand nombre, et où se trouvent à peine quelques familles créoles. Dans les Antilles, la race blanche ne progresse pas, et si elle s'y maintient, ce n'est guère que grâce à l'immigration continue de nouveaux Européens. Les Espagnols et les Portugais nous offrent bien quelques exceptions dans l'Amérique centrale et méridionale ; mais, si on distingue dans la population de ces contrées, à travers son assimilation, la portion qui descend des indigènes et celle qui appartient au sang mêlé, on s'apercevra que la véritable race européenne est encore bien peu nombreuse dans ces pays, et que sa progression a été fort peu sensible. Aux Etats-Unis mêmes, nous sommes persuadé qu'une différence doit être établie déjà entre la progression naturelle des Etats du nord et celle des Etats du sud, et nos Français de la Louisiane n'offrent rien qui puisse être comparé avec le développement de ceux du Canada et de l'Acadie."

Nous ne nous imposerons point la tâche de prouver que les Canadiens-français sont beaucoup plus robustes, tout aussi agiles, et doués d'une intelligence qui n'en cède aucunement à leurs frères de France — cela est superflu. Loin d'avoir dégénéré, le Canadien s'est refait une santé, une vigueur corporelle dont le Français n'offre que de rares exemples.

Loin d'avoir laissé décroître son intelligence, le *créole* canadien, abandonné il y a un siècle, dans une pénurie complète d'instruction, s'est mis à l'œuvre et il a atteint le niveau où se maintiennent les peuples les plus intelligents du globe. Notre histoire abonde en preuves de cette nature. N'avons-nous pas été les pionniers des idées politiques, non-seulement en Canada, mais dans toutes les colonies anglaises ? N'est-ce pas nous qui avons donné le branle dans les colonies à ce mouvement de l'administration des affaires publiques basée sur la responsabilité entière des représentants du peuple et des ministres ? Bien des pays d'Europe n'en sont pas encore là, quoi qu'ils fassent pour y parvenir.

Trop de théories extravagantes ont reçu le jour à notre sujet pour qu'il soit possible de les réfuter toutes. Contentons-nous ici d'en parler à la légère.

D'abord, nous jeûnons beaucoup ! C'est au point que la privation de viande nous a fait dégénérer de nos ancêtres, et que nous sommes presque incapables de travailler !!! A cette assertion ridicule, il y a mille réponses.

Le docteur Hingston, un Anglais de Montréal, disait dans une convention médicale tenue récemment à Paris : " La nourriture de l'Habitant consiste principalement en viande, surtout en lard dont on fait une grande consommation. En supposant que l'état fourni par M. Louis Blanc sur la quantité de nourriture consommée par les classes ouvrières, dans les différentes parties de l'Europe, soit correct, la quantité consommée par les Canadiens-français est de beaucoup plus considérable. Au Canada, la plupart des familles mangent de la viande à chaque repas. Le désir des viandes grasses devient presque irrésistible, surtout lorsque les

hommes sont obligés de faire des travaux très pénibles à une température basse. Les Canadiens-anglais n'ont pas encore donné les mêmes signes de progrès. Au physique, ils ne sont pas, comme les Canadiens-français, supérieurs à leurs ancêtres, parce qu'il ne s'est pas encore écoulé assez de temps depuis leur arrivée pour ressentir les effets de l'acclimatation. Cependant il s'est écoulé assez d'années pour détruire la prophétie du docteur Knox, lequel soutient que, si l'émigration européenne n'alimentait pas constamment les peuples de ce continent, ce dernier retournerait à l'homme rouge — le sauvage — à titre de propriétaire unique."

Le fils d'un Européen, s'il naît dans une colonie, est appelé créole. Les dictionnaires, les encyclopédies, les romans nous apprennent que les créoles sont faibles de corps, maigres, grêles, nerveux. Il y a même un mot, "créoliser," qui exprime l'inactivité, la nonchalance, la mollesse. Cela peut être vrai sous les tropiques, mais ce verbe n'a certainement jamais été conjugué au Canada.

Nous n'avons rien du type créole convenu, et voici pourquoi : Le globe se divise en plusieurs régions ou zones, que nous appellerons le grand nord, le petit nord, les pays tempérés, puis les contrées tropicales. Comment une règle uniforme s'appliquerait-elle aux habitants de lieux si divers ? Pourquoi donc mettre tous ensemble, dans un même moule, les peuples américains ? Nous différons autant les uns des autres, que les Italiens, les Allemands, les Anglais et les Russes entre eux. Ainsi, nous, créoles canadiens-français, nous sommes à cheval sur le petit nord et la région tempérée, site éminemment favorable à la constitution physique, tant de l'homme que de la bête. A deux degrés de nous, vers le pôle, il fait trop froid ; à trois degrés au sud, la température est accablante. Les créoles français des Antilles ne nous ressemblent pas plus qu'un Asiatique ne ressemble à un Normand.

Sous le ciel brûlant du tropique, les exhalaisons du sol, les pluies incessantes de l'hiver et mille causes particulières à ces climats abattent les forces de l'individu, le réduisent à l'état de "créole créolisant," et s'opposent en fin de compte au développement de la race.

Chez nous, l'hiver, qui nous impose le casque et les mitaines, accroît nos ressources physiques au lieu de les amoindrir.

Ces vérités, si simples, n'ont pas cours en Europe. A nous de les y répandre... mais, hélas ! notre presse n'atteint pas si loin.

Que n'a-t-on pas écrit à notre sujet ? Traités en Esquimaux par les uns, relégués dans la catégorie des sous-races par les autres, nous comparaissons fréquemment devant le tribunal d'une certaine science, qui rend ses arrêts d'après les cancons de voyageurs inventifs, ou sur des raisonnements que faussent les préjugés.

Celui-ci remarque que les Canadiens-français ont le teint basané, et en conclut qu'ils sont des métis ; cet autre est surpris de leur pâleur, mais il l'explique par l'usage des poêles de fonte, que, dit-il, nous chauffons à outrance.

En voici un troisième qui constate que notre nourriture se compose, presque exclusivement, de laitage et de légumes. Plus loin, on démontre qu'il n'en peut être autrement, vu le grand nombre de jeûnes que la religion catholique nous prescrit. Maigres, fluets, petits de

taille, tel est notre portrait. Cela est si vrai que, lorsqu'il s'est agi de construire le Grand-Tronc, nous n'avons pu fournir que des hommes en état de travailler par demi-journées ! Des créoles créolisant ! Il faut mettre ici, lecteur, quinze points d'exclamation.

Que deviennent donc nos habitants, nos voyageurs, nos coureurs de bois ? L'histoire du Canada se refait en Europe sur un modèle étrange !

S'il est un endroit au monde où l'on mange copieusement, et d'excellentes viandes, c'est ici. Cette abondance date de plus de deux siècles. En nous comparant, du haut en bas de l'échelle, avec les populations de l'Europe, nous l'emportons de cinquante par cent, sinon davantage, sous ce rapport.

Pour la force musculaire, la vitalité, la somme de résistance à la fatigue, nous dépassons la mesure ordinaire.

Dans toutes nos luttes où la vigueur physique a dû se manifester, nous avons éclipsé les hommes des autres origines.

Nous étions, il y a un siècle, soixante et dix mille âmes. Nous sommes maintenant un million et demi : vingt-cinq fois plus !... sans avoir reçu de secours du dehors. Des familles de quinze, vingt et vingt-cinq enfants se rencontrent dans toutes nos paroisses — le vingt-sixième, on le donne au curé, qui l'adopte et le fait instruire. Charlevoix écrivait, il y a cent cinquante ans : " Dieu répand sur les mariages, dans ce pays, la bénédiction qu'il répandait sur ceux des patriarches." La statistique nous enseigne que le peuple canadien-français est celui qui fournit le plus de centenaires.

Pareille vitalité ne peut exister que chez des individus physiquement parfaits.

Un écrivain qui porte un nom retentissant, M. Duvergier de Hauranne, a classifié les deux races qui habitent le Canada. Sa méthode est neuve : Petits hommes, amaigris, souffreteux, noirs—*Canadiens* ; beaux garçons, grands, replets, vigoureux, teint animé—*Anglais*.

Liseurs de romans, nourris d'idées en l'air, les sept-huitièmes des touristes qui nous entrevoient ne prennent pas la peine de nous tâter le poulx. On leur opposerait tous les fiers-à-bras célébrés par M. Montpetit qu'ils persisteraient encore à méconnaître les nerfs et les muscles des Canadiens !

La mère de l'Incarnation disait, il y a juste deux cents ans : " Cela est étonnant de voir le grand nombre d'enfants, très-beaux et bien faits, sans aucune difformité corporelle." M. Aubert de la Chesnaie, quelques années plus tard, s'exprimait ainsi : " Les Français du Canada sont de corps bien faits, agiles, vigoureux, jouissant d'une parfaite santé, capables de soutenir toutes sortes de fatigues, et belliqueux ; ce qui a fait que les armateurs français, pendant la dernière guerre, ont toujours donné le quart de plus de paie aux Français-canadiens qu'aux Français de l'Europe. Toutes ces avantageuses qualités corporelles, dans les Canadiens-français, viennent de ce qu'ils sont nés dans un pays d'un bon air, nourris de bonne nourriture et abondante ; qu'ils ont la liberté de s'exercer, dès l'enfance, à la pêche, à la chasse et dans les voyages en canot, où il y a beaucoup d'exercice." Vers le même temps, Bacqueville de la Potherie disait la même chose.



Ainsi, après soixante ans d'existence au Canada, la race française se ressentait déjà considérablement de l'heureuse influence du pays.

Un peu plus tard, vers l'époque de la conquête, Bougainville observe que nous surpassons de beaucoup nos ancêtres dans les exercices fatigants et dans les longs voyages.

Depuis lors, les Anglais et les Américains ont toujours préféré nos voyageurs à ceux des autres nationalités. Les explorateurs, comme Carver, Franchère, Simpson, Franklin, n'ont confié leur sort qu'à nos compatriotes, pour des entreprises qui, aujourd'hui encore, effraient l'imagination. Au moment où nous écrivons, le *Canadian Illustrated News* proclame la nécessité de recourir à l'aide des Canadiens-français, si l'on persiste à vouloir atteindre le pôle nord. Ce journal constate, avec tous ceux qui ont lu les récits d'expéditions de ce genre, que les Européens faiblissent régulièrement à un point nommé du voyage où nos gens commencent à peine à trouver le temps dur, suivant leur expression. De pareils témoignages, venant de ceux qui nous connaissent, valent mieux que les théories conçues à quinze cents lieues de nous.

Tant que l'on ne nous transportera pas à la Havane, sous la ligne, dans les pays où fleurit l'oranger, les créoles créolisant seront inconnus parmi nous.

Écoutons M. Ferland : " Se formant sous un climat sain quoique rigoureux, menant une vie frugale, éprouvée par les travaux de la terre, par les fatigues des voyages, par les dangers de la guerre, la population du Canada se développait forte et vigoureuse. Les constitutions affaiblies succombaient sous ces rudes épreuves, tandis que les individus à tempérament robuste résistaient, et devenaient les fondateurs de races acclimatées et vivaces."

Charlevoix dit : " Tout est ici de belle taille et le plus beau sang du monde, dans les deux sexes." Cent ans plus tard, M. Pavie parle tout autrement : " Un long séjour en Amérique, dit-il, a fait perdre au créole canadien les vives couleurs de sa carnation. Son teint a pris une nuance d'un gris foncé. Ses cheveux noirs tombent à plat sur ses tempes, comme ceux de l'Indien. Nous ne reconnaissons plus en lui le type européen, encore moins la race gauloise."

Et tout ce déploiement d'imagination est fait pour soutenir une théorie, à savoir : que l'Européen transplanté en Amérique doit nécessairement produire des sauvages !

Grande dispute au-delà de l'Atlantique, à notre sujet. Les uns ne voient en nous que des métis ; les autres nous classent encore parmi les blancs, mais à condition qu'on leur permettra de dire que nous sommes dégénérés et que la race s'éteint ; une troisième école prétend que les Anglais ont seuls le privilège de subsister et de multiplier dans les colonies.

Pendant que la science nous étudie, rien ne nous empêche de continuer à vivre et à jouir de la constitution physique dont le ciel nous a si libéralement doués.

Charlevoix, qui a si mal compris certaines choses qu'il n'a pas vues, mais dont l'esprit observateur a saisi ce qui se passait sous ses yeux, écrivait en 1720 : " On ne voit point en ce pays de personnes riches, et c'est bien dommage, car on y aime à se faire honneur de son bien, et personne presque ne s'amuse à thésauriser. On fait bonne chère, si avec cela on peut

avoir de quoi se bien mettre, sinon, on retranche sur la table pour être bien vêtu. Aussi faut-il avouer que les ajustements font bien à nos créoles. Tout est ici de belle taille, et le plus beau sang du monde dans les deux sexes ; l'esprit enjoué, les manières douces et polies sont communs à tous ; et la rusticité, soit dans le langage, soit dans les façons, n'est pas même connue dans les campagnes les plus écartées. Les Canadiens, c'est-à-dire les créoles du Canada, respirent en naissant un air de liberté qui les rend fort agréables dans le commerce de la vie."

Si Charlevoix est ancien, il n'en est pas moins vrai que le type qu'il retrace est encore au grand complet dans nos campagnes. A la ville, d'inévitables changements se sont produits, mais seulement dans certains détails. Le fond est resté partout le même.

Comment donc un écrivain de notre siècle, M. Pavié, a-t-il pu dire : " L'Acadien, le Canadien, ou mieux le Français a puisé au fond des forêts du Nouveau-Monde ce qui lui manquerait en France, grâce à son heureux climat : le désir irrésistible de changer de lieux, de tout entreprendre, d'être dans une année cultivateur, marin, constructeur, pêcheur et charpentier. Il a perdu l'air gai<sup>1</sup>, la physionomie expansive de nos paysans, mais ses membres robustes, endurcis à la fatigue, aux privations, sont dignes des anciens Francs ; son visage grave et parfois mélancolique dénote l'homme consommé dans les choses de ce monde, qui n'a jamais su lire<sup>2</sup> ni spéculer, mais éprouver et sentir. Ainsi c'est au Canada qu'il faut aller chercher les traces de ce que nous fûmes jadis, quand la Gaule n'était que forêts à peine entamées par les bourgades et les villages, tant il est vrai que le climat influe d'une manière toute puissante sur notre organisation, et que l'aspect de la solitude<sup>3</sup> emplit l'âme au point de faire perdre les primitives idées de société ? "

L'abbé Brasseur de Bourbourg raconte qu'un Américain, résumant une conversation qui avait roulé sur l'altération non-seulement des traits physiques, mais aussi du caractère qui distinguent les Yankees des Anglais, lui aurait dit : " Par la figure et par le caractère, nous sommes devenus des Hurons." Il faut être de la force de l'abbé Brasseur pour écrire que les Américains ont emprunté quoi que ce soit des Hurons ou de n'importe quelle tribu sauvage ! Cet écrivain est le même annaliste phénoménal qui s'est mêlé de " composer " une histoire du Canada. Des gens consciencieux et très bien posés le citent comme une autorité en matières américaines. Il a écrit sur les antiquités du Mexique, sans réussir à contenter les antiquaires ; mais son raisonnement sur la dégénérescence des Canadiens est fort du goût de M. Pavié, qui est venu au Canada et qui, comme nous l'avons vu, confirme les opinions de l'abbé.

Eh bien ! est-ce que nous ne serons pas plus longtemps Gaulois ? Il va donc falloir redevenir sauvages ?

<sup>1</sup> Notre gaité est proverbiale.

<sup>2</sup> L'instruction des Canadiens est supérieure à celle de la plupart des peuples civilisés.

<sup>3</sup> Une solitude comparable à celle des plus belles provinces de France.

Sauvages ! Pourquoi ne serions-nous pas différents des Français, puisque notre sang est mêlé avec celui des Indiens ?

Ce raisonnement a été, jusqu'ici, victorieux partout. Il n'a qu'un défaut, c'est d'être basé sur un fait imaginaire.

Dès l'origine de la colonie, on mit des obstacles aux mariages des blancs avec les sauvages, et cela parce qu'on s'apercevait que les Français, loin de civiliser les indigènes, adoptaient leur genre de vie, devenaient sauvages, en un mot, tant la vie des bois exerce de l'empire sur les imaginations vives.

La généalogie de chacune de nos familles est retracée. On peut se convaincre, en analysant ces travaux, que dix ou douze mariages seulement entre blancs et Indiens ont eu lieu dans le cours du premier siècle de la colonie. La plupart de ces unions n'ont laissé aucune descendance. Et voilà sur quoi on s'appuie pour nous mettre au rang des " fils de la nature."

L'erreur que l'on commet sur ce point est doublement curieuse. Sans l'aide des renseignements les plus simples, on nous infuse du sang algonquin dans les veines ; puis on s'empresse de raisonner sur ce " fait acquis," et d'en conclure que nous sommes dégénérés. Or, il n'y a qu'à voir, dans le Nord-Ouest, si la trempe du Français s'est amollie au contact des tribus sauvages. Nous avons, là-bas, un groupe de nos gens qui s'y sont mariés avec des femmes indiennes. Leurs enfants composent la population la plus intrépide, la mieux charpentée physiquement qui existe dans l'Amérique du Nord.

Il s'en suit que si les familles françaises des bords du Saint-Laurent s'étaient alliées aux indigènes, le peuple qui serait sorti de cette combinaison posséderait encore plus de force physique que celui d'à présent. Où sont les calculs de la science ?

Knox affirme que les *sous-races*, c'est-à-dire les descendants de race saxonne et de race gauloise, qui ont peuplé les Etats-Unis et le Canada (les Yankees et les Canadiens-français) portent des marques de modifications du type primitif qui attestent que ces races ne peuvent se propager et subsister sur le nouveau continent.

Jusqu'ici, les faits ne lui donnent guère raison en ce qui regarde les Canadiens.

Nous servons de *sujet* aux études de deux écoles savantes adverses : les monogénistes et les polygénistes.

Qui dit monogéniste dit partisan de la croyance biblique que l'humanité est issue d'un seul et unique couple : Adam et Eve.

Les polygénistes croient à la pluralité d'origine des races humaines. Selon eux, il y aurait eu autant d'Adam et d'Eve qu'il y a, par exemple, de couleurs dans les races, noir en Afrique, jaune en Asie, blanc en Europe — sans compter l'Amérique et certaines îles du grand Océan.

Entre les deux écoles, la dispute est ouverte depuis longtemps.

En dépit du principe qu'ils soutiennent, les polygénistes ont été forcés de reconnaître que quelques races, transplantées dans un autre pays, y ont subi des modifications, soit pour le mieux, soit pour le pire. On cite les Yankees comparés aux Anglais, les créoles de Saint-

Domingue comparés aux Français, et les Canadiens (créoles du Canada) comparés encore aux Français.

Puisque, en moins de trois siècles, ces nouveaux peuples se sont modifiés au point d'offrir des traits physiques, moraux et intellectuels qui les distinguent des races européennes dont ils sortent, on doit en conclure que le type primitif de l'humanité, représenté par Adam et Eve seuls, a pu se modifier aussi, dans une longue suite de siècles, et produire les variétés de races, peuples et peuplades qui couvrent le globe. C'est la thèse des monogénistes.

Ces derniers donnent raison à la Genèse, mais ils tombent dans l'excès lorsqu'ils citent les Canadiens comme des exemples de modification avancée. Il y a entre les Français et nous des différences faciles à noter, mais non pas très grandes et surtout point à notre désavantage. Ces messieurs de la science ne sont pas exempts des préjugés européens. Rien ne les autorise à nous transformer en sauvages ou en crétins. Le moindre examen, sur les lieux, ferait voir que nous nous sommes améliorés notablement sous le rapport physique, et que nous n'avons rien perdu du côté intellectuel.

Knox, polygéniste enragé, s'empare de l'argument de l'école rivale, et, posant en principe que chaque race d'hommes est un produit local qui, par conséquent, ne saurait vivre en dehors de la région et du climat qui l'ont vu naître, il montre que nous ne pouvons que marcher vers la décadence, nous les Français transplantés d'un bord à l'autre de l'Atlantique. Selon lui, le type européen s'efface chez nous ; le Franc et le Gaulois s'amoindrissent ; le nouveau sol, qui n'est propre qu'à produire des sauvages, nous transfigure dans ce même sens !

— Oui, fort bien, répondent les adversaires ; mais ce n'en est pas moins un signe de la formation ou " création " d'une nouvelle race d'hommes. Cela prouve, une fois de plus, qu'il n'y a eu qu'un type original — Adam et Eve — et qu'il s'est modifié d'âge en âge, sur divers points du globe, de manière à nous faire voir les différences parfois surprenantes qui existent entre les races.

— Ta, ta, ta ! répliquent les polygénistes, ce qui s'observe chez les Canadiens ne peut être qu'un signe de dégénérescence et de mort. Cette race n'étant plus chez elle, c'est-à-dire dans le seul milieu qui lui convienne, elle s'éteint. Nombre de voyageurs et de savants nous portent à le croire.

Voilà bien des preuves contraires !

Il est évident que ceux qui argumentent de la sorte ne savent rien du Canada ; mais leur position dans la science les met à l'abri du doute. On leur donne des professorats, des pensions ; ils sont décorés et respectés à peu près autant que les diplomates, et beaucoup plus que les prêtres.

Ce que nous en disons est uniquement pour faire voir à nos compatriotes combien d'influences diverses et parfois élevées contribuent à nous nuire dans l'esprit du lettré européen. La science offre, à l'heure qu'il est, le spectacle étrange d'hommes considérables s'exerçant à trouver des signes de décadence dans le peuple qui réunit précisément le plus de preuves de sa vitalité passée et présente.

Envoyons aux académies scientifiques une collection de crânes canadiens, avec prière de définir les rapports d'origine qui peuvent exister entre les Québécois modernes et le peuple de Sorel, ou entre ce dernier et celui du Mont-Royal, ou encore entre la race qui borde l'Ottawa et celle qui habite les Trois-Rivières, et surtout pour établir la distinction qu'il y a entre *French Canadians* et Canadiens-français. On nous procurera, sans doute, un pendant à la fameuse dissertation qui place les Saulteux et les Chippewa dans deux classes d'hommes bien distinctes quant à leur origine respective. Les crânes de ces sauvages ont été comparés, étudiés, etc., et ils attestent de deux créations différentes, ce qui n'empêche pas que les Chippewa et les Saulteux sont, comme les *Englishmen* et les Anglais, une seule et même race !

Les mariages entre Européens et sauvages n'ont fourni qu'une très faible part de sang mêlé à la race canadienne. Voici les plus anciens que nous connaissons :

1647, à Québec, Martin Prévost épouse une Algonquine, Marie-Olivier-Sylvestre Manitouabšich. Ils eurent neuf enfants, dont six se sont mariés.

1648, Pierre Boucher se marie à Québec, en premières noces, avec une Huronne instruite. Pas de descendance.

1654, ou même auparavant, aux Trois-Rivières, François Blondeau épouse la fille du chef algonquin Pigarouich ; ils ont laissé plusieurs enfants.

1657, aux Trois-Rivières, Pierre Couc dit Lafleur épouse une Algonquine qui paraît avoir été parente des Pachirini, comme aussi la première femme de Pierre Boucher.

1660, François Pelletier se marie à Québec avec "Dorothée la Sauvagesse." Pas d'enfant ; mais un des fils de Pelletier, d'un second mariage avec une Française, épousa en 1697, à la Sainte-Famille, une Algonquine.

1662, Laurent du Bocq épouse Marie-Félix Arontio, Huronne, à Québec. Ils ont laissé plusieurs enfants mariés, et une religieuse ursuline.

1662, Jean Durand épouse, à Québec, Catherine Annennontak ou Ananonta, Huronne, surnommée "créature de Dieu." Elle avait treize ans. Ils laissèrent plusieurs enfants. En 1672, Catherine, devenue veuve, se remaria avec Jacques Couturier, et, en 1679, en troisièmes noces, à Batiscan, avec Jean, fils d'Étienne de Lafond et de Marie Boucher, sœur de Pierre Boucher.

1667. La mère de l'Incarnation mentionne une sauvagesse confiée à ses soins qui se maria "à un Français qui a une bonne habitation."

1683. Louis Couc dit Montour (fils de Couc dit Lafleur mentionné plus haut) prend une Socokie pour femme "à la manière des sauvages." Sa descendance existe dans le district des Trois-Rivières.

1685. Jean-Baptiste Darpentigny paraît avoir épousé, cette année, une sauvagesse du nom de Madeleine-Thérèse. Il existe encore des sauvages du nom de Darpentigny.

La dernière invention est due au *Times* de Londres — un journal qui devrait nous connaître mieux et depuis plus longtemps que tous ses confrères européens : "Voyez, dit-il, les

Canadiens-français, songez de quelle énergie étaient doués leurs ancêtres quand ils quittèrent la Normandie pour s'établir sur les bords du Saint-Laurent. Que sont-ils aujourd'hui ? C'est le peuple le plus aimable de l'Amérique ; mais la tutelle de la France, puis celle de l'Angleterre, ont abaissé son intelligence presque au niveau de l'aborigène dont il avait su conquérir le territoire."

Voilà deux cents ans que nous habitons ce pays. On nous a trouvé constamment en lutte avec la forêt ou avec les hommes — défrichant le sol, fondant des villes, ouvrant des routes, établissant des villages, des écoles, des collèges. Les guerres des sauvages nous ont coûté de l'argent, du sang et des peines. Les guerres des Anglais nous ont écrasés, parce que la France nous abandonnait contre des forces dix fois supérieures. Après la conquête, les persécutions ont commencé ; nous nous sommes réfugiés sur nos terres, sur ce sol arrosé des sueurs et du sang de nos pères ; les habitants sont restés le corps et la force du pays. Malgré les abus du pouvoir, malgré notre pauvreté, il y avait en nous assez de courage et de valeur intellectuelle pour entreprendre les luttes politiques : nous les avons entreprises résolument. Elles ont duré trois-quarts de siècle, et, pied à pied, nous avons regagné le terrain perdu par la faute de l'ancienne mère-patrie ; nous nous sommes refait politiquement, commercialement, et avec tous les caractères qui constituent une nationalité bien vivace. D'un océan à l'autre, sur les vastes contrées ouvertes à la civilisation par nos pères et par leurs fils, nous sommes aujourd'hui le principal groupe autour duquel se rangent ou contre lequel combattent les phalanges politiques. Le rang que nous occupons après avoir subi des désastres immenses, ferait honneur à n'importe quel peuple, car il atteste de la trempe morale et physique de la nouvelle race, la race canadienne-française.

Il y aurait bien des commentaires à écrire sur cette étrange accusation de dégénérescence. Prenons le paysan d'Europe, l'ancêtre de la famille canadienne : il est resté ce qu'il était il y a deux siècles : ignorant, pauvre, excessivement borné dans les choses de l'ordre politique ; en un mot, il n'est rien et a toujours valu zéro dans les affaires publiques. Tandis que le niveau s'élevait autour de lui, tant du côté de l'intelligence que sous le rapport du bien-être matériel, le paysan d'Europe demeurait stationnaire. Le reste de la population, qui compose avec lui ce que l'on appelle ordinairement "le peuple," loin de progresser, s'est au contraire imbu de passions mauvaises et de principes dégradants qui annoncent plutôt la déchéance que le relèvement de la famille européenne. Nous ne sommes pas aussi *avancés* que cela.

## CHAPITRE VII

MŒURS ET COUTUMES DES PREMIERS CANADIENS : CULTURES, MAISONS, NOURRITURE, DISPOSITION  
DES TERRES.



AUTE de secours de France, les premiers Canadiens se tiraient d'affaire comme ils le pouvaient. La nourriture que leur fournissait la chasse et que donnaient les terres pouvait à la rigueur les dispenser des viandes et des blés de la mère-patrie, mais il n'en était pas de même du linge et des outils. On se tromperait donc beaucoup en pensant que les Habitants vivaient de salaisons et risquaient de mourir de faim, comme du temps de Champlain, lorsque les navires tardaient à paraître. Ce qui les gênait, c'était la restriction des droits du commerce, et avec cela la guerre des Iroquois ; car si, d'une part, les marchandises de provenance européenne étaient tarifées à des prix abusifs, le manque de protection contre l'ennemi rendait, de l'autre côté, l'existence du colon fort misérable. Dans quelques colonies, on avait l'habitude de défendre la culture du sol, afin d'enrichir les marchands ; mais chez nous, ce système n'a jamais existé, de sorte que nous avons vécu, à partir de 1636 à peu près, du produit de nos récoltes ; ce fut le cas pour Beauport et les Trois-Rivières. A Montréal, on se trouva plus gêné. " Dès le commencement de cette habitation (1642-3), dit M. Dollier de Cassé, on avait bien semé un peu de pois et du blé-d'Inde, et on continuait fort cette agriculture tous les ans, mais cela n'était rien à tant de monde ; ils consommaient outre cela beaucoup de vivres qui venaient de France, encore cela n'était-il pas suffisant." Les Cent-Associés, déjà tièdes à l'égard de Québec et des Trois-Rivières, étaient parfaitement froids vis-à-vis de Montréal, et, comme les Iroquois empêchaient les travaux des champs autour de ce dernier poste, la situation de ses habitants était des plus précaires.

" Environ vers ce temps (décembre 1645), on commença, dit le *Journal des Jésuites*, à faire le pain à la maison, tant à cause que celui qu'on nous faisait au four du magasin (des Cent-Associés) n'était pas bon, que parce que l'on se voulait servir du blé du pays, dont on ne se servait point au magasin." Naturellement, les Cent-Associés faisaient venir leur farine de France, et se seraient bien gardés d'en acheter des *Habitants*. D'ailleurs, le sentiment de tous les Français s'écartait des gens du pays : les marchands ne désiraient que la traite ; les religieux, la conversion des sauvages. La mère de l'Incarnation tombe souvent dans cette

erreur. Elle écrivait en 1650 : " Si l'Iroquois poursuit ses conquêtes et ses victoires, il n'y a plus rien à faire ici pour les Français. Le commerce ne pourra pas s'y exercer ; le commerce ne s'y exerçant plus, il ne viendra plus de navires ; les navires n'y venant plus, toutes les choses nécessaires à la vie nous manqueront, comme les étoffes, le linge, la plus grande partie des vivres, comme les lards et les farines dont la garnison<sup>1</sup> et les maisons religieuses ne peuvent se passer. Ce n'est pas qu'on ne travaille<sup>2</sup> beaucoup et qu'on ne fasse des nourritures, mais le pays ne donne pas encore ce qu'il faut pour s'entretenir<sup>3</sup>. La troisième chose qui retarde nos affaires est que, si le commerce manque par la continuation de la guerre, les sauvages, qui ne s'arrêtent ici que pour trafiquer, se dissiperont dans les bois ; ainsi, nous n'aurons plus que faire de bulle, n'y ayant plus rien à faire pour nous qui ne sommes ici que pour les attirer à la foi et pour les gagner à Dieu. Vous pouvez juger de là qu'un évêque ne viendra point ici dans un temps si plein de calamités ; outre que l'Eglise n'y ayant été que passagère, il n'y a que faire de pasteur : je parle dans la supposition que Dieu permet l'extrémité que l'on appréhende." L'année suivante, elle disait : " Croiriez-vous que, pour quarante à cinquante<sup>4</sup> personnes que nous sommes, nous n'avons plus (de farine) que pour trois fournées de pain, nous n'avons nulle nouvelle des vaisseaux qui apportent des rafraichissements à ce pays ! " Et en 1652 : " Nous avons encore souffert cette année une perte considérable par le débris du premier vaisseau, qui est venu faire naufrage au port, où il a échoué sur une roche. Toutes nos farines ont trempé dans l'eau salée, ainsi que tous nos autres rafraichissements. Car encore qu'on ait sauvé une bonne partie des marchandises, néanmoins les eaux de la mer les couvrant toutes à chaque marée, elles ont entièrement diminué leur force et leur prix." En même temps, parlant de la guerre civile qui désolait le royaume, elle ajoute : " On nous a fait voir les choses en tel état que nous craignons que la famine ne soit en France et que de là elle ne passe ici, puisque, s'il est ainsi, il y a sujet de craindre qu'on ne nous envoie rien l'année prochaine, ce qui mettrait le pays dans un pitoyable état. Ce n'est pas qu'on y mourrait de faim, parce qu'il y a du blé raisonnablement, mais il y a tant d'autres choses nécessaires à la vie, que si on laissait le pays seulement une année sans secours, il serait tout à fait bas, surtout par la disette du vêtement... Le pain d'ici a meilleur goût que celui de France, mais il n'est pas du tout si blanc ni si nourrissant<sup>5</sup> pour les gens de travail. Les légumes y sont aussi meilleures et en aussi grande abondance." La Relation de 1653 fait un aveu : " Pour ce qui est de la fertilité des terres, elles sont ici de bons rapports. Les grains français y viennent heureusement, et nous pouvons en cela nous passer des secours de la France, quelque nombre que nous soyons ici. *Plus il y aura d'habitants, plus serons-nous dans l'abondance.* Le bétail et les lards sont une douceur

<sup>1</sup> Les soldats ne produisant rien, il fallait les nourrir des provisions apportées de France.

<sup>2</sup> Les habitants travaillaient pour eux.

<sup>3</sup> Nous croyons que les habitants, dès 1650, récoltaient suffisamment pour leur nourriture. Mais restait la classe des religieux et des religieuses, qui s'élevait à pas moins de cent personnes. C'est de cette classe que parle ici la mère de l'Incarnation.

<sup>4</sup> Ceci ne s'applique pas aux hospitalières ni aux jésuites.

<sup>5</sup> On reconstruisit le monastère détruit l'année précédente par un incendie.

<sup>6</sup> Il était donc bien mal fait !



au pays, qu'autrefois on n'osait espérer. Le gibier y foisonne, et la chasse des originaux n'est pas pour y manquer. Mais l'anguille y est une manne qui surpasse tout ce que l'on en peut croire. L'expérience et l'industrie nous y ont rendus si savants qu'en une seule nuit, un ou deux hommes en prendront des cinq ou six milliers, et cette pêche dure des mois entiers, dont on fait provision abondamment pour toute l'année, car l'anguille est ici d'une excellente garde, soit séchée au feu, soit salée, et elles sont beaucoup meilleures que toutes les anguilles de France. La pêche du saumon et de l'éturgeon y est très abondante en sa saison, et à vrai dire c'est ici le royaume des eaux et des poissons. Le pays est très sain ; on y voit fort peu de maladies. Les enfants y sont très beaux et très faciles à élever. C'est une bénédiction particulière."

" Si la paix dure, disait, en 1654, la mère de l'Incarnation, ce pays sera très bon et très commode pour l'établissement des Français, qui se multiplient beaucoup et font assez bien leurs affaires par la culture des terres, qui deviennent bonnes, à présent que l'on abat ces grandes forêts qui les rendaient si froides. Après trois ou quatre années de labour, elles sont aussi bonnes, et par endroits meilleures qu'en France. L'on y nourrit des bestiaux pour vivre et pour avoir des laitages."

Le prix des marchandises était fixé par le magasin, ce qui veut dire les Cent-Associés avant 1645, et les Habitants après cette date. D'un côté comme de l'autre, le monopole existait. Point de commerce libre. L'arrivée de la flotte marquait un changement dans les valeurs mises en vente, voilà tout. Ce changement était subordonné aux volontés des directeurs de la compagnie, aux accidents de mer, aux mille choses que subit un établissement placé à grande distance de la mère-patrie. Nous voyons par certains contrats que le prix du lard était réglé sur l'arrivée des navires : on s'obligeait à donner un baril de cette viande après le déchargement des vaisseaux — non pas parce que le lard manquait dans le pays, mais parce que sa valeur devenait plus ou moins grande à raison de ce que la France nous envoyait ou ne nous envoyait pas de marchandises chaque année. Il est constant que ni le bœuf ni le lard ne nous ont fait défaut, dès les débuts de notre établissement. Les Iroquois le savaient bien, eux qui préféraient guetter et tuer des bestiaux que des Français. On a vu, dans de certains moments, plus de quatre-vingts têtes de bétail enlevées par ces maraudeurs.

En 1660, tout était encore dans le même état, d'après ce passage des lettres de la mère de l'Incarnation : " Sans le commerce, le pays ne vaut rien pour le temporel. Il peut se passer de la France pour le vivre ; mais il en dépend entièrement pour le vêtement<sup>1</sup>, pour les outils, pour le vin, pour l'eau-de-vie et pour une infinité de petites commodités, et tout cela ne nous est apporté que par le moyen du trafic."

L'argent monnoyé fut à peu près inconnu au Canada avant l'arrivée du régiment de Carignan (1665). Les blés, les viandes, les peaux de castors vendus au magasin étaient

<sup>1</sup> Ceci, encore, s'applique plus aux communautés religieuses qu'aux habitants.

reconnus par des notes signées des commis ; en échange de ces billets, le même magasin livrait les outils et les effets d'habillement dont les colons ne pouvaient se passer et qu'ils n'étaient pas libres d'acheter ailleurs.

Pierre Boucher écrivait en 1663 : " Je suppose que je parle à des personnes qui ne viennent s'établir dans le pays à autre dessein que d'y faire un revenu, et non pas pour y faire marchandise. Il serait bon qu'un homme qui viendrait pour habiter apportât des vivres du moins pour un an ou deux, si faire se peut ; surtout de la farine, qu'il aura à beaucoup meilleur marché en France, et même n'est pas toujours assuré de trouver ici pour son argent ; car s'il venait grand monde<sup>1</sup> de France sans en apporter, et qu'il arrivât une mauvaise année pour les grains, comme Dieu nous en garde, ils se trouveraient bien empêchés. Il est bon aussi de se fournir de hardes, car elles valent ici le double qu'en France. L'argent y est aussi plus cher ; il y a hausse du quart, en sorte qu'une pièce de quinze sous en vaut vingt : ainsi à proportion du reste. Un homme qui aurait de quoi, je lui conseillerais d'amener ici deux bons hommes de travail, pour défricher les terres, ou davantage même s'il a le moyen : c'est pour répondre à la question, si une personne qui emploierait trois ou quatre mille francs pourrait faire quelque chose ; il se mettrait en trois ou quatre ans bien à son aise, pourvu qu'il veuille user d'économie, comme j'ai déjà dit. La plupart de nos habitants qui sont ici sont des gens qui sont venus en qualité de serviteurs, et après avoir servi trois ans chez un maître, se mettent à eux : ils n'ont pas travaillé plus d'une année qu'ils ont défriché des terres et qu'ils recueillent du grain plus qu'il n'en faut pour les nourrir. Quand ils se mettent à eux, d'ordinaire ils ont peu de chose ; ils se marient ensuite à une femme qui n'en a pas davantage ; cependant, en moins de quatre ou cinq ans, vous les voyez à leur aise s'ils sont un peu gens de travail, et bien ajustés pour des gens de leur condition. Tous les pauvres gens seraient bien mieux ici qu'en France, pourvu qu'ils ne fussent pas paresseux ; ils ne manqueraient pas ici d'emploi, et ne pourraient pas dire ce qu'ils disent en France, qu'ils sont obligés de chercher leur vie, parce qu'ils ne trouvent personne qui leur veuille donner de la besogne ; en un mot, il ne faut personne ici, tant homme que femme, qui ne soit propre à mettre la main à l'œuvre, à moins que d'être bien riche. Le travail des femmes consiste dans le besoin de leur ménage, à nourrir et à panser leurs bestiaux ; car il y a peu de servantes ici ; ainsi les femmes sont contraintes de faire leur ménage elles-mêmes ; toutefois, ceux qui ont de quoi prennent des valets, qui font ce que ferait une servante... Dans mon voyage de France, je rencontrai quantité de personnes qui me demandaient si le blé venait en la Nouvelle-France, et si l'on y mangeait du pain. C'est ce qui m'a obligé à faire ce chapitre pour désabuser ceux qui croient que l'on ne vit en ce pays-ici que de racines, comme on fait aux îles Saint-Christophe. Ils sauront donc que le blé froment y vient très bien ; et on y fait du pain aussi beau et aussi blanc qu'en France. Les seigles viennent plus que l'on ne veut ; toutes sortes d'orges et de pois y croissent fort beaux, et l'on ne voit pas

<sup>1</sup> Les arrivages d'émigrants commençaient à être nombreux.

de ces pois verveux: pleins de cosson, comme on en voit en France ; les lentilles, la voisse, l'avoine et le mil y viennent parfaitement bien ; les grosses fèves y viennent bien aussi ; mais il y a de certaines années qu'il y a de grosses mouches qui les mangent quand elles sont en fleur. Le b' sarazin y vient aussi ; mais il arrive quelquefois que la gelée le surprend avant qu'il soit mûr. Le chanvre et le lin y viennent plus beaux et plus haut qu'en France. Les grains que cultivent les sauvages, et qu'ils avaient avant que nous venions dans le pays, ce sont gros mil ou blé-d'Inde, faizoles ou haricots, citrouilles d'une autre espèce que celles de France ; elles sont plus petites et ne sont pas si creuses, ont la chair plus ferme et moins aqueuse, et d'un meilleur goût ; du tournesol, de la graine duquel ils font de l'huile qui est fort délicate et de très bon goût ; de l'herbe à la reine, ou petun, dont ils font leur tabac, car les sauvages sont grands fumeurs et ne se peuvent passer de petun. Voilà en quoi consiste la culture des sauvages. Toutes sortes de naveaux et rabioles, betteraves, carottes, panais, cercifs et autres racines viennent parfaitement et bien grosses. Toutes sortes de choux y viennent aussi en leur perfection, à la réserve des choux à fleur que je n'y ai point encore vus... On n'a point encore planté ici d'arbres de France, sinon quelques pommiers qui rapportent de fort bonnes pommes et en quantité, mais il y a bien peu de ces arbres... Il y a une autre espèce d'arbre qu'on appelle érable qui vient fort gros et haut ; le bois en est fort beau, nonobstant quoi on ne s'en sert à rien qu'à brûler, ou pour emmancher des outils, à quoi il est très propre, à cause qu'il est extrêmement doux et fort. Quand on entaille ces érables au printemps, il en dégoutte quantité d'eau qui est plus douce que de l'eau détremée dans du sucre, du moins plus agréable à boire... Pour des fleurs, on n'en a pas encore beaucoup apporté de France, sinon des roses, des œillets, tulipes, lys blancs, passeroles, anémones et pas-d'alouette qui font tout comme en France." Quelques années auparavant, la mère de l'Incarnation disait : " Vous me demandez des graines et des oignons de fleurs de ce pays. Nous en faisons venir de France pour notre jardin, n'y en ayant pas ici de fort rares ni de fort belles. Tout y est sauvage, les fleurs aussi bien que les hommes." Écoutons encore M. Boucher : " Quelle boisson boit-on à l'ordinaire ? Du vin dans les meilleures maisons ; de la bière dans d'autres ; un autre breuvage que l'on appelle du bouillon<sup>1</sup>, qui se boit communément dans toutes les maisons ; les plus pauvres boivent de l'eau, qui est fort bonne et commune en ce pays-ici."

L'abus de l'eau-de-vie était devenu, vers cette époque, une véritable plaie pour la colonie. La rigueur du climat favorisait l'usage des boissons alcooliques, comme aussi la consommation des viandes grasses. Il est probable que les boudins, les riches tourtières, les pannes, les porcs-frais, les graisses de rôtis, les saucisses, les Saintes-Ménéhoulds, les cochons de lait et les gretons étaient déjà en faveur parmi nos gens lorsque M. Boucher écrivait. Ce

<sup>1</sup> Dans l'inventaire des meubles de Jacques Hertel, en 1651, il est fait mention de cinq barriques de bouillon. Ce breuvage, qui n'est plus connu en Canada, était, au dix-septième siècle, très répandu parmi les pauvres gens en Picardie. Le dictionnaire de Trévoux note qu'il avait beaucoup de rapport avec le *chouset* des Turcs, lequel est fait de pâte crue mais levée, qu'on cuit dans un chaudron plein d'eau, et quand elle est rassise puis séchée, l'on en prend la grosseur d'un œuf qu'on jette dans l'eau pour boire.

côté caractéristique de la cuisine canadienne n'est pourtant pas canadien : il est français et a ses origines dans les temps les plus reculés de l'histoire de France. Au Canada, il est répandu partout, à la grande surprise des Européens qui nous visitent et qui ne se rendent pas compte des causes qui ont favorisé ses développements. L'auteur de la *Vie privée des Français* nous explique très bien que cette nourriture avait quelque chose de distingué et de tout à fait particulier dans les coutumes de la vieille France : " Dès les premiers temps de la monarchie, dit-il, les Français faisaient usage de la chair du bœuf et du mouton ; l'agneau, le veau et le chevreau étaient également employés pour la table. Ils faisaient une grande consommation de la chair du porc ; la partie la plus opulente de la nation, les évêques, les grands, les rois même en entretenaient beaucoup dans leurs domaines, tant pour la consommation de leur table que pour l'augmentation de leur revenu. Il est parlé de ces troupeaux dans le testament de saint Remi. Le saint archevêque laisse ses cochons à partager également entre ses deux héritiers. Mappinius, archevêque de Reims, écrit à l'évêque de Metz uniquement pour lui demander combien coûtent les porcs, et Charlemagne, dans ses capitulaires, ordonne aux régisseurs de ses domaines d'y nourrir force cochons. A Paris, quand le bourreau venait faire une exécution sur le territoire de quelque monastère, entre autres rétributions on lui donnait une tête de cochon. L'abbaye de Saint-Germain la lui payait annuellement. Il venait, le jour de Saint-Vincent, assister à la procession ; il y marchait le premier, et après la cérémonie recevait la tête. Sous la première race, nos rois, toutes les fois que, dans l'enclave de quelqu'un de leurs domaines, se trouvait une forêt qui ne leur appartenait pas, jouissaient du droit d'y envoyer paître leurs cochons. Si le lieu n'offrait point de pâture, ils pouvaient, en compensation, exiger un tribut. En (720), Clotaire renonça à ce double privilège. Les habitants des villes, qui ne pouvaient, comme ceux des campagnes, avoir un troupeau entier, élevaient au moins chez eux un ou deux cochons, que, pendant le jour, ils lâchaient dans les rues et laissaient vivre au dépens du public. Cette mauvaise police avait des inconvénients sans nombre. La mort du prince Philippe, fils de Louis le Gros, en offre un exemple. Un cochon étant venu se jeter entre les jambes de son cheval, comme il passait dans les rues de Paris, l'animal, effarouché, se cabra et renversa le prince auquel il cassa la tête. Par la suite, il fut défendu de nourrir des porcs dans la ville : mais ce règlement fut mal observé. Les religieux de Saint-Antoine surtout, en vertu du privilège de leur patron, qu'ordinairement on représente avec un cochon à ses côtés, prétendirent n'être point assujétis à cette défense, et obtinrent même la permission de laisser vaquer leurs porcs dans les rues de la capitale. Le bourreau avait le droit de saisir tout cochon qui n'appartenait point aux antonins ; il le conduisait à l'hôtel-de-ville, et pouvait en exiger la tête ou cinq sous<sup>1</sup> en argent. Quelquefois il y avait des festins où l'on ne servait uniquement que du cochon. Ces repas étaient nommés *baconiques*, du vieux mot *bacon*<sup>2</sup>, qui signifie porc. A Paris, le chapitre de Notre-Dame, dans certains jours de cérémonie solennelle, était traité ainsi. Telle est l'origine de cette ancienne

<sup>1</sup> Celui qui possédait cinq sous, à cette époque, pouvait acheter ce qui, de nos jours, coûte un écu au moins.

<sup>2</sup> Les Anglais se servent encore de ce mot.

foire au jambon que l'on tenait, il n'y a pas longtemps, sur le parvis de la cathédrale. A Noël et à la Saint-Martin, jours qui, depuis le commencement de la monarchie, sont, comme on le sait, des jours de réjouissance et de fête domestique<sup>1</sup>, les particuliers aisés tuaient un cochon, qu'ils salaient ensuite pour leur provision de l'année. Ceux qui n'étaient pas assez riches pour fournir seuls à cette dépense se réunissaient plusieurs ensemble. On faisait des boudins, des saucisses, dont on envoyait des présents à ses parents et amis<sup>2</sup>, et on les mangeait en famille. Ces coutumes subsistent encore dans nos provinces. A Pâques, on se décarémait avec un jambon, et c'était là la friandise par excellence. La religion s'était prêtée même à sanctifier, en quelque sorte, le mets principal de ces petites agapes. Le jambon ou le lard qu'on y destinait étaient bénis à l'église. La vente du cochon en détail appartient pendant longtemps aux bouchers. Quelques personnes, dont la profession était de donner à manger, s'avisèrent de vendre du porc cuit et des saucisses ; bientôt ce commerce devint lucratif et fut embrassé par tant de gens, que le parlement fut obligé de le limiter. Par un règlement de 1419, il l'interdit aux chandeliers et aux corroyeurs, qui s'en mêlaient. Pendant tout le carême, la vente du porc était interdite ; les charcutiers s'en dédommageaient en vendant du hareng salé ou du poisson de mer." Le Canadien qui lira ces lignes reconnaîtra plus d'un trait de mœurs de nos campagnes, conservé, comme tant d'autres, sans qu'on se demande d'où ils viennent.

M. J.-D. Mermet, officier du régiment des Meurons, qui se reposait des fatigues de la guerre de 1812 au milieu de nos campagnes, a décrit en vers les boucheries canadiennes. Voici un extrait de sa composition :

La victime s'étend sur le bûcher de paille,  
 Sur son corps l'eau bouillante est versée à grands seaux ;  
 Les plus légères mains font glisser les couteaux  
 Qui du grognon défunt enlèvent la dépouille ;  
 Et bientôt sont formés la succulente andouille,  
 Le boudin lisse et gras, le saucisson friand,  
 Et plusieurs mets exquis savourés du gourmand.  
 Ainsi le bon pourceau change pour notre usage,  
 Et ses pieds en gelée, et sa tête en fromage.  
 On taille, on coupe, on hache, et des hachis poivrés  
 Sortent les cervelats et les gâteaux marbrés.  
 L'un remplit les boyaux, l'autre enfle les vessies ;  
 On partage, on suspend les entrailles farcies ;  
 Un lard épais et blanc étale ses rayons ;  
 Ici brille la hure, et plus loin les jambons ;  
 Et là se met à part la côtelette plate,  
 Qu'un sel conservateur rendra plus délicate ;  
 Tous les morceaux enfin, même le plus petit,  
 Sont rangés avec art et flattent l'appétit.

<sup>1</sup> Noël et les Rois sont les grands jours de table des Canadiens.

<sup>2</sup> Nous pratiquons ces coutumes largement.

Faisons toujours parler les témoins de l'ancien temps, et parmi ceux-ci M. Boucher, l'un des plus en état de nous instruire : " Y a-t-il des chevaux dans le pays ? Je réponds que non. N'y a-t-il pas des prairies pour faire du foin ? L'avoine n'y vient-elle pas bien ? Parfaitement bien, et il y a de très belles prairies : mais il est assez dangereux d'avoir le foin tant que les Iroquois nous feront la guerre, et surtout aux habitations des Trois-Rivières et de Montréal ; car les faucheurs et les feneurs sont toujours en danger d'être tués par ces Iroquois. Voilà la raison pourquoi on fait moins de foin, quoique nous ayons de belles et grandes prairies, où il y a de très bonne herbe propre à ce faire. Mais il y a encore une autre raison qui empêche d'avoir des chevaux : c'est qu'il coûterait beaucoup pour les faire venir de France ; il y a peu de personnes qui aient de quoi faire ces dépenses ; et d'ailleurs on craint qu'étant venus, les Iroquois ne les tuent comme ils font de nos autres bestiaux, ce qui serait bien fâcheux à celui qui aurait fait la dépense de les faire venir. Et puis, on espère toujours que notre bon roi assistera ce pays-ici, et qu'il fera détruire cette canaille d'Iroquois... Les journées des hommes y sont-elles chères ? Vingt sols étant nourris pendant l'hiver, et trente sols<sup>1</sup> étant nourris pendant l'été." La mère de l'Incarnation, autre témoin précieux pour notre histoire, disait en 1651 : " C'est une chose étonnante combien les artisans et les manœuvres sont chers ici ; nous en avons à quarante-cinq et à cinquante-cinq sols par jour. Les manœuvres sont trente sols par jour avec leur nourriture. Notre accident<sup>2</sup> étant arrivé inopinément, nous étions dépourvues de tous ces gens-là ; c'est ce qui fait qu'ils nous coûtent cher ; car dans la nécessité nous en faisons venir de France à un prix plus raisonnable. On les loue pour trois ans, et de la sorte ils trouvent leur compte et nous aussi. Quatre bœufs, qui font notre labour, traînent les matériaux de bois et de sable ; nous tirons la pierre sur les lieux." Ces citations expliquent mieux l'état du pays et le mode d'existence des habitants que les chapitres les plus soignés dus à la plume des écrivains de nos jours.

" Les personnes, dit M. Boucher, qui sont bonnes dans ce pays-ici sont des gens qui mettent la main à l'œuvre soit pour faire ou pour faire faire leurs habitations, bâtiments et autres choses ; car, comme les journées des hommes sont extrêmement chères ici, un homme qui ne prendrait pas soin et qui ne serait pas d'économie se ruinerait ; mais pour bien faire, il faut toujours commencer par le défrichement des terres, et faire une bonne métairie, et par après on songe à autres choses ; et ne pas faire comme quelques-uns que j'ai vus, qui ont dépensé tous leurs biens à faire faire de beaux bâtiments qu'ils ont été contraints de vendre après, à beaucoup moins qu'ils ne leur avaient coûté... De quoi sont bâties les maisons ? Les unes sont bâties toutes de pierres, et couvertes de planches ou aïx de pin ; les autres sont bâties de collombages ou charpente, et maçonnées entre les deux ; d'autres sont bâties tout à fait de bois ; et toutes les dites maisons se couvrent comme dit est, de planches."

Ces maisons des premiers temps ne ressemblaient pas, on le conçoit, aux élégantes villas qui bordent aujourd'hui les routes de nos campagnes ; mais de tout temps elles ont eu

<sup>1</sup> Avec un sou de ce temps, on se procurait ce qui nous coûte aujourd'hui cinq sous.

<sup>2</sup> L'incendie du monastère des ursulines.

ce: avantage d'être construites en vue du confort et des besoins du pays. Les doubles-portes ouvrant sur l'extérieur, les bourrelets de flanelle qui s'ajustent si bien aux ouvertures, les doubles-châssis qu'on enlève le printemps et qu'on replace l'automne, rien ne manquait à ces demeures commodes. Les planchers en bois, recouverts de catalognes fabriquées par les Canadiennes, sont clos et propres. La cave est comme une seconde maison, chaude l'hiver, fraîche l'été. Toute la construction offre des chambres de plein pied : on ne circule pas mieux dans un palais. Le terrain étant spacieux, il n'y a point à se gêner ; le bois de chauffage est sous la main en abondance — on fait une grande maison pour se mettre à l'aise l'été, et l'hiver on chauffe hardiment.

Bientôt aussi s'introduisit la coutume de ne point grouper les habitations à la mode de France. Ni hameaux ni villages, mais des files de maisons. Le mot village ne nous est connu que par les livres. Nos terres, étroites et longues, s'alignent par un bout à une rivière : c'est là que passe la route, laquelle mérite plutôt le nom de grande rue. Toutes les maisons regardent couler l'eau. Les voyageurs et les passants vont pour ainsi dire d'une porte à l'autre. Aussi les auberges et les hôtelleries ont-elles été rares, très rares parmi nous durant plus de deux siècles : on n'en sentait pas le besoin.

Une conférence, écrite en 1848 par M. Guillaume Levesque, expose fort bien cette situation : " Toutes les lignes qui limitent les propriétés ont eu le fleuve pour base, et en sont parties perpendiculairement, et comme ces lignes droites toutes rattachées à la dominante se sont continuées sans dévier vers l'intérieur, les rangées d'établissements se sont échelonnées les unes derrière les autres, en suivant les mêmes proportions dans la répartition du terrain, de sorte qu'aujourd'hui le plan cadastral du Bas-Canada présente un échiquier formé de parallélogrammes à base très étroite sur une grande hauteur... Dans ces premiers temps, personne ne voulait s'éloigner des rives du Saint-Laurent ; et si, aujourd'hui encore, les terres qui les bordent ont une valeur plus grande que les autres terres, une valeur d'affection j'ose dire, elles devaient à cette époque avoir un attrait beaucoup plus grand encore. De sorte qu'il fallait contenter ce goût uniforme et commun à tous. De là vient que toutes les concessions ont peu de largeur sur le front, et une profondeur démesurément grande. Et cette règle suivie sur les bords du Saint-Laurent s'est étendue aux autres rivières et a été appliquée non-seulement aux concessions des seigneuries, mais aussi aux terres dans quelques townships. Cet amour des bords du fleuve était tellement vif, qu'avant même qu'un second rang de terres fussent occupées à une demi-lieue du rivage, toutes les côtes du fleuve étaient peuplées d'un bout à l'autre du pays. Et ce n'est que depuis un demi-siècle environ que les Canadiens, ne trouvant plus de terres sur le front, se sont décidés à s'avancer de quelques lieues dans l'intérieur... Dans les pays du nord de l'Europe, autrement distribués que le nôtre, presque toutes les communications sont interrompues à plusieurs reprises et souvent pendant des semaines entières. Les chemins sont encombrés de neige, et il faut attendre qu'il survienne un dégel, à la suite duquel la neige forme une croûte assez forte pour porter les chevaux. Alors seulement on peut se mettre en voyage ; au moins c'est ce que j'ai

lu de la Suède et de la Russie. Grâce à ce que les habitants de nos campagnes ont tous leurs habitations sur une même ligne et le long des grands chemins, et que les rangs ne sont jamais très éloignés les uns des autres, ces interruptions de longue durée ne sauraient avoir lieu dans les communications, et il est impossible qu'un canton soit jamais pendant plusieurs jours isolé du reste du pays. C'est là un avantage immense et dont le prix ne se fait sentir qu'à ceux qui en sont privés... Des établissements du Saguenay se trouvent dans ce cas ; ils sont renfermés dans leur canton durant tout l'hiver, faute d'un chemin bordé d'habitations, qui y conduise depuis le fleuve ; leurs pressantes demandes seront sans doute écoutées par le gouvernement, et on en reviendra, quoiqu'on en dise, à l'ancien système canadien de former des établissements en ligne, afin d'avoir des chemins d'hiver praticables. Cette distribution du pays en "côtes" et en "rangs" était donc conforme aux exigences de notre climat ; et elle a eu les résultats les plus utiles ; à ce point que les voyageurs sont beaucoup plus nombreux en hiver qu'en été, et cela est dû à ce qu'ils sont plus faciles et plus rapides même qu'en cette saison partout où l'on n'a pas à sa disposition ces puissants moyens de transport accéléré que la vapeur fournit alors ; car ce moteur si puissant cède devant la rigueur de l'hiver, et les modifications qu'il a apportées à notre manière de voyager ne se font sentir que durant la moitié de l'année<sup>1</sup>. Aussi, rien n'a été changé à nos moyens de communication pendant le temps que la terre est couverte de neige et que les fleuves sont glacés, depuis les premiers temps du Canada... Il n'est guère de pays où l'esprit de sociabilité se soit plus développé qu'en Canada, et il n'en existe certainement aucun où les relations de connaissance et de société s'étendent à de si grandes distances. Outre que notre nature française nous y portait instinctivement, la distribution des établissements et les loisirs de l'hiver ne pouvaient manquer d'augmenter ce penchant de sociabilité qui se serait peut-être éteint dans d'autres circonstances. Tous les Canadiens sont voisins les uns des autres, et c'est le voisinage qui fait naître et conserve l'intimité qui existe entre eux ; elle se forme dans ces rencontres de chaque instant, dans ces visites journalières, dans cette réciprocité de bons offices qui en résultent. Or, pour peu que vous ayez le goût de la société, et que ceux qui vous avoisinent d'un peu plus loin aient la même disposition, vous devenez visiteur amical et serviable ; et quand les visites sont rendues faciles par de bons chemins, elles deviennent fréquentes, elles vont encore plus loin, et la société s'agrandit et couvre un plus grand espace à mesure que le nombre des amis augmente. J'allais dire le "cercle des amis" ; j'ai tort, messieurs, de me servir de ce mot par rapport à la sociabilité de notre pays ; cette expression n'est applicable, à la campagne, qu'aux pays où les habitations sont disséminées sans ordre sur la surface du terrain, ou groupées en villages et en hameaux, comme dans toute l'Europe. Il en est autrement dans notre pays. Les Canadiens sont tous en ligne et par rang, et c'est là la véritable cause de l'extension et de la généralisation des relations sociales. Par cette disposition particulière des habitations, il n'y a pas un seul Canadien qui n'ait un voisin assez rapproché pour se rencontrer avec lui et causer plusieurs fois le jour, et en même temps il

<sup>1</sup> Il y a trente ans, la vapeur ne s'appliquait encore qu'à nos bateaux. Aujourd'hui, les chemins de fer sillonnent le pays, hiver comme été.



n'est pas un seul groupe d'habitations qui soit assez isolé pour que les habitants fassent bande à part. Aussi, arrive-t-il que les habitants d'une paroisse, d'un comté tout entier et jusqu'à de grandes distances au-delà, se connaissent presque tous, se visitent et se fréquentent constamment. Ces relations s'étendent aussi par des alliances formées au loin. Le Canadien va très souvent chercher une épouse au-delà de sa paroisse, et établir l'intimité entre sa famille et celle dans laquelle il entre ; les liens se resserrent ainsi entre les habitants de parties les plus lointaines du pays, des communications fréquentes ont lieu entre eux, et ils ne peuvent jamais devenir étrangers les uns des autres. A cette disposition des habitations en ligne continue d'un bout à l'autre du pays, et à la facilité des communications qui en est la conséquence, ainsi que je viens de le dire, est dû un avantage plus précieux encore, et qui est le complément de tous les autres. Je veux parler de cette uniformité de mœurs, d'habitudes et de langage qui s'est établie et se maintient dans tout le pays ; uniformité si grande qu'elle fait l'admiration de tous les voyageurs qui l'ont parcouru. Le Canadien de Gaspé est le même que celui des bords de l'Outaouais, celui de Beauharnois le même que le montagnard du Saguenay. Et cette uniformité dans les mœurs, les habitudes et le langage qui n'est que le résultat de la distribution des établissements suivant les exigences du terrain et du climat, est d'autant plus admirable qu'elle entraîne cette uniformité de sentiment et de pensée, qui fait de tous les Canadiens pour ainsi dire un seul homme. C'est un peuple qui semble n'avoir qu'un même cœur et qu'un même esprit, et c'est là le plus beau trait dont il puisse s'enorgueillir. C'est à la fois sa vertu et sa force et sa sauvegarde, c'est là le principal avantage que nous retirons de cet ordre admirable ; il en est un autre, messieurs, qui répand le charme sur notre existence de tous les jours, qui fait des Canadiens de la campagne un peuple poli, un peuple bien élevé : c'est celui de voir la femme mêlée en tous temps à la société des hommes, de la voir dirigeant la conversation, répandant la douceur et l'aménité dans nos mœurs ; et cela encore est dû à ces relations de voisinage, à cette facilité de communications qui permet à chaque Canadien de pénétrer dans la famille de son voisin ; à sa femme, à sa fille, d'y rencontrer la femme et la fille de son voisin, et de s'inspirer tous ensemble de leur douceur, de leur grâce et de leur beauté, et de réfléchir ces impressions si tendres dans tous les faits de la vie... Et c'est un hommage que nous devons aux fondateurs du Canada civilisé, de reconnaître la justesse de leur coup d'œil et la grandeur de leurs vues en découvrant des terres nouvelles et en se conformant aux exigences de la nature, dès le début des premiers établissements qu'ils ont formés. Leurs pensées d'ordre, qu'ils ont établies d'accord avec la nature, ont dominé presque sans modification jusqu'aujourd'hui."

Si, pour compléter ce tableau, on joint aux qualités sociales des Canadiens-français le goût du plaisir qu'ils tiennent de la France, la prodigalité qui est comme l'essence de ce continent, la richesse du sol qui fournit toujours plus que le nécessaire, l'indépendance de fortune qui est le résultat d'ensemble de cette situation, et la vie heureuse qu'elle représente, on comprendra le mot d'un homme public, un Anglais, M. Stuart, disant : " Le Canadien-français est un peuple gentilhomme."

Il n'est pas jusque au langage des habitants qui ne surprenne les étrangers et leur indique la France de l'ancien temps. Rien ici ne peut être appelé patois, en dépit de la critique anglaise qui semble avoir adopté pour mot d'ordre de traiter la langue du Canada de barbare. Nous avons conservé tant et de si gentilles expressions d'autrefois, que les gens instruits, comme M. Claudio Jannet, nous disent : " Parlez ! c'est le dix-septième siècle que j'entends par votre bouche." L'accent canadien est pur, franc sans rudesse, et uniforme d'une extrémité à l'autre du pays. Si donc les mots en usage parmi nous sont français, et si notre accent est clair, intelligible, *français* enfin, que devient la critique faite par des écrivains incapables eux-mêmes de parler français !



## CHAPITRE VIII

L'ÉLÉMENT NORMAND, SON INFLUENCE SUR LA JEUNE COLONIE. — NATIONALITÉ CANADIENNE. — CARACTÈRE DES CANADIENS. — MŒURS ET COUTUMES, VÊTEMENTS, MOBILIER, CUISINE DES PREMIERS CANADIENS. — LA GUIGNOLÉE.

**T**OUJOURS désireux de peindre la vie des Canadiens, nous allons, dans ce chapitre, décrire quelques-unes de leurs coutumes, déjà très distinctes de celles de France, à l'époque où nous sommes arrêté.

Le Perche et la Normandie ne nous envoyèrent que peu de colons après 1655. Les provinces du sud de la Loire : le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, commencèrent alors à nous en fournir un bon nombre.

Les premiers arrivants (1608-1655) exercèrent une grande influence sur ceux qui les suivirent ; leurs habitudes, leurs mœurs, leur accent ont prévalu dans une large mesure. En 1655, ils comptaient déjà plusieurs dédoublements de familles, et devaient se chiffrer par près de cinq cents âmes. L'idée nationale, ou le sentiment de la nouvelle patrie, avait de la force parmi eux. Leurs enfants n'avaient plus que des aspirations canadiennes ; c'est au point que l'on rencontre constamment une distinction, dans les écrits du temps, entre les Français et les Canadiens. La Nouvelle-France était aussi chère à ces derniers que la Gaule l'avait été à une branche de la grande race celtique. Avant que de connaître le pays qu'ils ont tant aimé, les Gaulois avaient vécu en Orient, et peut-être leur affection s'était-elle attachée à d'autres contrées. Finalement, ils ont pris racine en France et lui ont voué leur amour sans même le raisonner ; et c'est ainsi probablement que les anciens Canadiens en agirent, ne se rendant pas trop compte de ce qui les retenait aux bords du Saint-Laurent — cette France nouvelle dont ils furent les Gaulois.

L'esprit d'association naquit parmi eux sans effort. En présence d'un ordre de choses qui pouvait leur paraître étrange, ils trouvèrent en eux-mêmes des ressources étonnantes. Normands, lorsqu'ils ne pouvaient pas résoudre un problème, ils le retournaient. C'est encore notre grande force politique : nous nous faisons une arme du moyen employé contre nous. M. Etienne Parent disait en 1850 : " Soyons bien persuadés que ce qu'il y a de plus menacé, de menacé avant tout, ce n'est pas notre liberté politique, qui est, pour ainsi dire, indigène à ce continent, mais bien notre nationalité. C'est donc de ce côté que doit principalement se

tourner notre attention. Lorsque, dans un mouvement, dans une démarche quelconque, il y aura clairement à gagner pour notre nationalité, ne nous inquiétons du reste que secondairement. Notre nationalité, c'est la maison ; tout le reste n'est que l'accessoire, qui devra, nécessairement, suivre le principal. Soyons nationalement et socialement forts et puissants, et nous le serons politiquement. Au contraire, si nous négligeons le soin de notre nationalité, les occasions de la raffermir, soyons bien sûrs que personne ne viendra nous tendre la main au moment du besoin ou du danger." Ces paroles, que l'on prendrait pour un programme récemment conçu, expriment tout un mode d'action déjà ancien, introduit avec nous dans cette colonie. Ce que nous avons arraché de libertés et de privilèges aux Français d'abord, aux Anglais ensuite, provient de cette manière d'agir. Cela s'appelle le patriotisme — il est contenu en quatre mots : voir à nos affaires. On s'étonne avec raison d'entendre nos compatriotes d'origine anglaise invoquer (depuis quinze ans) la nécessité du sentiment national au Canada, et déplorer qu'il n'y ait jamais existé ni chez les Canadiens ni chez les Anglais ; quelques-uns de leurs journalistes vont jusqu'à soutenir que les Canadiens-français se prêteraient volontiers à cette noble éducation si on les y appelait ! Voilà deux siècles et demi que nous pratiquons la " nouvelle " école — et nous nous en trouvons bien. Avis au lecteur.

M. Guillaume Levesque disait, en 1848 : " Le trait de caractère le plus important que le Canadien doit à l'hiver et à la rigueur du climat est cette force d'inertie, cette puissance de résistance qui lui permet de faire face aux influences les plus fortes. L'habitude de tenir ferme contre les lois impérieuses de la nature persiste et s'applique à toutes les autres influences contre lesquelles il a à lutter ; ainsi les puissances d'un autre ordre, celles qui appartiennent à la politique relativement à la nation, et celles qui dépendent de la morale relativement à l'individu ; les dangers publics et les accidents et périls que chacun rencontre dans la vie le trouvent-ils toujours prêt à les affronter, soit qu'il entreprenne de les combattre, ou bien que, se sentant faible vis-à-vis d'eux, il leur présente un front impassible, les accepte sans plier, en se résignant à la nécessité de les supporter, et attendre qu'ils soient passés et que des circonstances meilleures se présentent, comme les beaux jours et le printemps après l'hiver... Ce sont les premières générations qui sont nées et se sont perpétuées en Canada qui se sont ainsi moulées à la nature. Celle-ci régnait toute puissante, en effet, lorsque les habitants étaient peu nombreux. Il leur a fallu se conformer aux exigences des lieux et du climat pour pouvoir y vivre ; et leurs efforts étaient nuls contre des forces qui ne cèdent jamais, ou ne se modifient tout au plus que quand les peuples sont devenus tellement nombreux que les forces propres de l'intelligence et de la pensée peuvent, jusqu'à un certain point, contrebalancer quelques-uns des effets de la puissance de la nature. Les Canadiens n'en sont pas encore rendus là, et le fond de leur caractère est aujourd'hui le même que celui des premières générations qui ont habité ce pays. Les autres populations venues ensuite partager notre sol sont encore trop nouvelles et ont conservé trop de relations avec leur pays d'origine pour s'y être identifiées aussi complètement, et les renforts qu'elles reçoivent continuellement de l'Europe les aident à se maintenir encore contre les influences locales qui

pourtant les domineront à la longue et bientôt. Cependant, elles sont également soumises, dès leur arrivée dans ce pays, aux lois imposées aux premiers habitants ; car la disposition du terrain et le climat ont exercé sur la distribution des établissements une influence qui persiste et domine notre état social et nos habitudes, à l'empire de laquelle les populations nouvellement établies parmi nous ne peuvent résister complètement."

Passons en revue quelques-unes des coutumes des anciens Canadiens ; descendons dans l'intérieur des familles. L'Histoire se compose plus véritablement de détails que de grands événements. Voici d'abord deux faits qui nous donnent une idée de l'état de fortune des habitants :

Madeleine Boucher, fille de Gaspard, apportait à Urbain Baudry, son mari, par contrat de mariage (1647), quatre draps, deux nappes, six serviettes de toile de chanvre, un matelas, une couverture, deux plats, six cuillers et six assiettes d'étain, une marmite et une chaudière, une table et deux formes, une huche à boulanger, un coffre fermant à clef, une vache et deux cochons. La mariée recevait en outre de ses parents un habit selon sa qualité et du linge à discrétion. Par le contrat de mariage de Louis Prudhomme avec Roberte Gadois (1650), le sieur Gadois, père, donne à sa fille, outre la somme de cinq cents livres, un lit complet, cinquante aunes de toile, une vache avec son veau, six plats, six assiettes, un pot d'étain. Dans un pays nouveau, tel qu'était alors le Canada, ces objets mobiliers, qu'on ne pouvait se procurer qu'avec beaucoup de peine, étaient considérés, à cause de la sévérité des mœurs primitives, comme une sorte de luxe qui ne pouvait être le partage que d'un très petit nombre de colons.

Dans les répertoires ou inventaires de mobiliers qui datent de 1650 à 1660, on rencontre l'énumération de certains objets qui ne sont plus en usage ou qui ont été considérablement modifiés depuis cette époque. Par exemple : petites et grandes bancelles, escabeaux, pots de fer (en quantité), chaudières de cuivre rouge, pot de chambre de cuivre, plomb en masse, moules à faire du plomb à tirer, moules à balles, tenailles à couper le plomb, épées emmanchées, fusils, arquebuses, poudre à tirer, tasses, cuillères et fourchettes d'argent. La vaisselle de faïence n'est mentionnée nulle part, ni les couteaux de table, ni les fourchettes en métal commun. Point de poterie non plus ; aucun ferblanc. Les chaises sont remplacées par des escabeaux, des bancelles et des formes, sorte de bancs longs à dossier.

" Nos couchettes sont de bois et se ferment comme des armoires," écrivait, en 1643, la mère de l'Incarnation. C'étaient donc des bancs-lits ? " Quoiqu'elles soient doublées de drap ou de serge, à peine y peut-on se réchauffer," continue-t-elle. Les inventaires de mobiliers nous parlent de lits de plume, de " couvertes " de laine, de draps de toile de lin et de paillasses en " couty." Nous n'avons pas rencontré de mention de meuble appelé couchette ou bois de lit.

Qui nous racontera l'histoire du premier poêle apporté de France au Canada ? Lescarbot disait, en 1606, que les poêles d'Allemagne feraient bien l'affaire des hivernants de Fort-Royal. En 1643, la mère de l'Incarnation parle des ursulines de Québec se chauffant au feu

de la cheminée. Il devait en être de même dans plus d'une demeure canadienne, à cette époque. "A quatre cheminées, dit la supérieure des ursulines, nous brûlons par an cent soixante-quinze cordes de gros bois ; après tout, quoique le froid soit si grand, nous tenons le chœur tout l'hiver, mais l'on y souffre un peu."

Introduire des poêles dans l'église ! On ne concevait pas un pareil luxe à une époque où les couteaux de table étaient regardés comme une fantaisie ridicule et blâmable. Il y eut même, en France, une croisade en règle contre les fourchettes. "A quoi servent donc les cinq doigts de la main ?" s'écriaient les contempteurs de cette nouvelle mode. Les sauvages partageaient ces idées. Mais, comme le froid est un grand maître, il fallut, au Canada, faire un compromis. L'année 1645, à la messe de minuit, il "y avait quatre chandelles dans l'église, dans des petits chandeliers de fer en façon de gonçole, et cela suffit, dit le *Journal des Jésuites*. Il y avait, en outre, deux grandes chaudières fournies du magasin, pleines de feu pour échauffer la chapelle." Sans doute, les hommes portaient des calottes et les femmes des "thérèses" ; voilà pour la tête. Le corps était couvert de pelisses et de "gros capots." Les hommes portaient des hauts-de-chausses, et, par-dessus les bas-de-chausse, de moelleuses "chaussettes de Frise" ; car le mot chaussette s'appliquait alors à ce que nous nommons des "bas," et on s'en revêtait jusqu'aux genoux.

Le jour de Noël 1647, "il y eut trois pains bénis : taillandiers, chirurgiens et boulangers... Il y avait trop de chaudières... deux suffirent avec celle de monsieur le gouverneur, et elles furent allumées trop tard, de sorte qu'il fallut les faire ôter ; il y en avait cinq ou six." Elles jetaient trop de fumée. Plus tard, en 1668, lorsque mademoiselle Marie de Lauson entra au noviciat des ursulines, on introduisit, à la demande de sa famille, des poêles dans le monastère. Les églises en furent privées jusque vers l'année 1800. Le prêtre qui célébrait tenait une chauffelette sur l'autel ; quelques paroissiens avaient des réchauds sous les pieds. Les poêles des forges Saint-Maurice, qui datent de 1730 au moins, attendirent près d'un siècle le privilège d'entrer dans la maison du bon Dieu.

"Autrefois, en France, dit l'auteur de la *Vie privée des Français*, l'usage des bancs dans les églises n'étant pas introduit, les personnes infirmes ou âgées y faisaient apporter leurs sièges. Dans certaines fêtes d'hiver, on couvrait toute l'église de paille, afin que le peuple, qui s'asseyait ou s'agenouillait sur la terre, n'en ressentit pas d'incommodité. Dans les grandes fêtes d'été, on jonchait l'église de fleurs et de feuillages." Un peu de paille n'eut pas été hors de propos, de décembre à mars, dans les églises du Canada.

Voici trois citations tirées du *Journal des Jésuites* : "Le premier coup de la messe de minuit (1645) sonna à onze heures ; le deuxième, un peu avant la demie, et pour lors on commença à chanter deux airs : *Venez, mon Dieu*, et *Chantons Noël*, etc. Monsieur de la Ferté (Jean, fils de Jean Juchereau) faisait la basse, et Saint-Martin (Martin Boutet) jouait du violon ; il y avait encore une flûte d'Allemagne, qui ne se trouva pas d'accord quand ce vint à l'église. Nous eûmes fait un peu devant minuit ; on ne laissa pas de chanter le *Te Deum*, et un peu après on tira un coup de canon pour signal de minuit ; on commença la messe. Le

pain bénit se fit lorsque le prêtre alla pour ouvrir son livre. Ce fut le premier depuis plusieurs années, qu'il avait été intermis (suspendu) pour les préférences de la distribution que chacun prétendait. Le renouvellement s'en fit par la dévotion des taillandiers qui eurent dévotion de le faire à la messe de minuit, et les esprits se trouvèrent disposés à remettre (rétablir) cette coutume ; monsieur le gouverneur eut le chateau pour le faire (donner le pain bénit) le dimanche après."

" Le dimanche, 21 janvier 1646, madame Marsolet devant faire le pain bénit, désira le présenter avec le plus d'appareil qu'elle pouvait. Elle y fit mettre une toilette, une couronne de bouillons de gaze ou du linge à l'entour. Elle désirait y mettre des cierges, et des quarts d'écus aux cierges au lieu d'écus d'or, qu'elle eût bien désiré y mettre ; mais voyant qu'on ne lui voulait point permettre, elle ne laissa point de le faire porter avec la toilette et la couronne de bouillons. mais devant que de le bénir, je fis tout ôter et les bénis avec la simplicité que j'avais fait les précédents, et particulièrement celui de monsieur le gouverneur, crainte que ce changement n'apportât de la jalousie et de la vanité."

Fête de l'Épiphanie, 1660 : " Les soldats faisant le pain bénit ce jour-là, firent retentir les tambours et flûtes, et vinrent de la sorte à l'offrande et s'en retournèrent de la sorte à la fin de la messe, ce qui choqua puissamment monsieur l'évêque — auquel, toutefois, ayant porté un chateau, il leur envoya deux pots d'eau-de-vie et deux livres de petun."

Alors, comme aujourd'hui, les Canadiens étaient profondément religieux. On en voit la preuve dans tous les actes de leur vie. La prière en commun, assiduité aux offices de l'église, récitation du *Benedicite* et des *Grâces* aux repas, respect et considération pour le clergé — le tout sans chercher à paraître, sans s'occuper de ce qu'en pensent les étrangers. M. de Gaspé observe ce qui suit : " La pieuse coutume des habitants de faire une prière avant de commencer un ouvrage qui peut les exposer à quelque danger : tel que l'érection du comble d'un édifice, etc., existe encore de nos jours. C'est un spectacle imposant de les voir se découvrir, s'agenouiller et d'entendre un vieillard réciter, à voix haute, des prières auxquelles les autres répondent."

Selon une coutume assez répandue dans les campagnes de France, les Canadiens tâchaient de se soustraire aux impôts du commerce en fabriquant eux-mêmes les étoffes dont ils s'habillaient. Avec la laine, le lin, le cuir, ils confectionnaient toutes les pièces d'un costume d'homme ou de femme. Flanelle, droguet, toile, tricot ne tardèrent pas à sortir des métiers. La chaussure des sauvages convenait fort bien à la saison d'hiver ; les bottes molles de cuir rouge canadien étaient en usage toute l'année ; plus tard, les gens à l'aise se procuraient, pour les fêtes et dimanches, les "souliers français" et les "bottes malouines" dont parlent nos vieilles chansons. " Nos ancêtres, écrit M. de Gaspé, dépensaient un sou avec plus de répugnance que leurs descendants un louis, de nos jours... Alors (au dix-huitième siècle), riches pour la plupart, ils ignoraient néanmoins le luxe : le produit de leurs terres suffisait à tous leurs besoins. Un riche habitant, s'exécutant pour l'occasion, achetait à sa fille, en la

mariant, une robe d'indienne, des bas de coton et des souliers, chez les boutiquiers : laquelle toilette passait souvent aux petits-enfants de la mariée."

La coiffure de laine tricottée qui porte le nom de tuque est un souvenir de la Normandie. Elle a régné sur les têtes des habitants jusqu'à ces dernières années ; le luxe la chasse, comme la "toile du pays", le droguet et les "bottes sauvages". C'est un malheur.

La blouse a toujours été inconnue parmi nous. Un habit court, de forme qui change au caprice d'un chacun, et qui ressemblait autrefois aux longues vestes de la noblesse, est ce que portent nos campagnards. En hiver, le "gros capot" enveloppe l'homme du mollet aux oreilles, et le capuchon de ce vêtement commode se ramène sur la tuque ou le casque de fourrure. Le pantalon est adopté depuis trois-quarts de siècle seulement. M. Faillon nous décrit le costume habituel de M. de Maisonneuve : " Quoique, dans les occasions où il devait paraître comme gouverneur, il fût toujours vêtu ainsi que le demandait son rang, et montrât beaucoup de dignité dans toute sa personne, son habit ordinaire était le même que celui des simples habitants, un capot de serge grise à la mode du pays. On appelle ainsi une espèce de vêtement avec capuchon, que les gens de mer mettent par-dessus leur habit ordinaire, pour se garantir du mauvais temps." Cette serge grise, ou plutôt bure, est la fameuse "étoffe du pays" qui ne s'use... jamais ! On la fabrique dans toutes nos paroisses. Supérieure, par la durée et l'utilité, à tous les produits des manufactures, elle n'a rien de l'apparence misérable des étoffes dont se couvrent les paysans et les ouvriers de l'Europe. Il est regrettable que, depuis quelques années, un luxe mal appliqué et souvent ridicule ait répandu dans nos campagnes les tissus à bon marché que les villes nous fournissent pour affubler le peuple d'un faux air de rentier ruiné. *L'étoffe du pays* est communément de couleur grise, mais les nuances varient du plus foncé au plus clair ; on en fait de noire et de bleue. En 1665, les miliciens de Montréal portaient des capots bleus, et on donnait ce nom au corps placé sous les ordres de Charles Lemoine. M. de Courcelles aimait beaucoup ses *capots bleus* qui rendaient tant de services aux troupes du roi. M. Ferland remarque que "le bleu semble avoir été la couleur favorite des premiers habitants de Montréal. Ce goût paraît s'être conservé pendant longtemps : encore au commencement de ce siècle, les bonnets des gens de la campagne étaient bleus dans le district de Montréal, tandis qu'ils étaient rouges dans celui de Québec, et blancs autour des Trois-Rivières." Qui se serait attendu à voir le futur drapeau tricolore sur la tête des sujets de Louis XIV !

Le mets canadien par excellence est la soupe, mais non pas une soupe pauvre comme presque tous les peuples la mangent. Elle a son caractère, et nous n'en parlons jamais qu'avec orgueil. Pour l'édification de nos compatriotes, citons les lignes suivantes de M. Le Grand D'Aussy, auteur de la *Vie privée des Français* : " On a donné anciennement le nom de potage à la soupe ordinaire, parce qu'alors on la servait toujours avec beaucoup de légumes et d'herbes *potagères*. Maintenant, par cette expression, devenue plus noble que l'autre, l'on désigne toutes les soupes quelconques ; et c'est en ce sens que je l'emploierai dans l'article qu'on va lire. — Si vous vous en rapportez aux Anglais et à quelques autres nations, elles



vous répondront que la soupe est un aliment pernicieux pour la santé. Si vous parcourez nos camps, au contraire, si vous interrogez le peuple de nos villes et de nos campagnes, vous entendez dire que *la soupe nourrit l'homme*, que *la soupe nourrit le soldat*. A la vérité, celle du soldat ou du paysan étant composée de pain trempé avec beaucoup de racines et d'herbes potagères, parce que c'est presque le seul aliment auquel ils sont réduits, elle doit être *nourrissante* ; et, considéré ainsi, le proverbe français ne prouverait rien en faveur de la soupe. Néanmoins, je suis persuadé qu'il indique un préjugé favorable sur cette sorte de mets ; et ce préjugé, je le fonde sur ce que cet aliment remonte jusqu'aux temps les plus reculés de notre histoire... Mais de tous les potages, celui qui a eu le plus de faveur, et qui l'a conservée le plus longtemps, est le potage au riz. Il en est mention dans nos anciens fabliers et romanciers. Par les statuts de la réforme de Saint-Claude (an 1448), ce mets est accordé en carême aux religieux trois fois la semaine. Au seizième siècle, c'était, selon Champier et Beaujeu, le potage de distinction ; point de festin, même dans la classe des paysans, où on ne le servit." Les hôtels et les restaurants du monde entier servent à leurs pratiques et aux voyageurs une sorte de bouillon épicé qui porte par contrebande le nom de soupe : c'est un plat en usage dans nos provinces anglaises. Il n'a qu'un rapport très éloigné avec la soupe canadienne. Celle-ci exige beaucoup de viande ; on la fait "riche", bien riche, et c'est tout dire. Les légumes y abondent. Le chou, le riz, le lard y figurent copieusement. Il faut avoir un rude appétit pour attaquer après cela tout un diner ; mais il ne manque pas ici de gens qui le font avec succès. Ah ! nous sommes des mangeurs ! La soupe aux pois ou aux fèves ferait, à elle seule, la réputation de la cuisine canadienne.

Terminons ce chapitre par quelques notes touchant certaines coutumes de la première moitié du dix-septième siècle.

Les taillandiers faisaient des outils et des instruments tranchants, des forces pour les tondeurs, des faux, des haches, des cognées, serpes, rabots, ciseaux, etc. ; on appelait aussi de ce nom les ouvriers en ferblanc. Le nombre de ces artisans était très grand au Canada, de 1635 à 1665.

"Ceux de la forge, dit le *Journal des Jésuites* (1645), vinrent demander le vin de la Saint-Eloi." C'était l'habitude des forgerons de chômer la fête de saint Eloi, leur patron. On voit, par les registres et les cahiers de délibérations des paroisses, que ces fêtes dégénérent à la longue en désordres publics. Vers 1740, les autorités ecclésiastiques formulèrent des défenses vigoureuses contre cette coutume, qui disparut peu après la domination française.

Les visites, les cadeaux et les réjouissances du Jour de l'An ne datent pas seulement en France de la réforme du calendrier grégorien (1582), qui reporta le commencement de l'année au premier janvier ; car l'ancienne pratique gauloise de fêter ce jour était conservée par le peuple. Les Allemands et les Anglais ont persisté à chômer le jour de Noël. Au Canada, nos Normands se soulaient "la bonne année" du temps de Champlain, comme aujourd'hui. Le *Journal des Jésuites* (1645-1668) note les aubades, les compliments, les présents qu'on se faisait — il ne dit pas un mot, cependant, de la guignolée.

Si vous parcourez les campagnes de la province de Québec, ou les quartiers français de nos villes, le soir de la Saint-Sylvestre, vous entendez un chant ancien, grave et trainant, qui attire par son étrangeté et surprend à cause de la saison ; car on ne fait guère de sérénades, au pays du Canada, en décembre et en janvier.

C'est la *Guignolée*, l'une de nos plus vieilles traditions, laquelle remonte à deux mille ans et bien davantage — comme la fête de la Saint-Jean, qui eut son origine dans les temps préhistoriques.

Il ne nous reste pas un grand nombre de coutumes du temps de César ou de Charlemagne ; n'est-il pas étonnant que de simples couplets, quelques amusements, une légende, un bout de croyance, toutes choses en apparence futiles, se conservent à travers les âges et voient naître et disparaître successivement les mœurs, les habitudes, le langage, les institutions, le costume, la manière de vivre, etc., de la race à laquelle ils sont attachés !

Qu'est devenue la langue gauloise que nous parlions il y a deux ou trois mille ans ; le latin qui nous fut imposé pendant un autre millier d'années ? Où sont les demeures, la religion, les armes, les habits des compagnons de Brennus, de Vercingétorix et du Franc Mérovée ? Nous n'en avons pas même gardé le souvenir ; ce que l'on en sait nous est enseigné par les livres.

Mais une chanson reste ! Un jeu populaire résiste aux assauts du temps. Des riens sont plus solides que des monuments.

Lorsque, au solstice d'hiver, les druides, les prêtresses et le peuple gaulois entouraient le chêne symbolique et en détachaient les branches du gui à l'aide de la faucille d'or, avec accompagnement d'exclamations joyeuses qui saluaient la nouvelle année — *Au gui ! l'an neuf !* — ils étaient loin de se figurer que, vingt siècles plus tard, quelques strophes chantées dans une langue nouvelle — le français — par une troupe de cultivateurs, au milieu des neiges et des frimas d'un pays perdu par-delà les mers, seraient à peu près tout ce qui resterait de leurs rites et des dogmes célèbres qu'ils professaient.

*Au gui ! l'an neuf !* — nous ne savons pas même comment cela se prononçait en gaulois. Dans notre langue française, la *guignolée* se chante la veille du jour de l'an, aux portes des maisons, comme invocation à la charité. Touchante coutume ; ceux qui la pratiquent en ignorent l'origine.

Bonjour, le maître et la maîtresse  
Et tous les gens de la maison !

Il fait bon d'entendre ces vieux refrains qui, outre qu'ils rappellent un passé poétique, montrent sous un jour aimable le caractère des Canadiens.

*Au gui ! l'an neuf !* souhait de bonne année, cri d'espérance qui plaira toujours, dans quelque langue et sous quelque forme qu'on le prononce. Nous y ajoutons l'acte de charité qui lui donne le charme définitif.

Nous tenons des ancêtres la coutume de célébrer les journées les plus courtes et les plus longues de l'année : le 1<sup>er</sup> janvier et la Saint-Jean — deux fêtes païennes que le christi-

anisme a transformées jusqu'à un certain point et que les générations ont un peu démodées, mais que le Canada français n'oublie pas — ce qui ajoute aux traits qui nous distinguent des autres races sur ce continent.

Cette coutume subsiste aussi dans certaines parties de la France<sup>1</sup>.

Plusieurs versions de la *Guignolée* sont répandues au Canada. Elles se ressemblent de bien près. Si nous avions à en chanter une, nous choisirions celle-ci :

Bonjour, le maître et la maîtresse  
Et tous les gens de la maison.  
Nous avons pris une coutume  
De v'nir vous voir une fois l'an.  
Une fois l'an c'est pas grand' chose !  
Pour l'arrivée —  
Qu'un petit morceau de chignée,  
Si vous voulez.

La guignolée, la guignoloche !  
Mettez du lard dedans ma poche  
Et du fromage sur mon pain ;  
Je reviendrai l'année qui vient.

Si vous voulez rien nous donner,  
Dites-nous-lé.  
Et nous prendrons la fille aînée,  
Si vous voulez.

Nous lui ferons fair' bonne chère,  
Nous y ferons chauffer les pieds.  
Pour le dernier jour de l'année,  
La guignolée vous nous devez.

Nous ferons du feu dans les bois  
Etant à l'ombre,  
On entendra chanter l'coucou  
Et la coulombe.

La fantaisie ajoute parfois des couplets ou même des variantes à ces strophes, mais le fond et la forme sont les mêmes partout.

“ Cette chanson, écrit M. Ampère, est peut-être la seule trace de souvenir qui remonte à l'époque druidique... Dans les campagnes de France, autrefois, c'était toujours une quête pour les pauvres qu'on faisait, dans laquelle la pièce de choix était un morceau de l'échine du porc, avec la queue y tenant, qu'on appelait *l'échignée* ou *la chignée*.”

M. J.-C. Taché dit : “ Il est probable que ces vers étranges :

Nous prendrons la fille aînée  
Nous y ferons chauffer les pieds

<sup>1</sup> Voyez ce qu'en dit M. Ernest Gagnon, de Québec, dans ses *Chansons populaires du Canada*.

sont un reste d'allusion aux sacrifices humains de l'ancien culte gaulois. Cela rappelle le chant de Velléda dans les *Martyrs* de Châteaubriand : " Teutatès veut du sang... au premier jour du siècle... il a parlé dans le chêne des druides."

De la guignolée aux chansons populaires du Canada, il n'y a qu'un pas. Occupons-nous-en quelque peu, quand ce ne serait que pour attester du goût des Canadiens dans ce genre de plaisir si éminemment français. Il va de soi que nos chansons ne viennent pas toutes du nord de la France, puisque les colons du Canada se recrutaient dans cent endroits divers ; et, comme on chante partout en France, au sud, à l'est, à l'ouest tout aussi bien qu'au nord, le répertoire des chanteurs canadiens est extrêmement varié aujourd'hui, et l'a toujours été.

Les musiciens ont observé certaines modifications dans les airs retenus au Canada ; mais, chose assez curieuse, ces changements sont à l'avantage de la chanson. De leur côté, les écrivains affirment que les paroles de ces couplets se sont notablement améliorées dans notre bouche. Ceci est dû, selon toute apparence, à la fréquentation journalière des colons avec des hommes instruits ; car on sait les habitudes des premiers Canadiens, depuis le temps de Champlain jusqu'à la conquête, et même longtemps après. Petit à petit, l'influence des gens capables de polir un vers, de remplacer une expression incorrecte ou grossière, dut se faire sentir sur les Canadiens qui chantaient. Supposons des " voyageurs " faisant un trajet de deux ou trois cents lieues en compagnie des pères jésuites : il est à croire que plus d'un bon conseil devait résulter de cette rencontre, et contribuer à transformer plus ou moins ces légers poèmes — trop légers parfois.



## CHAPITRE IX

### LA SAINT-JEAN-BAPTISTE.



LES Canadiens-français célèbrent tous les ans, avec une pompe extraordinaire, la fête de la Saint-Jean-Baptiste, qui est probablement la plus grande solennité nationale des deux Amériques, si l'on en excepte le Quatre-Juillet des Etats-Unis. En tous cas, la Saint-Jean est la plus ancienne fête que les Européens aient emportée avec eux dans le Nouveau-Monde, puisque ses origines datent des temps adamiques,

Lorsque le genre humain se nourrissait de glands.

La fête du solstice d'été — à présent la Saint-Jean — est donc antérieure à saint Jean-Baptiste lui-même !

Nous savons que les Perses, entre autres, honoraient la puissance suprême sous l'image du feu. Tant que les hommes n'ont pas connu le christianisme, ils ont été fidèles à cette superstition, après tout assez raisonnable puisqu'elle était un hommage rendu au Créateur ignoré. Le feu était censé tout produire — on l'adorait.

Les Gaulois nos aïeux, comme tous les peuples de l'antiquité, avaient des réjouissances publiques durant lesquelles ils allumaient de grands feux sur les hautes terres, les montagnes et les bords de la mer. Les habitants du pays de Galles, de la famille des Bas-Bretons (ils parlent encore la même langue), ont conservé l'habitude des feux du 24 juin.

Le christianisme, prudent et sage, n'attaqua pas de front les coutumes populaires ; il se contenta de leur imprimer un cachet religieux. Ainsi, il plaça sous le vocable de saint Jean-Baptiste l'antique cérémonie des feux du solstice d'été. Plus tard, au moyen-âge, lorsque les serfs étaient privés de leur liberté, il multiplia les fêtes religieuses qui forçaient les seigneurs de suspendre le travail manuel. Ces jours de repos, contre lesquels on s'est élevé si fortement par la suite, étaient tous à l'avantage de nos pères les Gaulois, écrasés sous le joug des Francs. Si nous avons perdu mémoire de ces bienfaits, il est juste de les rappeler en temps opportun. Ceux qui ont placé le coq gaulois sur le clocher de nos églises n'étaient pas indifférents aux besoins du peuple.

L'on ne songe pas généralement jusqu'à quel point les coutumes et les traditions populaires sont tenaces. Le cas qui nous occupe est remarquable.

En France, on voit, par les anciens auteurs, que, du moment où quelqu'un apportait une bonne nouvelle, chacun s'écriait à la ronde : Faites-en les feux ! ce qui voulait dire : réjouissons-nous, allumons les feux de fête.

Les paysans de l'Alsace dansent encore autour de brasiers allumés sur la place publique à l'occasion du 24 juin. Les fiancés, ceux qui doivent s'épouser dans les douze mois, sautant par couple, se tenant la main, au-dessus des tisons enflammés. Autrefois, à Paris, le roi assistait à la cérémonie du feu de la Saint-Jean, qui avait lieu sur la place de Grève, et cet usage remontait au moins au règne de Louis XI. On plantait au milieu de la place un mât d'une soixantaine de pieds de hauteur, hérissé de traverses de bois auxquelles on attachait un nombre considérable de bourrées, de cotrets et de pièces d'artifice, puis on amoncelait, au pied, du bois et de la paille. On avait aussi la coutume barbare de suspendre au mât un panier qui contenait des chats et des renards destinés à être brûlés vifs. Ces pauvres animaux poussaient des cris horribles qui réjouissaient le cœur des grands de la cour. Quand le feu avait tout consumé, le roi montait à l'hôtel-de-ville où on lui servait une collation.

Les Bretons conservent avec soin un tison du feu de la Saint-Jean, qu'ils placent auprès de leur lit, entre une branche de buis béni le dimanche des Rameaux et un moreau de gâteau des Rois. Ces objets réunis doivent le protéger du tonnerre. Les jeunes filles qui désirent se marier dans l'année n'ont qu'une chose à faire : c'est de se mettre en danse, dans une même nuit, autour de neuf bûchers de la Saint-Jean ; la recette, paraît-il, vaut de l'or. En Poitou, on entoure d'un bourrelet de paille une roue de charrette ; on allume le bourrelet avec un cierge béni, puis l'on promène la roue enflammée à travers les campagnes, qu'elle fertilise, si l'on en croit les gens du pays. A la Ciotat, en Provence, un coup de canon donne le signal pour allumer le feu, et, pendant que le bûcher élève ses flammes dans l'air, les jeunes gens se jettent à la mer pour s'y asperger réciproquement, ce qui figure pour eux le baptême du Jourdain. A Vitrolles, les habitants vont prendre, dans la même circonstance, un bain qui doit les préserver de la fièvre pendant toute l'année.

En 1606, le *Zonas*, navire de la Rochelle, capitaine Foulques, pilote Olivier Fleuriot, de Saint-Malo, portait la colonie de Poutrincourt. Le poète Lescarbot, qui était à bord, nous raconte qu'arrivé sur le banc de Terre-neuve, le point du jour étant venu, " qui était la veille Saint-Jean-Baptiste, à bon jour bonne œuvre, nous passâmes la journée à la pêche des morues avec mille réjouissances et contentement... Sur le soir, nous appareillâmes pour notre route poursuivre, après avoir fait bourdonner nos canons, tant à cause de la fête de saint Jean que pour l'amour du sieur de Poutrincourt, qui porte le nom de ce saint."

C'est le 24 juin, jour de saint Jean-Baptiste, 1610, que le révérend Jessé Fléché, prêtre, baptisa, au Port-Royal, vingt et un Souriquois, qui furent les prémices de la foi chrétienne chez les peuples de la Nouvelle-France.

En 1615, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, les pères Jamay et Le Caron célébrèrent, à

la rivière des Prairies, près la ville actuelle de Montréal, la première messe d'ère au Canada depuis les temps de Cartier et Roberval.

Naturellement, les premiers colons du Canada emportèrent avec eux la coutume de fêter la Saint-Jean. Les allures mondaines de cette démonstration ne dûrent pas inspirer au clergé la croyance que saint Jean-Baptiste serait jamais un patron "religieux" pour ce pays. Il devait être bien difficile, en effet, de métamorphoser en solennité de l'église une fête marquée depuis des siècles par les bruyants et peu scrupuleux ébats de la foule. En conséquence, on plaça le pays sous le vocable d'un patron moins suspect. M. Ferland, s'appuyant sur l'ouvrage du frère Le Clercq, intitulé : *L'établissement de la Foi dans le Nouveau-Monde*, dit : "L'année 1624 fut marquée, à Québec, par une solennité religieuse, à laquelle assistèrent tous les Français et plusieurs sauvages. Elle fut célébrée en exécution d'un vœu fait en l'honneur de saint Joseph, qui, dans cette occasion, fut choisi comme premier patron de la Nouvelle-France. Depuis ce temps, la dévotion envers saint Joseph s'est toujours conservée vive et efficace parmi les Canadiens, ainsi que l'attestent les nombreuses églises placées sous sa protection et les confréries établies en son honneur." Nous supposons que, dans la pensée de ses fondateurs, la Saint-Joseph devait finir par supplanter la Saint-Jean. En tous cas, pendant quelques années, on s'efforça de lui faire prendre, en dehors de l'église, un caractère populaire rivalisant avec la vieille fête du feu.

Depuis l'origine de la colonie, nous avons eu notre fête patronale, la Saint-Joseph, et notre fête nationale, la Saint-Jean-Baptiste. Cette dernière avait pour elle, outre son ancienneté, l'avantage de tomber l'un des jours du solstice d'été, tandis que le 19 mars, époque de la fonte des neiges, des giboulées et très souvent du carême, n'a rien de comparable aux splendeurs du 24 juin.

Il nous a paru curieux de relever les passages suivants qui concernent la célébration de ces deux fêtes dans les premières années de la colonie :

1636. "Un sauvage, voyant la solennité qu'on fait la veille de la Saint-Jean, croyait qu'on faisait cette fête pour chasser le manitou, et disait que nous entendions bien mieux l'éloigner et le bannir de nous, que non pas eux ; c'est pourquoi nous vivions plus longtemps. Cela me confirme dans l'opinion que j'ai qu'ils font leurs tintamarres et battent leurs tambours pour chasser le diable, afin qu'il ne tue point les malades. Je crains que, l'un de ces jours, ils ne nous viennent prier de tirer nos canons pour les guérir." — (Le père LE JEUNE.) La *Relation* de 1637 décrit longuement le feu d'artifice et toute la fête qui eut lieu cette année, à Québec, à l'occasion de la Saint-Joseph. Un croquis fort curieux accompagne le récit.

1646. "Le 18 mars, veille de saint Joseph, entre sept et huit heures du soir, se fit le feu de joie de la Saint-Joseph. Monsieur le gouverneur (M. de Montmagny) nous vint quérir ; nous soupions. Le père Vimont y alla, qui fit mes excuses (ceci est écrit par le père Jérôme Lalemant, supérieur) sur quelque incommodité que j'avais. M. le gouverneur mit le feu ; les soldats firent trois salves, et quatre coups de canon furent tirés ; il y eut aussi quelque fusée. Le 19, quand on sonna l'*angelus*, on tira un coup de canon, et à la messe à l'élévation trois

ou quatre avec quelques salves de mousquets." Après la messe et les vêpres, on alla au monastère des dames ursulines faire le salut de Saint-Joseph. (*Journal des Jésuites.*) Même année : " Le 23 juin se fit le feu de la Saint-Jean, sur les huit heures et demie du soir. M. le gouverneur envoya M. Tronquet (Guillaume Tronquet, son secrétaire) pour savoir si nous irions. Nous allâmes le trouver le père Vimont et moi (le père Jérôme Lalemant) dans le fort. Nous allâmes ensemble au feu ; M. le gouverneur l'y mit, et lorsqu'il le mettait je chantai l'*Ut queant laxis* et puis l'oraison. M. (Le Sueur) de Saint-Sauveur n'y était point ; il l'y faut inviter une autre fois. On tira cinq coups de canon et on fit deux ou trois fois la décharge de mousquets. Nous en retournâmes entre neuf et dix heures." — (*Journal des Jésuites.*)

1647. " A la Saint-Joseph, on ne fit point de feu de joie la veille comme de coutume ; j'en fus (le père Jérôme Lalemant) une partie cause, comme ne goûtant guère cette cérémonie qui n'avait aucune dévotion qui l'accompagnât, et me semblait qu'un salut en l'honneur du saint était meilleur, comme en effet il fut fait la veille, à la paroisse, et le jour aux ursulines, où le *Hic vir despicions* fut chanté en musique. On tira, cette même veille, un coup de canon à une heure, et le jour, à l'*angelus* du matin, quatre ou cinq coups de canons." (*Idem.*) Même année : " On fit le feu de la Saint-Jean comme l'an passé. Je n'y assistai pas. M. de Saint-Sauveur fit l'office." (*Idem.*)

Ces deux textes montrent assez que le père Jérôme Lalemant ne goûtait pas le côté populaire des fêtes qui nous occupent. Pourquoi ? parce qu'il ne croyait pas devoir encourager ces pratiques ; il le dit clairement cette année, et en 1649 il réussit à " séparer le matériel d'avec le spirituel," comme nous le verrons.

1648. " Le 23 juin, le feu se fit à l'ordinaire. J'y assistai, ainsi que le P. Le Jeune et le P. Greslon. M. le gouverneur me vint (le père Jérôme Lalemant) quérir sur les huit heures et demie. Nous allâmes promener en son jardin, et sur les neuf heures un quart nous allâmes au feu. M. le gouverneur (M. de Montmagny) le mit à son ordinaire. J'y chantai l'*Ut queant laxis* après le feu mis, le *Benedictus* et l'oraison de saint Je. le *Dominus salvum fac regem* et l'oraison du roi, le tout sans surplus. Nous en retournâmes à dix heures. (*Idem.*)

1649. " On refit cette année le feu, la veille de saint Joseph, mais on sépara le matériel d'avec le spirituel. On fit le salut sur les six heures, et sur les sept M. le gouverneur (M. d'Ailleboust) me vint prier de m'y trouver et voulut que j'y misse le feu ; je l'y mis. Aux ursulines comme l'an passé, mais l'on oubl'. l'oraison pour la fondatrice, *Pro devotis amicis*. Le jour, le tout alla comme l'an passé et alla bien." Le père Lalemant " mit le feu " sur les instances du gouverneur, mais " sans surplus " évidemment — comme l'année précédente.

1649. " On ne fit point de feu à la Saint-Jean aux Trois-Rivières, le gouverneur prétendant que le magasin le devait faire, et le magasin s'en remettant au gouverneur. On en fit à Québec ; ce fut le père Vimont au défaut d'autre." Nouveau gouverneur-général ; nouveau gouverneur particulier aux Trois-Rivières ; grand nombre de nouveaux colons dans ce dernier lieu ; questions agraires ; diminution de la traite ; embarras du magasin des Habitants



— il y a peut-être là-dedans de quoi expliquer le désaccord dont le père Jérôme Lalemant fait mention.

1650. " La veille de saint Joseph, il y eut un feu fort froid, c'est-à-dire tout simple, sans artifice ni fusée. M. le gouverneur me fit prier par sa femme d'y mettre le feu, lui étant indisposé ; je le fis avec une grande répugnance. On n'y chanta point parce qu'on doit supposer que le saut qui a précédé immédiatement, c'est-à-dire environ une heure devant, supplée à cela." Inutile d'insister sur les répugnances du père Jérôme Lalemant ; toutefois, il ne faut pas dire avec un historien qu'elles s'expliquent par les dissensions survenues entre " nos anciens gouverneurs et Mgr de Laval." M. d'Ailleboust s'accordait très bien avec les pères jésuites. Mgr de Laval ne vint dans le pays, pour la première fois, que dix années plus tard. Le " feu fort froid " de 1650 n'a rien à démêler avec lui.

1650. " Le 23 juin, le feu de la Saint-Jean, duquel je m'excusai (le père Jérôme Lalemant) prévoyant qu'on m'y ferait mettre le feu à l'ordinaire, et ne jugeant pas à propos de laisser courir cette coutume, qui n'avait point été pratiquée (par le supérieur des jésuites) du temps de M. de Montmagny. Ce fut monsieur le gouverneur qui y mit le feu. Le père Delaplace y assista en surplis et étole, avec (Martin Boutet dit) Saint-Martin, pour y chanter le *Te Deum*."

1651. " La veille de saint Joseph il y eut un feu comme l'an passé, auquel M. le gouverneur (M. d'Ailleboust) me pria (le père Ragueneau) de mettre le feu. Je le fis avec beaucoup de répugnance. J'avais mené avec moi le père Le Mercier et le père Gareau." Il n'y avait pas que le père Jérôme Lalemant qui allât au feu de joie avec répugnance.

Du Canada, transportons-nous un instant à Paris. Les lignes qui suivent sont empruntées au *Journal d'un voyage à Paris*, 1657-8, publié à Paris en 1862 par A.-P. Faugère. Les auteurs de ce journal sont deux jeunes gens appartenant à une des premières familles de Hollande, venus en France pour achever de polir leurs mœurs et compléter leur éducation. Ils s'appelaient MM. de Villiers : " Le 22 juin 1657, en passant par la Grève, nous vîmes qu'on y faisait de grands préparatifs de feux d'artifice, pour la veille de la Saint-Jean, qu'on devait allumer sur le soir. La maison-de-ville était fort bien tapissée par dehors et par dedans. MM. de la ville y donnèrent une belle collation de confitures au gouverneur, aux principaux officiers et aux dames les plus relevées." Le gouverneur de Paris, accompagné de milices sous les armes, tambours battant, enseignes déployées, alla mettre le feu à la machine. " On a, dit le *Journal*, une superstition particulière pour cette fête, et telle qu'il n'y a presque pas un gentilhomme ou un bourgeois qui porte le nom de ce saint, qui ne fasse ce jour-là un feu devant sa porte." Revenons au Canada. Texte du *Journal des Jésuites* :

1660. " Le 19, jour de saint Joseph, se dit ici la messe, à l'ordinaire, à six heures ou cinq heures et demie, sans exhortation, à raison de la première messe que devait dire M. de Bernières aux ursulines, qui en effet la dit à sept heures. M. de Charny l'assistait. On y alla confesser, et il y eut une très grande quantité de commurions. Le père Dablon y dit ensuite la messe, et moi (le père Jérôme Lalemant) la grande messe ensuite où le père Dablon et le

père Chaumonot ne servirent de diacre et de sous-diacre. Le père Chastelain et Mons. l'évêque (Mgr de Laval, premier évêque du Canada, arrivé l'année précédente) y avaient dit la messe devant M. de Bernières. Il y eut indulgence plénière appliquée par monseigneur l'évêque, de trois qu'il avait pouvoir d'appliquer, outre trois autres avec oraison de quarante heures. Le sermon solennel fut fait à la paroisse l'après-dinée et celui des ursulines en même temps, sans solennité, à leur grille; le salut ensuite solennellement, y fut fait par monsieur de Bernières, et la musique en la manière qui suit, le saint Sacrement y étant exposé: On commença en musique par le *Pange lingua*, après quoi immédiatement les religieuses chantèrent un motet court du saint Sacrement, ensuite la musique recommença l'*Iste Confessor*, après quoi immédiatement les religieuses chantèrent un motet du saint, après quoi la musique reprit le *Domine salvum fac regem*, à la suite duquel M. de Bernières, officiant, dit la messe et les trois oraisons correspondantes; après quoi les religieuses devaient chanter quelque chose pendant l'encensement et la bénédiction, ce qu'elles ne firent pas, pour n'en avoir été suffisamment averties. Le tout fut conclu par un *Laudate Dominum* chanté par la musique. On en fut fort satisfait et la chose parut belle et dévote. Toute l'église était remplie. On manqua de mettre au-dessus de la porte l'écriteau "indulgence plénière." (Le père Jérôme Lalemant.)

1661. "A la Saint-Joseph, il y eut trois feux le soir (nos écoliers, M. Couillard et les ursulines). Point de diacre et sous-diacre aux ursulines, parce que ceux qui le pouvaient faire (étaient) empêchés aux confessions, qui durèrent en notre chapelle jusques à neuf heures. Le reste à l'ordinaire. Pour le salut aux ursulines, elles le firent seules, où le monde fut invité pour y gagner les indulgences." (Le père Jérôme Lalemant.)

1661. Le 22 juin, le grand-sénéchal Jean de Lauson, avec plusieurs hommes, furent tués à l'île d'Orléans par les Iroquois. On les inhuma le 24, jour de la Saint-Jean-Baptiste. Il n'est pas fait mention de cette fête.

1662. "A la Saint-Joseph, aux ursulines, monseigneur, une basse messe à sept heures. La grande messe à huit, et la dernière fut dite là même, et non céans; le salut solennel avec les instruments." (Le père Jérôme Lalemant.)

1663. "La Saint-Joseph venant le lundi de la semaine sainte, fut fêtée et point transportée." (Le père Jérôme Lalemant.)

1664. "A la Saint-Joseph, on ne fit céans ni salut la veille ni le jour. Il se fit aux ursulines le jour." (Le père Jérôme Lalemant.)

1666. "La solennité du feu de la Saint-Jean se fit avec toutes les magnificences possibles, monseigneur l'évêque revêtu pontificalement avec tout le clergé, nos pères en surplis, etc. Il présente le flambeau de cire blanche à M. de Tracy, qui le lui rend et l'oblige à mettre le feu le premier, etc." (Le père Le Mercier.) Cette cérémonie était relevée, sans doute, par la présence des soldats du régiment de Carignan, arrivés l'année précédente.

Les origines de la Saint-Joseph et de la Saint-Jean-Baptiste nous sont donc clairement indiquées. La première de ces fêtes a gardé son caractère religieux; l'autre, ses allures

populaires, sans se séparer de la religion ; celle-ci réunissait les deux qualités voulues pour devenir notre fête nationale, lorsque M. Ludger Duvernay lui donna une constitution (1834).

M. de Gaspé a écrit un joli chapitre de ses *Anciens Canadiens* au sujet de la Saint-Jean-Baptiste, telle qu'on la célébrait au temps de sa jeunesse, durant le dix-huitième siècle, dans les paroisses du bas du fleuve, au-dessous de Québec. Il met en scène un Ecosais et un Canadien qui parcourent le pays : — Vous, monsieur, qui expliquez si bien les merveilles du ciel, vous plairait-il d'abaisser vos regards vers la terre, et de me dire ce que signifient toutes ces lumières qui apparaissent simultanément sur la côte du nord aussi loin que la vue peut s'étendre ? Ma foi, je commence à croire à la légende de notre ami José ! Le Canada est vraiment la terre des lutins, des farfadets, des génies, dont ma nourrice berçait mon enfance dans mes montagnes d'Ecosse.

— Ah ! dit mon oncle Raoul, arrêtons-nous ici un instant : ce sont les gens du nord qui, la veille de la Saint-Jean-Baptiste, écrivent à leurs parents et amis de la côte du sud. Ils ne se servent ni de plumes ni d'encre pour donner de leurs nouvelles !

Plus loin, il parle de l'habitude qu'ont les Habitants d'allumer sur les hauteurs des feux d'avertissement, sorte de communications télégraphiques du genre de celles employées par les anciens Grecs et les Latins.

— Oui, reprit mon oncle Raoul, et si nous étions sur la côte du nord, nous verrions des signaux semblables sur la côte du sud. Si le feu une fois allumé, ou que l'on alimente, brûle longtemps sans s'éteindre, c'est bonne nouvelle ; s'il brûle en amortissant, c'est signe de maladie ; s'il s'éteint tout à coup, c'est signe de mortalité. Autant de fois qu'il s'éteint subitement, autant de personnes mortes. Pour un adulte, une forte lumière ; pour un enfant, une petite flamme... Les mêmes signaux, continua mon oncle Raoul, sont connus de tous les marins, qui s'en servent dans les naufrages pour communiquer leur détresse.

— Les Canadiens de la campagne avaient conservé une cérémonie bien touchante de leurs ancêtres normands : c'était le feu de joie, à la tombée du jour, la veille de la Saint-Jean-Baptiste. Une pyramide octogone, d'une dizaine de pieds de hauteur, s'élevait en face de la porte principale de l'église ; cette pyramide, recouverte de branches de sapin introduites dans les interstices d'éclats de cèdre superposés, était d'un aspect très agréable à la vue. Le curé, accompagné de son clergé, sortait par cette porte, récitait les prières usitées, bénissait la pyramide et mettait ensuite le feu, avec un cierge, à des petits monceaux de paille disposés aux huit coins du cône de verdure. La flamme s'élevait aussitôt pétillante, au milieu des cris de joie, des coups de fusils des assistants, qui ne se dispersaient que lorsque le tout était consumé."

— Autrefois, écrit M. l'abbé Maurault, dans l'*Histoire des Abénaquis*, la fête de saint Jean-Baptiste était toujours célébrée avec solennité, et se terminait par un feu de joie ; ce qui procurait aux sauvages une belle récréation. Voici ce que l'on faisait. Dans un lieu retiré du village, on plantait dans le sol un arbre long de vingt-cinq à trente pieds et dépouillé de ses branches, moins quelques-unes qu'on laissait au sommet. Puis, on élevait au pied de cet arbre

un petit bûcher de bois sec. Le missionnaire s'y rendait et bénissait le feu qu'il mettait au bûcher. Bientôt les flammes s'élevaient le long de l'arbre ; pendant ce temps, les jeunes gens, rangés en demi-cercle à vingt ou vingt-cinq pas du feu, tiraient à balle vers le sommet de l'arbre, et celui qui abattait le bouquet de branches recevait une récompense. On accordait trois ou quatre récompenses, qui étaient distribuées à ceux qui faisaient ensuite tomber, chacun, un bout de l'arbre. Il n'y a environ que quinze ans (c'est-à-dire vers 1850) que cette coutume a été abandonnée à Saint-François."

Le docteur Hubert LaRue a raconté comment cette fête était célébrée dans l'île d'Orléans vers le commencement de notre siècle.

Les paroisses situées au-dessus de Québec n'étaient pas en arrière des autres. A Saint-Jean d'Echaillons et aux Trois-Rivières, ces coutumes subsistaient dans toute leur beauté il y a vingt ans ; elles sont encore suivies, mais la fête a lieu le jour du 24 même et non la veille au soir. Les feux allumés sur les hauteurs donnaient de côte en côte le signal des réjouissances publiques. Le premier bain dans le fleuve se prenait le soir du 23, aux éclats des chansons et de la gaité générale. Au collège de Nicolet, depuis au moins soixante ans, grand congé, grand pique-nique, promenades sur l'eau,

Telle qu'elle est depuis 1834, l'association Saint-Jean-Baptiste a pour emblèmes un castor entouré d'une guirlande de feuilles d'érable. Sa devise est : " Nos institutions, notre langue et nos lois." Voyons jusqu'où remontent ces trois choses. Le castor rappelle 1° le commerce de fourrures des premiers temps de la colonie ; 2° le travail persévérant des colons qui, malgré tant d'obstacles et n'ayant que des moyens restreints, se sont créé une patrie nouvelle dans ce pays sauvage. M. l'abbé H.-A. Verreau signale dès 1673 la mention du castor comme symbole du Canada ou de l'élément canadien — lequel, on le sait, fut toujours bien distinct de l'élément " français." A la date en question, le gouverneur Frontenac conseillait au ministre du roi de placer un castor dans les armes de la ville de Québec. Un castor figure sur la médaille frappée en 1690 pour commémorer la défense de Québec. En 1736, dit encore M. Verreau, la Nouvelle-France et les autres colonies françaises de l'Amérique portaient sur leurs armes trois fleurs de lys d'or. Pas de castor. *L'Histoire de la Nouvelle-France*, du père de Charlevoix, imprimée en 1744, porte une vignette sur sa page de titre qui représente une ruche d'abeilles et deux castors placés sous des branches d'arbres.

Selon *l'Antiquarian* publié à Montréal (t. III, 190), une institution financière appelée *Canada Bank* existait en 1792. et sur l'un de ses billets, qui nous a été conservé, on voit un castor rongant le pied d'un arbre. Décidément, le castor paraît avoir orné notre écusson depuis très longtemps.

La " question du drapeau " occupait nos pères en 1807. On exprimait, d'un côté, le vœu d'avoir un drapeau canadien, et, d'autre part, on prétendait que celui de l'Angleterre nous devait suffire, de même que celui de la mère-patrie nous avait suffi sous le gouvernement français. Un poète milicien s'écrie : " A notre brave milice—Quoiqu'il manque des drapeaux —On rendra bonne justice—En admirant ses travaux...—Yankés, Autrogoths, Vandales—

Ils braveront tous vos traits ;—Vous sentirez, cannibales,—Si la mort a des attrait." La pièce se termine par ces deux vers prophétiques :

Où, fiers Anglais, n'en doutez pas :  
Pour vaincre vous aurez nos bras !"

C'était prédire Châteauguay à six ans de distance. Pas mal pour un poète qui fait ses dents !

Vers 1815, M. le commandeur Viger avait fait dessiner un castor dans un écusson de fantaisie. Vers 1830, il le fit mettre dans les armes de la ville de Montréal. J'ignore, ajoute M. Verreau (de qui ceci est encore emprunté), si Québec eut jamais sous le gouvernement français des armes particulières. En tous cas, le castor que Frontenac voulait lui donner est aujourd'hui à Montréal.

Dans le *Canadien* du 26 novembre 1806, on trouve un indice du choix que les Canadiens auraient déjà fait de l'érable comme arbre national. C'est à propos des attaques franco-phobes du *Mercury* :

L'érable dit un jour à la ronce rampante :  
Aux passants pourquoi t'accrocher ?  
Quel profit, pauvre sottie, en comptes-tu tirer ?  
Aucun, lui répartit la plante :  
Je ne veux que les déchirer !

Rare partout ailleurs, l'érable a dû frapper agréablement les découvreurs du Canada. On peut supposer que les colons français lui prêtèrent une attention particulière et s'accoutumèrent à la regarder comme l'arbre canadien par excellence.

Le chêne des Gaulois a été remplacé par l'érable dans l'affection des Canadiens. Cela se comprend à la moindre réflexion. Habitant un pays couvert d'immenses forêts, les Gaulois se nourrissent longtemps des fruits sauvages de leurs arbres, et surtout du fruit de différentes espèces de chêne qui s'étaient fort multipliés chez eux. Le respect particulier qu'ils portaient à ce dernier arbre, le cérémonial pompeux avec lequel le grand-prêtre venait, tous les ans, couper le gui parasite qui s'y attache, le nom même de ces druides, dérivé du celtique *deru* (chêne), tout semble indiquer ce qui servit de première nourriture à nos aïeux. Ce fut celle de la plupart des peuples originaires barbares. Les Canadiens virent dans l'érable un arbre majestueux, l'égal du chêne pour le port, plus beau que lui en certaines saisons — le printemps où il revêt sa parure vert tendre, et l'automne quand il s'empourpre aux morsures du froid. Bientôt ils s'aperçurent que son bois admirable était d'un secours précieux pour divers usages, et que la sève de ce roi des montagnes et des plaines donnait un sucre abondant, supérieur à tous les autres ; ils s'y attachèrent, comme les Gaulois avaient fait à l'égard du chêne.

Au premier banquet de la société Saint-Jean-Baptiste, qui eut lieu à Montréal, le 24 juin 1834, on remarquait, dans les décorations de la salle, un faisceau de branches d'érable chargées de feuilles. Lorsqu'on proposa officiellement à la même société d'adopter la feuille

d'érable pour emblème national (1836), M. D.-B. Viger s'exprima en ces termes : " Cet arbre qui croit dans nos forêts, sur nos rochers, d'abord jeune et battu par la tempête, languit, en arrachant avec peine sa nourriture du sol qui le produit ; mais bientôt il s'élançe, et, devenu grand et robuste, brave les orages et triomphe de l'aquilon. L'érable, c'est le roi de nos forêts. C'est l'emblème du peuple canadien !" La même année, M. Étienne Parent disait : " La feuille d'érable a été, on le sait, adoptée comme emblème du Bas-Canada."

Ce même écrivain rétablit le *Canadien* en 1829 et lui donna pour devise : " Nos institutions, notre langue et nos lois," résumant ainsi toute la politique qu'il avait embrassée. " C'était là, disait-il souvent, mon étoile polaire, ou, si vous voulez une autre comparaison, mon lit de Procuste : tout ce qui n'entrait pas dans cette mesure, je le repoussais, je le combattais." Les besoins du temps, en inspirant ce mot d'ordre, venaient de compléter la bannière de la Saint-Jean-Baptiste. En 1880, toute la Confédération réclame le castor et la feuille d'érable. Nous voyons des Anglais qui croient avoir inventé ces emblèmes ! Alors, pourquoi n'acceptent-ils aussi " Nos institutions, notre langue et nos lois " ? On n'est pas *Canadien* sans cela — et tous les Anglais veulent maintenant être Canadiens.

Il y aurait une jolie étude à faire sur nos fêtes publiques en général ; car les démonstrations et les appels à la gaité sont toujours les bienvenus parmi nous. En cela, le Canadien est resté absolument Français.

Nous avions autrefois nos fêtes de paroisse, qui ne différaient de la Saint-Jean que par les nombreuses visites que se faisaient les campagnes entre elles. C'était un branle-bas général. La " côte " entière s'en mêlait. Plusieurs " rangs " s'agitaient à la fois. On festoyait à bouche que veux-tu. De vraies saturnales, en plus d'un cas.

Si bien que monseigneur de Pontbriand entreprit (1755) une réforme. Il attaqua aussi les fêtes des corporations de métiers, telles que la Saint-Eloi des forgerons et la Saint-Thibault des charbonniers.

Plus tard (1804), lorsque Mgr Denaut supprima la fête de Beauport, chacun sait le tapage qui en résulta. Une insurrection en règle eut lieu dans une partie de la paroisse. La justice s'en mêla. Ce fut toute une affaire.

Au fur et à mesure que l'occasion s'en présentait, nos évêques abolissaient ces réjouissances. Ce fut Mgr Signaï qui y porta la dernière main, vers 1834, en même temps que M. Duvernay organisait la Saint-Jean-Baptiste.

Peut-être a-t-on essayé, sous le gouvernement français, de nous imposer la Saint-Louis, mais nous n'en avons vu de trace nulle part.

La Saint-Louis a dû être observée par la noblesse française venue en Canada, et même par la noblesse canadienne, qui tenait à la cour de France par ses parchemins ; mais notre peuple, gaulois avant tout, n'a jamais mis le 15 août au niveau de son jour par excellence, la Saint-Jean.

Dans le comté de Terrebonne, vers 1820, la Saint-Louis donnait lieu à une importante

foire aux chevaux qui se continue. Autrefois, dans les "bonnes années," c'était l'occasion d'une série de fêtes qui duraient trois et quatre jours.

Vers 1825, quelques citoyens de Québec, qui sentaient le besoin de nous doter d'une fête nationale, voulurent introduire la mode de la Saint-Louis ; mais, après une dizaine d'années d'existence, cette nouveauté disparut — vers 1834, au moment où M. Duvernay fondait la Saint-Jean-Baptiste.

Les membres de la Saint-Louis, recrutés d'abord dans la classe commerciale, professaient une foi politique et nationale hostile à l'Angleterre, ou tout au moins à sa manière de nous gouverner. Les ouvriers et les entrepreneurs du faubourg Saint-Roch s'y associèrent en grand nombre.

Il y avait aussi à Québec, vers 1820, un cercle de bonapartistes, la plupart nés en Europe et réfugiés ici après les guerres de l'empire. Les jours de fête, un ruban tricolore placé sur leur poitrine tenait suspendue une figure d'aigle éployée qui soutenait dans ses serres un médaillon d'argent portant au centre la tête de Napoléon couronnée de lauriers, avec ces mots autour : "Napoléon primus imperator et rex. Ubi cum que felix." Les nombreux serviteurs du grand capitaine, dispersés à cette époque dans les villes et les campagnes du Canada, furent mis à la gêne par le comte de Dalhousie (ennemi déclaré de Bonaparte), devenu gouverneur-général en ce pays.

On vient de le voir, les éléments constitutifs d'une fête nationale existaient parmi nous dès le commencement de ce siècle. Jusque là, notre race avait été presque seule à se partager le Canada : mais cette situation allait changer. Les Anglais apportaient la Saint-Georges, les Écossais la Saint-André, les Irlandais la Saint-Patrice. Cette dernière avait même été célébrée aux Trois-Rivières en 1776 par les troupes du congrès de Philadelphie. Quelque chose d'analogue devenait nécessaire parmi les Canadiens. Nos hommes politiques, de leur côté, cherchaient un moyen d'action de ce genre. On en a vu un exemple dans la tentative de la Saint-Louis. Il fallait un drapeau commun aux patriotes, un cri de ralliement. Tout était préparé pour cela. On attendait un homme qui sût donner le signal. Pour peindre ce moment décisif, disons un peu comme Boileau : "Enfin, Malherbe vint !"

Enfin, Duvernay vint ! Son instinct admirable  
Réunit la Saint-Jean sous la feuille d'érable.  
L'industriel castor tressaillit dans les bois,  
De clocher en clocher chanta le coq gaulois :  
"Nos institutions, notre langue et nos lois !"

Car il nous semble que la chose est claire : à l'instar des citoyens de Québec, M. Duvernay cherchait à organiser une fête nationale. Il eut le coup d'œil plus juste en choisissant la Saint-Jean-Baptiste, déjà entrée dans nos mœurs, que la Saint-Louis ou tout autre patronage. Il en agit de même à l'égard des emblèmes et de la devise, que la coutume avait sanctionnés.

Une anecdote a été racontée comme étant apparemment ce qui avait donné à M. Duvernay l'idée d'adopter saint Jean-Baptiste à titre de patron du pays. Nous ne saurions l'accepter, puisque les notes ci-dessus attestent d'une toute autre origine. Voici l'anecdote : Durant la guerre de 1812, plusieurs miliciens portant le nom de baptême de Jean-Baptiste répondaient à un appel. L'officier anglais s'en montra très étonné. " Mordine ! s'écria-t-il, ce sont tous des Jean-Baptiste ! " Le mot " Jean-Baptiste " s'appliqua, parmi les militaires, aux Canadiens-français. Ce nom devait aussi être regardé comme " civil," puisque dans le *Spectateur*, publié à Montréal en 1813, on lit plusieurs lettres d'un patriote qui signe : *Jean-Baptiste*.

Les voies étaient préparées. La Saint-Jean-Baptiste avait une existence deux fois séculaire sur les bords du Saint-Laurent. Au lieu de créer, d'innover, d'improviser, il suffisait de mettre en pratique des idées reçues et de leur donner du corps. " Heureux, dit Sainte-Beuve, ceux qui sont d'un pays, d'une province, qui en ont le cachet, qui en ont gardé l'accent, qui font partie de son caractère." Les mots : " fête de Saint-Jean-Baptiste " réveillaient chez les Canadiens des souvenirs puissants. C'était l'un des beaux jours que nos ancêtres aimaient à célébrer. En le choisissant, M. Duvernay agit avec un instinct, un tact parfait, ce qui assura l'existence à sa fondation. Deux ans après, le *Canadien* (1836) adoptait pour emblème le castor et la feuille d'érable, lesquels, à partir de ce moment, se répandirent dans toutes nos paroisses.

Il ne nous manque plus qu'un chant national ; mais, par exemple, c'est bien le merle blanc à trouver ! Heureusement, nous avons assez de chansons frappées à notre effigie, pour nous passer longtemps d'un hymne façonné dans les règles. Pour notre part, nous préférons la *Claire Fontaine*, ou : *Vive la Canadienne*, à toutes les *Marseillaises*. C'est moins brutal et non moins poétique.





## CHAPITRE X

1625-1657

### ON DEMANDE UN CLERGÉ NATIONAL



NOTRE clergé, dit-on souvent, a fait œuvre nationale, et les Canadiens lui doivent de la reconnaissance. Ceci est parfaitement conforme à l'opinion de tous les gens éclairés ; mais la masse des lecteurs ne se doute peut-être pas de la distinction qu'il y a à faire entre *notre* clergé et le clergé français du dix-septième siècle. Confondre les jésuites, par exemple, avec les prêtres canadiens, c'est prendre de l'eau pour du feu — sans compter que, durant le dix-septième siècle, nous n'avons pas eu de clergé canadien, grâce aux jésuites.

Dès leur premier pas sur le sol de la Nouvelle-France, les jésuites avaient été reçus avec froideur par les Français établis ou hivernants. A Québec, en 1625, on ne voulait pas même leur envoyer de canot pour les aider à débarquer du navire qui les amenait. Les récollets s'interposèrent par charité et réussirent à calmer les esprits. En récompense de leur dévouement, les récollets furent écartés du Canada et leurs terres données aux jésuites en 1632. On ne sait s'il y eut alors protestation de la part des Canadiens ; mais, vers 1639, ceux-ci firent des démarches pour obtenir de n'être plus gouvernés " dans le spirituel et le temporel " par les mêmes personnes. Cette demande, que toutes les circonstances connues rendent justifiable, ne fut pas écoutée. Les jésuites étaient détestés chez nous, mais puissants à Paris ! Bossuet devait leur dire un jour : Vous êtes plus forts par l'intrigue que par l'estime que l'on a de vous.

De quoi se plaignaient les Canadiens en 1639, et en 1645, et en 1650, et en 1656, et en 1662, et en 1669 ? — car ils se sont tenus sur la brèche et n'ont cessé de porter à la cour suppliques sur requêtes et pétition sur prière, dans l'espoir d'obtenir justice.

Ils n'étaient ni des sauvages ni des protestants. Français et catholiques, ils demandaient... des curés.

Pourquoi donc n'acceptaient-ils pas les jésuites ? Parce que les jésuites s'occupaient de toutes autres choses que des Habitants.

Ces derniers avaient-ils les moyens de faire vivre des curés ? Oui, pour deux raisons : 1° le seul fait de demander des prêtres montre qu'ils voulaient et pouvaient les soutenir ; 2° ils donnaient aux jésuites plus de secours qu'il en eût fallu à des curés.

Quels étaient ces secours ? La compagnie des Cent-Associés, puis ensuite celle des Habitants, avaient entre leurs mains le monopole de la traite, c'est-à-dire du commerce du Canada, à charge de payer pour l'entretien de la colonie une somme annuelle évaluée au quart du trafic. En conséquence, les marchandises étaient tarifées de manière à acquitter cet impôt et à laisser encore à la compagnie un certain bénéfice. L'Habitant contribuait ainsi au paiement des dépenses publiques. Or, au nombre de ces dépenses, il y avait les missions des jésuites — des missions chez les sauvages, qui se trouvaient en partie aux charges d'une poignée de colons ! Les lettres des jésuites sont remplies de doléances sur le misérable état du commerce qui prive le pays des ressources nécessaires au soutien des missions. C'est à croire, vraiment, que le pays (le Canadien) n'existait que pour satisfaire aux besoins des missionnaires !

La France, ou plutôt ceux qui parlaient et agissaient en son nom depuis Cartier, prétendaient s'imposer la tâche de convertir les sauvages. Fort bien ; mais devaient-ils taxer pour cet objet de pauvres défricheurs qui n'avaient que faire des obligations contractées par les jésuites et ceux qui les protégeaient ? Nous n'irons pas jusqu'à croire que les protecteurs en question oublièrent leurs promesses ; car sans cela on n'eût pas compté, en 1640, soixante personnes au moins dans le cercle des jésuites, à côté d'une population française fixe de deux cent soixante et quinze âmes ; mais rappelons-nous que les soixante et quatre chefs de famille ou habitants contribuaient leur large part des frais des missions — chose injuste, toute aussi injuste que le monopole de la traite dont on accablait ces courageux pionniers.

L'une des clauses du règlement de 1648 pourvoyait à l'entretien d'une compagnie de volontaires qu'on enverrait (elle y alla) protéger les missions huronnes. Ce zèle nous attira la guerre avec un redoublement de férocité de la part des Iroquois. A ne lire que les Relations des jésuites, on se persuade aisément que les Habitants avaient pour principal devoir de prêter main-forte aux missionnaires et de payer le plus qu'ils pourraient de ces sortes de dépenses ! Il existe des milliers de lecteurs qui le croient !

En 1650, les Habitants ne dépassaient guère six cents âmes ; le pays renfermait une quarantaine de pères jésuites, assistés de trente ou quarante frères, donnés, domestiques, etc.

Nous ne blâmons pas les personnes charitables de France qui faisaient des sacrifices d'argent pour le bien des missions. Ce qu'il eût fallu ne pas faire eût été de ne mêler en rien la cause des Habitants avec celle de ces pères. Il y avait en évidence deux objets : la conversion des indigènes et l'établissement de colons français ; pourquoi avoir abandonné l'un et l'autre au contrôle des jésuites, qui eurent grand soin de rejeter dans l'ombre les cultivateurs, la vraie sève du pays, et qui étouffèrent, pendant plus de trente ans, les plaintes de cette population ?

L'histoire du Canada a été écrite par trois classes d'hommes : les Français, qui n'ont

voulu y voir que les intérêts français ; les religieux, qui se sont extasiés sur les missions, et les laïques, effrayés par la menace des censures ecclésiastiques. Nous qui ne sommes ni Français de France, ni prêtre, et qui ne craignons pas les censures ecclésiastiques, nous écrivons la vérité. Avec les gens qui ne se gênent pas, dit un proverbe, il ne faut point se gêner : les jésuites ont joué leur rôle ici à notre détriment : ils n'ont pas de titre à l'impunité.

Comme pour venir en aide au sentiment national dont les colons de 1639 se faisaient les interprètes, la société qui se proposait alors de fonder Montréal avait en vue de se procurer l'assistance de prêtres séculiers. Malheureusement, le clergé de France, avili dans les hautes sphères par les ambitions politiques et la cupidité ; maintenu dans les campagnes et les petites villes au rang de valets des grands seigneurs, n'était guère susceptible d'offrir des sujets propres à cette œuvre sainte et méritoire. C'était l'époque où saint Vincent de Paul et M. Olier, pour n'en citer que deux, travaillaient à l'épuration du clergé. Le nord du royaume, pays des premiers Canadiens, était encore la partie la plus saine, et l'on est peu surpris de voir que les seuls prêtres séculiers du temps de M. de Montmagny (1636-1648) venaient de ces endroits. MM. Le Sueur et Nicolet furent véritablement les curés de Beauport et des petits établissements groupés autour de Québec.

La société de Montréal, avec ses aspirations si différentes de celles des jésuites, porta ombrage à ceux-ci. Les obstacles du début une fois franchis, M. de Maisonneuve ne pouvait cependant refuser d'accepter les jésuites, puisque les autres prêtres faisaient défaut ; mais on suit avec précision la marche des idées de la compagnie que ce gentilhomme représentait, et l'on voit que la porte n'était ouverte aux jésuites que faute de mieux.

C'est du voyage en France du gouverneur de Montréal (1645) que date la première dispute connue sur l'à-propos de nommer un évêque au Canada. M. le Gauffre, ami de M. Olier, fut désigné ; sa mort, survenue presque au lendemain de sa nomination, suspendit l'affaire. Les jésuites intervinrent alors : car ils avaient, en quelque sorte, été devancés, et ils surent tirer avantage de la disparition du titulaire qui n'appartenait pas à leur ordre. Parmi ceux qui les supportaient de leur argent et de leur influence, ils créèrent ce désir, si nettement exprimé par la mère de l'Incarnation, de ne confier qu'à eux la gouverne spirituelle d'une colonie dont ils avaient été les premiers pasteurs. On ne tenait compte ni des récollets leurs prédécesseurs (écartés par des moyens encore inavoués), ni du fait que le Canada, loin d'être avant tout un pays de missions, était une colonie *française* habitée, et non pas seulement fréquentée, par des Français.

M. d'Ailleboust, trop attaché à Montréal, ne garda pas le gouvernement. Les missions huronnes, ruinées par les Iroquois en 1648-9, forçaient les jésuites à se rabattre sur le bas Saint-Laurent, et c'est en partie pour fortifier la position de l'Ordre que M. de Lauson fut choisi comme gouverneur, le lendemain du refus opposé aux Canadiens de leur envoyer des récollets. En même temps, les Cent-Associés écrivaient à Rome, demandant qu'un jésuite fût nommé évêque de la Nouvelle-France. Le projet échoua. La compagnie de Montréal ne voulait point concéder à ces pères de seigneurie dans son île. M. de Lauson leur donna celle

de Laprairie. Ce jeu des influences du temps nous explique ce que nous ne retrouvons pas dans les archives ou dans les imprimés dont les historiens ont fait usage.

Voyons une note du *Journal des Jésuites* : " Le 15 août (1653), fut annoncé le jubilé, sous l'autorité de monsieur l'archevêque de Rouen<sup>1</sup>, qui en avait ici envoyé le mandement de le publier. Son mandement doit être conservé dans les archives comme pièce authentique de la continuation de possession que le susdit seigneur archevêque a déjà prise par quelques autres actes du gouvernement spirituel de ce pays. Cette publication, toutefois, du jubilé sous son nom et autorité est le premier acte qui ait paru notoirement dans le pays ; qui est d'autant plus authentique qu'il s'est fait en la présence du gouverneur, *ipso non repugnante (immo ipso prænouito & consentiente, quod tamen non est passim enulgandum) & est in maxima populi frequentia*, qui ensuite a gagné ce jubilé, lequel ne pouvait ici être gagné autrement, le pape ne l'accordant qu'aux sujets des prélats qui le lui demandaient pour leurs diocésains. Sur quoi est à remarquer que n'y ayant eu rapport à aucun évêque pour le gouvernement spirituel de ce pays jusqu'en l'an 1647<sup>2</sup>, il fut pour lors considéré, à l'occasion des vêtures et profession des religieuses, qu'on ne pouvait s'en passer, et, la susdite année, le père Vimont, passant en France, fut surtout chargé de cette affaire<sup>3</sup>, pour l'assurance des professions religieuses. Le père Vimont, après avoir consulté Rome, les principaux pères de notre compagnie de la maison-professe et du collège, le sens plus commun fut qu'il fallait s'adresser et attacher à M. de Rouen<sup>4</sup> ; ensuite le père Vimont s'adressa au père Pingeolet, pour lors recteur du collège de Rouen, par la faveur et assistance duquel on obtint de M. l'archevêque de Rouen l'ancien, lettre de grands-vicaires ; ce qui étant apporté ici, avec les lettres et les résolutions de tous nos pères, confirmatives de ce que dessus, on procéda avec assurance à recevoir des professions religieuses. On ne jugea pas toutefois à propos de faire encore éclater beaucoup au dehors cette affaire<sup>5</sup>. Depuis, mondit sieur l'archevêque de Rouen envoya une patente bien ample, adressée au révérend père assistant, par laquelle il établissait le supérieur de la mission (des jésuites) son vicaire-général, avec toutes les précautions possibles pour le bien de notre compagnie ; et, le dit sieur archevêque étant mort cette année 1653, son neveu, successeur en sa charge, et qui du vivant de son oncle avait été son coadjuteur, envoya une semblable patente à celle de son oncle au révérend père assistant, qui nous fut ici apportée avec le mandement pour la publication du jubilé. On a de plus à noter que le susdit neveu successeur, étant coadjuteur de son oncle, donna lettre démissoire au sieur Gendron pour recevoir les ordres, l'année 1652, et ce en considération qu'il était son sujet pour avoir demeuré environ dix ans en ce pays ; le même, depuis la mort de son oncle, a donné un autre mandat pour faire inquisition sur la vie et sainte mort de nos pères : de

<sup>1</sup> La plupart des colons du Canada venant de la Normandie, il était juste que, à défaut d'un évêque en titre, ils regardassent celui de Rouen comme leur chef ecclésiastique.

<sup>2</sup> En 1645 on s'en était occupé, puisque M. le Gauffre avait été choisi.

<sup>3</sup> Voir page 8 du présent volume.

<sup>4</sup> Après la mort de M. de Gauffre.

<sup>5</sup> Les jésuites avaient leur arrière-pensée de faire nommer un évêque au choix de l'Ordre.

sorte que tout cela mis ensemble a fait juger que la chose était venue à maturité pour la faire dorénavant paraître et éclater au dehors quand besoin serait ; ce qui s'est fait *nunc primum* par la publication susdite du jubilé, sous le nom et autorité de mondit seigneur archevêque de Rouen, qui fut qualifié notre prélat ce jour-là, 15 août, en présence, comme dit est, de monsieur le gouverneur et de tout le peuple assemblé, pendant la grande messe."

De son côté, la mère de l'Incarnation écrivait, en 1652 : " Comme il n'y a point ici d'évêque, celui de Rouen a déclaré qu'il nous en tenait place. Et pour se mettre en possession, il a institué pour son grand-vicaire le révérend père supérieur des missions, lequel d'ailleurs étant le principal ecclésiastique du pays, nous nous reposons sur son autorité pour la validité de nos professions, après la consultation qui en a été faite en Sorbonne, signée de six docteurs."

Ce n'était point là ce que voulaient les Canadiens ; car, d'après le père Le Clercq, récollet, le mécontentement des habitants existait toujours : " Le Français, dit-il, aime la liberté : il est ennemi de la contrainte jusque dans sa religion, en quelque endroit qu'il se rencontre. L'on a vu avec combien d'instances réitérées les Canadiens avaient demandé des récollets depuis le rétablissement de la colonie (1633). Plus on y mettait d'obstacles plus on augmentait leur soupçon et l'empressement qu'ils avaient de nous voir."

Tant que M. de Lauson fut à la tête des affaires à Québec, il n'y eut que lui et les jésuites d'influents dans le pays ; mais sa triste administration se terminant par une déroute (1656), il y eut lieu d'espérer que les habitants pourraient faire entendre leur voix. Le gouverneur de Montréal laissa son commandement au major Closse et partit pour la France, sur les pas de M. de Lauson. Jusque là, dit M. Dollier de Casson, le principal but de M. de Maisonneuve " était de grossir cette colonie par le nombre des hommes dont il moyennait la venue ; maintenant il y veut établir un clergé pour la sanctification des peuples ; c'est pour cela qu'il passe la mer et expose sa vie en ce nouveau trajet, encore qu'il feignit un autre sujet pour son voyage. Il jugea ne devoir pas retarder ce dessein pour deux raisons ; la première, parce que les révérends pères jésuites se trouvaient pressés de toutes parts par les missions étrangères et éloignées des sauvages<sup>1</sup>, qui sont écartés dans les bois, ce qui lui faisait craindre assez souvent de n'avoir pas toujours l'assistance spirituelle qu'il aurait souhaitée et qu'ils auraient bien désiré lui donner sans ces conjectures. Secondement, le souvenir des desseins de M. Olier et de tous les messieurs associés, qui avaient toujours eu la vue sur les messieurs du séminaire de Saint-Sulpice, ainsi qu'ils lui avaient déclaré, lui fit croire qu'il ne pouvait procurer trop tôt à cette île la venue des ecclésiastiques de cette maison, à cause des biens spirituels et temporels qu'ils y pouvaient faire. Ayant bien pesé toutes ces choses, il les proposa à Mlle Mance, laquelle étant de son sentiment, il se détermina d'aller trouver cette année feu M. Olier, l'illustre fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, afin de lui demander des messieurs de son séminaire pour avoir le soin de cette île, comme aussi de

<sup>1</sup> On voulait, coûte que coûte, établir des missions chez les Iroquois, sans se préoccuper de la perfidie habituelle de cette nation et des misères déjà trop grandes de la colonie française.

faire intervenir messieurs les associés de la compagnie, afin de réussir dans sa demande... M. Olier, qui ne pouvait refuser telles propositions, les accepta d'abord ; il eut bien voulu y venir se sacrifier lui-même, tout accablé qu'il était et près de son tombeau<sup>1</sup> par ses mortifications et austérités extraordinaires, mais n'y ayant de possibilité à la chose, il jeta les yeux sur monsieur l'abbé de Quélus, sur messieurs Souart et Gallinier et monsieur Dallet, qui tous quatre acceptèrent le parti avec autant d'obéissance et de zèle qu'on en saurait souhaiter... Quant à M. de Quélus, auquel l'assemblée générale du clergé avait voulu auparavant procurer une mitre pour venir ici annoncer l'Évangile, il n'y vint pas avec moins de joie sous une moindre qualité, voyant que la plus grande gloire de Dieu ne s'était pas trouvée conforme à celle qu'on avait eue de l'honorer du bâton pastoral."

M. de Maisonneuve était arrivé à Paris au commencement de l'hiver de 1656-7, au milieu de l'effervescence résultant de la dispute des jansénistes et des molinistes. Dès le mois de janvier, Pascal lançait contre les jésuites les premiers de ses fameux libelles, les *Provinciales*, qui eurent d'abord un effet étourdissant. Ceci explique peut-être le succès de M. Olier ; car autrement les jésuites, dont la ligne de conduite dans les affaires du Canada était toute tracée, se seraient vus en position, comme jadis, de contrecarrer ses démarches, bien que M. Olier ne fût pas janséniste. Au mois d'avril (1657), lorsque les prêtres destinés à Montréal partirent de France, la cause des jésuites avait tellement baissé que leur influence à la cour et dans les salons de la capitale ne valait plus rien. Elle se releva bientôt.

En même temps, un nouveau gouverneur-général était nommé. Pierre de Voyer, chevalier, vicomte d'Argenson, conseiller d'Etat, née en 1626 d'une famille distinguée dans la robe, avait été destiné à la vie ecclésiastique et tonsuré à l'âge de dix ans ; mais il se tourna vers la carrière militaire, se signala à la bataille de Lens et au siège de Bordeaux durant la Fronde ; on le fit ensuite bailli de Touraine. Le président Lamoignon, très bien en cour depuis que la cause du parlement de Paris était triomphante, au milieu des intrigues et des revirements de la guerre civile, le désigna au ministre comme successeur de M. de Lauzon au Canada. Sa commission, signée du roi, le 26 janvier 1657, renferme les passages suivants : " au lieu et place du sieur de Lauzon, dont le temps, qui ne doit être que de trois ans, ordonné par nos règlements pour le dit pays, est expiré<sup>2</sup>... ensuite de la présentation qui nous a été faite de la personne du vicomte d'Argenson... par la compagnie de la Nouvelle-France, ainsi qu'il appert par un extrait de leurs délibérations ci-attaché... donnons la dite charge de gouverneur et notre lieutenant-général dans toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent en la Nouvelle-France, îles et terres adjacentes de part et d'autres du dit fleuve et autres rivières qui se déchargent en icelui, jusqu'à son embouchure, à prendre dix lieues près de Miscou du côté du sud, et du côté du nord autant que s'étendent les dites terres du dit pays, de la même sorte... que le dit sieur de Lauzon, pour trois ans seulement, qui commenceront du jour que le dit sieur vicomte d'Argenson arrivera à Québec..."

<sup>1</sup> Il mourut au printemps de 1657.

<sup>2</sup> Il était expiré depuis plus de deux ans.

La situation du Canada était des plus pénibles. Les Iroquois grandissent en puissance et naturellement en audace. Le cours du Saint-Laurent leur appartenait par le droit de la force. Leurs maraudeurs descendaient jusqu'à Gaspé et y portaient le fer et le feu accompagnés des horreurs dont les récits du temps nous fournissent les détails. Ils étaient déterminés à fondre dans leur confédération les restes des tribus huronnes, ou à anéantir celles-ci sous les yeux des Français si on refusait de se prêter à leurs desseins. Les annalistes et les historiens ont beaucoup écrit sans rien expliquer sur ce sujet. Nous n'y voyons que des choses fort explicables — étant donné le naturel de la race huronne-iroquoise. En premier lieu, les Hurons n'avaient fait alliance avec les Français que par calcul : leur éloignement des Iroquois, et par suite l'esprit de vengeance qui animait ces derniers contre eux, les mettaient dans le cas de chercher à se faire des alliés. Quand les Iroquois virent que la France ne donnait qu'un secours imaginaire à leurs "frères séparés," et que les missionnaires affluaient au pays des grands lacs, ils adoptèrent une politique parfaitement conforme à l'esprit de domination de leur peuple, savoir : l'écrasement des tribus huronnes, qui devait amener l'affaiblissement des Français trop dispersés, trop peu soutenus par la mère-patrie. Durant les guerres de 1636 à 1655, ils cédèrent néanmoins à un instinct de race qui leur faisait adopter bon nombre des vaincus, fortifiant par là les liens de familles et comblant les vides produits dans leurs rangs par la fortune des armes. Lorsque les restes des bourgades huronnes prirent le chemin de Québec (1650), la moitié des malheureux ainsi chassés de leur pays comptaient des parents parmi les Iroquois. Les allures des maraudeurs et des assassins organisés en bandes se modifièrent. On les vit entrer en conférences, non-seulement avec leurs victimes, mais aussi avec les Français, et demander ou plutôt exiger à front découvert la réunion de toutes les familles huronnes-iroquoises. Le sentiment de leur impuissance portait les Hurons à adopter ce plan. Restait à convaincre les Français. Les Iroquois se montrèrent à la hauteur de diplomates consommés en attaquant les administrateurs de la colonie par le côté religieux. Il a toujours été de pratique chez les sauvages de l'Amérique du nord de regarder les "robes noires" comme des chefs français ; les jésuites savaient cela et en tiraient profit. Les Iroquois comprenaient de plus que ces hommes ne prêchaient point la guerre, et par conséquent qu'ils ne pouvaient leur être nuisibles de ce côté. Or, en flattant le désir qu'avaient les missionnaires de se répandre au loin, ils étaient sûrs d'entraîner le gouvernement de Québec à seconder leurs vues. C'est ce qui arriva. Les Hurons, affolés de terreur et attirés par les parents qu'ils avaient dans les cantons, résistaient mollement aux instances des délégués et des visiteurs qui se glissaient chaque jour au sein de leur village sous mille prétextes. Les choses en vinrent au point que, non contents des revers éprouvés par les colons, et sans tenir compte de l'état de gêne de la colonie, les jésuites résolurent de taxer encore le pays pour équiper un corps de cinquante ou soixante personnes destiné à établir une mission en plein pays des Iroquois. Qu'on lise les mémoires du temps — on y trouvera, mêlé aux discours des orateurs iroquois, des témoignages de l'adresse incroyable de cette nation, des preuves de la duplicité des Hurons, et des signes non équivoques de

l'aveuglement des jésuites, qui, sans se préoccuper du sort des habitants, couraient au martyre comme des soldats lancés à la gueule des canons. Cet esprit de sacrifice, agissant mais imprévoyant, a été loué : a-t-on réfléchi aux dangers qu'il allait encore faire naître pour les habitants ? Ceux qui, de nos jours, ont cru devoir signaler une telle inconséquence et rappeler que, semblable à la célèbre charge de cavalerie à Balaklava, cette nouvelle entreprise des jésuites avait occasionné des massacres en pure perte, se sont vu imputer un manque de foi religieuse. Depuis quand la religion exige-t-elle des sacrifices inutiles ? Qui donc a le droit de compromettre toute une population sans la consulter ? On nous répond par un mot qui fait courber les têtes : " Dieu vous a tenu compte des souffrances des jésuites." Nous avons souffert plus que les jésuites — beaucoup plus ! Ensuite, quelle est cette méthode de nous pousser malgré nous dans une mauvaise affaire, afin de nous créer un mérite aux yeux de Celui qui voit toutes choses ? Les misères de la vie, augmentées des maux que fait subir un gouvernement maladroit ou abusif, sont bien suffisants pour l'homme sans qu'on multiplie comme à plaisir les obstacles devant ses pas. Tout ceci n'est que de la pauvre et triste politique, et, quoi que l'on fasse, ce ne sera jamais de la religion.

Contre chacun des martyrs jésuites nous pouvons opposer quarante martyrs canadiens — hommes, femmes et enfants assommés, écorchés, brûlés, tourmentés d'une manière aussi horrible que l'ont été le père Breueuf et Lalemant ; mais l'Histoire ne s'en occupe presque pas. La raison de cet injuste oubli est toute entière dans la persistance que mettent les jésuites à glorifier, depuis plus de deux siècles, leurs martyrs dont ils font journellement un objet de réclame pour leur cause. Dans l'espace des vingt années qui viennent de s'écouler, pas moins de quinze volumes ont été mis devant les lecteurs, parlant toujours et à tout propos de ces dix ou douze victimes volontaires du zèle religieux. Les Canadiens, moins vantards, ne font pas tant de tapage dans la presse. Il est vrai qu'ils ont été conduits à la boucherie malgré eux, et qu'ils n'ont pu se venger, durant tout le temps du régime français, que par le mépris dont ils ont accablé les jésuites. La légende, défigurée et grossie, remplace à présent l'Histoire.





## CHAPITRE XI

1657-1661

ÈVÊQUE, GRAND-VICAIRE ET GOUVERNEUR.



POUR être supérieur de la maison de Montréal, il fallait un homme d'expérience et d'énergie. M. Olier jeta les yeux sur M. Gabriel de Queylus de Thubière de Lery, abbé de Loc-Dieu (né en 1612), du diocèse de Rodez, et ancien curé de la ville de Privas, en Vivarais. On lui donna pour premier assistant M. l'abbé Dominique Galinier, prêtre de Mirepoix, et M. l'abbé Gabriel Souart, prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, bachelier en droit canon, neveu du père Joseph Le Caron. M. François d'Allet, diacre, devait être secrétaire de M. de Queylus. Le navire qui les transportait au Canada, ainsi que MM. de Maisonneuve et d'Ailleboust, leva l'ancre de la rade de Saint-Nazaire, près de Nantes, au milieu du mois de mai, et, le 29 juillet 1657, ils étaient en vue de Québec.

“ Par lettres du 22 avril, dit M. Faillon, l'archevêque<sup>1</sup> de Rouen, de qui les pères jésuites recevaient eux-mêmes la juridiction qu'ils exerçaient dans la Nouvelle-France, donna à MM. de Queylus, Souart et Galinier le pouvoir de prêcher, d'administrer les sacrements, d'absoudre les cas réservés à l'archevêque, en un mot, tous les pouvoirs qu'il avait coutume d'accorder aux missionnaires dans le Canada. Il paraît que les associés (de Montréal) ne lui avaient demandé que cette sorte de pouvoir. Du moins, par d'autres lettres datées du même jour, qu'il dit avoir écrites de son propre mouvement, l'archevêque nomma M. de Queylus son officiel et son grand-vicaire pour toute la Nouvelle-France, en lui donnant ses propres pouvoirs sur toutes les personnes ecclésiastiques, quel'es qu'elles fussent, avec faculté de les approuver pour la prédication et l'administration des sacrements. Ces lettres mettaient ainsi tous les missionnaires, et même le supérieur des jésuites de Québec, sous la juridiction immédiate de M. de Queylus ; et tout porte à croire que si M. Olier eût vécu encore, il eût prié l'archevêque de Rouen de borner ces pouvoirs de grand-vicaire à l'île de Montréal, et de laisser le reste du Canada sous la juridiction du supérieur des jésuites, comme il l'avait été

<sup>1</sup> Harlay de Champvallon.  
HISTOIRE

depuis que les Français étaient rentrés (1632) en possession de ce pays. Aussi, M. de Queylus, qui reçut ces lettres à Nantes, prit dès lors la résolution de n'en point user à Québec, et de restreindre ses pouvoirs à l'île de Montréal."

Une petite note empruntée au *Journal des Jésuites* : " Le 29 juillet (1657), à dix heures du matin, mouilla devant Québec le vaisseau nantois qui nous apporta M. d'Ailleboust<sup>1</sup>, et laissa à l'île d'Orléans, chez M. (René) Maheu, M. de Maisonneuve et M. l'abbé de Kelus (Queylus) avec trois ecclésiastiques."

M. Dollier de Casson ajoute : " Le père de Quen, supérieur des révérends pères jésuites, et feu M. d'Ailleboust<sup>2</sup>, ayant au leur venue, s'en allèrent au devant d'eux jusqu'à l'île d'Orléans, où ils les régalerent avec des témoignages d'une si grande bienveillance que cela les obligea de venir passer quelques jours à Québec, avant que de monter au Montréal, contre la résolution qu'ils en avaient faite ; quoi plus, on complimenta<sup>3</sup> M. l'abbé de Quélus sur les lettres de grand-vicaire qu'on savait qu'il avait ou qu'on présumait avoir de l'archevêque de Rouen. Ayant reçu leurs compliments et civilités sur ce sujet, il fut convié, surtout par un des révérends pères jésuites, de s'en vouloir servir pour Québec, ce qu'il ne voulait pas faire d'abord, mais enfin il acquiesça aux instances ; il n'y avait rien de plus doux, dans un pays barbare comme celui-ci, que d'y voir ces belles choses, mais un temps si serein ne fut pas longtemps sans se brouiller ; les tonnerres commencèrent à gronder, et nos quatre nouveaux missionnaires ne s'enfulrent pas pour en être menacés. Ils se regardèrent comme des novices sous le père maître et se résolurent de souffrir tout au long la rigoureuse de leur noviciat. Laissons-les tous quatre sur la croix, avec le père Poncet, très digne religieux de la compagnie de Jésus ; ne disons rien de leurs peines afin que le ciel, découvrant un jour toute chose à la fois, fasse voir en même temps la sincérité d'un chacun dans son procédé, et la raison pourquoi il a permis tout ce qui s'est passé. J'espère que nous verrons que, comme tous ont eu bonne intention, que tous aussi en auront des récompenses, tant ceux qui auront jeté les balles que ceux qui les auront reçues. Quant à ce qui est du reste des choses qui regardent le Montréal, nous n'avons rien à vous en dire pour cette année, si ce n'est la joie singulière qu'on y reçut d'y voir tous ces quatre messieurs, mais cette satisfaction ne dura pas longtemps et fut bientôt mêlée de tristesse par la venue du R. P. Poncet, qui fit descendre M. l'abbé de Quélus à Québec, afin d'y exercer pendant ce temps les fonctions curiales."

On était au fort des embarras causés par les instances des Iroquois à amener le reste des Hurons dans leur pays, où était, depuis un an, un groupe d'une cinquantaine de Français. Les délégués prononçaient des discours en présence de M. Charles de Lauson, gouverneur, dans lesquels ils protestaient de leur amitié inaltérable ; et, comme ils n'obtenaient pas ce qu'ils demandaient, ils passaient aux menaces, puis aux supplications. Au

<sup>1</sup> Les deux MM. d'Ailleboust étaient passés en France l'autunno de 1656.

<sup>2</sup> Louis d'Ailleboust décéda, à Montréal, le 1er juin 1660. M. Dollier écrivait dix ans plus tard.

<sup>3</sup> C'était de la diplomatie d'autant plus curieuse que les jésuites essayaient M. de Queylus disposé à se mêler de leurs affaires à Québec.

milieu de ces pourparlers, chaque jour apportait la nouvelle de quelque meurtre commis sur des sauvages des environs de Québec ou des colons isolés. Les orateurs iroquois excusaient leurs gens en les qualifiant de "foites jeunesses," et reprenaient leurs harangues insolentes. M. de Lauson endurait tout. Enfin, la plupart des Hurons partirent (juillet 1657) avec les délégués; d'autres furent massacrés sous les yeux des missionnaires qui les conduisaient — présage de ce qui se préparait dans les cantons. Les Iroquois triomphaient en tous sens.

M. d'Argenson était vainement attendu. Au mois d'août, on apprit qu'il ne viendrait pas cette année. M. de Lauson, impatient de quitter le fardeau des affaires publiques, confia la direction du pays à M. Louis d'Ailleboust, et s'embarqua pour la France le 18 septembre. Veuf depuis le mois d'octobre 1656, il avait une enfant, Marie, qui fut plus tard religieuse hospitalière à la Rochelle, mais qu'il laissa à Québec en cette circonstance (1657). Quant à lui, ordonné prêtre en France, il revint au Canada (1659) avec Mgr de Pétée comme premier official de ce prélat, tout en conservant sa charge de maître des eaux et forêts et la jouissance de sa seigneurie de Charny, dans l'île d'Orléans.

Quelques citations du *Journal des Jésuites* vont nous éclairer sur l'attitude de certains religieux. Le 12 septembre (1657), arrivèrent à Québec, venant de Montréal, le père Poncet, l'abbé de Queylus et M. d'Ailleboust. "Le dit sieur abbé prit la charge de la cure."

"Le 2 octobre, j'allai voir M. l'abbé, pour lui témoigner le désir de la paix... Il me rendit une visite pour le même sujet..."

"Le 21 octobre, jour de dimanche, M. l'abbé faisant son prône, dit: "Messieurs, devant que de vous dire un mot touchant l'Evangile, je vous donnerai un avis. Il y a des personnes qui viennent à l'église non pour s'appliquer ce qu'ils entendent, mais pour le contrôler et expliquer mes intentions. Il vaudrait mieux qu'ils demeuraient à la maison et qu'ils fussent couchés avec une bonne fièvre quarte." Puis il commença l'explication de l'Evangile, qui est *Cujus est imago*, où les pharisiens tâchent de surprendre Notre-Seigneur en ses paroles. Il les fait ainsi parler: "Qui est donc ce Jésus nouvellement venu, qui se fait aimer de la populace, qui nous veut discréditer? Il y a trente et quarante ans que nous gouvernons l'état et la religion. Nous avons (sommés) accoutumés à commander, etc. Ne voulant pas lui parler eux-mêmes, ils lui envoyèrent un faiseur de compliments."

"J'appris (22 octobre) que trois lettres, l'une du père supérieur, l'autre du père Mercier, et la troisième du père Pijart, toutes trois à M. Lambert Closse, qui les reçut en chemin de Montréal à Québec, tombèrent entre les mains de madame d'Ailleboust par un accident, après que le dit sieur Lambert les eut lues et qu'il les eut mis sur la table au fort de Québec étant allé visiter monsieur le gouverneur et madame la gouvernante, qui s'en saisit puis les montra à monsieur le gouverneur et à monsieur l'abbé, qui en fut fort piqué, parce que, dans les deux dernières, il y avait des mots piquants contre lui; entre autres en celle du père Pijart il y avait que le dit sieur était violent et nous faisait une guerre plus fâcheuse que celle des Iroquois."

" Le 22 novembre, La Vigne<sup>1</sup> sergent nous apporta au père Richard, dans notre maison de Québec, un exploit, pour comparaître à l'audience le mardi suivant, 27 du dit mois, et répondre à la requête présentée par M. d'Allet au nom de M. l'abbé Quelus, à M. Chartier, lieutenant-général de Québec, par laquelle requête il demande que les pères jésuites aient à quitter leur maison pour y loger le dit abbé comme curé de la paroisse de Québec, ou de rembourser six mille livres à eux données par la communauté pour faire un presbytère."

Dans une note placée au bas de cette page du *Journal*, MM. les abbés Laverdière et Casgrain disent : " Les jésuites, ayant été laissés libres, en 1645, d'accepter six mille livres pour bâtir un presbytère sur le terrain de l'église, ou de bâtir sur leur propre fonds, en remettant la même somme à la compagnie des Habitants, avaient préféré ce dernier parti, et avaient effectivement remis les six mille livres, en 1655, au trésorier de la dite communauté. A son arrivée, M. l'abbé de Queylus, devenu curé de Québec et se trouvant sans presbytère, intenta une action aux pères jésuites, pour leur faire remettre à la paroisse le nouveau logis qu'ils venaient de bâtir, ou rembourser les six mille livres. Le jugement interlocutoire du sénéchal leur fut signifié, comme on le voit ici par le *Journal*, le 22 novembre 1657, et quatre mois après, le 23 mars 1658, le gouverneur, M. d'Ailleboust, rendit un jugement définitif, par lequel il déclarait que " la communauté des Habitants demeurait dûment chargée de payer, à la décharge et en l'acquit des dits pères jésuites, la dite somme de six mille livres, condamnant le procureur de la dite communauté, Jean Gloria, à payer, par préférence aux autres dettes de la dite communauté, la dite somme de six mille livres, pour être employée à la bâtisse du dit presbytère."

Le 11 juillet 1658, dit la *Relation* de cette année, " arriva à Québec monsieur le vicomte d'Argenson, envoyé par Sa Majesté et par messieurs de la compagnie de la Nouvelle-France pour gouverner le pays. Aussitôt que son navire eut mouillé l'ancre, M. Dailleboust, qui tenait sa place en attendant sa venue, l'alla saluer dans son abord, pendant que les habitants de Québec étaient en armes sur le quai."

" Le 28 juillet 1658, ajoute le *Journal*, M. le gouverneur nous fit l'honneur, avec M. l'abbé Queylus, de dîner chez nous, où il fut reçu par la jeunesse du pays d'un petit drame<sup>2</sup> en français, huron et algonquin, dans notre jardin, à la vue de tout le peuple de Québec. Le dit sieur gouverneur témoigna être content de cette réception." Voici les noms des personnages de ce drame :

Le Génie universel de la Nouvelle-France .....	Pierre Dupont.
Le Génie des Forêts, interprète des étrangers.....	René Chartier.
Les quatre Français qui chantent les compliments.....	Denys Masse, Charles Sevestre, J. Fr. Buisson, Ign. de Repentigny.
Le Sauvage Huron.....	Charles Denys.
L'Algonquin .....	J. Fr. Bourdon.
Etranger du Sud — Guill. Brassart.....	Etranger du Nord — Paul Denys.
Captif Huron — J. B. Morin.....	Captif Nez-Percé — Jean Poupart.

<sup>1</sup> Jean Levasseur dit Lavigne, huissier, natif de Rouen, marié, vers 1648, avec Marguerite Richard. Il était à Québec, avec sa famille, en 1652. Sa descendance est nombreuse.

<sup>2</sup> En 1651, la tragédie d'*Heracles*, de Corneille, avait été jouée à Québec, chez les jésuites.

Tandis que M. de Queylus agissait comme grand-vicaire au Canada, on lui enlevait ses pouvoirs à Paris, en les conférant aux pères jésuites. " Le 8 août 1658, dit le *Journal*, nous fimes signifier notre patente de grand-vicaire à M. l'abbé." De son côté, M. Dollier de Casson écrit : " L'arrivée des vaisseaux de France nous apporta nouvelle que le tonnerre qui avait menacé, l'an dernier, nos quatre missionnaires, avait fait grand bruit en plusieurs endroits du royaume, ce qui fit que M. l'abbé de Quélus quitta Québec pour venir consoler le Montréal de sa présence ; il y vint demeurer au grand contentement de tout le monde, mais surtout de messieurs Souart et Gallinier, qui ne craignirent pas de s'avancer bien loin dans les bois, sans crainte des ennemis, afin d'aller au devant de sa barque, pour lui témoigner la joie qu'ils avaient de son retour."

Le *Journal* dit : " Le 21 août 1658, partit de Québec M. l'abbé de Queylus pour Montréal, avec M. d'Ailleboust et sa femme, en compagnie de soixante personnes, dans trois chaloupes."

Une décision de la plus haute importance pour le Canada venait d'être prise à Paris et à Rome. Un évêque était nommé.

Les jansénistes, voulant infirmer la doctrine religieuse prêchée par les jésuites, avaient poussé Pascal à tronquer des textes qu'il sema à profusion dans ses *Provinciales*. En moins de dix mois (1657), ce scandale fit fureur. Mais la réaction ne tarda point, et les jansénistes, dévoilés dans leurs manœuvres, tombèrent pour ne plus se relever. La doctrine des jésuites est inattaquable. Rome l'a toujours reconnue. Des papes et des rois ont, il est vrai, expulsé les jésuites ; mais c'est à cause de l'esprit de domination qui règne dans ce corps puissant par la science et la discipline. Nous-mêmes au Canada, nous ne les redoutons que pour un semblable motif. Si on les laissait faire, ils absorberaient l'Etat. Or, l'Etat, c'est nous.

Les historiens disent que les jésuites recommandèrent au roi<sup>1</sup> M. François de Laval, abbé de Montigny, lequel fut accepté et son nom présenté au pape Alexandre VII. Le pape, dit-on encore, parut surpris de l'autorité que l'archevêque de Rouen s'arrogeait sur le Canada. Comme c'était la première fois que l'affaire était portée à Rome, nous aimons mieux croire que la prétention de l'archevêque fut simplement écartée. Le pape avait table rase. Il lui fallait créer un diocèse. Jusqu'à ce moment, l'archevêque de Rouen n'avait fait que suivre le sens commun en répondant aux désirs de ses nombreux administrés répandus dans la colonie. Quoi qu'il en soit, M. l'abbé de Montigny fut nommé vicaire apostolique, en attendant que l'on jugeât à propos de nous donner un évêque. Il est à regretter que Rouen n'ait pas obéi de suite à ces ordres du Saint-Siège. C'est encore, malheureusement, ce qui se pratique de nos jours, où l'on voit des résistances et des discussions soulevées par des gens dont le premier devoir est de s'en rapporter à la sagesse de Rome.

Parlant de l'arrivée de Mgr de Laval, Charlevoix dit : " Il y avait déjà quelques années

<sup>1</sup> Pour être exact, il faudrait dire Anne d'Autriche et Mazarin, puisque Louis XIV ne commença à s'occuper du gouvernement qu'en 1661.

que les jésuites<sup>1</sup>, persuadés que la présence d'un supérieur ecclésiastique, revêtu d'un caractère capable d'imposer, était devenue nécessaire dans la colonie, pour remédier à certains désordres<sup>2</sup> qui commençaient à s'y introduire, avaient demandé à la cour qu'on y envoyât un évêque. La reine-mère, Anne d'Autriche, fut d'avis que, pour remplir cette place, on choisît l'un des anciens missionnaires, et jeta même, dit-on, les yeux sur le père Paul Le Jeune, qui avait gouverné la mission pendant plusieurs années, et qui était alors à Paris, fort occupé de la direction des âmes, et dans une grande estime de sainteté et de prudence ; mais les jésuites représentèrent que leur institut ne leur permettait<sup>3</sup> pas d'accepter cette dignité, et lui proposèrent l'abbé de Montigny, qui fut agréé... Le père Jérôme Lalemant, qui n'était point repassé en Amérique depuis qu'il était venu en France (1656) pour y représenter à la compagnie du Canada les besoins de ce pays, gouvernait alors le collège de la Flèche ; le nouveau prélat le demanda à son général, comme un homme qui lui était nécessaire, et ce religieux voulut bien consacrer le reste de ses jours à la conversion des sauvages, sous les ordres d'un évêque digne de la primitive église. Quelques ecclésiastiques firent aussi le voyage avec Mgr de Pétrée ; d'autres le vinrent joindre les années suivantes, et, à mesure qu'ils arrivèrent, on les mit en possession des cures, dont jusque-là les jésuites avaient été chargés parce qu'ils étaient les seuls prêtres dans la Nouvelle-France."

Monseigneur de Laval, comme il est appelé le plus souvent, fut sacré à Paris évêque de Pétrée *in partibus infidelium*, et arriva à Québec le 16 juin 1659.

" Le 3 août 1659, dit le *Journal des Jésuites*, fut représentée dans notre chapelle de Québec l'action en l'honneur de M. l'évêque de Pétrée. Tout alla bien." En marge est écrit : " Pièce pour la réception de Mgr de Pétrée."

" Le 7 août, arriva le bac de Montréal, qui nous donna M. l'abbé de Queylus. Il alla loger au fort."

" Le 28 août, M. l'évêque dit pontificalement la messe à l'hôpital, où prêcha M. l'abbé de Queylus, le jour de saint Augustin."

" Le 7 septembre. Il y eut en ce temps grande contestation pour la situation des bancs de M. l'évêque et de M. le gouverneur (d'Argenson). M. d'Ailleboust s'en entremet, et la chose fut accordée que le banc de M. l'évêque serait dans les balustres et celui de M. le gouverneur hors des balustres au milieu."

" Le 8 septembre 1659, M. l'abbé de Queylus, étant sur le point de s'embarquer pour s'en retourner en France, changea de dessein à l'arrivée du vaisseau, sur les lettres qu'il reçut ; et lui qui avait protesté que quelque lettre et pouvoir qui lui serait envoyé il ne l'accepterait pas, et qui avait protesté toute amitié avec M. de Pétrée, se voyant nanti des pouvoirs de M. de Rouen et de la lettre du roi du 11 de mai, leva le masque et voulut se faire

<sup>1</sup> Avant les jésuites, la société de Montréal avait demandé (et obtenu) un évêque. Charlevoix, ici comme ailleurs, est jésuite, de la même manière que M. Josse était orfèvre.

<sup>2</sup> Principalement la traite de l'eau-de-vie.

<sup>3</sup> En 1651, les jésuites avaient fait demander à Rome de nommer évêque l'un d'entre eux. Il faut croire que, en 1658, ne voyant pas chance d'être mieux accueillis qu'en 1651, ils préférèrent s'effacer un peu.

reconnaltre grand-vicaire de M. de Rouen. Mais M. de Pétrée étant, d'un autre côté, nanti d'une autre lettre du 14<sup>1</sup>, qui dérogeait entièrement à la première, il fut contraint de désister; mais M. de Pétrée, n'ayant plus de sujet de s'y fier, disposa de tout ici-bas (à Québec) et à Montréal souverainement pour le spirituel."

" Le 11 septembre, nous traitâmes, au réfectoire, M. l'abbé de Queylus et les deux prêtres<sup>2</sup> venus de nouveau avec M. d'Allet."

" Le 22 octobre, partit le vaisseau du capitaine Poulet, qui avait amené ceux de Montréal; dans ce vaisseau s'en alla le père Barthelemi Vimont, Fiacre et Jean de Noyon<sup>3</sup>, nos domestiques, M. l'abbé de Queylus, M. de Bécancour<sup>4</sup>, Chartier, Villeré<sup>5</sup> et la plupart de nos marchands. Ils relâchèrent et ne repartirent que le 26."

Le 2 décembre, l'évêque ayant conféré les ordres mineurs à deux ecclésiastiques, le *Journal des Jésuites* dit: " Personne ne fut invité au réfectoire pour dîner, dont la raison principale est que d'inviter l'évêque sans le gouverneur *aut contra*, cela ferait jalousie, et l'un ne veut pas quitter à l'autre pour le premier rang."

Le jeudi-saint, 1660: " On avait préparé deux coussins, proche du balustre du reposoir: un pour M. l'évêque, l'autre pour M. le gouverneur. M. le gouverneur y étant venu le premier et s'étant mis à genoux proche de celui de M. l'évêque, sans prendre garde au sien, jugea plus à propos de s'en aller tout à fait que de changer de place et se retirer où était le sien. Une autre fois, il faut mettre le carreau de l'évêque dans le sanctuaire du reposoir."

" Le 28 novembre 1660, dit le *Journal des Jésuites*, monseigneur l'évêque ayant tenu assemblée des marguilliers et déclaré monsieur le gouverneur n'être plus marguillier honoraire, et ce sans lui en avoir parlé, le 30 suivant monsieur le gouverneur se trouva à l'assemblée des marguilliers avec ceux de sa suite ordinaire, où il prétendit se maintenir en sa charge, déclarant à M. l'évêque qu'il n'avait pas ce pouvoir que de le démettre; plusieurs paroles se dirent, peu respectueuses, à l'endroit de M. l'évêque, qui donna sujet de mécontentement de part et d'autre."

En une certaine occasion (février 1661), l'évêque et le gouverneur devaient assister au catéchisme des enfants; mais " M. le gouverneur ayant témoigné n'y vouloir assister, en cas qu'on y saluât M. l'évêque devant lui, on lui fit trouver bon que les enfants eussent les mains occupées, pour ne saluer ni l'un ni l'autre, ce qui s'entend du prologue et de l'épilogue; ce qui fut signifié et commandé aux enfants. Mais les enfants, qui étaient Charles Couillar et Ignace de Repentigny, poussés et séduits par leurs parents, firent tout le contraire et saluèrent M. le gouverneur le premier, ce qui offensa puissamment M. l'évêque, que nous

<sup>1</sup> Au moment de quitter la France, Mgr de Laval avait obtenu que le grand vicaire serait à son choix, ce qui était raisonnable.

<sup>2</sup> Jacques Le Maître et Guillaume Vignal.

<sup>3</sup> Il se maria et s'établit dans le pays.

<sup>4</sup> Il organisait une compagnie de commerçants.

<sup>5</sup> Louis Rouer de Villeraye, fils d'un valet de chambre d'Anne d'Autriche, était notaire à Québec en 1654. Quatre ans plus tard, il épousa Catherine, fille de Charles Sevestre. En 1659, on le voit lieutenant particulier de la sénéchaussée de Québec. Il fut premier conseiller au conseil supérieur lors de sa création [1663]. Sa descendance a longtemps exercé des charges importantes parmi nous.

tâchâmes d'apaiser ; et les deux enfants eurent le fouet, le lendemain matin, pour avoir désobéi."

Si, d'une part, Mgr de Laval luttait contre le gouverneur pour des questions de présence, il avait, d'un autre côté, à tenir tête au délégué de l'archevêque de Rouen. Le 27 février 1660, le roi écrivit la lettre suivante à l'abbé de Queylus : " Ayant été informé que vous faisiez état de partir au plus tôt, par le premier vaisseau, pour retourner au Canada, et ne désirant pas, pour bonnes considérations, que vous fassiez ce voyage, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous demeuriez dans mon royaume, vous défendant très expressément d'en partir sans ma permission expresse ; à quoi m'assurant que vous satisferez, je ne vous ferai la présente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ait, M. l'abbé de Queylus, en sa sainte garde." Ceci, observe M. Jacques Viger, " ressemble à une lettre de cachet, à laquelle il ne convenait guère, pour un homme de la robe de l'abbé, de ne pas se soumettre. Il ne le voulut pas néanmoins ; car le 3 août 1661, M. de Queylus était à Québec, en dépit de la défense du roi."

" Le 3 août 1661, dit le *Journal*, arrivée de M. l'abbé de Queylus et de M. Buisson, dans la chaloupe de (René) Maheu, revenant de l'île Percée, qui apportèrent les premières nouvelles de France et du changement de gouverneur."

Mgr de Pétrée fit signifier à l'abbé, dans les formes ecclésiastiques, de ne pas passer outre, jusqu'à la venue du prochain vaisseau de France, et de n'aller pas surtout à Montréal " sans notre permission, sous peine de désobéissance et de suspension *ab officio sacerdotis*, " encourue *ipso facto*." Cet avertissement est du 5 août. " L'abbé était en trop beau chemin pour s'arrêter, ajoute M. Viger ; il partit, mais de nuit, pour Montréal, et l'évêque lui écrivit, le 6 août... : " Et d'autant que, depuis notre ordonnance, nous avons appris que, non-seulement vous vous disposiez à partir au plus tôt, mais encore que le jour d'hier, cinquième " août, vous vous êtes embarqué de nuit, nous vous réitérons les défenses ci-dessus, et, au " cas que vous ne retourniez à Québec pour y recevoir nos ordres et y obéir, nous vous " déclarons *suspens ab officio sacerdotis*, encourue *ipso facto* que vous passerez outre."

M. d'Argenson, fatigué des intrigues qui paralysaient la colonie, avait demandé son rappel. Le baron Dubois d'Avaugour, successeur, débarqua à Québec le dernier août 1661, mais lui laissa le commandement jusqu'au 19 septembre, jour de son départ pour la France.

Le 22 octobre, l'abbé de Queylus fit voile à son tour, sur lettre de cachet, adressée au gouverneur-général. Cet ordre lui avait été signifié à Montréal par un officier à la tête d'une escouade de soldats.

Ce départ mettait fin aux luttes commencées en 1645, sinon auparavant, à propos de la juridiction ecclésiastique. Mgr de Laval restait maître du champ de bataille. D'un autre côté, il se figurait avoir remporté un succès diplomatique en voyant partir M. d'Argenson ; mais dans la personne de M. d'Avaugour se présentait un adversaire tenace et qu'il lui fallut briser, ne pouvant le faire plier. A cette situation, qui laissait les habitants à peu près dans le même état, se joignait l'éternelle guerre des Iroquois. On était, il est vrai, à la veille de

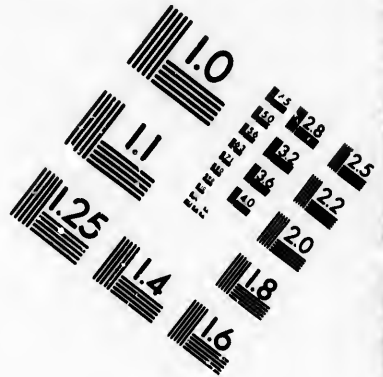
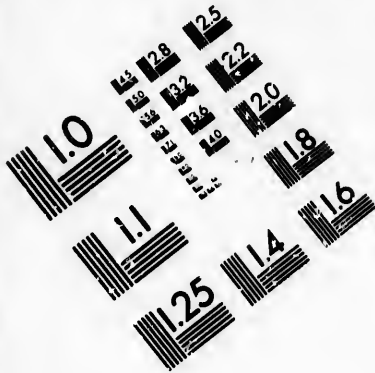


grands changements ; mais l'année 1661 ne se présentait guère d'une manière plus rassurante que celles de 1646 à 1660.

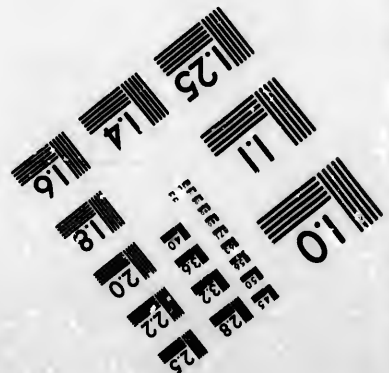
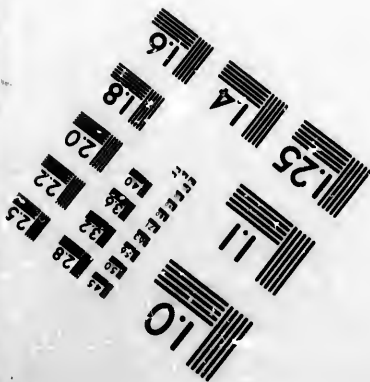
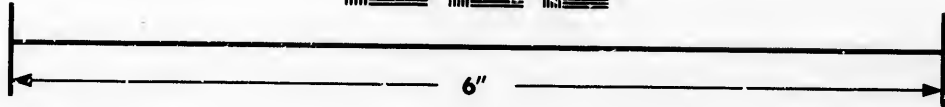
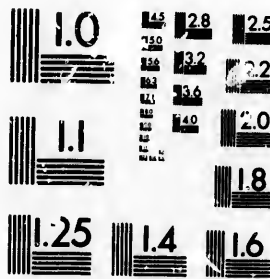
Ceux qui étaient allés, en 1656, établir un poste chez les Iroquois n'avaient pas tardé à voir qu'ils étaient dupes de la perfidie de cette nation. C'est comme par miracle qu'ils en réchappèrent. Tout le temps de leur séjour en ces endroits fut employé en pures négociations, alors que l'on croyait leurs travaux sur la voie du progrès. Pour nous servir d'une expression caractéristique, disons que les Iroquois leur vendaient du plomb. On les amusait avec de belles paroles, tandis que les bandes de maraudeurs continuaient de ravager nos établissements le long du fleuve, entre Montréal et Québec. M. d'Argenson venait d'arriver de France en 1658, il allait se mettre à table lorsque le cri de guerre retentit. C'était la coutume journalière. Les habitants couraient aux armes entre chaque repas. Le gouverneur voulut avoir le dernier mot avec les assassins qui infestaient la campagne. Il paya de sa personne, faillit être tué par excès de bravoure, parcourut le fleuve, haut et bas, mais sans rien gagner, et se lassa. La partie n'était point égale. S'arrêtait-il dans les habitations françaises, on lui apprenait que de nouveaux massacres venaient d'être commis, et que les auteurs de ces forfaits rôdaient aux environs. Alors, bouillant d'ardeur et du noble désir de protéger ses gens, il remontait en chaloupe, battait les grèves, essayait quelques coups de feu, apercevait l'ennemi qui fuyait à travers les bois ou sur ses légers canots d'écorce, et s'en retournait désespéré. Si une flottille de traite se montrait quelque part, les Iroquois tombaient dessus et la pillaient. Les sauvages alliés avaient pris l'habitude de ne plus se rendre au Saint-Laurent. Ils rencontraient les Français dans les territoires du nord, entre l'Ottawa et le Saguenay. Vaine retraite ! Les Iroquois les y atteignirent. Des combats sanglants eurent lieu. La dévastation s'étendit à cinquante lieues au-delà des Trois-Rivières. Le dernier espoir de la traite de ce côté s'anéantissait. Un désastre était suivi d'un autre. Voyant que les tribus du haut de l'Ottawa ne pouvaient plus se rencontrer aux rendez-vous indiqués sur le Saint-Maurice, on songea au Saguenay et aux peuples qui avoisinaient la baie d'Hudson. Dans ce but, au printemps de 1661, deux expéditions partirent simultanément des Trois-Rivières et de Québec. L'une, commandée par Michel<sup>1</sup> Leneuf de la Vallière, fils de Jacques Leneuf de la Poterie, remonta le Saguenay ; elle paraît avoir rebroussé chemin au lac Saint-Jean, à cause des Iroquois qui s'étaient répandus tout à coup dans la contrée. L'autre, conduite par Jacques Godefroy de Vieux-Pont, fils de Jean Godefroy de Lintot, prit la direction du Saint-Maurice ; elle comptait trente Attikamègues et se dirigeait en traite vers le lac Necouba. Cette troupe fut rencontrée par quatre-vingts Iroquois qui les attaquèrent ; la lutte dura deux jours. Les Attikamègues, d'ordinaire si timides, se défendirent avec une valeur inaccoutumée, mais ils furent écrasés sous le nombre. Pas un seul ne voulut se rendre, préférant recevoir la mort dans le combat que de périr sur le bûcher. Les femmes ne le cédèrent point aux hommes en courage et en intrépidité ; se voyant perdues, elles cherchèrent partout l'occasion de se faire

<sup>1</sup> Né en Canada. Il fut capitaine des gardes de Frontenac, servit en Acadie où il fonda Beaubassin, et donna son nom à Saint-Michel d'Yamaska, ainsi qu'à la baie de la Vallière.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4533

24 28  
28 32 25  
36 22  
40 20  
44 18

10

tuer plutôt que de tomber vivantes aux mains d'un ennemi féroce. Godefroy fut admirable de sang-froid et d'audace ; sa vue soutenait le cœur de ses compagnons ; au milieu du feu continu que les Iroquois dirigeaient sur lui, il se prodiguait avec une telle ardeur qu'on aurait pu le croire invulnérable. Enfin, ne pouvant tenir tête à tant d'ennemis, les Attikamègues plièrent. Godefroy<sup>1</sup>, couvert de blessures dont plusieurs étaient mortelles, s'affaissa dans une mare de sang, se traîna vers un groupe de mourants et rendit le dernier soupir. Un survivant, le seul, fut capturé, mais il s'évada et parvint aux Trois-Rivières vers le 25 juin. Vingt-quatre Iroquois périrent dans ce combat. L'armée dont ils faisaient partie se composait de trois cents guerriers qui allaient attaquer les sauvages de Tadoussac. Les chemins étaient coupés partout.

Comme ces nouvelles se répandaient à Québec, un nouveau désastre était survenu le 22 juin. M. Jean de Lauson, sénéchal de la Nouvelle-France, en fut la principale victime. Les Iroquois avaient enlevé ou tué vingt-trois personnes à Montréal, dans le commencement de l'été. Une autre bande avait assommé tous ceux qui étaient aux environs de Tadoussac. A la côte de Beaupré, huit habitants venaient d'être massacrés. On donna avis à Québec que sept autres avaient péri de la même manière à l'île d'Orléans. M. de Lauson, se jetant dans une chaloupe avec sept hommes, longeait la côte sud de l'île lorsque, arrivé à la rivière Maheu, il mit pied à terre et voulut savoir ce qui se passait dans la maison de René Maheu. Cette maison était pleine d'Iroquois. M. de Lauson et ceux qui l'accompagnaient soutinrent une lutte acharnée ; mais ils furent tués, à l'exception de l'un d'entre eux qui fut pris, ayant eu les bras hachés en morceaux avant que de tomber aux mains des ennemis.

Les chroniques du temps nous racontent bien d'autres épisodes de ces jours lamentables. C'était pourtant au lendemain du fameux siège du Long-Sault qui, en 1660, avait sauvé la colonie ; mais un échec, même considérable, ne suffisait point à arrêter les Iroquois : ils savaient que la France ne nous fournissait point de troupe. " La guerre des Iroquois, disent les *Relations*, traverse toutes nos joies... il n'y a rien de si aisé à ces barbares que de mettre toutes nos habitations à feu et à sang, à la réserve de Québec, qui est en état de défense, mais qui, toutefois, ne serait plus qu'une prison où l'on mourrait de faim, si la campagne était ruinée... C'est une espèce de miracle que les Iroquois, pouvant si aisément nous détruire, ne l'aient pas encore fait, ou plutôt c'est une providence de Dieu qui, jusqu'à maintenant les a aveuglés et a rompu les desseins qu'ils ont formés de nous faire cette sorte de guerre... Ils ont fait des coups de cœur et se sont signalés, en certaines rencontres, autant qu'on pourrait l'espérer des plus braves guerriers d'Europe. Pour être sauvages, ils ne laissent pas de savoir fort bien la guerre, mais d'ordinaire celle des Parthes qui donnèrent autrefois tant de peines aux Romains... Ce qui est plus étonnant, c'est qu'ils dominent à cinq cents lieues à la ronde, étant néanmoins en fort petit nombre, car des cinq nations dont l'Iroquois est composé, l'Agnieronnon ne compte pas plus de cinq cents hommes portant armes, dans

<sup>1</sup> Né en Canada. Dans les lettres de noblesse accordées à son père en 1668, il est dit que plusieurs membres de cette famille avaient péri de la main des Iroquois.

trois ou quatre méchants villages... Il est hors de doute que si les Agnieronnons étaient défaits par les Français, les autres nations iroquoises seraient heureuses d'entrer en composition avec nous."

Dans les églises et partout, il se prêchait constamment une croisade contre ces barbares. Un jour du mois d'avril 1660, quarante Hurons étaient partis de Québec pour marcher contre eux ; ils furent rejoints par six Algonquins en passant aux Trois-Rivières. Les Hurons étaient commandés par un nommé Onontaga ou Kanontaga. Les Algonquins étaient sous les ordres de Miti8meg. Il y a apparence que ces deux capitaines étaient alors les meilleurs chefs de guerre des Hurons et des Algonquins. Ils songèrent d'abord à faire la petite guerre ; mais, parvenus à Montréal, ils firent corps avec seize Français enrôlés par le fameux Dollard, qui avait conçu le projet incroyable d'arrêter avec si peu de forces l'armée iroquoise. Cette petite troupe, pleine de courage et de dévouement, prit la route de l'Ottawa, et le premier mai, elle était aux pieds des rapides de Carillon, où elle mit pied à terre. Rencontrant en ce lieu les bandes iroquoises, fortes de sept ou huit cents hommes, elle se retrancha dans un méchant fort et engagea une lutte héroïque et prolongée, qui a eu un immense retentissement dans notre histoire. Lorsque enfin, vers le 20 mai, les Hurons commirent la lâcheté de se rendre et de faire connaître à l'ennemi qu'il ne restait plus que huit Français et quelques Algonquins dans le retranchement de Dollard, la cause fut perdue ; mais Onontaga, Miti8meg, trois Algonquins et quatre Hurons, qui n'avaient pas quitté le chef français, préférèrent s'ensevelir dans sa défaite plutôt que d'avoir la vie sauve chez les Iroquois.

Le siège du Long-Sault a fourni à M. l'abbé Faillon l'une des plus belles pages de ses études historiques. Nous y renvoyons le lecteur. Voici la liste des braves qui périrent dans cette occasion : Adam Dollard sieur Desormeaux, commandant de la garnison du fort de Villemarie, âgé de 25 ans ; Louis Martin, 21 ; Jacques Boisseau dit Cognac, 23 ; Robert Juré, 24 ; François Crusson dit Pilote, 24 ; Jacques Brassier, 25 ; Nicolas Tillemont, serrurier, 25 ; Nicolas Josselin, natif de Solesmes, 25 ; Simon Grenet, 25 ; Christophe Auger dit Desjardins, 26 ; Jean Lecomte, 26 ; Laurent Hébert dit Larivière, 27 ; Etienne Robin dit Desforges, 27 ; Jean Valets, 27 ; Jean Tavernier dit la Hochetière, armurier, 28 ; René Doussin sieur de Sainte-Cecise, 30 ; Alonié De Lestres, chauxfournier, 31. Aucun d'entre eux ne paraît avoir été marié. Cette circonstance, jointe à l'âge de ces hommes, fait croire qu'ils étaient soldats de la garnison de Montréal, non encore établis au milieu des colons. Trois autres personnes, noyées dans le trajet, à l'entrée de la rivière des Outaouais, le 19 avril, portaient les noms de Mathurin Soulard, Nicolas Duval, natif de Forges, en Brie, et Blaise Juillet, le seul homme marié qui accompagnât Dollard.

Vers 1660, les ravages des Iroquois autour de Québec empêchaient les habitants de faire les récoltes. Il paraîtrait que l'on était plus heureux aux Trois-Rivières, malgré les massacres qui s'y commettaient, puisque M. Pierre Boucher est mentionné pour avoir porté du blé à Québec (avril 1660) au compte des jésuites, lesquels, ne voulant point profiter de

la misère du pays, le vendirent " au prix ordinaire du passé, savoir : cinq livres, quoique pour lors il se vendit six, sept et huit livres." Le mère de l'Incarnation écrit, cette année, que la compagnie des Cent-Associés est sur le point d'abandonner le Canada, ne croyant plus au retour de la traite. C'était toujours le mot suprême : *la traite!* Des obligations contractées, de l'habitant, de la vraie colonie, enfin, il n'en était question que le moins possible.

Mazarin s'éteignait, après avoir mis la France à la tête de l'Europe par le traité des Pyrénées (1659), et le jeune roi allait se révéler au monde ; le sort du Canada devait bientôt attirer l'attention de Colbert.



## INDEX GÉNÉRAL

<b>A</b>			
Acadie .....	66	Beaubien .....	4
Algonquins .....	155	Beauce .....	50
Allumetess (Ile des) .....	13, 58	Beaucecon .....	50
Alouignon (Pierre) .....	62	Beaudreau .....	49
Alton (Étiennette) .....	49	Beaudoin (Olivier) .....	48
Anguilles .....	105	Beaulieu .....	5
Anjou .....	45, 48-51	Beaupré .....	11, 154
Archambault (Anne) .....	10, 45, 49	Beauport .....	24, 40, 134, 139
Archambault (Céris) .....	45	Beauvais (Jacques) .....	45
Archambault (Jacques) .....	26, 39, 44	Beauvais (Pierre) .....	48
Archambault (Jacquette) .....	11	Béancour (seigneurie de) .....	9
Archambault (Marie) .....	12, 45, 49	Bégon .....	9
Argent monnoyé .....	105	Belhomme (Matris) .....	55
Argenteau .....	62	Belleborne .....	25
Argenteuil .....	12	Bélangier .....	15, 44
Arrivé (Maurice) .....	62	Bélangier (François) .....	43
Artus (Michelle) .....	49	Bélangier (René) .....	48
Asselin (Pierre) .....	48	Bélot (Charles-Jean) .....	48
Assonville .....	66	Bellechasse .....	40
Attikamégues .....	12, 13, 41, 154	Bellefeuille .....	4
Audlaire (Jacques) .....	20	Belle-Isle .....	4
Audru (Jacques) .....	48	Benard (Marie) .....	10
Auger (voir Oger) .....		Benard (Françoise) .....	49
Aunis .....	45, 49, 115	Benari (René) .....	48
Aunois (Jeanne) .....	4	Benassis (Madeleine) .....	10
Auteuil (Marthe) .....	48	Benoit (Paul) .....	48
Auvergne .....	14	Bergeronnes .....	40
Avignon .....	45	Bernières (M. de) .....	67, 129
Avisse (François) .....	48	Berré .....	49, 51
Aymard (Jean) .....	10	Berrayer .....	3, 31
<b>B</b>		Biards (Gilles) .....	48
Babelin dit la Crapaulière (Jacques) .....	12, 19	Bidard (Marie) .....	48
Bailloquet .....	24	Bière .....	25, 107
Balaklava .....	144	Bigot (Françoise) .....	10
Bal .....	6	Bigot (Pierre) .....	44
Balue (Jacques) .....	48	Bilodeau (Jacques) .....	62
Barbier (Gilbert) .....	26, 44	Biron (Pierre) .....	11
Barbier (Marie) .....	50	Bissot (François de la Rivière) .....	11
Barbo .....	26, 44	Bissot de Vincennes (J.-Lte) .....	11
Barb-ussou (Valère de) .....	48	Bitéau (Louis) .....	48
Darçot (Michel) .....	48	Blé (voir Farine) .....	
Bareau (Pierre) .....	48	Blais (Marguerite) .....	48
Barré .....	55	Boisbriant .....	57
Barré (Gabrielle) .....	62	Boisseau (Jacques) .....	155
Basset (Benigne) .....	11, 45	Boissel (Marguerite) .....	48
Bastard (Ives) .....	48	Boussel (Guillaume) .....	39
Battanville .....	4	Boisier (Guillaume) .....	44
Baudet .....	55	Boistailé .....	46
Baudry (Antoine) .....	48	Boisverduin .....	39
Baudry (Urbain) .....	3, 117	Boisvert .....	20
Bazire (Charles) .....	57	Boivin (Jacques) .....	48
Beaucher (Guillaume) .....	62	Bond; (René) .....	48
		Bonin .....	48
		Bonnefant (Mathurin) .....	45
		Bonif (Jacques) .....	44
		Bonneau (Jean) .....	48
		Boucard (Étienne) .....	48
		Boucher (François) .....	39
		Boucher (Madeleine) .....	3, 117
		Boucher (Pierre) .....	18, 42
		Boudard (Jean) .....	45
		Boulu (René) .....	48
		Bouillon .....	107
		Boulonge (Barbe) .....	44
		Boulé (François) .....	39
		Boulé (François) .....	55
		Boullay (Augustin) .....	48
		Bourdon (Jean) .....	9, 12, 36
		Bourdon (J.-F.) .....	148
		Bourgeois (sœur) .....	43, 46, 54, 66
		Bourgogne .....	45, 48
		Bourjoly .....	48
		Boutelou (Jacques) .....	48
		Boutet (Martin) .....	27, 118, 129
		Boutonville .....	6
		Bouvier (Michel) .....	48
		Bouzé (Pierre) .....	48
		Boyer (Anne) .....	11
		Brassart (Guillaume) .....	148
		Brassard (M.-Madeleine) .....	49
		Brassier (Jacques) .....	48, 155
		Brebeuf .....	23
		Bressani .....	19
		Bretagne .....	44, 49, 50
		Brie .....	45, 49
		Brisard (Louise) .....	50
		Briset (Jacques) .....	11
		Brossard (Urbain) .....	48
		Bruzé .....	48
		Bugeon (Françoise) .....	44
		Buisson .....	152
		Buisson .....	43
		Buisson (J.-F.) .....	148
		Bullion (Ime de) .....	26, 46
		Bure (Marie de) .....	4
		Bureau (Marie) .....	10
		Buteuz .....	41
<b>C</b>			
		Cadet (René) .....	48
		Cadieux (Jean) .....	48
		Cailloteau (Emery) .....	20, 55
		Caillot (Jean) .....	44
		Calvinistes (voir Protestants) .....	
		Camp volant (voir Milice) .....	20
		Camus (Catherine Le) .....	11
		Camus (Claudine) .....	62
		Cap de la Madeleine .....	33, 33, 34, 63
		Cap-Rouge .....	39
		Carignan (voir Milice) .....	





# INDEX GÉNÉRAL

159

Foulques ..... 126  
 Francheville (voir Terrier).  
 Fréjeau (Pierre)..... 49  
 Frénot (Jean)..... 49  
 Fricquet (Gilles)..... 49  
 Fruitet (Jean)..... 49

## G

Gabrielle (Suzanne) ..... 50  
 Gachet (Marie)..... 62  
 Gadois (Françoise)..... 44  
 Gadois (Pierre)..... 26, 44  
 Gadois (Roberte)..... 44  
 Gagnier (Anne)..... 33  
 Gagnon (Robert)..... 62, 62  
 Gaillards..... 55  
 Gaillard (Christophe)..... 49  
 Galbrun (Simon)..... 49  
 Galinier (l'abbé)..... 145  
 Gallemand (Placide)..... 28, 29  
 Gallat (Pierre)..... 39  
 Gallinier..... 142  
 Gallois (Frs.)..... 49  
 Garemand (Charles)..... 39  
 Garemand (Pierre)..... 39, 55  
 Garreau ..... 60  
 Gasteau (Jean)..... 49  
 Gatinois ..... 44  
 Gaudard (Marie)..... 34, 39  
 Gaudarville (seigneur)..... 26, 39, 39  
 Gautier (Charles)..... 11, 39  
 Gauthier (Guillaume)..... 11  
 Gauthier (Marie)..... 50  
 Gendron ..... 140  
 Gendron (Guillaume)..... 49  
 Gentilly ..... 9  
 Gervaise (Jean)..... 49  
 Giffard (Joseph)..... 40  
 Giffard (M.-Louise)..... 40  
 Giffard (Robert)..... 6, 9, 15, 40  
 Gilles ..... 51  
 Gilles (Noël)..... 49  
 Gloria (Jean)..... 148  
 Gobinet (Elizabeth)..... 48  
 Godard (Jeanne)..... 50  
 Godé (Frs.)..... 26, 44  
 Godé (Françoise)..... 45  
 Godé (Mathurine)..... 44  
 Godé (Nicolas)..... 26, 44  
 Godéfroy (seigneur)..... 4, 10  
 Godéfroy (J.-P.)..... 3, 8, 15, 15, 27  
 Godéfroy (Thomas)..... 26, 55  
 Godéfroy (Jacques)..... 153  
 Godin (Pierre)..... 49  
 Gorry (Jean)..... 44  
 Gosselet (Gabriel)..... 61  
 Gouin (César)..... 5  
 Gourdeau (Jacques)..... 62  
 Goussier (Éléonore de)..... 24, 28, 62  
 Granger (Catherine)..... 42  
 Graveline (Urbain)..... 49  
 Grégoire (Louis)..... 49  
 Greslon ..... 128  
 Grosardière ..... 62  
 Guertin (Louis)..... 49  
 Guésery (Pierre)..... 49  
 Guignolée (la)..... 122  
 Guilbaut (Charles)..... 10  
 Guillemot ..... 36

Gillet (Mathurin)..... 55  
 Guyard (Catherine)..... 48  
 Guyon (Claude)..... 62  
 Guyon (Denis)..... 62  
 Guyon (Michel)..... 62  
 Guyot (Jean)..... 49

## II

Habert..... 26  
 Habitants—1645-6—traite ..... 6, 7  
 Id. —1646—Macart, commis..... 4  
 Id. —1646—mécontentements..... 6  
 Id. —1646—compagnie des..... 3, 27  
 Id. —1647—agitation des..... 6, 7  
 Id. —1647—nouveau règlement..... 7  
 Id. —1647—assemblée à Québec..... 8  
 Id. —1647—les dangers qu'ils courent ..... 13, 144  
 Id. —1648—nouveau règlement..... 14  
 Id. —1648—commerce..... 13  
 Id. (comp. des)—1651—endettée..... 34  
 Id. —1657—massacrés par les Iroquois..... 147, 153-4  
 Id. —1658—contribution pour le presbytère de Québec..... 148  
 Id. —mœurs et coutumes..... 64-124  
 Id. —leur langage..... 114  
 Id. martyrisés..... 13, 144, 147  
 Habitants (voir Clergé national).  
 Hardy (Pierre)..... 49  
 Harlay..... 63, 145  
 Harwood ..... 5  
 Handebert (Jacques)..... 44  
 Hauteville (de)..... 35  
 Hayet (Marguerite)..... 4  
 Hlayot (Thomas)..... 42  
 Hébert (Jean-Angustin)..... 44  
 Hébert (Jeanne)..... 50  
 Hénaud (voir Enard).  
*Héradus* ..... 148  
 Hérisse (Frs.)..... 49  
 Hertel de Cournoyer ..... 10  
 Hertel (Jacques)..... 107  
 Hennes (Marie)..... 11  
 Hodiau (Urbaine)..... 48  
 Horloge ..... 67  
 Hospitalités de Québec..... 4, 15, 24, 70, 71  
 Houdan (Jean)..... 11, 55  
 Houray (René)..... 49  
 Hubay ..... 49  
 Hudin (Frs.)..... 49  
 Huet (Paul)..... 28  
 Hunaud (Toussaint)..... 49  
 Hureau (Catherine)..... 50  
 Hurons—leur trafic..... 13  
 Id. —1648—volontaires qu'on y envoie ..... 14  
 Id. —1648—destruction des..... 21  
 Id. —1651—à l'île d'Orléans..... 24, 27  
 Id. —1652—unis aux Iroquois..... 42  
 Id. —1653—s'entendent avec les Iroquois..... 47  
 Id. —1654—négoient avec les Iroquois..... 62-3  
 Id. —1657—invités à aller demeurer chez les Iroquois..... 142, 146  
 Id. —1660—trahissent Dollard..... 155  
 Hurtebise (Marin)..... 43

## I

Iroquois—1645—paix ..... 61  
 Id. —1646—guerre..... 12, 13, 61  
 Id. —1649—maraudent sur le fleuve..... 20  
 Id. —1650-53—tuent des colons..... 55  
 Id. —1650-2—guerre..... 27  
 Id. —1653—guerre et diplomatie ..... 47, 51, 61  
 Id. —1654—projet d'une mission chez eux ..... 60  
 Id. —1654-5—guerre..... 61  
 Id. —1655—massacres qu'ils commettent..... 57, 153-5  
 Id. —1655—trève..... 61  
 Id. —1656—mission dans leur pays..... 63, 141, 153  
 Id. —1657—plus puissants que jamais ..... 143  
 Id. —1657—invitent les Hurons à demeurer parmi eux ..... 147  
 Id. —1660—combat du L'g-Sault. 155  
 Isabel (Guillaume)..... 55

## J

Jacques-Cartier (rivière)..... 34  
 Jallaut (Jeanne)..... 4  
 Jamay ..... 126  
 Janot (Marin)..... 49  
 Jansénistes..... 142, 149  
 Jansons (Suzanne)..... 62  
 Jarry (Eloi)..... 45  
 Jésuites—1647—déléguent un père en France ..... 8  
 Id. —1647—entrent au conseil..... 8  
 Id. —1647—reçoivent la seigneurie de Laprairie..... 8  
 Id. —1650—leur fermier à Beauport ..... 4  
 Id. s'opposent au retour des récoltes ..... 28  
 Id. (collège des)..... 71, 71  
 Id. —missions..... 35  
 Id. martyrs..... 38, 144  
 Jésumes (voir Clergé national).  
 Jetté (Urbain)..... 49  
 Joguez ..... 19  
 Joli ..... 18  
 Joliet (Louis)..... 11  
 Jonas (le)..... 126  
 Jolicœur ..... 17, 44  
 Jonanneaux (Mathurin)..... 49  
 Jour de l'an..... 121  
 Jousset (Mathurin)..... 49  
 Juchereau (Jean)..... 24  
 Juchereau (Jean) de la Ferté..... 14, 118  
 Juchereau (Nicolas) de Saint-Denis..... 14  
 Juchereau (Noël)—1647—va en France ; il y meurt..... 14  
 Jubilé..... 140  
 Juillet (Blaise)..... 11, 26, 45  
 Juillet (Marguerite)..... 49  
 Justice (administration de la)..... 71

## L

La Barre ..... 19  
 La Boujonnière..... 55  
 La Broqueterie ..... 48  
 Labrie ..... 45  
 Lacerisale ..... 4

- Lachapelle ..... 38, 49  
 Lachesnaye (seigneurie) ..... 10  
 Lacroix ..... 49  
 Lafond ..... 55  
 Laforest (Bernard) ..... 44  
 Laforest (Jean) ..... 49  
 Lafortune ..... 43, 50  
 Lafranchise (Paul) ..... 55  
 Lagrange (Jacqueline) ..... 51  
 Lagrave ..... 55  
 La Groye ..... 20  
 Laharpinière ..... 18  
 Lahaye ..... 45  
 Lair (Étienne) ..... 49  
 Lalemant (Charles) ..... 31  
 Lalemant (Gabriel) ..... 23  
 Lalemant (Jérôme) ..... 127, 150  
 Lalchétière ..... 45, 51  
 La Loire ..... 49  
 Lambert (Eustache) ..... 4, 4, 42  
 Lambert (Esther de) ..... 11  
 Lamoinon ..... 142  
 Lamontagne ..... 55  
 Lamy ..... 9  
 Landry (Guillaume) ..... 62, 62  
 Langevin (Mathurin) ..... 49  
 Langlois (Honoré) ..... 38, 45  
 Langlois (Marguerite) ..... 5  
 Langlois (Paul) ..... 55  
 Langlois (Charles) ..... 28  
 Langonnois ..... 55  
 Langue des Canadiens ..... 67, 114  
 Lanoue ..... 50  
 Lapaline ..... 55  
 Lapérade ..... 9  
 Lapointe ..... 49  
 Laprade ..... 9  
 Laprairie ..... 8  
 Larcher (Frs.) ..... 49  
 Lard ..... 104, 105, 107, 108, 123  
 Largille ..... 20  
 Larivière ..... 11, 50  
 Laroche ..... 50  
 La Rolandière ..... 49  
 Larose ..... 55  
 Lasondray (Louis de) ..... 49  
 L'Assomption (paroisse) ..... 10  
 Latour ..... 56  
 La Tremblade ..... 45  
 Laurence (Marie) ..... 4  
 Lauson (Gilles) ..... 49  
 Lauson (Jean) — 1651 — s'oppose au retour des récollets ..... 28  
 Lauson (Jean de) — 1651 — nommé gouverneur-général ..... 15, 30, 34, 139  
 Id. — 1652 — traite à Tadoussac ..... 58  
 Id. — 1653 — veut ganler la recrue de Montréal ..... 46-7  
 Id. — 1653 — plaintes contre lui ..... 55  
 Id. — 1656 — retourne en France ..... 141  
 Lauson (seigneurie de) ..... 36  
 Lauson (Jean) fils de Jean — ses premières années ..... 34  
 Id. — 1651 — grand-sénéchal et seigneur de Lauson ..... 35, 56  
 Id. — 1651 — se marie ..... 37  
 Id. — 1652 — obtient des seigneuries ..... 40  
 Id. — 1661 — tué par les I'quois 130, 154  
 Lauson (Frs. de) — 1647 — accorde la seigneurie de Laprairie aux Jésuites ..... 8  
 Lauson (Charles de) — 1652 — se marie ..... 40  
 Id. — 1656 — seigneur de Lire ..... 62  
 Id. — 1656 — gouverneur par intérim ..... 64, 146  
 Id. — 1657 — passe en France ..... 147  
 Id. — 1660 — prêtre ..... 129  
 Lauson (Louis de) seig'r de Gaudarville ..... 39  
 Id. seigneur de la Cité ..... 36, 39  
 Id. — 1655 — se marie ..... 40  
 Lauson (Marie de) — 1668 — entre chez les ursulines ..... 70, 118, 147  
 Laval (Mgr de) — 1659 — arrive au Canada ..... 147, 149, 151-2  
 Laverdure ..... 55  
 Lavigne ..... 11, 26, 45, 143  
 Lavolette ..... 50  
 Le Baron ..... 50  
 Lebeau (Guillaume) ..... 44  
 Leber (Augustin) ..... 26, 45  
 Le Boëme ..... 60  
 Lebeuf (Marguerite) ..... 10  
 Leblanc (Madeleine) ..... 36  
 Le Breuil (M.-Thérèse) ..... 49  
 Le Bret (Elizabeth) ..... 57  
 Le Camus (Elizabeth) ..... 49  
 Le Caron ..... 126  
 Lecomte (Jean) ..... 50  
 Lecomte (Michel) ..... 50  
 Leduc (Jean) ..... 26, 45  
 LeFebvre (Jacques) ..... 4  
 LeFebvre (Pierre) ..... 4, 9, 50  
 Le Gardeur de Repentigny (Pierre) — 1645 — passe en France ..... 3  
 Id. — 1646 — revient de France avec des secours ..... 6  
 Id. — 1646 — amène des colons ..... 5  
 Id. — 1646 — retourne en France ..... 6  
 Id. — 1647 — fief Cournoyer ..... 10  
 Id. — 1647 — seigneurie de Lachesnaye ..... 10  
 Id. — 1648 — son décès ..... 15  
 Le Gardeur de Repentigny (J.-Bte) ..... 36  
 Le Gardeur de Repentigny (Ignace) 148, 151  
 Le Gardeur de Villiers ..... 57  
 Le Gardeur (Catherine) ..... 12, 37, 45  
 Le Gardeur (Madeleine) ..... 6  
 Le Gardeur de Tilly (Chs) 3, 15, 28, 36, 42  
 Le Gaultre ..... 5, 139, 140  
 Le Gault ..... 28  
 Léger (César) ..... 44  
 Léger (Maurice) ..... 50  
 Legros (Pierre) ..... 41  
 Légumes ..... 104  
 Le Houx ..... 69  
 Le Jeune ..... 31, 127, 150  
 Lelièvre (Françoise) ..... 61  
 Lemaltre ..... 151  
 Lemercher (Jean) ..... 50  
 Lemerrier (Marguerite) ..... 50  
 Lemerrier (le père) ..... 42, 130  
 Lemieux (Gabriel) ..... 10  
 Lemieux (Pierre) ..... 10  
 Lemoine (Charles) ..... 26, 45, 57, 120  
 Lemoine (David) ..... 45  
 Leneuf de la Poterie (Jac.) ..... 33, 42, 55  
 Leneuf du Hérisson (Michel) ..... 15, 33  
 Leneuf de la Vallière ..... 153  
 Leneuf (Catherine) ..... 56  
 Leneuf (Marie) ..... 36  
 Le Pallier (Jochim) ..... 50  
 Le Petit (voir Petit).  
 Lépine ..... 55  
 Lépinette ..... 48  
 Leprince (Olivier) ..... 50  
 Lerol ..... 49  
 Lerol (Simon) ..... 50  
 Le Roux (Sébastien) ..... 50  
 Lessard (Étienne de) ..... 4  
 Le Sueur ..... 128, 139  
 Leureux (Simon) ..... 62  
 Le Vieux (Nicolas) ..... 35, 36, 36  
 Levis (pointé) ..... 24  
 Levrier (Jacques) ..... 62  
 Liégeois (Jean) ..... 55  
 Liercour (Antoinette de) ..... 11, 45, 50  
 Limour ..... 39  
 Limousin ..... 44  
 Lire ..... 62  
 Livernois ..... 48  
 Loiseau (Anne) ..... 49  
 Loisel (Catherine) ..... 4  
 Loisel (Jeanne) ..... 43  
 Loisel (Louis) ..... 11, 45  
 Longue-Pointe ..... 24  
 Long-Sault ..... 154-6  
 Loppé (Renée) ..... 51  
 Lorette ..... 9  
 Lorgueil (Marie) ..... 49  
 Lorion (Catherine) ..... 45, 50  
 Lorion (Jeanne) ..... 50  
 Lorion (Marie) ..... 49  
 Lorion (Martin) ..... 50  
 Lorraine ..... 44  
 Lotbinière (Louis Chartier de) ..... 43  
 Lotbinière (René Chartier de) ..... 5, 148, 151  
 Lothier (Étienne) ..... 49  
 Louaire (Claude de) ..... 50  
 Louvart (Michel) ..... 50  
 Lucault (Léonard) ..... 26, 44  
 Lyon ..... 44
- M
- Macart (Charles) ..... 4  
 Macart (Nicolas) ..... 4, 57  
 Mabeu (René) ..... 3, 24, 28, 146, 152, 154  
 Maillet (René) ..... 50  
 Maine ..... 45, 48-51  
 Maisonnave — 1641 — arrive au Canada 18  
 Id. — 1645 — passe en France ..... 26, 139  
 Id. — 1646 — revient de France ; y retourne ..... 6, 6  
 Id. — 1651 — son trait't réduit ..... 37  
 Id. — 1651 — va en France ..... 37, 46  
 Id. — 1656 — va en France ..... 64, 141  
 Id. — 1657 — revient de France ..... 145  
 Id. — son costume ..... 120  
 Maisons ..... 110  
 Mance ..... 26, 54  
 Mans ..... 48-51  
 Margonne ..... 28-31  
 Mariages (voir Métis).  
 Mariche (Louis) ..... 20  
 Marquise (la) ..... 6  
 Marsolet (Nicolas) ..... 3-9  
 Marsolet (Mme) ..... 119  
 Marsolet (Marie) ..... 6  
 Martin (Antoine) ..... 5, 19, 39  
 Martin (Barbe) ..... 11  
 Martin (Olivier) ..... 50  
 Martin (Pierre) ..... 5, 50  
 Massé (Denis) ..... 148

INDEX GÉNÉRAL

Massé (Julien) .....	50	Musseau .....	12	Picardie .....	48-50	
Mattenasse (Jean) .....	44			Picot (Jean-Jacques) .....	45	
Mauger (Luise) .....	44	<b>N</b>			Pichon (Jean) .....	50
Maugrison (Jean) .....	50	Nadereau (Frs. Jacqueline) .....	50	Piescaret .....	12	
Mechin (Marguerite) .....	45	Napoléon .....	135	Pilote (Frs.) .....	48	
Merrin (Jeanne) .....	45	Nau (Catherine) .....	40	Pineau dit la Perle (Pierre) .....	11	
Me .. (premières) .....	126-7	Necouba (Iac) .....	153	Pinguet (Pierre) .....	5	
Messier (Martine) .....	44	Nicolet (Jean) .....	4, 25	Pinson (M.-Marthe) .....	45, 46	
Messier (Jacques) .....	26, 45	Nicolet (Marguerite) .....	36	Piron (Frs.) .....	50	
Métis .....	69, 99, 101	Nicolet (l'abbé) .....	139	Piror (Pierre) .....	50	
Meunier (Barbe) .....	10	Nivernais .....	44, 48	Plassey .....	55	
Meunier (Mathurin) .....	10, 45	Noblesse .....	76	Plusson (Pierre) .....	11	
Mézeral (René) .....	39, 62	Noël (Jacques) .....	50	Poëles .....	117	
Mignot (Jean) .....	5	Nocher (Frs.) .....	50	Poinel .....	15	
Milices et troupes :		Noila (Michel) .....	45	Pointe-du-Lac .....	10	
1636-48—garnisons du Canada .....	14, 17-20	Nolin (Pierre) .....	62, 62	Poireau (Jeanne) .....	11	
1646—garnisons du Canada .....	8	Noriae .....	44	Pois .....	106	
1648—volontaires chez les Hurons .....	138	Normandie .....	3, 44 5, 48-9, 115	Poisson (Barbe) .....	44	
1649-52—camp volant .....	4, 12, 14, 20, 27	Notre-Dame-des-Anges .....	24	Poisson (Jean) .....	55	
1651—milice organisée .....	27 [41, 42	Nourriture des Canadiens .....	103	Poitou .....	45, 115	
1651—milice de Montréal .....	27	Noyon (Jean de) .....	151	Poncet .....	42, 146, 147	
1653—id. id. .....	53			Ponthriand .....	134	
1653—milice du Canada .....	51	<b>O</b>			Pontonier (Marie) .....	38, 45, 50
1665—milice de Montréal .....	120	Oger (Jean) .....	50	Portneuf .....	33	
1665—rég't de Carignan .....	69, 130	Oies (Ile aux) .....	24	Potvin (Jean) .....	55	
1812—milice canadienne .....	132, 136	Olier .....	26, 139-145	Poulet .....	152	
Millet .....	45	Olivier (Jean) .....	50	Poupart (Jean) .....	148	
Millet (Nicolas) .....	50	Orléanis .....	49	Prestot (Jean) .....	50	
Millot (Jacques) .....	50	Orléans (Ile d') .....	24, 38, 42, 47, 61-2, 154	Primot (Antoine) .....	26, 41, 44	
Millot (Jean) .....	45, 46	Origine des Canadiens .....	71	Protestants .....	12, 45	
Mille-Vaches .....	40	Orge .....	106	Proust (Pierre) .....	50	
Miscou .....	34, 38, 60, 67, 142	Ottawa .....	58	Provinciales (les) .....	142, 149	
Missions .....	63	Ouelle (rivière) .....	4	Prudhomme (Louis) .....	26, 44, 117	
Mohier (Gervais) .....	28	Ouré (voir Houray) .....				
Mojin (Michel) .....	50			<b>Q</b>		
Moncaux .....	34, 36			Québec en 1663 .....	71	
Montigny .....	149			Quesnel (Pierre) .....	44	
Montmagny—1636—nommé gouvern'r .....	17	<b>P</b>			Queylus (l'abbé de) — 1657 — nommé grand-vicarien .....	145
Id. —1645—sa comm'n renouvelée .....	7	Pachirini .....	34	Id. —1657—arrive en Canada .....	66, 142	
Id. —1648—rappelé .....	13-14, 15, 16, 33	Pacrau (Marie) .....	49	Id. —1657—va dem'r à Q'bec .....	56, 147	
Montmor .....	26	Pain bénit .....	118-19	Id. —1658—retourne à Montréal .....	149	
Montreal—1641-53—population .....	43-51	Paladuc .....	29	Id. —1658—à Québec .....	148	
Id. —1642-70—mours .....	72	Panie (Madeleine) .....	5	Id. —1659—retourne à Québec et part pour la France .....	150-151	
Id. —1642—et les jésuites .....	139	Parenteau (Marie) .....	62	Id. —1661—reparaît au Canada et est renvoyé en France .....	152	
Id. —1646—demande des prêtres .....	6	Patris .....	14, 44, 48-51			
Id. —1646-8—on fortifie la place .....	26	Fascal .....	142, 149	<b>R</b>		
Id. —1648-50—terres concédées .....	26	Paulin .....	31	Rageois (le) .....	26, 26	
Id. —1651—population .....	27	Papin (Pierre) .....	50	Ragueneau .....	22, 23, 31, 37, 129	
Id. —1651—situation .....	37	Pappe (Jean) .....	45	Rebours (Marguerite) .....	50	
Id. —1651—et les Cent-Associés .....	37	Péchart (Jean) .....	50	Récollets .....	28	
Id. —1653—nouveaux colons .....	49-53	Pelletier (Anne) .....	50	Id. (voir Clergé national) .....		
Id. —1655—trêve conclue avec les Iroquois .....	61	Pelletier (Antoine) .....	5, 11	Reguindeau (Pierre) .....	50	
Id. premiers mariages et naiss'ces .....	10	Pelletier (Guillaume) .....	5, 43	Relations des Jésuites .....	70, 138	
Id. (voir Milice) .....		Pelletier (Marie) .....	5	Rémi (Marie) .....	49	
Montpellier (voir Martin) .....		Pelletier (Michel) .....	9	Renault (Marie) .....	11, 49	
Moreau (Zacharie) .....	28	Peltrie (Mme de la) .....	26	Rennes (Bertrand de) .....	50	
Morency .....	62	Perche .....	3, 44-5, 50, 115	Rety .....	19	
Morille (Michelle) .....	5	Perrin (Henri) .....	26, 45	Repentigny (paroisse) .....	10	
Morin (Françoise) .....	5, 11	Perrot (Jacques) .....	62, 62	Richard .....	148	
Marin (J.-B.) .....	148	Petou (Jean-Julien) .....	5	Richard (Mathurin) .....	50	
Motin .....	50	Petit (Joseph) .....	4	Richard (Marguerite) .....	148	
Motin (Guy) .....	50	Petit (Pierre le) .....	4, 62, 62	Richard (fort) brûlé .....	12, 18-9, 65	
Moulières (Pierre) .....	50	Petit-Pré .....	40	Richer (Jeanne) .....	48	
Moumier .....	45	Pétrée (Mgr de) [voir Laval] .....		Richomme (Simon) .....	26, 45	
Monnier (Perrine) .....	48, 50	Phillippe (Jean) .....	44	Robelin (Frs.) .....	44	
Mousseau (Jacques) .....	50	Phipps .....	4			
Moyen (Elizabeth) .....	44	Picard (Hugues) .....	50			
Moyen (J.-Bte) .....	57	Picard (Pierre) .....	43			



8  
67  
✓

